

LES CAHIERES

47

DE
L'ANIMATION

Les créations d'associations

M. Forsé

Les militants de la C.S.F.

M. Chauvière, B. Duriez

Réseaux d'associations, réseaux de militants

B. Roudet

*

Les entreprises intermédiaires

F. Mornet, D. Penet, Y. Trehorel

Des jumelages franco-allemands

F. Fouquet, C. Guérin, C. Wollenhaupt

La genèse de la F.F.M.J.C.

C. Paquin

*

Les jardins familiaux

M. Genève



INJEP

**LES CAHIERS
DE L'ANIMATION**

une publication de l'I.N.E.P.

Directeur de la publication : H. Hutin
Rédactrice en chef : G. Poujol
Rédacteur en chef adjoint : B. Jung
Secrétaire de rédaction : A. Dozol

Comité de rédaction

P. Belleville, P. Besnard, M. Boulanger,
A. Boulogne, M. Boutreux,
J. Eloy, O. Gagnier, P. Gallaud, G. Gentil,
C. Guérin, G. Guilhaume, C. Huet, J. Ion,
L. Kellermann, S. Lebouc, B. Leconte,
C. de Linarès, J.-P. Martin,
I. Mazel, B. Miège, J.-M. Mignon,
A. Oberti, N. Précas, M. Rebillet, B. Sachs,
G. Saez, C. Sageot, M. Simonot, R. Sue

Rédaction-administration

**Service des Publications
Institut National d'Education Populaire
78160 MARLY-LE-ROI
(3) 958.49.11**

abonnement 1 an (5 num.) 175 F
étranger 220 F

Vente au numéro :

Librairie le Divan
37 rue Bonaparte — 75006 Paris
Librairie des Presses Universitaires de France
49 boulevard Saint-Michel (1^{er} étage)
75005 Paris

Maquette de la couverture

Alain Leterrier

Imprimerie Copédith

7, rue des Ardennes — 75019 Paris



Sommaire

Militantismes associatifs

- 3 • Les créations d'associations : un indicateur de changement social, Michel Forsé.
- 25 • Les militants de la C.S.F., Michel Chauvière, Bruno Duriez.
- 35 • Réseaux d'associations, réseaux de militants : une étude de cas, Bernard Roudet.

Trois âges de l'insertion des jeunes

- 55 • Les entreprises intermédiaires au banc d'essai, François Mornet, Danièle Penet, Yannick Trehorel.
- 67 • Des jumelages franco-allemands : Pour quoi faire ?, Françoise Fouquet, Chantal Guérin, Cornélie Wollenhaupt.
- 83 • La Genèse de la F.F.M.J.C., Claude Paquin.
- *
- 95 • Les jardins familiaux : un équipement à animer, Marc Genève.

Chroniques

- 110 *Media-images* : L'aquitaine communiquer en région : l'épreuve des faits — Télévision régionale : professionnels et animateurs, une expérience en Alsace — une expérience de télévision locale : télé-commune.
- 119 *Associations* : L'économie sociale est morte : vive l'économie sociale — Les associations dans la statistique de l'économie sociale — Feu le commissaire de l'Intérieur — Sociétés sportives : banalisation économique ou innovation sociale — Projet associatif régional.
- 125 *Formation* : Présentation de stages.
- 128 *Colloques* : INFAC : opération portes ouvertes. Un congrès mondial sur le Temps libre et le loisir — Annonces de colloques.

Au fil des lectures

135 Livres reçus.

140 Résumés

SOCIABILITÉ ET POUVOIR*Jean-Pierre Rioux***ERRATUM**

Une erreur de composition rendait incompréhensible une partie de la conclusion de l'article de Jean-Pierre Rioux, « Sociabilité et pouvoir », paru dans notre numéro 46. Page 10, au début du deuxième paragraphe, il fallait lire :

« Cette histoire est en chantier, on l'a dit. Mais on peut raisonnablement parier que ses acquis futurs valideront à la fois le discours très volontariste qu'on entend aujourd'hui (l'association comme lieu de socialisation permanente des comportements, comme élément décisif de communication sociale et de restructuration du lien social) et le discours d'État, tout aussi volontariste (l'association comme modèle de régulation sociale et comme antichambre d'un nouveau pouvoir ou d'un contre-pouvoir). L'intuition de Durkheim a sans nul doute des fondements historiques : une société ne peut vivre qu'avec des « groupes intermédiaires », des organismes-tampons qui maintiennent une relative cohésion entre l'individu et l'État. L'histoire du phénomène associatif devrait renforcer la démonstration que proposait Tocqueville : l'association crée artificiellement l'action réciproque des hommes les uns sur les autres, elle est du côté du pouvoir, de « l'art politique » des démocraties ; mais tout autant, elle reconstitue sans cesse le tissu social que défait l'inégalité des conditions, elle est une forme originale, originelle, du pouvoir de la société sur elle-même.

Jean-Pierre Rioux

Chargé de recherche

Institut d'Histoire du Temps Présent

Les créations d'associations : un indicateur de changement social

Michel Forsé,

Chargé d'Études à l'OFCE

En se centrant sur les créations d'associations, cet article se veut une étape dans la recherche des liens entre mouvement associatif et changement social. Grâce à des données statistiques élaborées à l'OFCE à partir des déclarations au Journal Officiel pour les années 1937, 1960, 1977 et 1982, il montre les évolutions des flux d'associations créées dans le temps, dans l'espace et selon leurs divers types.

La croissance importante de ces flux depuis les années 60-70, où la diversité des types se maintient (ce qui infirme la thèse d'une culture commune au mouvement associatif), est expliquée par deux séries de causes : la relocalisation de la société française et la modification de la stratification sociale, notamment par la multiplication des strates intermédiaires. Des questions restent posées pour qui veut décrire un phénomène que l'on connaît encore mal, notamment quant à son stock et quant à ses formes ; mais l'on peut d'ores et déjà affirmer, à l'issue de cette étude, que les créations d'associations représentent un indicateur précieux de changement social.

Il y a dix ans, la multiplication soudaine et rapide des associations régies par la loi de 1901 a été saluée de toutes parts comme une transformation majeure et heureuse de l'esprit public et des mœurs des Français. C'était le signe, disait-on, que ces individualistes forcenés apprenaient enfin les joies et l'efficacité de l'action collective et de la coopération et que l'incivisme allait régresser puisqu'on n'attendait plus tout des pouvoirs publics contre lesquels on ne se contenterait pas de récriminer. Enfin les Français allaient ressembler aux anglo-saxons, ces paragons de toutes les vertus démocratiques, à la grande satisfaction des politistes. Mais récemment, ceux-ci se sont mis à discuter de l'ingouvernabilité des démocraties modernes et du « néo-corporatisme » : le regroupement des citoyens pour défendre leurs intérêts particularistes irait à contresens de la gestion globale de l'intérêt public. En France,

Publié avec l'aimable autorisation de la revue de l'O.F.C.E. (observatoire français des conjonctures économiques — Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques) « Observations et Diagnostics Économiques », n° 6, janvier 1984.

fonctionnaires et hommes politiques ont poussé à la création d'associations qui devaient démultiplier l'action des pouvoirs publics, mais ils ont été fort irrités quand ces mêmes associations n'ont plus voulu en faire qu'à leur tête, gérer leurs affaires à leur idée et contester l'action administrative [1].

Dix ans plus tard, les études et les rapports se sont multipliés sur l'associationnisme des Français sans qu'on sache toujours précisément ni l'ampleur exacte ni la signification précise qu'on peut donner au phénomène [2]. En effet les sources manquent pour un diagnostic circonstancié.

Le nombre et la qualité des adhérents aux associations sont très mal connus. La simple affiliation n'est d'ailleurs souvent qu'un acte sans véritable signification associationniste (que l'on songe par exemple aux associations de parents d'élèves). Evaluer le nombre des participants actifs et celui des responsables est encore plus ardu. Souvent un membre actif participe à plusieurs associations ; les estimations par simple addition sont toujours très exagérées. Quant au nombre des associations, il varie selon les estimations de 300 000 à 500 000 ; l'ampleur de cette fourchette étant due au fait que beaucoup d'associations, après une existence souvent éphémère, entrent en léthargie sans signaler leur cessation d'activité. Pour mesurer l'importance du mouvement associatif, on peut avoir recours, comme nous nous proposons de le faire ici, à une autre donnée : les flux annuels de créations d'associations. Les associations qui se créent étant tenues, pour disposer d'une capacité juridique, d'en faire la déclaration au Journal Officiel, nous disposons là d'une source exhaustive de recensement.

Grâce aux renseignements accompagnant chaque déclaration (entre autres : objet de l'association, date et lieu de création), nous pourrions répondre à quatre questions : quel est le nombre total de créations d'associations ? Quels sont les types d'associations les plus fréquemment créés ? Quelles sont les régions les plus fécondes ? Et existe-t-il une typologie régionale ?

A partir de cette étude descriptive des flux, nous nous interrogerons sur les transformations sociales qui peuvent être à l'origine de la croissance constatée. En retournant la question, on se demandera si et comment les créations d'associations peuvent constituer un indicateur de changement social.

Les caractéristiques des membres des associations

Avant d'examiner nos statistiques des flux, voyons ce que certaines enquêtes par sondage nous apprennent des « stocks » d'associationnistes, de leur nombre et de leurs caractéristiques. Pour plusieurs raisons sur lesquelles nous ne nous étendrons pas ici [3] et ne serait-ce qu'à cause des omissions fréquentes que font les enquêtés lorsqu'on leur demande à quelles associations ils adhèrent, il convient de souligner qu'en ce domaine les résultats sont à considérer avec prudence.

En 1967, dans l'enquête sur les comportements de loisirs effectuée par l'INSEE, 27 % des individus interrogés déclaraient appartenir à au moins une association. Ce taux ne varie guère jusqu'en 1973 puisque dans

l'enquête du ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des Français, il était de 28 %. C'est, semble-t-il, vers le milieu des années 70 que doit se situer le léger décollage du nombre des associationnistes. D'après un dépouillement que nous avons effectué [4] de l'enquête « environnement de l'habitat », réalisée en 1975 par l'INSEE, le taux d'adhésion passe à 34 %. En 1979, il serait selon le CREDOC de 47 % mais cette progression spectaculaire est contredite par la nouvelle enquête du ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des Français (réédition à huit années d'intervalle de la précédente) selon laquelle il était, en 1981, de 31,6 %. Le taux actuel se situe probablement entre ces deux derniers chiffres. En dix ans le nombre des Français membres d'une association a donc bien augmenté, mais pas aussi sensiblement qu'on a bien voulu le dire. Si on le compare à la croissance très réelle, que nous examinerons plus bas, des déclarations d'associations, on constate un décalage qui peut s'expliquer pour une bonne part par le polyassociationnisme. J'ai montré ailleurs [4] que la probabilité d'adhérer à une deuxième association est plus forte que celle d'adhérer à une première association (et ainsi de suite pour les suivantes). De même on créera d'autant plus facilement une association qu'on avait déjà une responsabilité dans une autre association. Il y a là un processus doublement cumulatif, selon l'adhésion et selon le degré de participation, et il est donc possible que les Français créent de plus en plus d'associations sans que leur taux d'adhésion progresse dans les mêmes proportions.

Selon l'enquête de l'INSEE de 1967, le sexe représente le facteur le plus discriminant : le taux d'affiliation des femmes était de 20 % alors que celui des hommes était de 38 % [5]. En 1981, l'écart se réduit de 5 points mais il reste important [6]. Il semble qu'entre ces deux dates les associationnistes aient quelque peu rajeuni bien que l'adhésion concerne surtout les âges où l'on est actif. A cela une exception : les associations sportives où les taux d'adhésion sont inversement proportionnels à l'âge et les associations culturelles, si la jeunesse se combine avec un haut niveau de diplôme. Les actifs forment également le gros des effectifs des associations professionnelles. Au-delà de 55 ans toutefois, l'affiliation aux associations religieuses et/ou familiales remonte. L'adhésion concerne surtout les urbains, sauf pour les associations professionnelles où les chefs de ménages ruraux retrouvent des taux d'affiliation supérieurs à la moyenne. La particularité de Paris tient surtout au fait qu'on y enregistre un fort pourcentage d'adhérents à des associations culturelles. Outre ces critères démographiques, il est certain que les caractéristiques sociales pèsent d'un grand poids. Plus le revenu et le niveau de diplôme augmentent, plus on a de la chance d'être associationniste. Et de même, plus la position dans la hiérarchie des positions socioprofessionnelles est élevée (sauf pour les très hautes strates), plus il est probable qu'on adhère à au moins une association. Quant à la participation active, elle semble être le fait électif des classes moyennes supérieures et tout particulièrement des professions intellectuelles ou relevant du secteur des services. Pour toutes ces tendances, il n'y a pas eu de changement majeur depuis une dizaine d'années, même si certains écarts se sont quelque peu réduits. Il faut notamment remarquer qu'aujourd'hui comme hier, l'associationnisme intéresse peu les milieux ouvriers. Il est donc vraisemblable que beaucoup de ceux qui créent des associations appartiennent aux couches moyennes des salariées.

Les créations d'associations : une progression d'ensemble...

Alors que le nombre des créations d'associations poursuivait une lente progression jusque dans les années 60, à partir des années 70, le mouvement va s'accélérer fortement. Entre 1977 et 1982, les créations d'associations ont progressé de 20 %. En comparant nos résultats avec ceux du ministère de l'Intérieur (cf. tableau 1), on remarque que la croissance la plus forte se situe entre 1976 et 1977 (26 %) et qu'il faut attendre 1982 pour que le niveau atteint en 1978 soit dépassé. Pour apprécier l'ampleur et la nature des changements, nous avons comparé les créations recensées en 1982 avec celles de 1977. Nous avons d'autre part procédé à un sondage (une semaine par mois, les résultats étant ensuite extrapolés pour chaque mois) sur les années 1937 et 1960. Chaque fois que possible, c'est-à-dire lorsque les contenus de nos rubriques garderont les mêmes définitions, nous comparerons les données actuelles avec ces données plus anciennes⁽¹⁾.

Nos statistiques ne tiennent pas compte de l'Alsace qui jouit d'un droit local particulier, en vertu duquel les déclarations d'associations sont enregistrées aux greffes des tribunaux d'instance et ne figurent pas dans le *Journal Officiel*. Compte tenu de ce fait, on peut dire qu'il y a eu plus de 40 000 associations créées en 1982 en France (y compris les départements d'Outre-Mer). Ce chiffre représente un record et malgré le léger fléchissement observé entre 1978 et 1981, il n'est pas exagéré de prétendre que le mouvement associatif déjà en pleine vitalité, continue son expansion. Nous rechercherons plus loin les causes que l'on peut attribuer à ce phénomène.

Tableau 1

Nombre de créations d'associations par année

1908 ⁽¹⁾	5 000
1937 ⁽²⁾	9 311
1960 ⁽²⁾	12 633
1969	20 256
1972	26 112
1976	25 380
1977 ⁽²⁾	32 781
1978	34 690
1980	30 226
1981	33 704
1982 ⁽²⁾	39 437

(1) Estimations de Dominique Deruelle [3] contredisant certaines données généralement admises.

(2) Statistiques de l'OFCE sur la France entière y compris les DOM en 1977 et 1982 et l'Algérie en 1937 et 1960, mais sans l'Alsace. Pour 1937 et 1960 les chiffres résultent d'une extrapolation à partir d'un sondage sur la première semaine de chaque mois.

Source : Ministère de l'Intérieur pour les années 1969, 1972, 1976, 1978, 1980, 1981 (jusqu'en octobre).

(1) La collecte et la saisie des données ont été effectuées à l'OFCE par Laurence Duboys Fresney pour les années 1937, 1960 et 1982 et par Bernadette Larger pour l'année 1977.

... mais inégale selon les régions

Cette progression se fait de façon inégale selon les régions. Pour en étudier la répartition, il faut tenir compte de l'importance de la population de majeurs dans chaque région, puisqu'il faut être majeur pour créer une association, c'est-à-dire âgée de 18 ans et plus pour 1977 et 1982 et 21 ans et plus pour 1937 et 1960.

D'après les tableaux 2, 3 et 4 on peut discerner deux grands groupes de régions. Dans le premier où entrent Paris, l'Île-de-France, les régions Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Haute-Normandie et Bretagne, les taux de créations sont supérieurs à la moyenne (toutefois en Rhône-Alpes l'évolution récente masque un tassement). Dans les autres régions, la vie associative, mesurée par les flux, est moins intense. Notons que pour la Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté, l'Aquitaine, le Limousin et la Corse, le fléchissement est récent, puisqu'entre 1960 et 1982 et bien souvent entre 1937 et 1960, la progression était plus importante que celle de l'ensemble.

Tableau 2

Nombre de créations d'associations par région en 1937, 1960, 1977 et 1982

RÉGIONS	1937	1960	1977	1982
Paris	906	896	2 355	2 389
Île-de-France (sans Paris)	742	1 009	2 949	3 946
Champagne-Ardennes	286	265	1 272	1 246
Picardie	274	338	918	1 005
Haute-Normandie	238	344	1 164	1 913
Centre	444	478	1 360	1 487
Basse-Normandie	187	306	1 108	920
Bourgogne	251	425	1 246	1 198
Nord	537	815	1 231	2 035
Lorraine	261	303	938	898
Franche-Comté	169	232	974	874
Pays de Loire	427	692	1 606	1 751
Bretagne	238	798	1 425	1 871
Poitou-Charente	377	517	984	1 065
Aquitaine	411	594	1 975	2 118
Midi-Pyrénées	523	981	1 581	2 213
Limousin	108	121	890	604
Rhône-Alpes	837	1 138	2 370	3 659
Auvergne	341	418	811	925
Languedoc-Roussillon	486	584	1 945	2 123
Provence - Côte d'Azur	791	771	1 743	3 143
Corse	25	115	650	527
France Métropolitaine	8 855	12 140	31 565	38 504
Outre-Mer (*)	456	493	1 216	933
Ensemble	9 311	12 633	32 781	39 437

(Pour ce tableau comme pour tous les suivants, les données sont estimées à partir d'un sondage portant sur la première semaine de chaque mois en 1937 et 1960 et proviennent d'un recensement exhaustif en 1977 et 1982. L'Alsace n'a jamais été prise en compte).

(*) Il s'agit de l'Algérie en 1937 et 1960 et des DOM en 1977 et 1982.

Source : OFCE.

Tableau 3

Taux de création d'associations par région
pour 100 000 habitants majeurs (*) en 1937, 1960, 1977 et 1982

RÉGIONS	1937	1960	1977	1982
Paris	41,0	32,1	137,2	173,8
Ile-de-France (sans Paris)	26,8	24,9	52,5	70,3
Champagne-Ardennes	37,3	34,5	138,6	135,8
Picardie	30,2	36,1	79,8	87,3
Haute-Normandie	31,5	39,2	105,2	172,8
Centre	37,4	37,9	73,6	80,4
Basse-Normandie	26,2	40,0	123,9	103,0
Bourgogne	26,0	43,4	110,7	106,4
Nord	25,3	35,0	50,2	77,4
Lorraine	21,1	17,0	59,5	57,0
Franche-Comté	30,1	38,7	131,2	117,5
Pays de Loire	29,7	44,1	83,4	90,9
Bretagne	15,9	49,9	77,4	101,6
Poitou-Charente	40,4	53,5	88,7	98,0
Aquitaine	27,1	37,0	105,2	112,9
Midi-Pyrénées	38,1	68,3	94,4	132,2
Limousin	19,4	23,1	159,9	108,5
Rhône-Alpes	34,6	41,8	68,5	105,8
Auvergne	37,9	47,8	84,8	96,7
Languedoc-Roussillon	29,8	53,7	143,9	157,1
Provence - Côte d'Azur	43,9	38,0	61,3	110,5
Corse	14,2	58,5	350,6	284,2
France Métropolitaine	30,8	38,6	85,1	103,9
Outre-Mer	69,1	68,6	190,8	146,4
Ensemble	31,7	39,2	86,9	104,6

(*) Pour les années 1937 et 1960 les nombres d'habitants âgés de 21 ans et plus par région sont ceux des recensements de 1936 et 1962. Pour 1977 et 1982 nous avons procédé par région à une estimation de la population âgée de 18 ans et plus au 1^{er} janvier 1980 (date médiane). Dans chaque cas, nous faisons l'hypothèse que les variations de population entre les dates de référence et les dates de nos recherches sur les associations ne sont pas suffisantes pour influencer significativement les taux de création ainsi calculés.

Source : OFCE.

Tableau 4

Progressions des taux de création d'associations par région
de 1937 à 1960, de 1960 à 1982 et de 1977 à 1982

RÉGIONS	Taux de progression de 1937 à 1960 en %	Taux de progression de 1960 à 1982 en %	Taux de progression de 1977 à 1982 en %
Paris	- 22	+ 441	+ 27
Ile-de-France (sans Paris) ...	- 7	+ 182	+ 34
Champagne-Ardennes	- 8	+ 294	- 2
Picardie	+ 19	+ 142	+ 9
Haute-Normandie	+ 25	+ 340	+ 64
Centre	+ 1	+ 112	+ 9
Basse-Normandie	+ 53	+ 157	- 17
Bourgogne	+ 67	+ 145	- 4
Nord	+ 38	+ 121	+ 54
Lorraine	- 20	+ 235	- 4
Franche-Comté	+ 28	+ 204	- 10
Pays de Loire	+ 49	+ 106	+ 9
Bretagne	+ 215	+ 113	+ 31
Poitou-Charente	+ 33	+ 83	+ 10
Aquitaine	+ 37	+ 205	+ 7
Midi-Pyrénées	+ 79	+ 93	+ 40
Limousin	+ 19	+ 371	- 32
Rhône-Alpes	+ 31	+ 153	+ 54
Auvergne	+ 26	+ 102	+ 14
Languedoc-Roussillon	+ 81	+ 192	+ 9
Provence - Côte d'Azur	- 13	+ 191	+ 80
Corse	+ 213	+ 385	- 19
France Métropolitaine	+ 25	+ 169	+ 22
Outre-Mer (*)	- 1	(*)	- 23
Ensemble	+ 24	+ 167	+ 20

(*) La comparaison entre 1960 et 1982 n'a ici pas de sens puisque dans le premier cas il s'agit de l'Algérie et, dans le second, des DOM.

Source : OFCE.

... avec des variations saisonnières.

Si l'on voulait étudier les phénomènes saisonniers (cf. graphique 1), il faudrait tenir compte du fait qu'il y a pratiquement un mois de décalage entre la déclaration de création d'une association et sa parution au JO, moment où nous la saisissons. On verrait qu'en 1977 comme en 1982, les flux baissent de juillet à septembre et remontent en octobre. Compte tenu des différences de niveaux de départ et en dehors des creux inexplicables de février 1977 et mai 1982, la courbe est ascendante jusqu'en juin 1977 et descendante en 1982. Dans les deux cas pourtant le chiffre de juin est très nettement supérieur à celui de mai, peut-être à cause des vacances de Pâques. Cela se retrouve pour tous les types et toutes les régions ayant des flux au moins aussi importants que ceux de la moyenne.

Lorsqu'au contraire les flux sont faibles, les différences d'un mois à l'autre s'amenuisent et les courbes tendent à s'aligner sur une droite. D'ailleurs en 1937 et 1960, où les flux étaient beaucoup plus faibles, ces mouvements saisonniers avaient une amplitude moindre que ceux portés sur le graphique 1, l'effet saisonnier des vacances ne se ferait sentir que lorsque les flux sont plus forts.

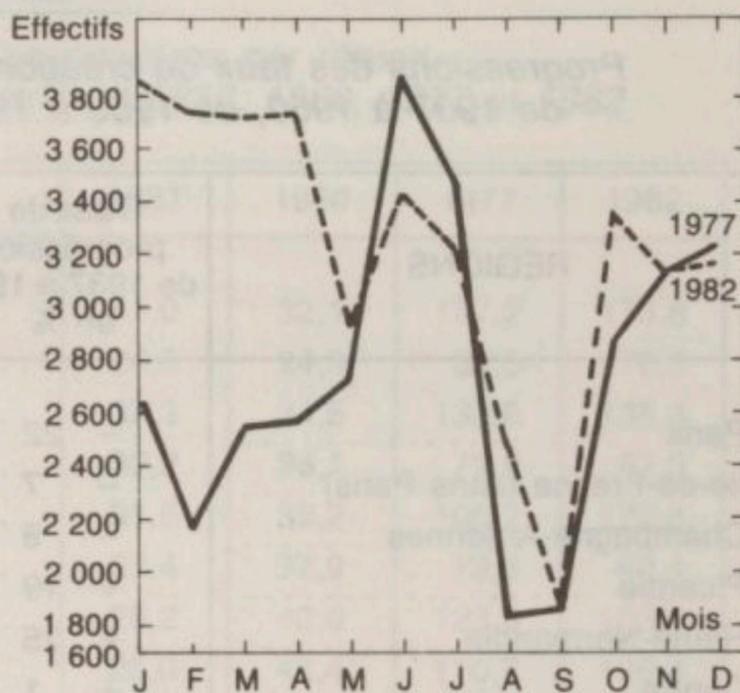
Répartition selon les objets

Pour classer ces déclarations selon leur objet, nous ne pouvons pas utiliser les typologies, généralement trop restrictives, que l'on trouve dans les questionnaires des sondages. Après un prérecensement portant sur les deux premiers mois de l'année 1982, nous avons arrêté une liste de 20 types d'associations qui nous semblait s'ajuster à la diversité des objets que nous avons rencontrés. Il est important de souligner que cette typologie (cf. tableau 5, 6, 7) a été construite *ex-post et de façon empirique* avec le souci de rendre le classement à la fois précis et commode pour les utilisateurs.

Face à l'extrême diversité des associations qui se créent, cette typologie, bien qu'assez fine, reste bien sûr critiquable. D'aucuns nous diront sans doute que des rubriques comme « associations de loisirs » sont trop floues. Il faut cependant bien arrêter une liste qui ne soit pas trop longue sous peine de se perdre dans les détails. D'ailleurs beaucoup d'associations ont des objets multiples, par exemple sportif et culturel et doivent donc être classées arbitrairement dans un seul poste. Enfin, on trouvera toujours des associations qui ne relèvent d'aucun des types retenus. Où ranger l'association

Graphique 1

Evolution mensuelle du nombre des déclarations d'associations en 1977 et 1982



créée en 1977 « pour la promotion du prénom Monique » ? Nous nous sommes néanmoins refusés à créer une catégorie « autres types d'associations » qui serait devenue un véritable fourre-tout sur lequel aucune interprétation n'aurait été envisageable et nous avons classé les zéloteurs de Monique, arbitrairement dans « liens amicaux ». Nous indiquons en encadré la définition de chacun des types d'associations retenus et figurant dans les tableaux 5, 6, 7.

La définition des *associations sportives* ne pose pas de difficultés puisqu'il s'agit essentiellement des clubs sportifs. En 1960 nous avons enregistré un nombre important de clubs de Karting. En 1977 et 1982, le yoga et les arts martiaux font une percée remarquable dans un univers où le football et le rugby restent prédominants.

La rubrique « *associations religieuses* » rassemble tous les groupes ayant pour objet l'étude et la diffusion de textes religieux. Les congrès sont fréquemment l'occasion de créer une association. En revanche, les activités paroissiales au sens large (associations de familles catholiques, associations autour de la JOC, de charité, etc.) mobilisent peu et les mouvements sectaires sont rares.

En 1937, 1960 et 1977, le type « *écoles libres* » concerne presque exclusivement des associations de gestion. En 1982 on voit apparaître un nombre important d'associations ayant pour objet la défense de l'école libre.

Différents sujets de réflexion ou d'action incitent les individus à former des associations à caractère *politique*. En 1977 le plus important d'entre eux est le marxisme. En 1982 les associations de soutien à l'opposition libérale deviennent plus nombreuses. Conjoncturellement, une élection locale est très souvent l'occasion de créer une association de soutien à un candidat.

Le contenu de la rubrique « *défense du patrimoine* » a changé dans la période récente. Alors qu'en 1937 et 1960 il s'agissait surtout d'ériger des monuments, en 1977 et 1982 beaucoup d'associations se sont créées pour la sauvegarde d'une culture ou d'un folklore local. Nous sommes proches du « régionalisme ».

Le type « *Formation/Recherche* » change également dans les années récentes. En 1937, il s'agissait de préparation des jeunes et des sapeurs pompiers à l'exercice militaire. En 1977 et 1982 la formation continue prend la place la plus importante et pour des domaines très divers : médical ou para-médical, gestion, pédagogie, aide-familiales, etc. (peu de clubs informatiques). Les associations de recherche *stricto sensu* sont peu nombreuses, elles concernent également des domaines nombreux avec une prédominance des sciences exactes et de la médecine.

Malgré le contexte actuel de crise économique, peu d'associations s'occupent des problèmes d'insertion professionnelle notamment des jeunes. La catégorie « *production/emploi* » recouvre essentiellement des associations ayant pour but d'améliorer des techniques agricoles de production. Il en va de même pour les années antérieures à 1977.

Certaines associations ne sont pas porteuses d'un projet social ou culturel d'ensemble et ont pour objet principal de « resserrer les liens » amicaux entre ceux qu'elles regroupent. On trouve ici toutes les amicales (notamment d'anciens combattants), des associations « table ronde » et pour faciliter les contacts entre personnes isolées, les clubs de type « Rotary », etc.

Dans la catégorie « loisirs » nous avons regroupé toutes les associations ayant pour but de promouvoir ou de faire pratiquer un loisir qui ne soit pas à caractère spécifiquement culturel ou sportif. La première place revient à la pétanque, suivie de près par la chasse et la pêche. On y trouve également les clubs de jeux, les comités de fête des villages, les syndicats d'initiative, les majorettes, l'aéromodélisme, etc.

« L'action sociale » représente une des vocations traditionnelles du mouvement associatif. On rencontre ici toutes les associations qui viennent en aide aux handicapés et aux personnes âgées et d'une façon générale toutes celles qui essaient d'améliorer le sort des personnes en difficulté que cela résulte d'un événement (inondations ou guerre par exemple) ou d'un problème plus structurel, vieillesse, isolement, pauvreté, etc.

En 1937 et 1960 la « défense de l'environnement » recouvre principalement les problèmes de protection du gibier et des récoltes et de lutte contre le braconnage et les nuisibles. En 1977 et 1982, il s'agit surtout de défendre un site menacé par une pollution ou bien, en ville, de s'opposer à la démolition d'un quartier, d'apprendre à connaître et à respecter la nature, de développer des énergies douces, etc. La connotation devient donc fortement écologiste.

Beaucoup d'associations ont pour objet de défendre des intérêts catégoriels, nous les avons réparties en trois postes :

— les associations de *locataires et de co-propriétaires* qui sont typiques des zones à forte densité de peuplement ;

— les associations défendant les *droits de certains groupes sociaux* tels que consommateurs, homosexuels, immigrés, habitants d'un quartier, femmes, familles, etc. ;

— les associations de défense des droits ou d'intérêts liés à une *profession*. En 1977 et 1982 la part la plus importante revient aux professions indépendantes (les salariés disposant des syndicats traditionnels). En 1937, ce type d'association n'existait pas. Nous y avons regroupé toutes les associations ayant pour but de faire appliquer la récente loi sur les congés payés et leur financement.

Les associations gérantes de *radios libres* n'apparaissent qu'en 1982. En 1977, nous n'enregistrons que quelques groupes de cibistes. Pour l'anecdote signalons toutefois la création d'une radio libre dans la Meuse en 1937. Elle avait pour but de défendre des idéaux tels que « l'ordre, la morale et le pacifisme ».

Les définitions des autres types d'associations : associations artistiques, de parents d'élèves, d'anciens élèves, foyers éducatifs, clubs du troisième âge vont de soi et ne varient guère entre 1937 et 1982.

Tableau 5

Nombre de créations d'associations selon le type
en 1937, 1960, 1977 et 1982

Types d'associations (*)	1937	1960	1977	1982
Sportive	2 378	2 008	6 637	7 237
Religieuse	106	142	585	676
Ecole Libre	92	1 024	103	213
Politique	163	230	982	1 163
Foyers Educatifs	267	586	804	1 076
Défense du Patrimoine	82	99	468	683
Formation - Recherche	368	766	1 464	2 599
Artistique	425	600	2 439	4 116
Anciens Elèves	105	150	310	379
Parents d'Elèves	50	309	1 330	1 104
Emploi - Production	181	410	568	1 692
Resserrement des Liens	739	795	2 025	2 072
Loisirs	1 535	2 300	5 535	4 803
Social	968	1 203	2 578	3 558
Troisième Age	24	169	2 451	1 126
Environnement	758	457	1 080	960
Propriétaires et Locataires	143	358	963	1 362
Défense de Droits Divers	447	511	1 235	1 541
Défense Professionnelle	479	516	1 025	1 792
Radios Libres, CB	1	0	19	1 285
Ensemble	9 311	12 633	32 781	39 437

(*) La définition de chaque type est donnée en encadré.

Source : OFCE.

Durant les cinq dernières années, la progression du phénomène associatif affecte la plupart des types d'associations, mais surtout celles liées à la production, à la formation, à la défense des droits de certains groupes sociaux et minorités et aux associations à vocation culturelle et/ou sociale. Parmi celles-ci l'école libre et les radios libres ont connu la plus forte croissance. Contrairement à leurs évolutions passées, les associations qui n'ont pas participé à ce mouvement d'ensemble relèvent du secteur des loisirs (y compris ceux du troisième âge), des amicales, des parents d'élèves et de l'environnement (écologie). Nous sommes confrontés ici à des types d'associations où il semble qu'on ait atteint le seuil de saturation des initiatives possibles : il s'agit bien d'initiatives et non d'adhésion. En sens inverse les flux de créations d'associations artistiques progressent alors que, dans le même temps, le nombre de leurs adhérents régresse, ce qui s'explique par une croissance du polyassociationnisme des intéressés.

En résumé on peut dire que les associations où les individus se rassemblent autour d'un projet social ou culturel, visant la société ou une de ses parties, sont actuellement en pleine croissance, alors que celles qui se donnent pour objectif de développer la sociabilité entre leurs membres progressent plus lentement.

Tableau 6

*Fréquences relatives des différents types d'associations
en 1937, 1960, 1977 et 1982*

Types d'associations	1937 en %	1960 en %	1977 en %	1982 en %
Sportive	25,5	15,9	20,2	18,4
Religieuse	1,1	1,1	1,8	1,7
Ecole Libre	11,0	8,1	0,3	0,5
Politique	1,8	1,8	3,0	2,9
Foyers Educatifs	2,9	4,6	2,5	2,7
Défense du Patrimoine	0,9	0,8	1,4	1,7
Formation - Recherche	4,0	6,1	4,5	6,6
Artistique	4,6	4,7	7,4	10,4
Anciens Elèves	1,1	1,2	0,9	1,0
Parents d'Elèves	0,5	2,4	4,1	2,8
Emploi - Production	1,9	3,2	1,7	4,3
Resserrement des Liens	7,9	6,3	6,2	5,3
Loisirs	16,5	18,2	16,9	12,2
Social	10,4	9,5	8,4	9,0
Troisième Age	0,3	1,3	7,5	2,9
Environnement	8,1	3,6	3,3	2,4
Propriétaires et Locataires	1,5	2,8	2,9	3,5
Défense de Droits Divers	4,8	4,0	3,8	3,9
Défense Professionnelle	5,1	4,1	3,1	4,5
Radios Libres, CB	0,0	0,0	0,1	3,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 7

*Progression des créations d'associations selon le type
de 1937 à 1960, de 1960 à 1982 et de 1977 à 1982*

Types d'associations	Taux de progression de 1937 à 1960 en %	Taux de progression de 1960 à 1982 en %	Taux de progression de 1977 à 1982 en %
Sportive	- 15	+ 260	+ 9
Religieuse	+ 34	+ 376	+ 16
Ecole Libre	+ 1 013	- 80	+ 107
Politique	+ 41	+ 406	+ 18
Foyers Educatifs	+ 120	+ 83	+ 34
Défense du Patrimoine	+ 21	+ 590	+ 46
Formation - Recherche	+ 108	+ 239	+ 78
Artistique	+ 41	+ 586	+ 69
Anciens Elèves	+ 42	+ 153	+ 22
Parents d'Elèves	+ 518	+ 257	- 17
Emploi - Production	+ 126	+ 313	+ 198
Resserrement des Liens	+ 8	+ 161	+ 2
Loisirs	+ 50	+ 109	- 13
Social	+ 24	+ 196	+ 29
Troisième Age	+ 604	+ 366	- 54
Environnement	- 40	+ 110	- 11
Propriétaires et Locataires	+ 150	+ 280	+ 41
Défense de Droits Divers	+ 14	+ 202	+ 25
Défense Professionnelle	+ 8	+ 242	+ 75
Radios Libres, CB	-	-	+ 6 663
Ensemble	+ 36	+ 212	+ 20

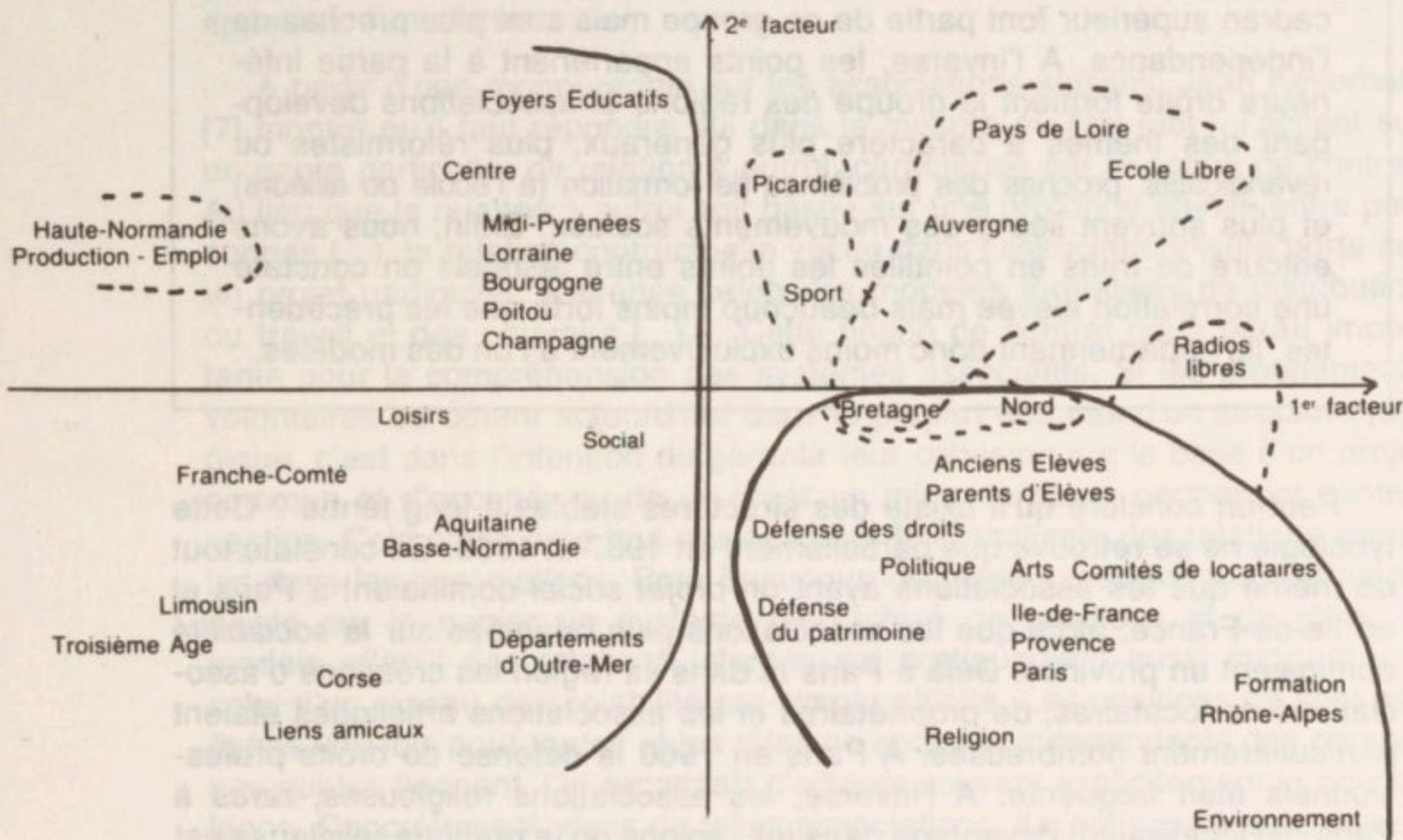
Répartition régionale selon les types

L'étude des croisements entre typologie et régions va d'ailleurs nous permettre de retrouver cette opposition entre deux grands types. Le type que nous appellerons « moderniste » regroupe six composantes : la religion, la politique, l'école, l'art, la formation et la défense d'intérêts ou de droits sociaux. Il est le plus fréquent à Paris, dans l'Île-de-France, la Provence, la Bretagne (pour l'école), le Nord (pour l'école et l'art) et la région Rhône-Alpes. A l'opposé, dans le type « traditionnel » la sociabilité au sein de l'association ou de la localité est plus importante que les projets de réformes sociales et l'orientation vers les loisirs est plus manifeste : on le trouve surtout dans la Champagne, la Corse, des départements d'Outre-Mer, le Limousin, la Franche-Comté, l'Aquitaine et la Basse-Normandie. Certains objets échappent à ces deux types, notamment le sport mieux représenté dans le Nord, la Picardie et la Bretagne, l'école libre dans les Pays de Loire et les problèmes d'amélioration de la production en Haute-Normandie. Les régions que nous n'avons pas citées jusqu'ici se répartissent de façon plus égale entre les deux grands types.

La stabilité de ces répartitions entre 1977 et 1982 est confirmée par les résultats des analyses de correspondances. Pour ces deux dates, le graphique 2 en transcrit une version synthétique.

Graphique 2

Analyse de correspondance du croisement
entre types d'associations et régions de création
en 1977 et 1982



L'analyse factorielle des correspondances est une technique d'analyse de données particulièrement bien adaptée à l'étude des tableaux de contingence lorsque leur taille est trop importante pour qu'une interprétation directe en soit possible. Il n'est guère envisageable de résumer en quelques lignes la méthode de cette analyse qui est assez complexe et utilise les acquis de l'algèbre linéaire. En revanche, il est utile de bien différencier un graphe d'analyse factorielle d'un graphique classique. Sur un tel graphe les axes ne sont pas donnés d'avance et représentent en quelque sorte des « variables cachées ». Ils sont le produit de la méthode et leur signification est à découvrir en fonction de l'ordonnance des différents points. La répartition des points (un par variable étudiée) est elle-même un produit de l'analyse. On s'arrange pour que la dispersion de nuage soit maximale sur le graphique en essayant de ne perdre qu'un minimum d'information. Les points situés au centre représentent les variables les plus indépendantes, celles qui se combinent indifféremment avec les autres. Plus l'angle que forment deux droites menées depuis l'origine du graphique jusqu'aux points représentant deux variables, est aigu, plus ces variables sont proches. Si cet angle est droit, les variables sont indépendantes. Plus l'angle tend vers 180° , plus les variables sont opposées. Avec ces principes de lecture on peut pratiquer un certain nombre de regroupements et voir quelles sont les variables qui se combinent entre elles.

Sur le graphique 2, l'axe vertical est difficile à interpréter. Par contre, sur l'axe horizontal, on retrouve le clivage entre les associations à caractère traditionnel et celles que nous avons qualifiées de plus « modernes ». Dans la partie inférieure gauche, sont situées les régions et associations où l'action sociale, la sociabilité interne et les activités de loisirs prédominent. Les points figurant dans le cadran supérieur font partie de ce groupe mais sont plus proches de l'indépendance. A l'inverse, les points appartenant à la partie inférieure droite forment le groupe des régions et associations développant des thèmes à caractère plus généraux, plus réformistes ou revendicatifs, proches des problèmes de formation (à l'école ou ailleurs) et plus souvent liés à des mouvements sociaux. Enfin, nous avons entouré de traits en pointillés les points entre lesquels on constate une corrélation élevée mais beaucoup moins forte que les précédentes. Ils appartiennent donc moins exclusivement à l'un des modèles.

Peut-on conclure qu'il existe des structures stables à long terme ? Cette typologie ne se retrouve que partiellement en 1937 et 1960. On constate tout de même que les associations ayant un *projet social* dominaient à Paris et en Ile-de-France, alors que les associations plus orientées sur la *sociabilité* dominaient en province. Déjà à Paris et dans sa région les créations d'associations de locataires, de propriétaires et les associations artistiques étaient particulièrement nombreuses. A Paris en 1960 la défense de droits professionnels était fréquente. A l'inverse, les associations religieuses, rares à Paris, se localisaient davantage dans les régions où la pratique religieuse est

plus unanime comme la Bretagne (et aussi la Corse). Les associations de parents ou d'anciens élèves se répartissaient de façon plus aléatoire. Le changement de contenu des autres rubriques du type « moderniste » ne nous autorise pas à pousser plus loin les comparaisons. Dans le Nord et la Bretagne ce type était rare en 1937 et 1960. Par contre la région Rhône-Alpes s'en rapproche en 1960 dans la mesure où la défense des droits y est une préoccupation importante.

Notre typologie ne se retrouve donc pas telle quelle dans le passé. La répartition des types par région est moins marquée ; on peut tout juste parler d'une opposition entre un type parisien et un type provincial ; cette opposition entre Paris et le reste de la France se retrouve sur les graphes d'analyse de correspondance des données de 1937 et 1960 ; opposition qui est moins accusée en 1977 et 1982. Les bases de notre typologie existaient malgré tout. Entre les deux périodes, le modèle « Paris/projet social » s'est diffusé dans certaines régions (ce qui lui enlève son caractère strictement parisien) et la distinction entre projet social et sociabilité, alors moins pertinente, s'est fortement accusée. Doit-on en conclure que deux « cultures » contrastées se sont développées parmi les créateurs d'associations et qu'elles contribuent à opposer des régions « modernistes » et des régions plus « traditionnelles » ? Seules des enquêtes qualitatives et localisées peuvent permettre de répondre.

Y a-t-il une « culture associationniste » ?

Que les associations se soient multipliées, que l'on puisse distinguer des associations d'un nouveau type et que les membres aient tendance à militer dans plusieurs associations conduit à se demander si depuis une quinzaine d'années s'est développée une « culture », des attitudes et des comportements particuliers aux gens qui font vivre ces associations que nous avons appelées « modernistes ».

A partir d'une monographie sur les associations suisses, Jean Kellerhals [7] montre qu'il faut répondre oui dans la mesure où l'on met « l'accent sur un genre particulier de relation à autrui, caractérisé par la notion de contrat. Au lieu que la relation à autrui soit basée sur une profonde affinité entre personnes (...), la relation contractuelle vécue dans l'associationnisme porte sur un projet particulier, s'agence selon des modèles formalisés de distribution du travail et des pouvoirs (...) ». Cette notion de contrat nous paraît importante pour la compréhension des systèmes associatifs. Si les groupements volontaires se dotent aujourd'hui dans la plupart des cas d'une structure juridique, c'est dans l'intention de garantir leur cohésion sur la base d'un projet commun et d'occuper ou de se créer un micro territoire permanent d'intervention. Cela étant, il ne faut pas exagérer le formalisme des relations sociales dans les associations. Pour beaucoup de petites associations, même s'il existe sur le papier un système hiérarchisé de positions et de rôles, le modèle effectif des relations internes est pratiquement aussi informel que celui d'un réseau de sociabilité par simple affinité. Les positions ne sont pas fixées une fois pour toutes et les rôles ne sont pas indépendants des personnes qui les tiennent. On reconnaît d'ailleurs souvent explicitement la polyvalence. Concrètement, dans de telles associations, il n'est pas rare de voir un

secrétaire remplir des tâches de trésorier et réciproquement. Bien sûr, dès que la structure grandit et perdure, le formalisme reprend ses droits.

Le développement de la vie associative serait alors une conséquence des changements sociaux engendrés par l'industrialisation et l'urbanisation. Ces deux phénomènes, en dissolvant les cadres traditionnels de la sociabilité, appellent la constitution de groupes plus ou moins formels qui permettent aux individus de retrouver un certain nombre de normes de conduite morale et économique et de fonder des rapports sociaux nouveaux reposant sur des droits, des devoirs, des positions et des rôles. A. Meister qui a soutenu cette idée [8] en tire même un principe de différenciation : plus un groupe subit le changement social, plus il a de chance de créer des associations.

Cet argument peut être illustré par l'exemple des agriculteurs qui ont été les premiers à multiplier les associations, dès les années cinquante. L'entraide de village entre voisins ne correspondait plus aux différences nouvelles entre agriculteurs modernistes et paysans traditionnels ni aux spécialisations différentes parmi les premiers. Chaque catégorie de producteurs qui se constituait a eu tendance à se créer des associations de différents types (Loi de 1901 ou micro-coopératives) et très étroitement spécialisées : utilisation d'une moissonneuse-batteuse, insémination artificielle, enseignement technique, comptabilité, etc. L'extraordinaire foisonnement de ces associations chez ces gens réputés pour leur routine et leur individualisme a surpris les observateurs à l'époque et a été le signe de la transformation radicale des techniques, mais aussi des mœurs des agriculteurs [9].

Une association donnant un cadre formel de sociabilité à un groupe ou à une strate sociale, si l'on n'appartient pas ou si l'on ne se réfère pas à ce groupe ou à cette strate, on n'aura pas d'autres possibilités, même s'il s'agit de défendre un intérêt similaire, que de créer une autre association rivale de la première. Cette prolifération contraste avec le principe de base des syndicats qui ont l'ambition de regrouper à l'échelle d'une nation tous ceux que l'objet du mouvement concerne, ce qui suppose une certaine unité de la classe sociale concernée. L'associationnisme s'attache au contraire à des micro-groupes et ne prétend pas à l'universalité, même si le discours et dans certains cas les pratiques [10] se veulent œcuméniques. En cela il est lié et participe aux changements sociaux et culturels de ces vingt dernières années. Non seulement il se nourrit du renouveau de la vie locale et de la multiplication des strates sociales au sein des classes moyennes, mais il contribue sans doute aussi à les accuser.

Renouveau de la localité

Dans un précédent article j'avais insisté sur le fait que les Français redécouvrent les vertus du micro-social et notamment de la localité [11]. Le nombre croissant des associations qui se créent pour entretenir la sociabilité locale ou pour gérer une institution locale vient à l'appui de ce diagnostic. Dans leur déclaration au JO beaucoup d'associations mettent l'accent sur leur volonté de faire vivre la société civile et témoignent d'indifférence à l'égard de la politique et des politiciens traditionnels. Les militants ne pensent plus qu'ils puissent avoir un poids important à l'échelon national. Si des transformations doivent s'opérer, c'est au niveau de l'îlot, du quartier, de la commune qu'ils veu-

lent expérimenter et essayer une action, car on y est plus proche des réalités quotidiennes et des échelons de décision que sont les municipalités. La plupart de ces associations restent indépendantes et refusent de s'affilier à des fédérations. Toutes ces associations à vocation locale ont profité du mouvement idéologique de retour aux racines et ont contribué à en accroître la force.

Prenons l'exemple de Meylan, banlieue grenobloise qui a fait l'objet d'une étude [12] dans le cadre du Programme CNRS d'observation continue du changement social. De 12 en 1969, les associations meylanaises sont passées à 21 en 1972 et à 41 en 1977 (associations intervenant effectivement dans la vie communale). Jusqu'aux années 1950, marquant le début de l'urbanisation, les associations sont au nombre de quatre : « Meylan sport » fondée par l'instituteur, une société de chasse, une amicale laïque et un patronage. L'église et l'école étaient donc les pivots de la vie associative et elles intervenaient dans le champ des relations sociales. L'institution communale ne se préoccupait pas de l'organisation de la vie sociale. Cette politique va changer dans le courant des années 60 avec l'afflux des nouveaux arrivants. Le système traditionnel de gestion communale fondé sur les contacts informels devenait de plus en plus inadapté dans une société où les cercles d'interconnaissances se recouvraient de moins en moins. Les nouveaux meylanais ne se reconnaissent pas dans les anciens cercles ruraux. Ils vont constituer des associations qui viendront *redoubler* la vie associative traditionnelle. Ensuite va s'opérer un rapprochement avec l'institution communale dont elles veulent être reconnues. La nouvelle équipe en place à la Mairie, représentative des classes moyennes et supérieures, désormais majoritaires à Meylan, va faire de la vie associative un élément essentiel de son projet de gestion. Si bien qu'aujourd'hui le système politique local ne peut se passer des associations et réciproquement les associations doivent avoir un projet politique pour la localité et incarner une sociabilité locale. Les dernières associations créées sont multifonctionnelles : on se regroupe tout autant pour réaliser le but collectif que pour avoir le sentiment de former une communauté. Comme Alexis Ferrand le conclut de son enquête : « L'association devient le cadre particulier d'une vie locale qui cherche ses propres référents ».

L'existence d'une association définit d'emblée un clivage entre ceux qui y appartiennent et ceux qui n'y appartiennent pas. Avec l'arrivée de nouvelles couches sociales et les changements municipaux concomitants, se développent des associations correspondant aux aspirations et à la sociabilité des nouveaux groupes. Les associations tirent leur force de leur localisation et plus la société locale se diversifie, plus elles vont se multiplier.

Stratification sociale et patronage

Cet exemple montre aussi l'importance de la hiérarchie sociale locale et l'importance des nouvelles couches moyennes qui veulent s'assurer une certaine fonction de « patronage » social dans leur localité et prendre le relai de la bourgeoisie traditionnelle à cet égard. Selon Jacques Lautman : « ce n'est plus la bourgeoisie qui vient faire au peuple l'assistance et assurer le contrôle social, ce n'est pas une structure parisienne à thèmes universalistes

(ligue de l'enseignement) qui se multiplie dans les provinces (...) ; les animateurs fondateurs se trouvent parmi les salariés moyens des métiers non manuels, l'inspiration est locale et enracinée, fût-ce mythiquement » [13]. En effet toutes ces associations sont animées par des couches sociales moyennes et salariées. Enseignants, travailleurs sociaux et cadres moyens du public et du para-public y jouent un rôle moteur de tout premier ordre. Le plus souvent ils y ont des responsabilités, car s'ils n'appartiennent pas à la classe dirigeante, leur position sociale leur confère un pouvoir intellectuel ou culturel qui renforce leur capacité d'encadrement et de contrôle. Ils valorisent le concret, le quotidien, les relations de sociabilité et critiquent l'omniprésence de l'Etat. L'accent est mis sur la qualité de la vie, la localité et la démocratie locale et on rejette la technocratie d'Etat et la politique au nom de la société civile ; tout au moins dans le discours, puisqu'on continue de rechercher des subventions. Tels sont selon Dominique Mehl [14] les traits principaux de leur idéologie commune, qui contribue à situer ce mouvement associatif « moral » ou « alternatif » dans une zone intermédiaire entre l'Etat et la société civile.

« Les études de petites villes et de quartiers, notamment celles réalisées dans le cadre du programme OCS du CNRS [15], montrent dans chaque localité le jeu de la stratification sociale locale qui situe chaque échelon de la hiérarchie nationale dans un rapport particulier avec les échelons représentés dans la localité. Dans un quartier à majorité ouvrière les techniciens ont une position prééminente et c'est l'un d'eux par exemple qui sera président du club de tennis, tandis que dans un quartier de « cadres » la présidence reviendra à un cadre supérieur, et dans une petite ville c'est un enseignant ou un médecin qui en sera investi. Les associations qui ont le même objet et la même structure remplissent une fonction très différente dans le jeu des distinctions et de l'influence sociale en fonction de l'éventail des strates sociales représentées dans la localité. Leur multiplication à l'échelle nationale révèle donc une diversification croissante des hiérarchies sociales locales derrière une culture associationniste en apparence commune à l'ensemble des couches moyennes. La « moyennisation » du mode de vie que révèlent les statistiques nationales (celles des associations comme celles de la consommation) oblitère une diversification croissante des situations locales et des positions relatives de chaque groupe social au sein de la localité.

Peut-on aller plus loin et admettre que cette liaison étroite entre l'évolution du mouvement associatif et les transformations récentes de la société autorise à voir dans les flux de créations d'associations un indicateur de changement social ?

Renouveau de la localité

Dans un quartier à majorité ouvrière les techniciens ont une position prééminente et c'est l'un d'eux par exemple qui sera président du club de tennis, tandis que dans un quartier de « cadres » la présidence reviendra à un cadre supérieur, et dans une petite ville c'est un enseignant ou un médecin qui en sera investi.

Créations d'associations, indicateurs de changements sociaux

Un indicateur doit être sensible aux retournements de conjoncture et varier dans le même sens que les phénomènes macro-sociaux qu'il résume. Voyons si ces deux conditions sont satisfaites.

Que parmi les nouvelles associations, peu survivent longtemps, incite à critiquer l'utilisation des flux de créations comme indicateur de changement. Pour répondre à cette objection et en l'absence de tout renseignement statistique sur la durée de vie moyenne des associations nouvellement créées, nous ferons l'hypothèse que cette durée n'est pas inversement proportionnelle à l'augmentation des flux. Autrement dit, nous n'avons aucune raison de penser que les associations déclarées en 1972 prolongeaient leur activité plus longtemps que celles, plus nombreuses, déclarées en 1982. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation significative des flux pourra donc être considérée comme l'indice d'un développement de la vie associative.

Quel que soit le type d'association, lorsqu'un événement peut susciter la création d'associations, cela ne manque pas de se produire, et dans un délai très bref. Prenons quelques exemples. La possibilité accordée aux associations d'obtenir l'autorisation d'émettre des programmes locaux sur la bande FM a suscité de très nombreuses créations d'associations. Nous en avons enregistré plus d'un millier pour la seule année 1982. Ceci prouve que la demande dans ce domaine était très forte. A la faveur d'une loi plus libérale, des groupes capables d'assurer l'animation des stations de radio n'ont guère mis de temps à en profiter. Les inondations dans le Gers en 1977 ont été l'occasion de créer très vite des associations de soutien aux sinistrés. Avec la guerre du Cambodge sont apparues des associations d'aide aux réfugiés. L'état de siège en Pologne a amené dès janvier 1982 la création d'associations de solidarité avec ceux sur qui s'abattait la répression ; des élections locales sont l'occasion de se regrouper pour soutenir un candidat..., etc.

L'actualité politique et générale d'une année peut se lire dans les déclarations d'associations publiées au Journal Officiel. Cette liaison directe entre l'événement et une bonne part des nouvelles associations, incite à penser que leur durée de vie est limitée à la résolution du problème qui en a amené la création. A côté d'associations plus « classiques » et plus durables, il y a donc tout un volant de créations d'associations ponctuelles qui se succèdent à un rythme assez rapide. Elles recrutent en premier lieu, semble-t-il, des participants actifs à la vie d'au moins une autre association. Cet important *turn over*, va plus dans le sens d'une intensification du phénomène associatif que de son extension, et montre bien la liaison de notre indicateur avec les événements et la conjoncture.

A l'inverse, il existe tout un volant d'associations peu sensibles aux changements sociaux. Mais que l'on trouve aujourd'hui par exemple moins de sociétés de chasse dans les pages du Journal Officiel que naguère n'autorise pas à conclure que les Français se désintéressent de la chasse puisque nous ne savons rien sur l'évolution du stock. En l'occurrence, cela semble montrer que chaque commune, ou presque, a sa société de chasse et donc que nous sommes arrivés à un seuil de saturation. Ce raisonnement ne s'applique pas à tous les types d'associations. Il vaut pour les domaines où il est clair que la gestion d'une activité ne peut être assurée que par une seule association.

Les associations de gestion des écoles libres sont exemplaires. Le nombre de créations croît dans des proportions considérables entre 1937 et 1960 puis régresse entre 1960 et 1982. Si chaque école a son association de gestion, sauf si le nombre de ces écoles devait croître significativement, il n'y a

plus aucune raison pour que les flux de créations augmentent. A la baisse constatée entre 1960 et 1982 (-80 %), fait suite une hausse entre 1977 et 1982 (+ 107 %) : depuis 1981 sont apparues des associations de défense de l'école libre que nous avons regroupées dans cette même catégorie. L'opinion est très sensible aux réformes envisagées par le gouvernement ; on observe une radicalisation d'une certaine partie de la population et notre indicateur le montre très fortement : effritement du militantisme de gauche et montée d'un militantisme de droite.

Autre exemple, en 1977 et 1982 un nombre important d'associations que nous avons groupées sous la rubrique « défense du patrimoine » relèvent d'une idéologie que l'on peut qualifier, pour aller vite, de « régionaliste ». Par ailleurs, grâce à d'autres enquêtes, nous savons que ce courant d'idées gagne constamment du terrain : « vivre et travailler au pays » devient une ambition communément partagée en province. Or notre indicateur corrobore cette évolution. Ce type d'association progresse de 46 % entre 1977 et 1982, soit deux fois plus que la moyenne. Le fait qu'un nombre croissant d'associations s'occupe de défendre un patrimoine local (au sens large) témoigne de la vitalité des régionalistes et devrait permettre une progression encore accrue des idées qu'ils défendent.

A l'inverse, les associations de défense de l'environnement dont nous avons dit qu'elles étaient surtout à connotation « écologiste » sont actuellement en perte de vitesse. Sans que l'on puisse ici argumenter que le seuil de saturation soit atteint, les créations régressent de 11 % entre 1977 et 1982. En rapprochant ce chiffre du faible score obtenu par les écologistes aux dernières élections municipales, nous avons là aussi l'indice d'un changement. Sans aller jusqu'à dire que nous aurions pu prévoir ce résultat, il est malgré tout frappant de constater la simultanéité d'évolution de ces deux tendances. Malgré la sensibilisation croissante de l'opinion, le mouvement écologique semble actuellement au creux de la vague. Si le flux de créations d'associations reprenait, ce serait certainement un signe de renouveau du mouvement.

Tout ceci montre, nous semble-t-il, que nos statistiques représentent de bons indicateurs d'évolutions conjoncturelles et de changement social. Il serait donc utile de les suivre en permanence.

Références bibliographiques

- [1] Sur les problèmes de rapports entre pouvoirs publics et associatifs : BLOCH-LAINÉ F., « Pour le progrès des associations », revue *Pour*, n° 74, 1980.
- [2] Pour la presse par exemple, voir la rubrique « associations » du *Monde du Dimanche*, notamment deux articles :
 - HEURTEAUX M., « Les mille fleurs de la loi de 1901 », *Le Monde du Dimanche* du 30 mars 1980.
 - MARCOU L., « Les bénévoles rajeunissent », *Le Monde du Dimanche* du 13 mars 1983.
- [3] DERUELLE D., « Démographie des associations », *Bloc-Notes de l'Observatoire Economique de Paris*, n° 7-8, INSEE, juillet-août 1982.

- [4] FORSÉ M., *L'adhésion aux associations*, Mémoire de DEA, IEP de Paris, 1978.
- [5] LEMEL Y., PARADEISE C., « Appartenance et participation à des associations », *Economie et Statistique*, n° 55, avril 1974.
- [6] MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Les pratiques culturelles des Français*, Paris, Dalloz, 1982.
- [7] KELLERHALS J., *Les associations dans l'enjeu démocratique*, Paris, Payot, 1974.
- [8] MEISTER A., *La participation dans les associations*, Paris, Editions Ouvrières, 1974.
- [9] Cf. AGULHON M. et BODIGUEL M., *Les associations au village*, Actes-Sud, Le Paradou, 1979.
- [10] Voir par exemple : VERGÈS P., LACOUT A., « Martigues à la recherche du local », in *Cahiers de l'OCS*, vol. IX, Paris, CNRS, 1982.
- [11] FORSÉ M., « Les Français redécouvrent les vertus du microsocial », *Revue de l'OFCE*, n° 1, juin 1982.
- [12] FERRAND A. (éd.), *Parents, habitants, citoyens*, Paris, éd. du CNRS, 1982.
- [13] LAUTMAN J., « Renouveau des sociétés locales : volonté ou résultat ? », *Sociologie du Travail*, n° 2, 1983.
- [14] MEHL D., « Culture et action associatives », *Sociologie du Travail*, n° 1, 1982.
- [15] Dans le cadre du programme OCS du CNRS, une vingtaine d'études locales ont mis l'accent sur le fonctionnement et le rôle des associations. Nous faisons allusion à l'ensemble de ces données.

Issues d'une diversification des structures du Mouvement populaire des familles (M.P.F.) créé en 1941 à partir de la Ligue ouvrière chrétienne (L.O.C.), les premières associations familiales ouvrières se constituent en 1945 et s'organisent en une Confédération nationale dès juin 1946. Il s'agit à l'origine de coordonner un certain nombre de services (aides familiales, coopératives, maisons familiales de vacances) mais aussi, à la création de l'U.N.A.F. (1942-1945), de tenir sur le terrain familial, le rôle qu'assure le syndicat sur le plan du travail.

Regroupant environ 30 000 familles, la Confédération Syndicale des Familles (C.S.F.) déclare aujourd'hui représenter environ 50 000 adultes et 100 000 enfants. Syndicalisme social-familial, elle est donc avant tout un syndicalisme du groupe familial, de revendication, de représentation, de gestion et de formation.

Ce qui motive et ce qui fonde le syndicalisme social familial, « c'est un syndicalisme qui assume les différents problèmes de la vie sociale, dans les domaines de l'habitat et de l'urbanisme, de l'environnement, des transports, de la consommation de l'éducation, de la santé et de la sexualité ainsi que des loisirs et des vacances... » « Ces différentes spécificités ne peuvent pas être isolées et parcellarisées, mais doivent au contraire être regroupées dans un syndicalisme cohérent de ce secteur économique-social où les biens et les produits débouchent sur le marché et où les gens se les approprient selon leur condition sociale. Les « agents » de ce combat syndical sur le terrain social-familial sont des personnes hommes, femmes, enfants. Ils n'agissent pas uniquement comme des individus isolés, mais en fonction de la réalité qu'ils vivent, c'est-à-dire dans un « collectif restreint » qui a sa vie et ses réactions propres. Cette réalité sociologique, c'est la famille. Cette réalité est permanente dans le temps et dans l'espace avec des évolutions parfois importantes.

Ces objectifs se traduisent à travers une activité originale, complexe et tous azimuts : urbanisme et logement, école et enseignement, consommation, loisirs et vacances, équipements sociaux, aide familiale, familles monoparentales, prestations sociales et santé, enfance, retraite etc...

Dans le domaine spécifique de la consommation, l'action de la C.S.F. vise la défense des consommateurs (centres d'information et de défense, enquêtes, conventions collectives de la consommation...) la représentation des consommateurs auprès des instances officielles (I.N.C., Conseil National de la Consommation... en concertation avec les autres organismes de consommateurs et d'utilisateurs), la formation et la recherche.

Enfin la C.S.F. (1) est membre à part entière de l'U.N.A.F.

(1) C.S.F. — 53, rue Riquet — 75019 Paris — Tél. : 241.33.39

Les militants de la C.S.F.

Michel Chauvière

Bruno Duriez

Un taux de réponse très satisfaisant

QUI sont les militants de la C.S.F. ? C'est pour répondre à cette question qu'une enquête a été lancée dans l'organisation durant le dernier trimestre de 1983. Les réponses sont venues nombreuses (774), ce qui représente un taux de réponses très satisfaisant et rend pertinents les résultats obtenus (1).

Les militants font l'organisation

Il ne s'agissait pas d'approcher tous les adhérents de la C.S.F., mais d'atteindre les seuls militants, c'est-à-dire ceux qui sont investis d'une responsabilité, petite ou grande, locale ou centrale. Ceux-là sont l'organisation, ils la font et l'animent, ils participent à divers échelons à l'élaboration de sa politique. Il est raisonnable de penser que ces orientations ne sont pas indépendantes de ce que sont les militants, du milieu social auquel ils appartiennent, de leur passé ou de leurs affinités. Inversement, si l'on choisit d'adhérer à la CSF et surtout d'y militer, c'est que l'on se sent globalement en accord avec sa philosophie et son action.

Cependant, les militants de la CSF ne constituent pas tout-à-fait une population homogène. Il y a probablement plusieurs façons de s'engager sur le plan familial et syndical, et les militants d'aujourd'hui ne sont pas ce qu'étaient les militants d'hier. C'est pourquoi les interrogations sur les militants participent de la réflexion sur l'organisation.

(1) Les réponses viennent de toute la France. Leur répartition est à l'image de l'implantation de la C.S.F. Toutefois, la hiérarchie des départements n'est pas tout-à-fait respectée. Un département a envoyé un nombre très important de réponses et certaines régions sont sur-représentées. Mais on peut penser que ces écarts n'affectent pas sensiblement les résultats globaux.

L'enquête a atteint principalement les militants de base

Les militants qui ont répondu au questionnaire ont effectivement des responsabilités à divers niveaux dans l'organisation et notamment jusqu'à l'échelon départemental pour 70 % d'entre eux. Pourtant 25 % n'indiquent aucune responsabilité dans les instances de la confédération. Par ailleurs, seuls 33 % des répondants ont participé à un congrès au moins, 12 % à deux congrès au moins, etc... Mais en revanche, 15 % de ceux qui ont une activité professionnelle, soit 7 % de l'ensemble, sont salariés de la CSF ou d'une fédération. Au total, l'enquête a donc bien atteint principalement les militants de base.

Le recrutement de la C.S.F. se maintient

Le recrutement de l'organisation se maintient. Les militants de longue date (15 % ont adhéré avant 1960) côtoient les militants nouvellement arrivés (27 % depuis moins de cinq ans) et 54 %, au total, sont à la CSF depuis moins de 10 ans.

Année d'adhésion	Nombre de militants (en %)
Avant 1949	1
1949-1953	4
1954-1958	7
1959-1963	7
1964-1968	9
1969-1973	18
1974-1978	27
1979-1983	27
	100 %

Pas de militant type, mais des groupes diversifiés...

Les jeunes y sont évidemment depuis peu, mais la CSF continue de recruter aussi parmi les plus âgés. Par exemple, 30 % des plus de 50 ans sont à la CSF depuis moins de 10 ans (1).

Qui sont les militants de la C.S.F. ? Dans les pages qui suivent, seront analysés les premiers résultats de cette enquête avec le souci de pointer plus particulièrement les changements intervenus ces dernières années.

Disons tout de suite qu'il n'existe pas de militant moyen ou de militant type de la CSF. Bien sûr, nous parlerons de l'âge moyen des militants ou du nombre moyen de leurs enfants. Mais ce ne sont que des moyennes abstraites. A la C.S.F. comme ailleurs, existent plutôt des groupes diversifiés tant par l'appartenance sociale, que par les trajectoires ou les comportements de leurs membres. Reconstituer ces différents groupes, où se

(1) L'enquête ne permet pas de dire si l'on reste longtemps à la C.S.F. Elle indique seulement un renouvellement assez important et régulier des militants, et qu'à chaque génération se dégage un groupe de fidèles.

cumulent des caractéristiques semblables, est l'un des objectifs scientifiques de ce travail.

État civil des militants

Le syndicalisme familial est d'abord une affaire de femmes : plus de trois militants sur quatre (77 %). Ceci distingue nettement une organisation comme la CSF des partis politiques et des syndicats ouvriers, qui sont d'abord des organisations masculines.

Tous les militants ont en commun une capacité à se projeter dans l'avenir, mais l'âge du militantisme peut varier selon le type d'engagement. Les militants de la C.S.F., quant à eux, sont plus âgés que les militants des syndicats professionnels et plus jeunes que ceux des partis politiques. La moyenne d'âge s'établit à 44 ans. Plus de 50 % des militants ont entre 35 et 49 ans. Il y a peu de très jeunes (2 % de moins de 35 ans), peu de très âgés (8 % de plus de 60 ans) (*tableau n° 1, voir page suivante*).

Familial oblige, la plupart des militants sont mariés (81 %) ou l'ont été (les veufs et veuves sont 4,4 % et les divorcés 5,2). Ceux qui vivent maritalement sont plutôt jeunes et peu nombreux. Enfin, le nombre des célibataires n'est pas négligeable (7,2 %).

Quand ils sont mariés, veufs ou divorcés, les militants ont presque toujours un ou plusieurs enfants ; seulement, 1,5 % des couples mariés n'en ont pas. Au total, c'est-à-dire hommes et femmes, y compris les célibataires et tous âges confondus, ils ont 2,72 enfants en moyenne. Et si l'on considère les seules femmes de plus de 45 ans, célibataires comprises, on constate qu'elles ont eu, en moyenne, 3,45 enfants. C'est beaucoup.

Enfin, à la date de l'enquête, trois militants sur quatre ont toujours des enfants à charge. Le nombre moyen de ces enfants, rapporté à l'ensemble des militants, est de 1,7.

Logement et consommation

En matière de logement, les militants de la CSF peuvent être considérés comme établis (*tableau n° 2, voir page suivante*). 62 % sont propriétaires de leur logement ; la plupart, soit cinq sur six ont emprunté ou sont en accession à la propriété. Dans quatre cas sur cinq, ils possèdent une maison individuelle. Quand ils sont locataires, trois militants sur quatre occupent une HLM et 82 % des locataires occupent un appartement. Tous confondus, il

Trois quarts de femmes

Plus de 50 % des militants entre 35 et 49 ans

2,72 enfants en moyenne

Trois quarts de militants ont des enfants à charge

51 % de propriétaires de maisons individuelles et 23 % de locataires d'appartements HLM

Tableau 1
Age et sexe des militants

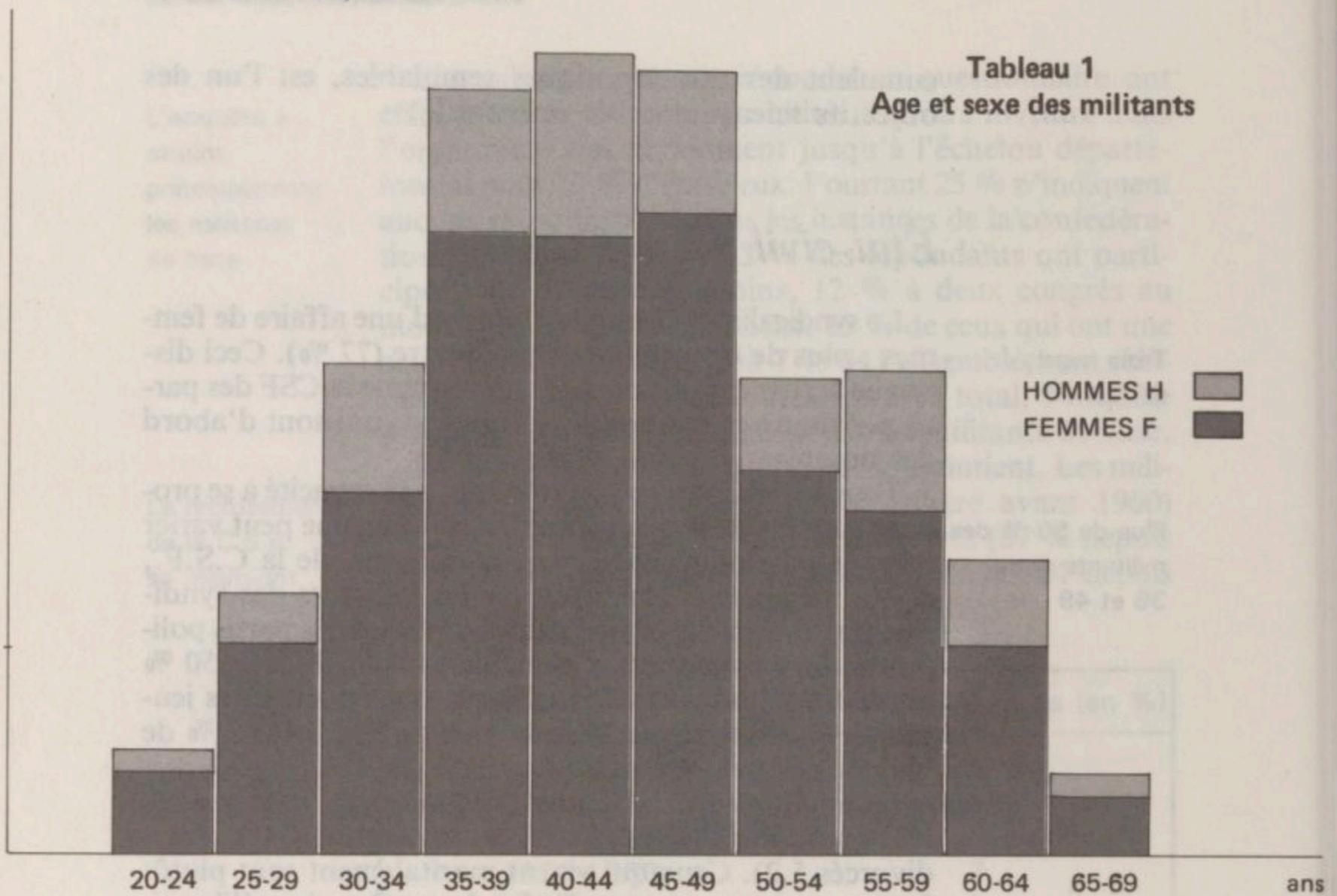
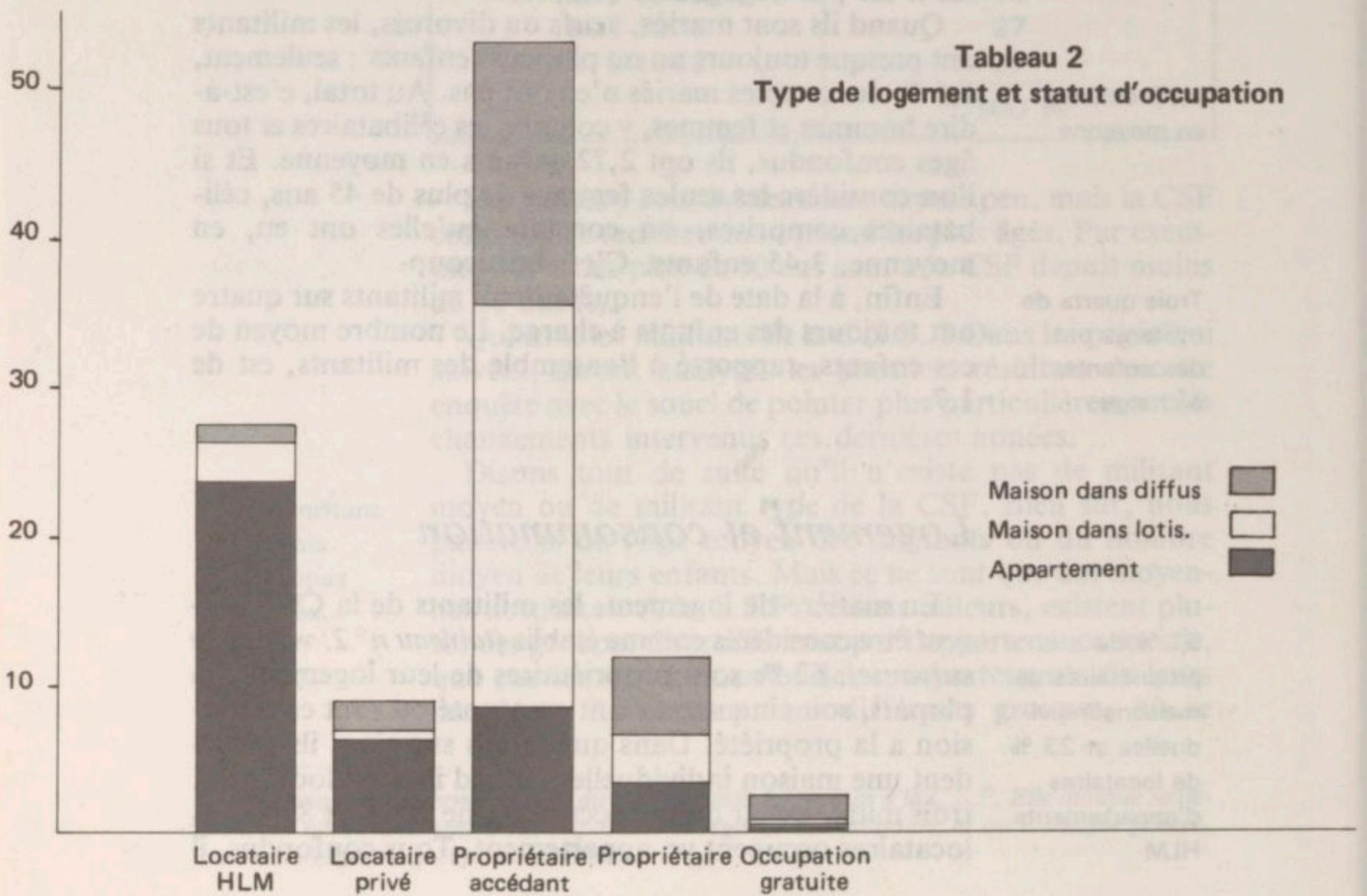


Tableau 2
Type de logement et statut d'occupation



Il y a donc deux grands groupes principaux : les propriétaires de maisons individuelles (51 %) et les locataires d'appartements HLM (23 %). Ceci est lié à l'implantation massivement provinciale de la C.S.F.

Les jeunes militants sont plus souvent locataires, d'HLM notamment. A partir de 30 ans, les propriétaires sont les plus nombreux tandis que le nombre de locataires HLM se stabilise (un militant de plus de 30 ans sur cinq environ). Cette situation contribue certainement à déterminer l'attitude par rapport à l'action militante, dans le domaine du logement bien sûr et sans doute au-delà.

Établis, les militants le sont aussi par leur équipement ménager et par leur mode de consommation. Quoique disposant de revenus moyens, 90 % possèdent une automobile, contre 71 % des Français. 82 % des militants partent régulièrement en vacances ; seulement 11 % d'entre eux ne sont partis ni en 1982, ni en 1983. Ce sont surtout des campeurs (39 %) ou des usagers des villages de vacances et des maisons familiales.

82 % prennent
des vacances

Appartenance sociale.

Situation professionnelle et formation

L'appartenance sociale des militants de la CSF les place en position moyenne entre les organisations syndicales, qui ont un recrutement plus ouvrier et des organisations comme l'UFC ou le Parti Socialiste, qui sont moins populaires. Si l'on prend comme indicateur la profession actuelle ou passée, les militants se répartissent en quelques grands groupes :

- Les employés 29,6 % dont 89,5 % de femmes⁽³⁾
- Les professions intellectuelles et sociales 21,1 % dont 81,4 % de femmes
- Les ouvriers 18,7 % dont 52,2 % de femmes
- Les professions sociales subalternes 10,6 % dont 98,5 % de femmes
- Les cadres moyens 8,5 % dont 63,5 % de femmes
- Les techniciens 6,7 % dont 22,0 % de femmes

Il n'y a que quelques cadres supérieurs et quelques non salariés.

Il y a un lien tout-à-fait évident entre l'appartenance sociale des militants et la prépondérance des femmes dans

(3) Certaines femmes n'ont jamais exercé de profession ou il y a trop longtemps qu'elles ont cessé de le faire pour l'indiquer. En tout cas, une femme sur quatre n'indique aucune profession.

l'organisation, puisque habituellement les femmes exercent davantage certaines professions. Mais, ceci ne suffit pas à expliquer la répartition.

Quel que soit le sexe, il y a une sous-représentation des ouvriers et ouvrières et une sur-représentation des employé(e)s et de ce que l'INSEE appelle désormais « les professions intermédiaires » notamment les instituteurs, les travailleurs sociaux, les cadres moyens, les techniciens, etc...).

Cette constatation doit être nuancée si l'on considère la situation des époux et épouses des militants. La sous-représentation des ouvriers tend à disparaître chez les maris des militantes et, de façon générale, les époux des militantes sont de recrutement plus populaire que les militants et il en est de même pour les épouses des militants vis-à-vis des militantes.

Sous-représentation des ouvriers, sur-représentation des employés et des professions intermédiaires

	% employés	% ouvriers **
France entière Population active masculine*	9,8	43,9
Militants C.S.F. Conjoints hommes	11,6 13,9	32,9 42,0
France entière Population active féminine	28,2	22,8
Militants C.S.F. Conjointes femmes	36,3 46,7	13,2 15,9

* référence : enquête emploi INSEE 1981.

** Dont les personnels de service hors services sanitaires et sociaux.

Un milieu populaire

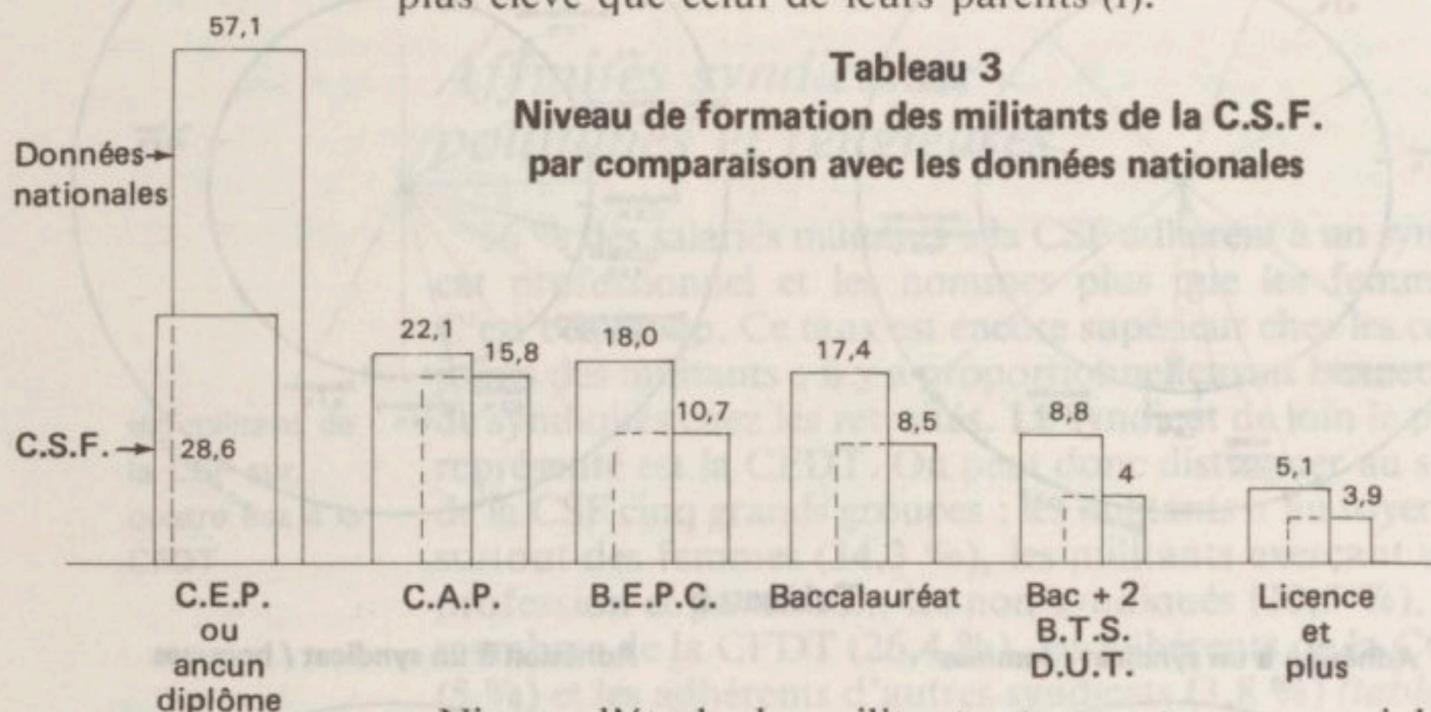
Globalement, l'appartenance sociale des militants et de leurs familles est donc largement populaire, mais ce qui distingue les militants de la CSF de la population française, c'est d'abord une sur-représentation des catégories moyennes.

une forte mobilité sociale

Dans les couples, la profession ou l'ancienne profession de l'un et l'autre des conjoints n'est pas forcément semblable ni même proche. Ceci est probablement lié à la mobilité sociale que connaissent beaucoup de militants. Mobilité personnelle d'abord : beaucoup ont changé de profession (c'est le cas notamment de ceux qui ont trouvé une emploi salarié dans la CSF). Mobilité entre générations ensuite : les parents de bon nombre de militants ont

exercé des professions agricoles, artisanales ou du petit commerce. Mobilité également entre les militants et leurs enfants dont le niveau d'études est globalement beaucoup plus élevé que celui de leurs parents (1).

Tableau 3
Niveau de formation des militants de la C.S.F.
par comparaison avec les données nationales



Généralement plus diplômés que l'ensemble des Français

Niveau d'étude des militants et appartenance sociale sont liés (tableau n° 3, voir ci-dessus). Il y a, dans la CSF, beaucoup de gens qui n'ont suivi que l'enseignement obligatoire et qui ont fini leurs études avec au plus le CEP (29 %) ; mais les militants de la CSF sont généralement, et à tous les âges, plus diplômés que l'ensemble des Français. Le nombre des militants ayant fait des études après le baccalauréat est important (13,9 %), mais il s'agit surtout d'études supérieures courtes (BTS, études d'infirmières, etc...). Les plus jeunes ont atteint un niveau d'étude plus élevé que les plus âgés : par exemple, 60 % des 25-29 ans ont au moins le niveau du baccalauréat contre 16 % chez les 50-54 ans.

52 % des militants exercent une profession

La situation professionnelle des militants n'est pas la même selon leur sexe. 76 % des hommes ont une activité professionnelle contre 45 % des femmes et, parmi elles, plus de la moitié sont à temps partiel (2) (tableau n°4, voir suivante).

Au total, ce sont 52 % des militants qui exercent une profession ; ce qui est relativement faible. En outre, 3 % sont chômeurs et 8 % sont retraités. Le type d'entreprises qui les emploient est très particulier . outre les salariés de la CSF (15 %), beaucoup travaillent dans une association (13 %). Les salariés du secteur privé sont sous-représentés

(1) N'on été pris en compte que les enfants des militants qui ont terminé leurs études.
(2) Dont les assistantes maternelles. En France, 68 % des hommes de plus de 15 ans et plus, exercent une profession et 45 % des femmes. Compte-tenu de leur âge, les militantes de la CSF ont moins souvent une activité professionnelle que l'ensemble des Françaises (Références : enquête emploi de l'INSEE, 1983).

Tableau 4
Situation professionnelle des militants de la C.S.F.
(hommes et femmes)

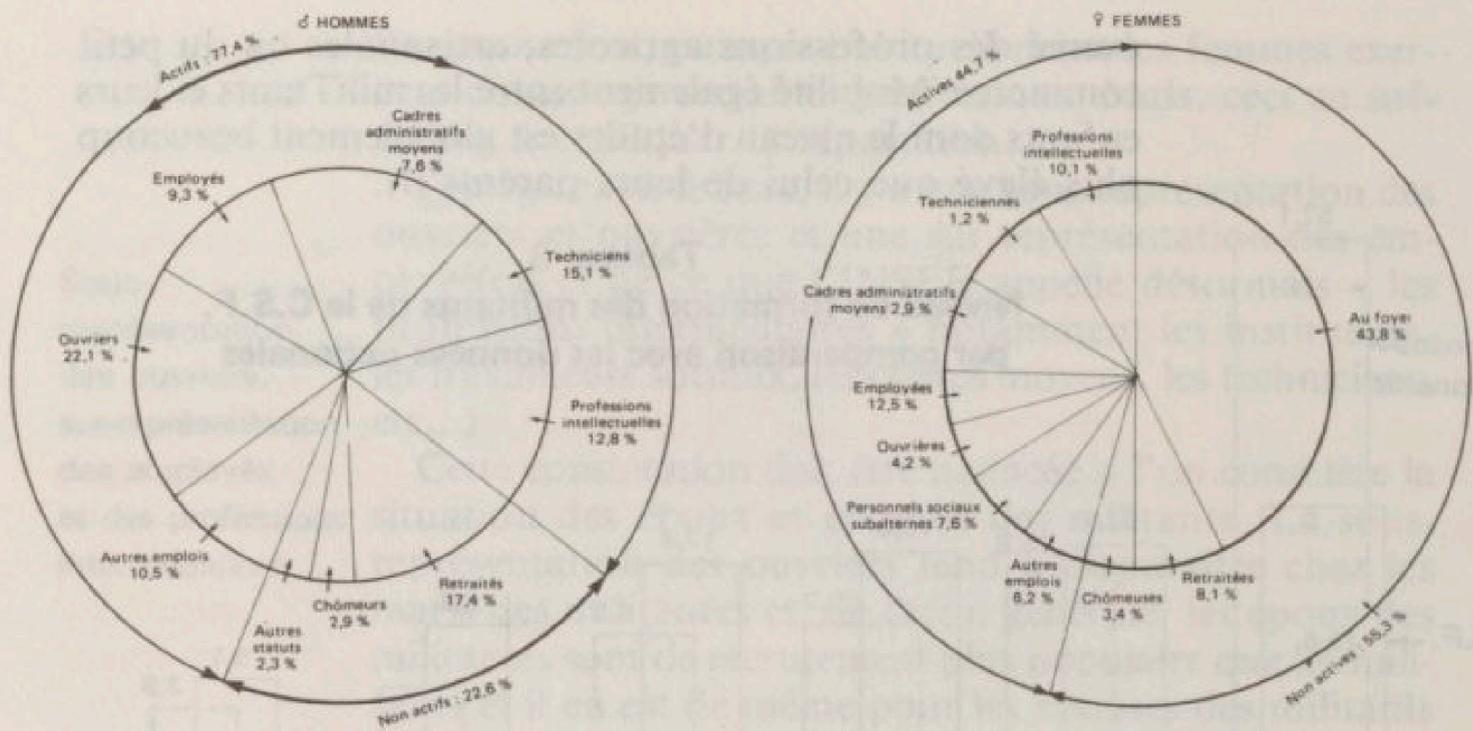
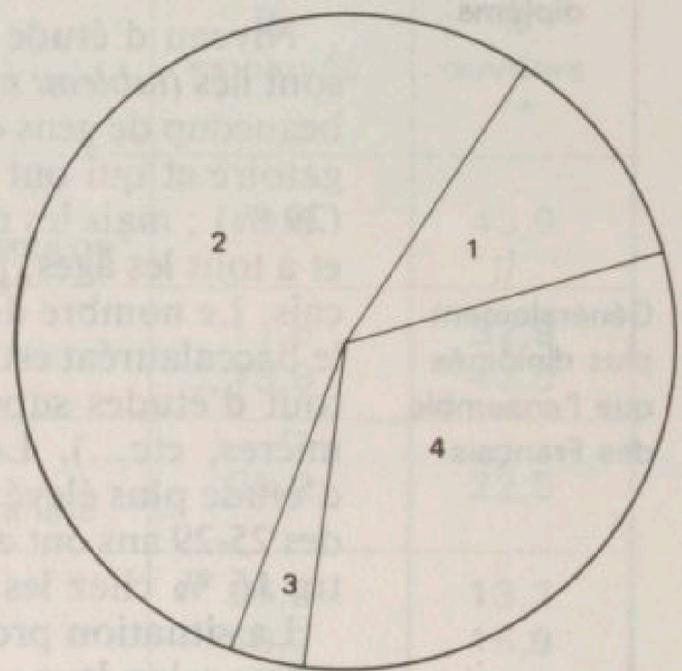
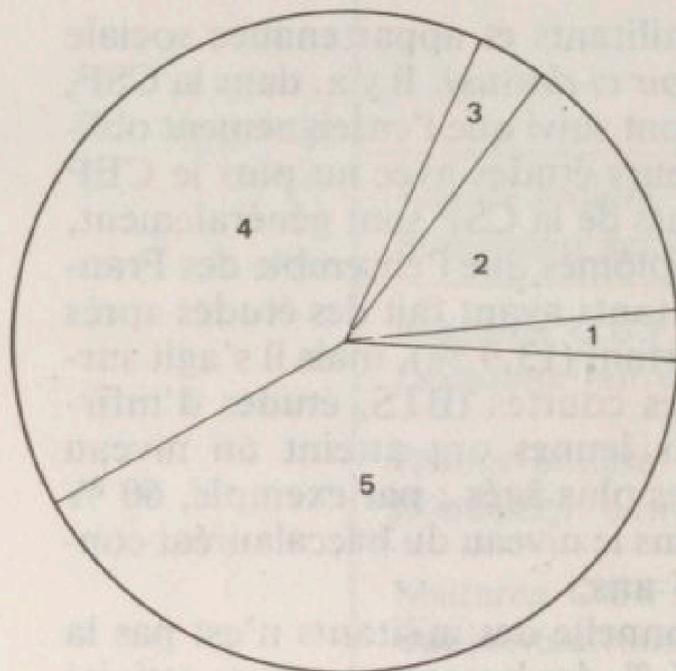


Tableau 5

Adhésion à un syndicat / femmes

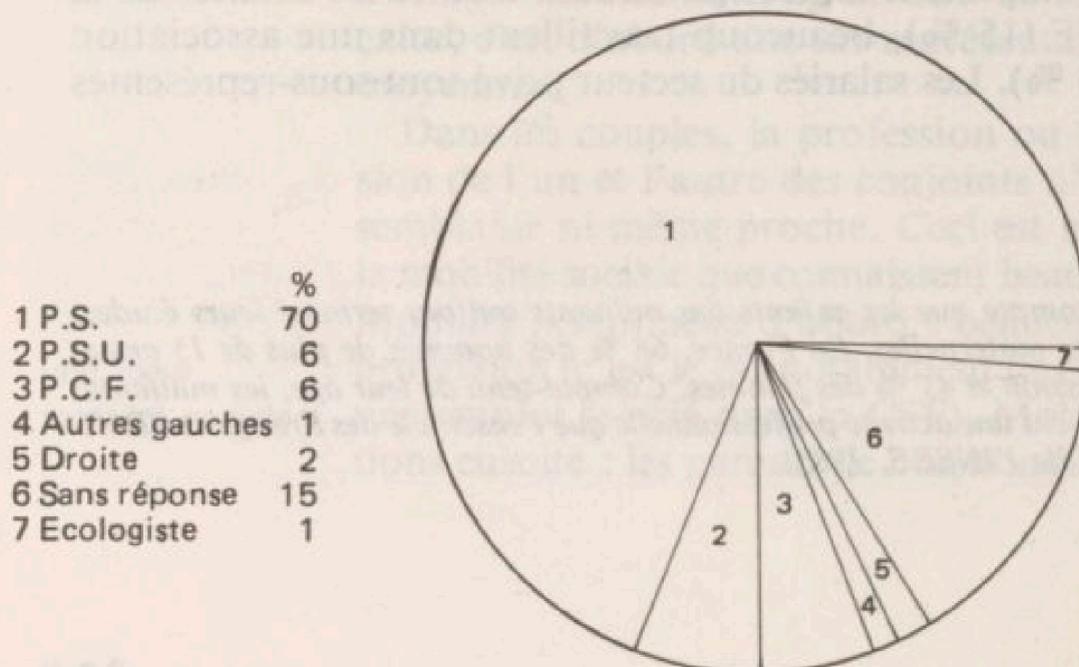
Adhésion à un syndicat / hommes



		%
actives ou anciennes actives	1 C.G.T.	3,1
	2 C.F.D.T.	19,0
	3 Autre synd.	3,9
	4 Non synd.	31,4
	5 Au foyer	42,6

		%
actifs ou anciens actifs	1 C.G.T.	12
	2 C.F.D.T.	53,5
	3 Autre synd.	3,5
	4 Non synd.	31

Tableau 6
Choix politique aux Elections législatives de Juin 1981



(33 %). Les autres travaillent dans la fonction publique ou dans les entreprises nationales.

Affinités syndicales, politiques et religieuses

56 % des salariés militants à la CSF adhèrent à un syndicat professionnel et les hommes plus que les femmes. C'est beaucoup. Ce taux est encore supérieur chez les conjoints des militants ; il y a proportionnellement beaucoup de syndiqués chez les retraités. Le syndicat de loin le plus représenté est la CFDT. On peut donc distinguer au sein de la CSF cinq grands groupes : les militants « au foyer », surtout des femmes (34,3 %), les militants exerçant une profession et parmi eux, les non-syndiqués (30,5 %), les membres de la CFDT (26,4 %), les adhérents de la CGT (5 %) et les adhérents d'autres syndicats (3,8 %) (*tableau n°5, page précédente*).

Un militant de la CSF sur quatre est à la CFDT

Un militant de la CSF sur dix est au PS

A cet engagement syndical, s'ajoute un niveau d'engagement politique important, quoique moindre. 15 % des militants appartiennent à une organisation politique, surtout les hommes ; parmi eux, la très grande majorité sont au Parti Socialiste (83 %), soit plus d'un militant de la CSF sur dix ; les autres sont au PSU (9 %) ou au Parti Communiste (6 %). Cette affinité des militants avec les grands partis de Gauche se retrouve dans leur comportement électoral (*tableau n°6, voir page précédente*). Aux élections législatives de juin 1981, 69,5 % ont voté pour un candidat du Parti Socialiste, 6 % pour le PSU (qui est donc sur représenté) et 5,5 % pour le Parti Communiste. A propos de politique, une certaine réticence s'exprime néanmoins : 15 % des militants ne disent pas quel a été leur choix politique. Les militants de la CSF se situent donc massivement à Gauche et, plus particulièrement, dans la mouvance politique représentée par le Parti Socialiste.

Quatre militants sur dix appartiennent à l'Action Catholique Ouvrière (ACO)

Cette appartenance au peuple de Gauche n'est pas habituelle chez des gens aussi engagés sur le plan religieux que le sont les militants de la C.S.F. En effet, 89 % déclarent avoir une religion, presque toujours catholique et surtout 42 % appartiennent à l'Action Catholique Ouvrière (8 % à d'autres mouvements d'action catholique). En outre, 9 % en ont fait partie à un moment de leur existence et beaucoup ont appartenu à la JOC (1). Il y a cependant une certaine désaffection à l'égard de l'action catholique chez les plus jeunes. Elle est plus nette, quoique très relative,

(1) Autre indice des affinités religieuses des militants de la CSF : la lecture courante de certains périodiques comme *Témoignage Chrétien*, *la Vie*, ou encore *Télérama*.

Près de quatre militants sur dix adhèrent à une association de parents d'élèves

Entre 10 et 20 h par mois à militer

chez les adhérents les plus récents de la CSF (trois sur dix de ceux qui ont adhéré depuis moins de cinq ans sont membres de l'ACO).

Les militants de la C.S.F. sont également très présents dans d'autres organisations : des associations de parents d'élèves surtout (36 % de l'ensemble des militants), des associations culturelles, sociales ou sportives. C'est le cas également de leurs conjoints, dont bon nombre font partie notamment d'associations de parents d'élèves.

L'engagement à la C.S.F.

Les centres d'intérêts des militants de la CSF sont divers. Tel mettra l'accent sur les questions touchant l'école, l'éducation et l'enfance ou la consommation, qui sont principalement l'affaire des femmes. Pour tel autre, ce sera l'habitat ou l'urbanisme (domaine dans lequel les hommes investissent le plus).

Le temps que les militants estiment consacrer à leur action à la CSF, est pour 69,6 % d'entre eux inférieur à 20 heures par mois et pour 43 % de moins de 10 heures (sans compter évidemment les salariés de l'organisation). C'est peu lorsque l'on sait le temps passé dans des réunions, des distributions de tracts, etc... Peut-on dire que les militants ne comptent pas leur temps ? Plus le niveau de responsabilité est élevé, plus les militants ont tendance à donner leur temps. Mais, les militants qui n'ont pas d'activité professionnelle ne passent pas plus de temps que ceux qui en ont une.

L'adhésion individuelle n'est pas entrée dans les habitudes. Seuls 11 % des conjoints sont également adhérents de la CSF. Lorsque ce n'est pas le cas, c'est surtout parce que l'adhésion est considérée comme familiale.

C'est d'ailleurs souvent par leur famille que les militants ont connu la C.S.F. ou ont été amenés à s'y engager. Beaucoup soulignent aussi l'importance des contacts personnels avec des amis faisant déjà partie de l'organisation ou avec des militants de leur quartier. Pour plus d'un tiers des militants, c'est dans des actions menées par la CSF qu'ils ont adhéré à celle-ci. Mais, un quart des militants mettent en avant non une occasion particulière mais leur conviction personnelle. Plus généralement, si les militants de la CSF continuent d'y militer, c'est parce que leur conviction demeure et parce que ce que propose l'organisation ne heurte pas globalement le sens qu'ils donnent à leur action, qui se révèle dans leurs options familiales, éthiques, religieuses ou politiques. Ce qui ne les empêche pas d'être parfois en désaccord avec ce que la CSF leur propose, bien entendu.

Michel Chauvière

Bruno Duriez

Chargés de recherche au C.N.R.S.

Réseaux d'associations, réseaux de militants : une étude de cas

Bernard Roudet

Cet article reprend un chapitre de notre thèse de troisième cycle, thèse qui analyse le développement et l'organisation de la vie associative dans une commune de l'agglomération grenobloise, ainsi que ses relations avec l'institution municipale (1). La commune étudiée, Meylan, a été choisie en raison d'une vie associative dense et d'une politique attentive du conseil municipal à son égard. Précisons que cette thèse a été préparée depuis 1978 et soutenue en 1981, alors que la mairie était dirigée par une municipalité d'Union de la Gauche succédant elle-même à une équipe issue des Groupes d'Action Municipale. En 1983, c'est une municipalité de droite qui a été élue.

UNE association, par définition, associe des individus désireux de réaliser un objectif commun. Toute adhésion suppose l'acceptation des finalités et du mode de fonctionnement de l'association. Toutefois, l'adhésion peut être soumise à certaines conditions : avoir tel ou tel âge, habiter tel quartier, avoir telles préoccupations... Par là, formellement, la création d'une association est en même temps l'instauration d'une dissociation : l'existence même de l'association définit dans n'importe quelle population un clivage, une différence entre ceux du dedans et ceux du dehors.

(1) Bernard ROUDET — La commune et ses associations. Meylan (Isère). Thèse pour le doctorat de troisième cycle en Sociologie de l'Administration.

Institut d'Études Politiques de Grenoble 1981 — Publiée par le CESOL (9 Chemin de la Tour des Chiens, 38700 CORENC) en 1983. Nous reprenons dans cette analyse des réseaux associatifs les éléments d'une enquête réalisée en collaboration avec Alexis FERRAND dans le cadre du programme de recherche du CNRS « Observations du changement social et culturel ». Voir Alexis FERRAND, Bernard ROUDET « Les citoyens engagés et les réseaux d'associations » dans Alexis FERRAND (et autres). Parents, Habitants, Citoyens. Meylan banlieue grenobloise. Éditions du CNRS, 1982.

Cependant, la question qui est posée le plus souvent par les militants d'association n'est pas celle des frontières, des compatibilités ou incompatibilités, mais celle d'une différenciation entre ceux, militants engagés et actifs, qui prennent des responsabilités et les autres qui ne font que consommer des services. C'est celle du petit nombre qui « tient à bout de bras » les associations face aux adhérents passifs. C'est surtout celle — classique dans sa formulation — qui reconnaît que « ce sont toujours les mêmes », c'est-à-dire que, finalement, d'une association à l'autre, on retrouverait souvent les mêmes personnes, changeant de casquette en cours de semaine, si ce n'est de soirée.

Le problème des clivages, des frontières entre associations peut donc être relié, par l'observation d'une monopolisation des postes clés, au constat, a priori paradoxal, d'une liaison entre certaines associations, de connexions entre divers groupements. Les participations multiples, cumulées par un même individu, impliquent des relations entre associations, relations qui ne sont en fait que l'expression de liens, de contacts entre les militants eux-mêmes. A travers la distribution des associations et des militants, se profile un ensemble d'interconnexions qui peuvent nous donner une configuration plus précise de l'organisation de la vie associative.

C'est cette question que nous nous proposons d'examiner, à un niveau qui permette une observation précise et fiable, c'est-à-dire en étudiant des associations locales.

Il s'agit dans cet article de réaliser une approche de la vie associative en terme de réseaux d'associations et de réseaux de militants. C'est une approche statique, synchronique, établissant une photographie, à un moment donné, de l'organisation des associations et du positionnement des militants. Dans un premier temps, nous préciserons la méthodologie employée. Bien qu'étant d'une lecture un peu austère, celle-ci apparaît nécessaire à la compréhension de notre démarche et peut appeler une réflexion sur ce type d'analyse ainsi qu'une comparaison éventuelle avec d'autres travaux. Nous indiquerons ensuite brièvement les principales caractéristiques de la participation aux associations meylanaises, avant d'examiner l'organisation du champ associatif puis, dans une dernière partie, de préciser le positionnement des militants dans les associations.

Profil de la participation

Pour tenter d'évaluer la participation dans les associations, il importait de connaître les militants et la diversité de leurs engagements. Or, dans le but général de recueillir des informations sur la vie associative meylanaise, une analyse systématique de la presse locale avait été effectuée. Outre des indications sur les programmes d'activités, les services offerts, la presse note très souvent, après chaque compte rendu d'assemblée générale, la composition des nouveaux conseils d'administration. De même, les noms des responsables les plus actifs sont très souvent cités. Cette source d'informations, déjà constituée et directement publique, a semblé utilisable pour une première approximation.

Nous avons commencé par réaliser une évaluation de la participation dans les associations depuis 1969. Mais, devant l'importance de la période couverte et l'ampleur des données à recueillir, il a paru préférable de centrer nos recherches sur deux seules années. Nous pouvions ainsi disposer d'informations plus fiables, plus précises, sans toutefois renoncer à analyser la persévérance du militantisme d'une année sur l'autre. Par ailleurs, en choisissant 1977 et 1978 comme années de références, nous nous sommes réservés la possibilité d'une observation des interférences entre le domaine de la vie associative et le champ du politique. Les élections municipales de 1977, comme les élections législatives de 1978, ont vu la constitution et la publication de nombreuses listes de candidats, accompagnées d'autant de listes de soutiens. Nous les avons intégrées dans notre corpus qui comprend, en outre, un certain nombre de documents diffusés auprès du grand public (tracts, publications diverses). Un relevé systématique des individus nommés nous a permis de constituer le « Who's who » meylanais, la liste des citoyens ayant pris des engagements publics au sein des associations ou dans le cadre de la vie politique (1).

Méthode

La constitution de ce corpus appelle deux remarques. La première concerne l'indice de participation retenu. En choisissant les membres des conseils d'administration, nous voulions délimiter une population qui ne se contente pas seulement d'adhérer à une association (souvent dans la seule perspective d'en tirer quelques services) mais qui s'investit dans son fonctionnement et n'hésite pas à prendre des responsabilités. Nous nous rendons bien compte que la population des militants actifs n'est pas exactement recouverte par celle des membres des conseils d'administration. De simples adhérents peuvent participer activement à la vie d'une association tandis que certains « administrateurs » ne sont là que pour conférer aux instances dirigeantes de l'association le nombre d'individus requis par ses statuts. Il n'empêche que l'appartenance à des conseils d'administration constitue a priori le meilleur indice de participation militante, indice plus large que la seule appartenance à un bureau et plus fiable que la simple adhésion.

La deuxième remarque concerne la qualité des informations contenues dans ce corpus. Notre « Who's who » meylanais reste tributaire de nos bases documentaires : la presse et les documents publics. Ce qui introduit des biais d'autant moins contrôlables qu'ils ne sont pas systématiques : telle association se fera connaître à la presse, puis on perdra sa trace ; telle autre indiquera une année son conseil d'administration et l'année suivante son seul bureau ; enfin, certains secteurs associatifs s'expriment particulièrement peu dans la presse locale.

Il faut néanmoins souligner que ces aléas ne doivent pas être appréhendés uniquement en tant qu'obstacles à la connaissance de la réalité associative de la commune. Ils sont tout aussi significatifs de la présence ou de l'absence de certaines associations dans l'espace public meylanais. Le fait de

(1) Périodiques consultés : Meylan. *Revue municipale* n° 1 (1969) et n° 2 (1970-71). Meylan. *revue communale trimestrielle* n° 1 (printemps 1972) et n° 2 (été 1972). Meylan informations. *Bulletin mensuel de la municipalité* n° 1 (avril 1971) à n° 73 (décembre 1978). Bulletin de l'A.P.E.D.I. n° 1 (novembre 1974) à n° 36 (décembre 1978). Le Dauphiné Libéré, 1978.

s'exprimer dans le « Dauphiné libéré » ou dans le bulletin de l'A.P.E.D.I., d'y insérer un programme d'activités ou le compte rendu d'une assemblée générale, témoigne d'une démarche volontariste de participation à la vie sociale locale, d'un désir de voir son action connue et reconnue dans la commune. De même, les informations contenues dans le bulletin de la mairie manifestent un certain engagement au sein de l'action municipale. Il y a là autant d'indices de « publicité », révélateurs de l'action militante de certains citoyens.

Nous avons cependant essayé de corriger les imperfections de nos données initiales en réunissant, sur quelques associations, des informations absolument fiables. Pour déterminer un échantillon restreint d'associations, nous avons procédé, à partir de l'ensemble des données rassemblées (1977-1978), à une analyse très empirique en terme d'attractivité. Il s'agissait de voir, sur ces deux années, quelles associations attireraient le maximum de militants ou, plus précisément, quelles étaient les associations dont les adhérents étaient le plus souvent nommés dans la presse. Nous nous sommes alors aperçus que les plus fortes appartenances se concentraient à la fois sur des unions de quartier et sur des associations intervenant dans le domaine culturel ou socio-culturel. Disposant ainsi d'une indication relative à la centralité du militantisme associatif, nous pouvions privilégier ces associations dans notre approche de la participation militante.

Ont donc été retenues les trois associations territoriales qui figurent parmi les sept associations les plus « attractives », à savoir l'Union de quartier du Grand-Pré, l'Union de quartier du Haut-Meylan ainsi que l'Association des habitants des Buclos. Les quatre autres associations très « attractives » sont l'Association pour l'Animation du Centre de l'Hexagone (A.P.A.C.H.), l'Association pour l'Expression et le Développement de l'Information (A.P.E.D.I.), la M.J.C. et le Centre musical. Ce qui apparaît comme une sur-représentation militante de ces associations peut s'expliquer par le rôle clé qu'elles jouent dans le projet politique de la municipalité. Les associations de quartier ont une fonction d'expression de la demande sociale. L'A.P.A.C.H., l'A.D.E.P.I. et le Centre musical sont des créations municipales gérant des services importants au niveau de la commune (information locale, centre culturel). Quant à la M.J.C., elle fait l'objet d'une attention particulière de la part de la municipalité. Signalons que l'on trouve ensuite au palmarès des appartenances l'Association des parents d'élèves, puis une association sportive : Meylan sports.

Aux quatre associations culturelles retenues ont été rajoutées, à titre de comparaison, deux associations plus « traditionnelles » et moins impliquées dans le projet gestionnaire de la municipalité : l'Harmonie et la commission Saint-Valentin. De même, nous avons complété notre échantillon d'associations territoriales en prenant en compte les trois autres associations de quartier existant en 1977 et 1978 qui sont nettement plus en retrait en terme d'attractivité. Ce sont : l'Union de quartier de la Revirée (disparue en 1978) ; l'Association des habitants de Meylan-Est (créée en 1978) et l'Association des résidents des Eyminées.

Certaines des associations retenues sont exclusives les unes par rapport aux autres (c'est le cas des associations territoriales : on ne peut habiter deux quartiers à la fois). D'autres, au contraire, impliquent l'adhésion à une seconde association que ce soit de fait (l'A.P.A.C.H., le Centre musical, la M.J.C. qui ont plus ou moins un rôle de coordination des « forces vives » de la commune) ou formellement (l'A.P.E.D.I., qui est chargée de diffuser l'information d'associations ou de groupements adhérents). Enfin, la commission Saint-Valentin, chargée d'organiser la fête du même nom, est une association de fait et non de droit qui se renouvelle entièrement d'une année sur l'autre.

Pour ces douze associations, nous avons vérifié auprès de leurs présidents la fiabilité de l'information recueillie et nous l'avons éventuellement complétée pour disposer des listes intégrales des conseils d'administration. Dès lors, le caractère aléatoire des données disparaissait mais aussi leur signification en terme d'investissement militant : les « administrateurs inactifs » risquant cette fois d'être sur-représentés.

Notre « Who's who » comprend 737 noms. Seulement 516 concernent des personnes adhérentes en 1977 et/ou 1978. 264 ont été recensées pendant au moins l'une de ces deux années parmi ces douze associations retenues. Notre travail se développera sur ce double niveau : d'une part, l'ensemble 77/78 des données recueillies (1) ; d'autre part, pour ces mêmes années, notre premier échantillon de douze associations. La participation des 221 personnes recensées en dehors des deux années de référence n'a été que peu étudiée.

Pour faciliter l'analyse, ces données ont été traitées par informatique. Mais les coûts de réalisation engendrés par une structure d'information à format variable et l'utilisation d'un langage lourd ont limité les possibilités. Par ailleurs, rappelons que les caractéristiques de l'information initiale nous autorisent plus à indiquer des tendances qu'à donner des résultats absolument certains.

À partir des données recueillies, différents indices ont pu être définis pour tracer les contours de l'engagement des Meylanais dans les responsabilités associatives. Nous en ferons ici une présentation assez succincte mettant en relief les phénomènes de stabilité et de monopolisation. Les chiffres que nous évoquons ont été calculés pour les deux années 1977 et 1978 sur la base de l'échantillon global (mais les analyses faites sur le premier échantillon n'ont pas infirmé ces résultats).

On observe une certaine persévérance du militantisme entre 1977 et 1978. 50 % des individus qui sont membres de conseils d'administration en 1977 le sont encore en 1978. Et il semble que la plupart des militants qui reprennent du service le font en conservant leur siège initial plutôt qu'en changeant d'association. Si l'on reste dans le système associatif, ce serait donc en restant à sa place. A partir de ce résultat, on pourrait déduire l'existence d'un noyau stable de militants ; stabilité qui leur conférerait une importance accrue dans le champ de la vie associative. Il serait cependant trop hâtif de tirer des conclusions après une observation sur deux seules années.

Un examen attentif des données permet de faire ressortir un autre fait marquant : 25 % des membres de conseils d'administration sont apparentés en qualité de conjoints et, plus rarement, de descendants. Un quart, ceci est considérable compte tenu qu'il s'agit de responsables, avec les problèmes de réunion et d'emploi du temps impliqués par cette charge. C'est également considérable vu les relations très élémentaires prises en compte : nous avons affaire à des couples et éventuellement à leurs enfants et non pas à une parenté. Or, au vu des quelques informations dont nous disposons, il apparaît que certaines familles, au sens large d'un ensemble de ménages apparentés (beau-frère, belle-sœur) ont investi collectivement le réseau associatif.

(1) Ce corpus comprend la totalité des associations actives sur la commune (37) plus les groupes informels et les appartenances politiques. Il sera désigné comme échantillon global.

L'engagement dans les associations se présente donc comme une vertu familiale même si celle-ci n'est pas toujours aisément transmise à la jeune génération. Et les relations de parenté peuvent introduire la monopolisation de certains sièges par des individus membres d'un même ménage ou plus largement apparentés. Précisons cependant que, dans le cas d'un militantisme de couple, nous avons constaté que c'est essentiellement un seul membre du couple qui s'investit fortement dans la vie associative.

Si l'on fait maintenant une analyse en terme de monopolisation, on s'aperçoit que 20 % des membres de conseil d'administration, militants acharnés, accaparent 45 % des sièges disponibles. Une observation plus fine, à partir de la moyenne annuelle des militants, nous révèle que 60 % d'entre eux n'occupent en fait qu'un seul siège. A l'inverse, 40 % des militants investissent plusieurs associations.

Monopolisation des sièges d'administrateurs

Nombre de sièges occupés	% des membres de conseil d'administration
1	58,7
2	21,1
3	9,3
4	5,4
5 et +	5,3

Notre indice de militantisme (la participation à un conseil d'administration) se trouve ici singulièrement dévalué. La participation à plusieurs conseils nous désigne des militants qui ont un engagement encore beaucoup plus affirmé. Au clivage entre adhérents et militants se superposerait un clivage interne aux militants concernant ceux qui n'investissent qu'un seul conseil d'administration et ceux qui monopolisent plusieurs sièges.

Le système associatif, comme système participatif, ne fonctionnerait donc pas sur un mode égalitaire (un siège, un homme) mais sur un mode plus hiérarchique où des individus « capitalisent » des positions. Du point de vue des individus, cela implique une concentration dans certaines mains des informations et des responsabilités. Du point de vue du système associatif, ces individus aux engagements multiples réalisent sur leur personne des mises en relation d'associations a priori étrangères les unes aux autres. Ce sont essentiellement ces monopolisateurs que nous prendrons en compte dans la suite de notre analyse.

Connexions d'associations

Après avoir rapidement évoqué les caractéristiques de la participation individuelle, nous voudrions maintenant opérer un premier déplacement de perspective et passer du champ des participations à l'espace des associations. Il s'agira d'observer le positionnement des associations entre elles,

les relations qu'elles établissent ou les lignes de partage qu'elles tracent. Il est bien évident qu'à l'origine de ces connexions (ou de ces dispersions) se trouve l'engagement d'un militant qui, par ses adhésions, prend en charge (ou esquive) la mise en relation d'associations. Toutefois, nous ne nous arrêterons pas pour l'instant sur la figure centrale du militant. C'est essentiellement la distribution de ses appartenances que nous analyserons dans la mesure où c'est elle qui réalise la structuration du champ associatif.

A partir de nos deux échantillons nous essaierons d'affiner notre analyse pour situer les points nodaux, les centres stratégiques de ce champ associatif. En examinant la situation des associations, l'organisation des appartenances puis, dans un dernier temps, le positionnement des citoyens actifs, nous tenterons de repérer autant de répartitions, de ramifications, d'entrecroisement qui nous permettront de mettre en parallèle un réseau d'associations avec un réseau de militants. Dans cette perspective, nous délaissions l'analyse des participations isolées pour porter toute notre attention sur les phénomènes de multi-appartenances (1).

Déploiement des associations

Il est possible de construire un indice de déploiement d'une association sur l'ensemble du système, indice qui nous permettrait de déterminer quelles sont les associations qui établissent le plus de connexions avec d'autres groupements, mais aussi de distinguer le comportement des individus du comportement du système, c'est-à-dire de souligner la capacité de chaque association à distribuer ses militants dans d'autres groupements. Cet indice s'obtient en calculant le rapport entre le nombre de militants disponibles dans une association, à savoir la taille de son conseil d'administration, et le nombre de places qu'ils occupent simultanément à l'extérieur, c'est-à-dire les appartenances communes avec d'autres associations. On obtient ainsi, pour chaque militant, le taux moyen de ses participations extérieures. Avec un taux de 1, chaque militant a obtenu une place extérieure ; avec un taux de 2, 2 places extérieures... Cet indice a été établi sur 1977 pour les onze associations retenues (A.R.), à partir de leurs connexions d'une part avec elles-mêmes, d'autre part avec l'ensemble du champ associatif (E.G. = échantillon global). L'Association des habitants de Meylan Est, créée en 1978, n'apparaît pas ici.

(1) Précisons que l'étude des connexions d'associations a été réalisée sur la base de la seule année 1977.

Indice de déploiement des associations

Associations contrôlées	Connexions d'Appartenances		Nombre de pers. dans CA	Indice I sur EG	Rang	Indice II sur AC	Rang
	avec EG	avec AC					
	A	B	C	A/C		B/C	
A.P.E.D.I.	40	10	20	2	1	0,50	2
M.J.C.	27	16	28	0,96	2	0,57	1
C.MUSICAL	24	11	25	0,96	2	0,44	3
A.P.A.C.H.	52	24	55	0,94	4	0,44	3
HAUT-MEYLAN	13	5	14	0,93	5	0,36	5
REVIRÉE	5	2	7	0,71	6	0,29	7
HARMONIE	7	4	11	0,63	7	0,36	6
EYMINÉES	3	0	5	0,60	8	0	10
GRAND-PRE	15	5	28	0,53	9	0,18	8
S.VALENTIN	2	1	9	0,22	10	0,11	9
BUCLOS	1	0	25	0,04	11	0	10

La lecture de ce tableau nous révèle un ordre de déploiement similaire sur les deux échantillons. Les quatre principales associations culturelles se trouvent en tête de classement. La position dominante de l'A.P.E.D.I. s'explique par son statut, requérant la représentation d'autres associations dans son conseil d'administration. Il est donc normal que son indice sur l'ensemble du champ associatif soit quatre fois plus important que son indice sur les seules associations contrôlées (AC). Viennent ensuite la M.J.C. et le Centre musical. Bien qu'elle ait vu son rôle au sein de la commune s'affaiblir quelque peu depuis l'élection de la municipalité G.I.A.M., la M.J.C. continue à rassembler les militants associatifs. Le Centre musical, quant à lui, affirme un objectif de coordination de la vie musicale meylanaise.

L'A.P.A.C.H., dont la vocation communale est pourtant clairement exprimée, ne se trouve qu'en quatrième position. La faiblesse de cet indice relativement au nombre de ses militants n'empêche pas l'A.P.A.C.H. d'avoir le maximum de connexions, que ce soit sur les associations ou sur l'ensemble des associations. Rappelons que l'A.P.A.C.H. est une association fermée, dont les membres sont cooptés de fait. La dimension militante de la participation ne nous paraissant pas recouvrir ici le seul conseil d'administration, c'est l'ensemble de ses adhérents, relativement peu nombreux, que nous avons comptabilisé (1).

(1) Sur notre échantillon global, nous avons procédé de même avec le Groupe d'Information et d'Action Municipale (G.I.A.M.), rattaché au mouvement national des Groupes d'Action Municipale (G.A.M.) L'importance de celui-ci dans la dynamique associative meylanaise nous a conduits à considérer une simple adhésion comme significative d'un intérêt pour le projet de démocratie participative et d'un engagement dans la vie associative. Nous avons donc pris en compte l'ensemble de ses membres.

Le fort déploiement de ces quatre associations confirme partiellement notre très empirique test d'attractivité. Nous sommes ici en présence d'un pôle central de la vie associative meylanaise. Les groupements qui paraissent attirer le maximum de militants sont ceux qui réalisent de nombreuses connexions avec d'autres associations. Confirmation partielle toutefois, car ce qui est vrai pour les associations culturelles directement impliquées dans la politique municipale l'est moins pour les associations de quartier. Si le Haut-Meylan arrive en cinquième position, il est suivi par deux associations territoriales disposant d'un bon indice, mais qui ne comptaient en 1977 que peu de militants. Les associations voulant établir des connexions doivent s'en donner les moyens en se dotant d'importants conseils d'administration. Mais cela n'empêche pas que des associations peu nombreuses sont relativement ouvertes sur le champ associatif global.

Le fait que des associations territoriales très attractives soient en retrait dans ce classement nécessite une rapide analyse. L'Union de quartier du Grand-Pré dispose d'un large conseil d'administration, reflet d'une très nombreuse participation adhérente. Néanmoins, en 1977, cette association était relativement isolée sur elle-même, marquant une certaine réserve devant la politique associative et culturelle de la municipalité, critiquant le mode de fonctionnement de la M.J.C. et de l'A.P.A.C.H. Nous retrouvons, au niveau de son indice de déploiement, les conséquences de cette attitude. Au contraire, le conseil d'administration de l'Association des habitants des Buclos nous paraît important par rapport au nombre effectif de ses adhérents. C'est là le signe d'une démarche très militante de l'association.

Il s'agissait pour elle de faire valoir les revendications de la population du quartier vis-à-vis de la municipalité, des H.L.M. et de l'E.D.F. Aucune nécessité pour cela de se positionner dans le champ associatif meylanais : l'association pouvait rester repliée sur elle-même (1).

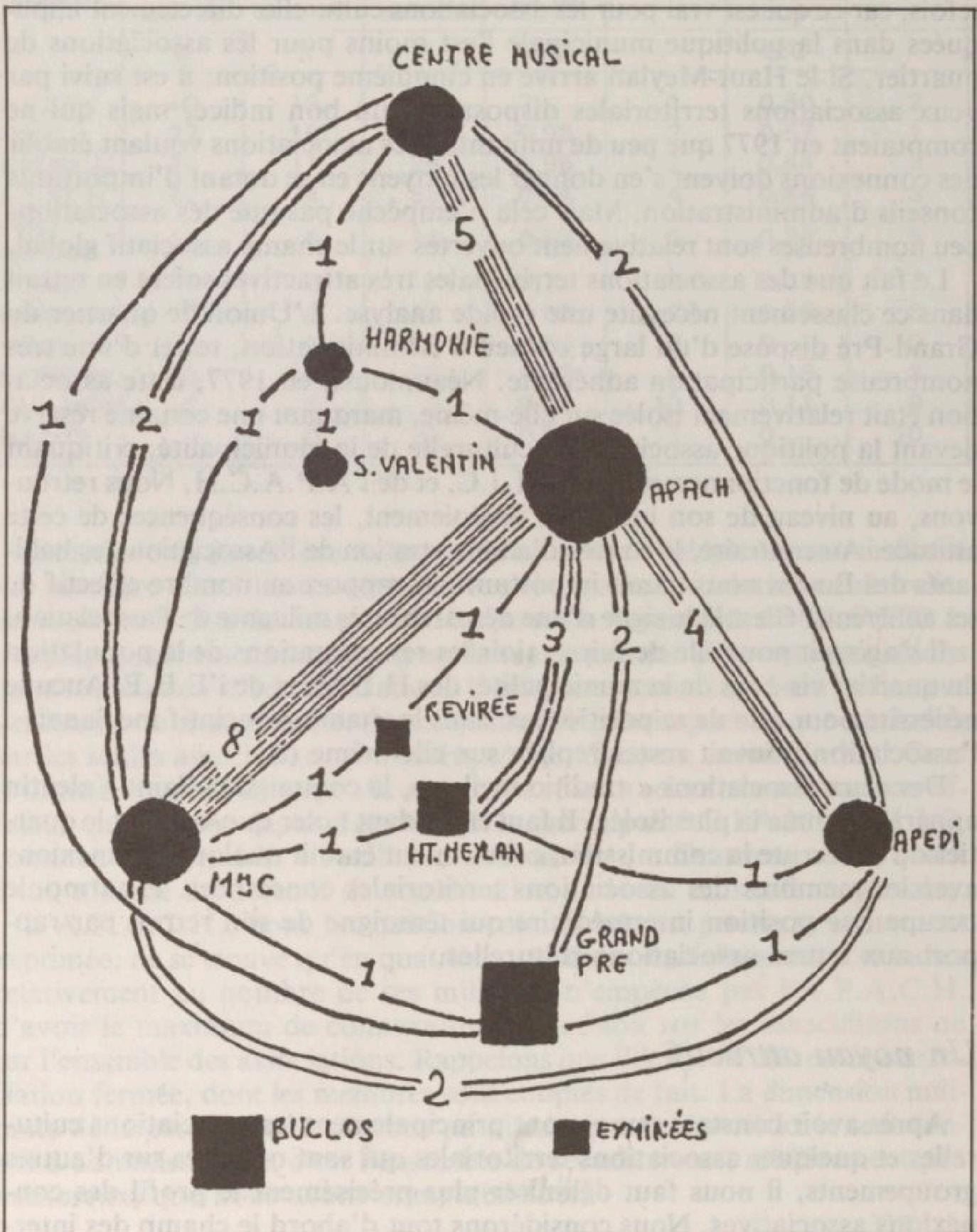
Des deux associations « traditionnelles », la commission Saint-Valentin apparaît comme la plus isolée. Il faut cependant noter que, suivant le quartier où se recrute la commission, celle-ci peut établir quelques connexions avec les membres des associations territoriales concernées. L'harmonie occupe une position intermédiaire qui témoigne de son retrait par rapport aux autres associations culturelles.

Un noyau attractif

Après avoir constaté que ce sont principalement les associations culturelles et quelques associations territoriales qui sont ouvertes sur d'autres groupements, il nous faut délimiter plus précisément le profil des connexions associatives. Nous considérons tout d'abord le champ des intersections des 11 associations, avant de le replacer dans le cadre plus général de l'ensemble des associations meylanaises.

(1) Rappelons aussi, pour expliquer le faible déploiement des associations territoriales, que celles-ci sont exclusives entre elles. Toutes les intersections des associations territoriales peuvent donc être éliminées a priori, tandis que certaines associations culturelles seront connectées à la fois entre elles et avec les unions de quartier.

CONNEXIONS DES ASSOCIATIONS CONTRÔLÉES



Les associations culturelles sont symbolisées par un cercle, les associations territoriales par un carré. La surface de ces figures est proportionnelle à l'importance du conseil d'administration de l'association considérée. Les chiffres indiquent le nombre d'appartenances communes, c'est-à-dire le nombre de militants cumulant une fonction dans le conseil d'administration de chacune des associations connectées.

Pour faire apparaître la structure du déploiement de notre premier échantillon, nous avons décomposé par association chaque chiffre de la colonne E du tableau précédent. Nous obtenons ainsi, pour 1977, le nombre des groupements reliés à chacune des 11 associations retenues, de même que la quantité d'appartenances concernées. Il est dès lors facile de traduire sur un graphique les résultats de ce décompte.

La position des quatre principales associations culturelles y apparaît très clairement. Elles sont dotées de gros conseils d'administration et disposent de nombreuses appartenances communes. Ces associations sont très largement reliées à l'A.P.A.C.H. qui se présente comme le centre de ce réseau. Il n'y a que très peu de connexions du Centre musical, de la M.J.C. ou de l'A.P.E.D.I. qui puissent éviter l'A.P.A.C.H. Cette dernière semble faire fonction de lien intermédiaire, de point de rencontre entre les trois autres. Notre connaissance du terrain nous autorise à dire qu'il y a moins une distribution des militants de l'A.P.A.C.H. vers les autres associations qu'une convergence de groupements extérieurs sur celle-ci.

Ce noyau fort est relié de manière beaucoup plus lâche à trois associations territoriales : la Revirée, le Haut-Meylan et le Grand-Pré. L'A.P.A.C.H. bénéficie de la moitié des connexions qui raccordent ces unions de quartier aux associations culturelles (6 sur 12). La M.J.C. vient en deuxième position (3 connexions) puis l'A.P.E.D.I. (2) et le Centre musical (1). Les connexions dont profitent ces trois derniers groupements n'excèdent cependant pas une appartenance par association territoriale. L'A.P.A.C.H. apparaît donc là aussi en position centrale. C'est le Haut-Meylan qui semble établir le plus de relations avec l'A.P.A.C.H., mais le Grand-Pré est aussi fortement rattaché aux associations culturelles.

Un réseau complémentaire

Ainsi, à un réseau central d'appartenances très dense (les quatre associations culturelles « modernes ») est rattaché un réseau complémentaire, secondaire par son importance numérique, mais dont le positionnement renforce l'idée de centralité que nous suggérâmes déjà nos précédentes analyses. Le positionnement de ces associations est donc aussi une organisation de centralités : il délimite des espaces d'inter-relations.

Face à cet ensemble de connexions, quatre associations sont largement marginalisées. D'une part, deux associations de quartier apparaissent comme totalement isolées : les Buclos et les Eyminées. Quant aux deux associations plus traditionnelles : l'Harmonie et la commission Saint-Valentin, elles n'ont que peu de relations avec ce réseau. L'Harmonie est reliée par une seule appartenance à trois associations culturelles. la Saint-Valentin n'est rattachée à aucune association si ce n'est à sa consœur « traditionnelle » : l'Harmonie. On peut se demander si cet isolement n'est pas le signe d'une ouverture sur des associations extérieures à cet échantillon. Ainsi, si les Buclos n'ont pratiquement aucune connexion, les Eyminées, très solitaires dans le premier échantillon ont un bon indice de déploiement avec le champ associatif global.

Il nous faut donc maintenant déterminer comment les onze associations retenues se positionnent sur l'ensemble du système et voir si l'effet de centralité constaté sur certaines associations (A.P.A.C.H., Centre musical, M.J.C., A.D.E.P.I., Haut-Meylan, Revirée et Grand-Pré) se retrouve sur le champ associatif global.

Raccordements au champ associatif global

Pour faire apparaître la structure du déploiement de notre premier échantillon sur l'échantillon global, nous avons cette fois décomposé, par appartenances et par associations, le nombre global de connexions recueillies sur chaque association de l'intersection A.R./E.G. (colonne A du tableau du déploiement). La quantité importante d'associations concernées, ainsi que les multiples inter-relations qui les rassemblent, nous interdisaient cette fois de matérialiser ces connexions par un graphique qui, en tout état de cause, aurait été illisible.

Des associations centrales...

Si l'on met en rapport le nombre d'appartenances rattachées aux associations « centrales » précitées avec le nombre d'appartenances reliées aux autres associations meylanaises, on s'aperçoit que cinq groupements (M.J.C., A.P.A.C.H., Centre musical, Revirée, Haut-Meylan) sont autant connectés sur eux-mêmes qu'avec l'ensemble du champ associatif. Ils ne s'ouvrent sur l'extérieur que dans la proportion d'une appartenance sur deux ; c'est-à-dire que si, étant militant de l'un de ces cinq groupements, je veux participer à un autre conseil d'administration, j'ai une chance sur deux de me retrouver encore dans l'un de ces groupements. Pour deux autres associations (A.P.E.D.I. et Grand-Pré), cette proportion est moindre mais reste cependant notable (30 % des appartenances concernent les associations retenues). Il y aurait là un marché clos des appartenances, favorisant certaines connexions et renforçant la position dominante de quelques associations. Nous pouvons bien parler, à leur propos, d'associations en situation de centralité dans le système associatif.

Examinons maintenant quels sont les groupements reliés à ces « associations centrales ». La Folle avoine est essentiellement présente dans les trois principales unions de quartier. Axant son action sur la promotion d'une alimentation saine et biologique, elle se rattache naturellement à la structure « familiale » de ces associations. Le Comité du site, qui a pour but de défendre le patrimoine naturel de la commune, est connecté avec l'Union du Haut-Meylan, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il a été créé dans ce quartier. De même que les parents d'élèves (très présents au Grand-Pré), le Comité du site est en relation avec la M.J.C. et l'A.D.E.P.I. L'Association familiale, le Club des 60 ans, Meylan Sports (qui est la seule association sportive reliée à notre échantillon) se répartissent entre la M.J.C., le Centre musical l'A.P.A.C.H. et l'A.P.E.D.I. Meylan accueil et la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (F.N.A.C.A.) sont beaucoup moins représentées. Si ce n'est la commission administrative du Bureau d'Aide Sociale (quatre appartenances), les

groupements ne prenant pas la forme associative sont pratiquement absents : on note une appartenance au groupe petite enfance (initialement commission extra-municipale) et une au centre d'initiation à la nature.

Les sept associations « centrales » ne sont ainsi raccordées qu'à 11 groupements de l'échantillon global qui comporte 37 associations. Ce qui est très peu. D'autant plus que les appartenances sont fort dispersées et qu'aucune association extérieure n'est particulièrement privilégiée. Bien sûr, notre information sur la totalité des associations est très aléatoire. Il est cependant significatif qu'après avoir multiplié les entrées dans notre échantillonnage contrôlé, nous trouvons beaucoup plus de croisements au sein du premier échantillon d'associations qu'avec les associations qui lui sont extérieures. En multipliant les entrées, nous aurions pu multiplier les croisements avec le champ associatif global. Ce ne fut pas le cas. Certaines associations n'apparaissent pratiquement pas dans les connexions. On ne trouve qu'une seule association sportive sur les sept existantes en 1977. Les associations sociales ne sont guère mieux loties. C'est au niveau des associations culturelles et des associations territoriales que semblent se réaliser la plupart des connexions, les associations extérieures concernées se reliant peu entre elles.

Et les autres

Penchons-nous à présent sur les associations qui, au sein de notre premier échantillon, n'apparaissent pas comme porteuses de nombreuses inter-relations, à savoir deux associations territoriales et deux associations culturelles « traditionnelles ». Outre sa liaison avec l'Harmonie, la commission Saint-Valentin est rattachée à l'union mutuelle des anciens combattants. L'Harmonie, quant à elle, en plus de ses connexions avec la M.J.C., le Centre musical et l'A.P.A.C.H., est reliée à l'Amicale boule ainsi qu'au Comité France-U.R.S.S. Nous avons affaire là à des associations traditionnelles, souvent présentes dans des sociétés rurales (les joueurs de boules, les anciens combattants) et qui ne sont connectées avec aucune autre association de notre échantillon. Le Comité France-U.R.S.S., rassemblant à la fois des notables et des sympathisants du Parti Communiste, est lui aussi relativement isolé. Notons que l'Harmonie n'est reliée à aucune union de quartier et ne participe donc pas aux relations privilégiées qui s'établissent entre associations territoriales et associations culturelles.

Il semblerait que nous soyons en présence ici d'un deuxième réseau de groupements dont les relations ne sont plus centrées sur les associations de création récente, portées par le projet gestionnaire municipal, mais sont plutôt rattachées au fonctionnement villageois ancien, à un mode de sociabilité rural. Signalons que l'Harmonie, dans laquelle ne se reconnaissent pas nombre de nouveaux meylanais (ainsi que leurs représentants politiques) a été redoublée par la création du Centre Musical, de sensibilité beaucoup plus moderniste.

Tournant le dos à l'institution municipale

Nos informations sur ce réseau « rural/ancien » ne sont cependant pas suffisantes pour savoir si ces inter-relations se propagent sur d'autres

groupements. Ce réseau fait en effet l'objet de beaucoup moins de « publicité » que les appartenances associatives que nous avons qualifiées de centrales. Il ne s'exprime que très peu dans les organes d'informations locales. Ce fait est en lui-même révélateur. Face à un espace public, reconnu et officialisé, existent des connexions plus « souterraines », des participations militantes entre des groupements qui ne cherchent pas à occuper le devant de la scène associative et qui, en tout état de cause, s'investissent moins dans la dynamique municipale. On peut supposer que les sapeurs-pompiers, le Syndicat agricole, la Diane de Meylan, entre autres groupements, ont un certain nombre d'appartenances communes et affirment la spécificité (l'altérité) de leurs pratiques associatives.

Les deux associations territoriales totalement isolées sur notre échantillon global constituent un autre cas de figure. Les Buclos n'établissent aucune connexion avec le champ associatif global. Les Eyminées sont rattachées par une seule appartenance à l'Association des parents d'élèves et à l'Association contre les nuisances de l'environnement autoroutier, association fort contestataire s'il en est. Ces deux associations s'inscrivent dans une logique de revendication excluant les rapports étroits que les unions de quartier entretiennent avec l'institution municipale.

Précisons, par ailleurs, que l'Association des habitants de Meylan-Est, créée en 1978, est, elle aussi, largement marginalisée. La dénomination de ces trois associations territoriales est d'ailleurs significative ; elles ont préféré le terme « d'associations des habitants » (ou « des résidents ») à celui d'union de quartier, très marqué dans la logique municipale. Signalons encore qu'en 1980 quelques membres de l'Association des Buclos ont fondé, parallèlement à cette association, une Amicale des Buclos de la Confédération Nationale du Logement, la C.N.L. étant une organisation revendicative assez proche du Parti communiste. L'Association des résidents des Eyminées est elle aussi connectée avec la C.N.L.

Ce rattachement à la C.N.L. témoigne des différentes modalités d'intervention des associations de quartier sur les questions d'aménagement urbain. Les Buclos, comme les Eyminées, se préoccupent essentiellement de problèmes concernant le logement. Ce qui les amène à s'adresser tout d'abord aux promoteurs : le foyer de l'Isère pour les Eyminées, les H.L.M. pour les Buclos. Il y a là une logique revendicative qui se situe extérieurement au niveau communal, qui ne reconnaît pas celui-ci comme instance de régulation. Au contraire, les unions de quartier, telles que la Revirée, le Haut-Meylan ou le Grand-Pré, s'inquiètent surtout de l'aménagement du quartier (équipements, voies de circulations, transports en commun...). En conséquence, leur principal interlocuteur est la mairie qui établit une concertation avec elles et qui les aide financièrement (l'Association des résidents des Eyminées ne reçoit aucune subvention). Il ne suffit pas aux associations d'être localisées dans la commune pour être reconnues localement. Il leur faut reconnaître elles-mêmes l'institution municipale comme partenaire.

Liaisons avec le champ politique

Nous avons analysé, jusqu'à présent, les croisements d'associations à associations. Un examen des connexions avec les appartenances poli-

tiques devrait nous permettre de préciser l'organisation du champ associatif. Alors que les Buclos ne sont reliés à aucune association, ils disposent néanmoins d'une appartenance commune avec la liste que le Parti Communiste a présentée lors des élections municipales de 1977. Même phénomène pour les Eyminées. L'Harmonie ne dispose, elle aussi, que d'une seule connexion avec le système de participation politique. Elle est située, cette fois, dans la liste de conseillers municipaux constituée en 1977 par le député Guy Cabanel actuellement Sénateur-maire de Meylan. Chacune de ces connexions précise l'extériorité de ces groupements à la fois par rapport aux associations centrales et par rapport à l'institution municipale.

Parmi les unions de quartier, c'est le Grand-Pré qui est rattaché au plus grand nombre « d'organisations » politiques (quatre). Ce sont les suivantes : le G.I.A.M. (deux appartenances), le conseil municipal (une), la liste Cabanel (une), Meylan-Avenir (une). Précisons que Meylan-Avenir est un groupe de réflexion sur la vie communale, opposé au G.I.A.M. et dont de nombreux membres feront partie de la liste de M. Cabanel. Avec plus d'appartenances (six), le Haut-Meylan les concentre uniquement sur deux groupes rattachés à la municipalité : le G.I.A.M. (quatre appartenances), le conseil municipal (deux). La Revirée, quant à elle, dispose d'une appartenance au P.S. Il se confirme donc que ces deux dernières associations sont relativement proches du pouvoir municipal. Le Grand-Pré, moins lié politiquement à la municipalité, ne s'en isole pas vraiment cependant.

En ce qui concerne les associations culturelles, la M.J.C. et le Centre musical sont tous deux connectés au G.I.A.M. et au conseil municipal. Mais le Centre musical concentre beaucoup plus d'appartenances (sept G.I.A.M. et trois conseillers) que la M.J.C. (trois G.I.A.M. et un conseiller). L'A.P.E.D.I. et l'A.P.A.C.H. sont davantage rattachées au champ politique. Le rôle agrégateur de l'A.P.E.D.I. se révèle très clairement : avec vingt-et-une appartenances, elle les déploie sur six groupements (huit G.I.A.M., huit conseillers municipaux, un membre du P.S., un membre de la section locale du P.C., un candidat de la liste Cabanel et un de la liste du P.C. aux élections municipales de 1977). L'A.P.A.C.H., avec plus d'appartenances (vingt-quatre) ne les répartit que sur quatre groupements : quatre G.I.A.M., sept conseillers, un P.S., deux candidats de la liste Cabanel. Association fermée, l'A.P.A.C.H. apparaît comme un point stratégique de la politique municipale. Le quart de ses connexions se font avec le G.I.A.M. ; G.I.A.M. qui, par ailleurs, est particulièrement bien implanté dans les associations « centrales ». Ces deux associations semblent avoir un rôle considérable dans le système de participation meylanais.

Ainsi donc, se dessinent quelques lignes de partage, quelques pôles d'attraction qui nous permettent d'entrevoir une organisation des relations entre associations, une logique de fonctionnement du champ associatif. Nous avons distingué trois noyaux principaux (mais il en existe peut-être d'autres) : un noyau relié à un fonctionnement social antérieur à l'arrivée du G.I.A.M. à la mairie, un noyau plutôt en extériorité vis-à-vis de la politique municipale, mais surtout un noyau très agrégateur, à partir duquel nous avons organisé notre démarche exploratoire, noyau fortement rattaché à la municipalité et élément central du champ associatif meylanais.

Positionnement des militants associatifs

En examinant les connexions entre appartenances, nous avons pu préciser l'organisation du champ associatif. Pour cela, nous nous sommes situés dans une logique globale qui était celle du système. Il est temps maintenant de revenir sur les acteurs de ce système, sur ces individus aux engagements multiples qui réalisent, par leur positionnement dans le champ associatif, une mise en relations entre certaines associations. Il ne s'agit donc plus d'étudier la densité des entrecroisements, l'emplacement des connexions, mais de rapporter ces connexions aux militants qui les portent. L'espace anonyme des multiples appartenances devra être identifié, et circonscrit le champ certainement beaucoup plus restreint des « monopolisateurs ». Notre analyse précédente examinait le nombre d'appartenances communes entre chaque association : il nous faut désormais déterminer le nombre de multi-appartenances cumulées par les militants.

Les cumuls de mandats

Nous axerons tout d'abord notre approche sur le premier échantillon de douze associations (1). Les militants qui investissent plusieurs conseils d'administration sont peu nombreux et ont donc un rôle important dans la structuration du champ associatif. Nous avons dénombré quarante sept individus réunissant, sur l'une ou l'autre des deux années retenues, au moins une appartenance dans deux associations différentes. Ce qui représente, par rapport à la population totale (264 personnes), moins d'un individu sur cinq. Ce chiffre très restreint diminue à nouveau si l'on considère les doubles appartenances cumulées à la fois sur 1977 et 1978 : douze individus. Les appartenances réparties entre 1977 et 1978 sur trois associations concernent un nombre quasi identique de militants (onze). Deux militants participent à plus de quatre associations pour chacune de ces deux années.

Cet ensemble de chiffres fait apparaître un certain nombre de « multi-appartenants » et, par là, nous désigne très abstraitement un réseau formel (organisationnel dirions-nous) caractérisé par une identité de statut, par des probabilités de rencontres et de travail en commun. A priori, ces indices ne nous disent rien sur le fonctionnement réel de ce réseau, sur les relations effectives qui se tissent dans ces associations, sur toute une sociabilité informelle. Il ne s'agit pas là du réseau très précis que peut introduire une approche sociométrique. Notre connaissance empirique du terrain meylanais confirme cependant la fiabilité de ces indices. Ceux-ci nous indiquent des individus connus, présents aux réunions, prenant la parole. Nous retrouvons là d'éminents représentants de la vie associative meylanaise.

(1) Alors que nous avons travaillé, pour l'analyse des connexions d'associations, sur la seule année 1977, nous avons pris ici la base globale des deux années 1977 et 1978.

En fait, nous sommes moins en présence ici d'un réseau unifié que de deux « sous-réseaux » étroitement imbriqués. Notre échantillon nous désigne tout d'abord un sous-réseau culturel/territorial qui est central dans le dispositif associatif de la commune et qui comprend quelques militants d'unions de quartier. Particulièrement bien représenté par l'Union du Haut-Meylan, ce sous-réseau est souvent rattaché, sur l'échantillon global, à l'Association de parents d'élèves mais aussi à des appartenances politiques : le G.I.A.M. principalement, ainsi que la liste de soutien aux candidats de gauche (élections législatives de 1978). Il comprend en outre trois conseillers municipaux.

L'échantillon renferme un deuxième sous-réseau de militants, moins ouverts sur le champ associatif global et strictement culturel (connexions entre l'A.P.A.C.H., l'A.P.E.D.I., la M.J.C., le Centre musical). Hormis la présence de cinq conseillers municipaux, il est assez peu raccordé aux appartenances politiques. On ne trouve que deux individus participant à des associations extérieures à cet échantillon (essentiellement le Comité du site et l'Association familiale). Plus nombreux que le premier sous-réseau, mais ne dépassant guère deux appartenances par militant, celui-ci est moins impliqué dans les enjeux rattachés à l'aménagement urbain de la commune et à l'équipement des quartiers. Néanmoins, son importance stratégique n'est pas négligeable puisque son domaine d'intervention concerne la politique culturelle de Meylan.

Les contacts entre ces deux sous-réseaux sont fréquents, certains individus participent autant à l'un qu'à l'autre. L'A.P.A.C.H., omniprésente, rassemble ces militants, « fédère » ces sous-réseaux, et semble constituer l'épine dorsale d'un mouvement de participation qu'elle contribue à symboliser. L'adhésion au G.I.A.M. est souvent le signe d'un fort militantisme, l'indice de multiples appartenances. Par contre, l'inscription sur des listes de soutien à des candidats politiques ne détermine pas en elle-même un réseau. Cette démarche ne s'effectue qu'une fois inséré dans l'espace public de la commune.

Si nous quittons maintenant notre premier échantillon pour recenser les plus fortes appartenances que nous ayons pu recueillir sur l'échantillon global, nous constatons que vingt-huit individus totalisent chacun, sur 1977 ou 1978, cinq appartenances et plus. A priori, il s'agit là de militants très actifs. Seize de ces militants sont inclus dans le premier échantillon (les quarante-sept individus évoqués précédemment) dans la mesure où ils s'investissent sur l'ensemble de l'espace associatif. Nous avons vérifié si les douze individus non connectés avec le premier échantillon s'intègrent dans ce réseau. Et nous avons constaté que, à part trois ou quatre personnes, nous ne trouvons là que des militants moins impliqués dans la vie locale ou des conseillers municipaux moins concernés par la vie associative (1).

(1) En effet, dans la municipalité élue en 1977, le fait d'être conseiller n'implique nullement un militantisme associatif. Si les statuts de quelques associations requièrent la présence, dans leur conseil d'administration, de membres « au titre de la municipalité », ce ne sont que certains conseillers qui cumulent les participations dans des associations dont, très souvent, ils ont eux-mêmes impulsé la création.

Ainsi donc se précisent les attributs du militant d'association, de même que le profil du réseau associatif local. Il ne suffit pas d'avoir de nombreuses appartenances pour s'inscrire dans ce réseau : encore faut-il que celles-ci soient bien placées. Mieux vaut peu, là où il faut, que beaucoup, là où il ne faut pas. Avoir de nombreuses appartenances connectées avec ce que nous avons défini dans la partie précédente comme le noyau central du système associatif meylanais constitue le signe d'un engagement bien compris. Les sept militants qui ont le plus grand nombre d'appartenances sur 1977 ou 1978 (un avec onze appartenances, un avec dix, un avec neuf et quatre avec huit) s'inscrivent soit dans cet entrecroisement culturel/territorial (quatre militants), soit au sein des seules associations culturelles (trois militants). Et parmi eux, il y a cinq conseillers municipaux.

A un réseau central d'associations est donc relié un réseau central de militants. Ceux-ci ont su utiliser les effets cumulatifs de la combinaison de plusieurs appartenances et du positionnement dans certaines associations. Par les connexions d'appartenances qu'ils réalisent, ils semblent constituer comme stratégiques un certain nombre de croisements d'associations. Il serait sans doute révélateur de mettre en rapport avec leur positionnement et leur nombre d'appartenances, les responsabilités qu'ils occupent dans les conseils d'administration (présidence, participation au bureau).

Un réseau secondaire ?

Face à ce premier réseau, s'en trouve un second, certainement moins actif, qui se localise dans de toutes autres associations. A vrai dire, pouvons-nous encore parler de réseau ? Nous avons simplement constaté que des militants ne se rattachent pas au noyau central évoqué précédemment. L'Association des habitants de Meylan-Est, par exemple, n'envoie que peu de représentants dans d'autres associations. Les membres de l'Harmonie préfèrent participer à la commission Saint-Valentin plutôt qu'à l'A.P.E.D.I. ou à la M.J.C. (il arrive cependant que leurs militants fassent quelques incursions dans les conseils d'administration des associations culturelles « modernes » et vice-versa).

Nous nous sommes donc demandés où se positionnaient les membres actifs de ces associations. Nous avons supposé qu'existait un deuxième réseau de militants, relié aux associations traditionnelles, aux derniers groupements issus du Meylan rural et qui serait plutôt rattaché à l'opposition municipale. Mais ne disposant que de peu d'informations sur ce qui apparaissait comme un réseau plus secret, moins ostentatoire, nous avons procédé à deux repérages très empiriques. A partir de la liste de l'ensemble des membres de la compagnie de sapeurs-pompiers et de la liste présentée par M. Cabanel aux élections municipales de 1977, nous avons examiné toutes les connexions réalisées par les individus concernés. S'il se dessine effectivement un réseau d'associations, il est beaucoup plus difficile de parler de réseau de militants dans la mesure où les multi-appartenances, guère nombreuses, ne sont que rarement cumulées par une même personne. Peu de militants peuvent prétendre à un rôle stratégique de mise en relation d'associations.

Si réseau il y a, celui-ci ne fonctionne pas sur une base associative ; il est moins impliqué dans cet espace public meylanais qu'il ne reconnaît pas comme étant le sien. Plus précisément — et pour reprendre certaines déclarations recueillies lors d'interviews — il s'agirait là d'un réseau qui, par essence, n'est pas public. S'exprimant par des relations personnelles, privées, il constituerait peut-être ainsi (mais nous ne l'avons pas vérifié) l'un des derniers résidus d'une sociabilité rurale. Il peut témoigner du maintien de relations notabiliaires traditionnelles, à base de clientélisme.

Précisons donc que quelques sapeurs-pompiers appartiennent à la commission Saint-Valentin, à l'Harmonie (qui, fréquemment, clôture les assemblées générales des pompiers). La compagnie des sapeurs-pompiers comprend deux anciens élus de la municipalité de 1965 (municipalité apolitique précédent l'arrivée du GIAM) ainsi qu'une membre de la liste Cabanel de 1977. Le Club corporatif de football, l'Association des habitants de Meylan-Est sont aussi représentés.

La liste de M. Cabanel, quant à elle, est fortement rattachée à Meylan avenir, ainsi qu'à l'équipe de rédaction du journal « Vivre à Meylan » (journal, aujourd'hui disparu qui était en fait l'organe officieux de Meylan avenir). Sur ces vingt-sept candidats au conseil municipal, on compte sept membres d'une commission Saint-Valentin, deux membres de l'Harmonie, deux membres de Meylan-Sports. Sont aussi représentées l'Association de chasse, le Comité France-U.R.S.S., l'Union de quartier du Grand-Pré, l'Association des parents d'élèves Lagarde, l'Association familiale, les pompiers, l'Union commerciale et artisanale. On ne note qu'une seule participation à la M.J.C. et à l'A.P.A.C.H. On retrouve d'autre part un militant de l'association des habitants de Meylan-Est, membre de l'A.P.E.D.I. et de la F.N.A.C.A. (1).

Nous avons donc peut-être là la trace d'un réseau spécifique qui se distinguerait du réseau rattaché au projet politique de la municipalité en place. Mais n'y aurait-il pas à Meylan d'autres réseaux ? Nous avons pu remarquer notamment l'existence de connexions entre des associations écologiques (Folle avoine, Comité Malville). Et qu'en est-il de ces groupements à l'existence très discrète comme Couple et famille, Meylan accueil ou les associations sportives ?

Force est de constater cependant que, quelles que puissent être les relations existant entre ces associations, leur absence même au niveau de l'espace public meylanais renforce la position hégémonique du noyau culturel/territorial. Et seuls les militants du G.I.A.M., des unions de quartier, des associations culturelles « modernes » organisent suffisamment de

(1) Cet extrait de « Vivre à Meylan », relatant la campagne électorale de M. Cabanel en 1977, nous semble significatif du type d'ancrage associatif de la droite meylanaise : « En un mois, Guy Cabanel s'est rendu le 9 novembre à l'assemblée générale de l'association des familles de Meylan ; le 11 novembre au monument aux morts du cimetière de Meylan ; le 19, au concert donné par l'Harmonie à l'Hexagone ; le 23, à l'assemblée générale des commerçants et artisans ; le 27, à l'inauguration des locaux socio-culturels à Corenc (...), le 4 décembre, à une réunion organisée par France-U.R.S.S. ; le 6 décembre, à l'assemblée générale du club des plus de 60 ans ; le 7 décembre au débat organisé par l'association des femmes élues ; le 10 décembre au spectacle du « ballet de Poche » à l'Hexagone ». Vivre à Meylan, N° 1, décembre 1976.

connexions entre leurs associations pour que les multiples chances qu'ils ont de se rencontrer nous autorisent à parler de réseau.

*
* *

Nous avons précisé, au début de cet article, et c'est à la fois sa limite et son intérêt, qu'il s'agissait d'une photographie, à un moment donné (1977-78) de l'organisation des associations et du positionnement des militants. L'élection, en 1983, d'un nouveau conseil municipal dirigé par le Sénateur-Maire Guy Cabanel (P.R.) a certainement modifié l'organisation du champ associatif. Actuellement, beaucoup de militants sont démobilisés, peu actifs et il faudra peut-être quelque temps pour que se restructure, selon un modèle sans doute différent, avec vraisemblablement d'autres individus, la vie associative meylanaise. Les subventions aux associations ont largement diminué, entraînant le licenciement de plusieurs animateurs et la quasi-disparition de certains groupements (A.P.E.D.I.). La nouvelle municipalité insiste sur la nécessité du bénévolat dans le fonctionnement d'associations qui ne doivent pas être « portées » financièrement par la mairie.

Il reste à savoir si le désinvestissement militant que l'on constate aujourd'hui a précédé ou suivi l'élection de M. Cabanel en 1983. Depuis notre enquête, nombre d'associations culturelles (A.P.A.C.H. Centre Musical) ou d'associations de quartier (association des habitants des Buclos, union de quartier du Grand-Pré) connaissent des difficultés pour garder ou renouveler leurs administrateurs et assurer une base militante à leur fonctionnement. Les réseaux associatifs étaient-ils les mêmes en 1983 qu'en 1978 ? rien n'est moins sûr.

Quant à la droite meylanaise, nombre d'élus et de militants associatifs constataient lors de nos enquêtes, comme une anomalie d'ailleurs qu'elle ne se montrait que peu sur la scène associative, était mal connue, intervenant rarement dans les débats politiques locaux. Quelques-uns de ses membres sont entrés, de manière plus ou moins anonyme, dans les conseils d'administration de certaines associations à la veille des élections municipales de 1983 (Buclos, A.P.E.D.I.), d'autres ont constitué une association d'opposition politique. Mais pouvons-nous parler, à leur propos, de « militants associatifs » ? Ne s'agissait-il pas alors de préparer rapidement un ancrage associatif pour la nouvelle équipe municipale ? Quant à la notion de réseau, si elle peut être utilisée, elle le serait beaucoup moins en terme de réseau associatif que de réseau relationnel relevant, du moins à la veille des élections, plus du domaine privé que du domaine public. En tout cas, il est difficile de dire aujourd'hui, sur la base de l'exemple meylanais, si la sensibilité politique de droite s'allie avec un investissement associatif local et quels types d'associations seraient alors concernés.

Bernard Roudet
Sociologue

Les entreprises intermédiaires au banc d'essai

*François Mornet
Danièle Pénet
Yannick Tréhorel*

« Le mirage de la formation dans le désert de l'emploi disparaît avec l'explosion du chômage. Sur le million de jeunes au chômage à la rentrée de septembre, ils seront nombreux à avoir erré dans le dédale des stages en tout genre et ceux-là sauront exactement à quoi s'en tenir » (1).

Du social à l'économique

Devant l'accroissement du nombre de jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, un outil apparu depuis quelques années de manière ponctuelle, expérimentale et diversifiée, est aujourd'hui façonné en vue de répondre plus largement et avec des moyens plus conséquents au problème posé : l'entreprise intermédiaire. Pour tenter de comprendre l'intérêt et les limites de ces structures que d'aucuns voudraient voir se démultiplier, parfois même se substituer à d'autres outils tels que les stages d'insertion et de qualification mis en œuvre en 1981, on s'interrogera sur les initiateurs, l'encadrement, les financements, les créneaux d'activité choisis, les difficultés, statuts et rémunérations des jeunes visés, les formes juridiques de ces entreprises intermédiaires, la place accordée à la formation générale et à la qualification professionnelle, les résultats attendus en matière d'emploi.

Les initiateurs

Concernant les promoteurs d'entreprises intermédiaires, il s'agit souvent de praticiens du travail social soucieux de répondre à la demande prioritaire que leur font aujourd'hui les jeunes, formulée très explicitement dans la plupart des cas : l'emploi. Un article récent paru dans la presse

spécialisée parle même « d'une nouvelle race de travailleurs sociaux pour répondre à la crise économique » (2), expression pertinente dans la mesure où le travail social a toujours eu pour fonction d'adapter ses réponses, en termes de régulation, aux modifications de la demande.

Cela ne suffit cependant pas à caractériser une rupture avec les pratiques d'assistance, au sens de l'entretien, en dehors de l'appareil de production, des marges susceptibles d'entraîner des perturbations. D'où une question fondamentale : les entreprises intermédiaires peuvent-elles être reconnues comme entreprises par d'autres que ceux-là mêmes qui les créent, en particulier par les milieux économiques et financiers et par les autres entreprises — les « vraies » — qui ne veulent pas embaucher les jeunes en difficulté ? L'atout principal d'un jeune sortant d'une entreprise intermédiaire consiste en une première « expérience professionnelle ». Où et en quoi ? Telle est la question que lui posera son futur employeur. D'où l'importance de la structure créée, non pas tant dans sa forme juridique que du point de vue des effets produits sur les représentations qu'en ont les autres entreprises. Or, ces représentations sont faites d'éléments, de critères établis par les entreprises et sur lesquels elles se jugent entre elles. Comment modifier ces représentations et, au-delà, parvenir à une articulation entre les entreprises intermédiaires et les autres entreprises, dans le cadre de politiques locales pour l'emploi ? Questions qui renvoient au statut de l'économie dans les nouvelles pratiques du travail social.

Dans une recherche réalisée sur le thème « statut de l'économie dans les stratégies d'intervention sociale » (3), les auteurs soulignaient en conclusion l'importance du paradoxe suivant : « d'un côté, on désenclave le territoire du social en intégrant de nouvelles données de type économique par exemple, mais on relativise la spécificité du social : de l'autre, le territoire reste défini dans sa spécificité, mais il y a risque d'isolement des travailleurs sociaux ». Ces derniers, de plus en plus interpellés sur les problèmes d'emploi, cherchent des possibilités de réponses différentes de celles apportées dans le cadre des modes d'appréhension traditionnels de l'action sociale. D'où probablement l'engouement de certains d'entre eux pour les colloques organisés sur le développement économique local ou les formations mises en place pour favoriser la création d'entreprises, en particulier dans le secteur de l'économie sociale.

Appareil d'assistance et appareil de production

Partant de l'hypothèse générale et peu originale que l'aiguïsement de la crise économique actuelle oblige à modifier les conceptions de l'aide sociale, ne serait-ce qu'en raison du passage d'une situation de régulation à la marge à une situation de masse, il convient de s'interroger sur la transformation des rapports entre appareil d'assistance et appareil de production. Dans « La Société » (4), Robert Fossaert consacre un chapitre du volume sur « les appareils » d'assistance :

« L'appareil d'assistance occupe un vaste secteur dont le contenu semble hétérogène. La santé, la charité, la bienfaisance, la sécurité sociale et les aides sociales de toute sorte, l'enfermement psychiatrique et l'inspection du travail doivent y trouver place [...] La part croissante que les transferts sociaux prennent, dans la reproduction du capital, souligne leur nécessité économique, mais ne dit rien de leur unité idéologique. L'utilisation fréquente des mesures sociales, comme contre-feu aux luttes de classes qui pourraient avoir des conséquences politiques gênantes, suggère que l'appareil d'assistance est un puissant levier idéologique, mais n'explique pas en quoi il l'est. Néanmoins, ce sont là des indices convergents : un ou plusieurs ministères, une forte ponction sur le produit national, de fréquents contre-feux, il n'en faut pas plus pour repérer un appareil de première importance. »

Une question est aujourd'hui de savoir si les relations entre secteur social et secteur économique se modifient dans le sens d'une atténuation de la fonction purement protectionniste de l'action sociale ou si, au contraire, le premier tend à se renforcer dans son rôle d'infirmier du second. C'est là une manière de poser aussi la question de la pertinence de la distinction entre « système économique » d'un côté et « politiques sociales » de l'autre.

Cette distinction, voire opposition, a été développée et étudiée par Charles Gide (5) qui « réconciliait » les deux termes par l'expression d'« économie sociale » :

« (La) science économique tend à se diviser aujourd'hui en deux disciplines ou ordres d'études : d'une part, l'économie politique pure (qu'on appelle aussi parfois l'Économique) étudie les rapports spontanés entre les hommes vivant en masse, comme elle étudierait les rapports qui se forment entre des corps quelconques : [...] d'autre part, l'économie sociale étudie plutôt les relations volontaires que les hommes créent entre eux — sous forme d'associations, de législation ou d'institutions quelconques en vue d'améliorer leur condition. Aussi est-elle désignée parfois, surtout par les économistes allemands, sous le nom de politique sociale. Cette séparation entre l'économie pure et la politique sociale s'impose dans tous les traités spéciaux en vertu du principe de la division du travail. »

Il nous semble que c'est l'éclatement de cette frontière entre le social et l'économique qui est aujourd'hui une fois de plus en question, tant du point de vue des acteurs interpellés que des publics de jeunes eux-mêmes. Doit-on penser le problème de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans une division du travail renvoyant chaque type d'interlocuteurs (travailleurs sociaux, animateurs, formateurs...) à des tâches spécialisées, en amont de l'entrée dans l'appareil de production, ou bien peut-on prétendre se donner les moyens de permettre un accès *simultané* des jeunes à la qualification, à l'emploi et à de nouvelles formes de travail ?

Certains stages performants de formation alternée de jeunes de 16 à 18 ans* permettent l'accès à la qualification, avec validation des acquis, mais sans garantie de l'emploi à la sortie. A l'inverse, certaines entreprises intermédiaires facilitent l'accès à l'emploi en permettant d'acquérir une première expérience de travail, mais sans pour autant toujours garantir la qualification professionnelle et la remise à niveau de formation générale.

L'accès simultané à l'emploi, à la qualification et à de nouvelles formes de rapport au travail nous semble possible, par le biais de la création d'une entreprise, sous réserve que le créneau d'activité, la structure créée, l'encadrement, les contrats passés avec les jeunes, le dispositif de formation générale et professionnelle satisfassent un certain nombre de conditions. Comment ces éléments sont-ils pris en compte dans les entreprises intermédiaires et, en préalable, comment ces dernières sont-elles définies ?

Quelle structure ?

On trouve plusieurs définitions de l'entreprise intermédiaire. Les termes de « sas » entre l'école et l'entreprise, de « structure de transition » sont souvent avancés. Philippe Bernard, dans un article paru dans « Le Monde » (6) considère que ces entreprises sont « destinées aux jeunes qui ne souhaitent pas entrer directement dans le monde du travail », ce qui apparaît très restrictif du point de vue des publics visés.

La définition retenue par quelques promoteurs, et par les organismes techniques et financiers qui les soutiennent (7), insiste sur la double nature de l'« entreprise intermédiaire » : une « entreprise produisant des biens et services aux conditions du marché mais assurant aussi un service à la collectivité, à savoir l'insertion sociale et professionnelle de populations en difficulté ». Quant aux publics cibles, certains précisent que « les jeunes concernés ne sont pas uniquement ceux en difficulté grave d'insertion » (8).

Relevons encore une définition, parmi d'autres, qui nous est fournie par l'un des responsables d'une action de création d'entreprise intermédiaire :

« Nous pensons qu'il est nécessaire de trouver ou de créer des situations d'adaptation à la logique de travail salarié pour des jeunes incapables de se projeter dans le temps au point d'envisager un contrat d'apprentissage de deux ans, ou trop déçus par leur expérience scolaire pour accepter des stages d'insertion ou

* C'est le cas notamment d'un stage long de 3000 heures, organisé par l'INFREP et qui a commencé en octobre 1982. 180 jeunes sont formés en alternance, par groupe de 15, pour des métiers tels que métreur, électronicien, électricien, plombier, serrurier, métallier... L'entreprise d'accueil est la RATP. Les jeunes sont encadrés par 60 tuteurs (1 tuteur pour 3 jeunes) assurant la formation pratique professionnelle, 12 formateurs-coordonateurs assurant la formation générale et des enseignants de l'Éducation Nationale, qui assurent la formation théorique professionnelle.

de qualification. C'est là que peut se situer ce que nous appelons l'entreprise de production et de formation qui existe déjà en France, dans d'autres villes. Pour qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation, redisons clairement que la population-cible concernée par cette réflexion est particulière et minoritaire. Il ne s'agit en rien de nier l'intérêt de l'apprentissage, ni des stages d'insertion ou de qualification, ni des contrats emploi-formation valables pour d'autres catégories de jeunes ; cela ne remet pas en cause non plus la nécessité de trouver par ailleurs, ou de créer, des emplois directs pour tous ceux qui sont aptes à y accéder de plein pied. » (9).

Quels jeunes ?

Quelles structures pour quels publics ? On notera ici la difficulté de définir les catégories de jeunes auxquels les entreprises intermédiaires s'adressent, en mesurant les enjeux d'une réflexion sur l'articulation entre ce type d'initiative et l'ensemble des dispositifs de formation initiale et professionnelle existant par ailleurs, y compris l'école. Les auteurs cités précédemment remarquent :

« Pour nous, en théorie, il est indispensable de ne pas brûler les étapes et, dans un premier temps, d'inciter les jeunes à rester à l'école, tout en connaissant leurs problèmes. Nous les encourageons aussi à s'inscrire dans les stages d'insertion et de qualification qui se veulent bâtis sur des schémas pédagogiques autres que ceux de l'école traditionnelle. Bien sûr, ceux qui ont par exemple travaillé trois mois à la S.F.V.P. ont tendance à refuser puisqu'ils sont mieux payés chez nous [...] Nous nous sommes rendus compte que notre action pouvait contribuer à faire sortir certains jeunes de l'école du fait de l'attraction liée à la rémunération notamment, et ceci n'est pas toujours souhaitable dans notre optique ». (10).

Il semblerait donc que l'élargissement du public visé présente un certain nombre de risques, en particulier celui de conduire à la marginalisation, entendue ici dans un sens non péjoratif, des jeunes pour qui le processus d'insertion sociale proposé dans l'entreprise intermédiaire ne répond que partiellement, voir même à l'inverse de leurs besoins.

Cela n'enlève rien à la pertinence des entreprises intermédiaires du point de vue du travail social réalisé en direction de jeunes ayant échoué dans les dispositifs de formation mis en place pour eux. De plus, cette pertinence pourrait (devrait) être accrue par une meilleure prise en compte des contraintes économiques et de l'importance de la qualification des jeunes accueillis. Cela pour éviter de renforcer les logiques assistancielles ; trop souvent, comme le fait remarquer François Soulage, « on fait de la réinsertion sociale c'est peut-être de la réinsertion de l'individu dans son environnement social, certainement pas dans un milieu industriel en mutation ». (11).

L'aide principale dont bénéficient ces expériences est le financement DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) au titre de la circulaire 44 du 10 septembre 1979 relative à l'organisation du travail des handicapés sociaux. Dans ce cadre, les entreprises (exclusivement sous forme associative) perçoivent un prix de journée qui devrait permettre, en théorie, de couvrir les frais en personnel d'encadrement, les amortissements, les frais de fonctionnement, les gains liés à l'activité couvrant pour leur part les salaires et charges salariales des jeunes, ainsi que les achats de matières premières. En pratique, il arrive bien souvent que la part de l'aide publique soit insuffisante du fait, comme nous le verrons, de la faible rentabilité des créneaux choisis et de la sous-productivité des jeunes, mais également d'une mauvaise maîtrise des problèmes économiques et techniques par l'encadrement.

Quelle activité ?

Concernant le créneau d'activité, son choix ne peut être le même selon que l'on vise simplement une insertion sociale, au sens d'une adaptation à une situation de travail, ou que l'on vise aussi la qualification, alternative renforcée dès lors que l'on prend en compte la viabilité économique du créneau et l'inscription de l'activité dans un marché concurrentiel. Le choix d'un créneau non concurrentiel suppose au moins que l'on se pose la question de savoir pourquoi il est « inoccupé ». En général, c'est faute d'une rentabilité jugée suffisante qu'il est délaissé.

La nécessité de permettre au jeune un contact avec l'environnement, la volonté de ne pas l'enfermer dans un autre ghetto même s'il est productif, ont une incidence sur le choix des créneaux d'activité. Ceux tendant à reproduire des formes d'exclusion, type ateliers protégés, ont été écartés, ou tout au moins complétés. De plus, un travail répétitif pourrait entraîner des attitudes d'allergie et de refus. Une autre donnée à prendre en compte est l'absence de fonds propres nécessaires au démarrage de l'activité et la difficulté d'obtenir des capitaux complémentaires du fait du manque de crédibilité vis-à-vis du secteur bancaire. Ceci impose une orientation vers des activités où les investissements initiaux en matériel sont relativement faibles. L'absence de qualification des jeunes n'autorise que des créneaux où les acquis techniques sont peu importants, si l'on souhaite une opérationnalité immédiate et si l'on n'intègre pas un dispositif important de formation compatible avec l'évolution des tâches de production.

Par ailleurs, pour parvenir à équilibrer leurs charges, ces unités de production succombent quelquefois aux travers qu'elles voulaient justement dénoncer (travail au noir, dépassement de la durée légale du travail, conditions de travail et de sécurité dégradées...) ou tout au moins n'arrivent pas à se départir de l'assistanat. Pourtant, certains créneaux tels que la récupération et le recyclage d'objets divers (papiers, carton, verre, ferraille, vêtements, voitures hors d'usage...), s'ils ne sont pas rentables économiquement, peuvent être source d'utilité sociale qui doit être rémunérée comme prestation de services dont le montant peut être déterminé par

comparaison avec l'économie engendrée ou avec les coûts du non-ramassage. Reste à trouver les payeurs !

Tout cela ne signifie pas que les jeunes sans diplôme ni qualification ne puissent pas accéder à l'emploi dans des créneaux hautement qualifiés : c'est un problème de formation. Une expérience conduite à Londres (12) dans les domaines de la micro-électronique et de l'informatique atteste de la pertinence de certains dispositifs de formation et méthodes pédagogiques permettant à des jeunes d'acquérir des qualifications relativement pointues bien que ne disposant pas au départ des pré-requis en formation générale considérés par certains comme condition sine qua non d'accès à un emploi qualifié.

La nécessaire transition entre marginalité et situation de travail, la non qualification font que, dans la plupart des expériences, les taux de productivité des jeunes sont faibles. De plus, comme les promoteurs de ces expériences refusent la pérennisation de l'assistance et souhaitent placer les jeunes dans une situation dynamique, ceux-ci sont amenés à quitter l'entreprise après un temps de passage d'une durée moyenne allant de six mois à un an. L'accueil de flux renouvelés de main d'œuvre crée des surcoûts qu'il convient de prendre en compte. Il n'est pas question, dans ces conditions, de remettre en cause la nécessité des aides économiques indispensables à la survie des structures créées et il est indispensable de tenir compte, dans le calcul économique, des coûts que ces actions permettent d'éviter, coûts qui sont difficilement mesurables et rarement intégrés.

Accueillis ou embauchés ?

En général, le statut de salarié prédomine bien que certains jeunes soient aussi stagiaires de la Formation Professionnelle et ne perçoivent que 40 % du SMIC et que d'autres, encore pris en charge par la DDASS, ne perçoivent qu'un pécule.

Le statut de salarié, lui, oblige à un minimum de rémunération, à savoir le SMIC, (le « minimum » comme son nom l'indique) et à un contrat de travail. La nature du contrat de travail donne lieu à bien des controverses et les pratiques sont parfois à la limite de la légalité. En effet, étant donné le caractère provisoire du séjour du jeune dans la structure intermédiaire, le contrat à durée déterminée renouvelable (une seule fois selon la loi) se justifie : or, il n'est souvent pas suffisant pour arriver à l'autonomisation et à la qualification du jeune. Un contrat à durée indéterminée semble plus souple pour réaliser les objectifs, mais va à l'encontre de l'impératif de « passage » du jeune dans cette structure. Un contrat à durée indéterminée à « vocation précaire » serait à l'étude.

Le statut du jeune a des conséquences sur ses possibilités de travail ou de formation à la sortie de l'entreprise intermédiaire. S'il a été stagiaire, il n'a pas de certificat de travail et ne peut donc justifier d'une première expérience professionnelle. S'il a été salarié, il aura son certificat de travail mais ne pourra plus alors prétendre aux formations mises en place pour les 16-18 ans et 18-21 ans puisqu'il n'est plus primo-demandeur d'emploi. Il ne pourra pas non plus bénéficier des stages de promotion sociale

puisqu'il ne pourra justifier de trois ans de travail. Toute possibilité de formation complémentaire est alors bloquée dans l'avenir immédiat.

Educateur/entrepreneur : une nouvelle qualification ?

L'absence de qualification des jeunes, leur situation de marginalité imposent à l'encadrement une pluralité de compétences. Mais souvent, on constate une sous-estimation de l'aspect technique d'où proviennent en partie les dysfonctionnements économiques. Comme le fait remarquer François Soulage :

« Ces gens ont besoin d'acquérir une formation professionnelle, ont besoin probablement d'être soutenus, non pas par rapport à leur situation personnelle, mais à la situation nouvelle de leur rapport au travail et non pas l'évolution de leur propre personnalité : on s'est souvent arrêté au premier stade, ce qui fait que les malheureux n'ont jamais été capables d'intégrer la dimension industrielle dans leur approche. » (13)

La majorité des handicaps de ces nouveaux entrepreneurs est liée à la conception même du travail social qui a été/s'est longtemps exclu du champ économique. Ceci induit certains comportements et blocages que le volontarisme ne suffit pas à corriger. En premier lieu, il y a la peur d'entreprendre dans un terrain méconnu, sinon inconnu, à laquelle s'ajoute une ignorance de l'environnement et des mécanismes économiques. Cette peur se traduit, chez bon nombre de travailleurs sociaux, par une attitude négative de renoncement ou de demande d'assistance. Pour ceux qui passent à l'action, il y a la réalité de l'entreprise à affronter :

« L'entreprise, c'est dur : quand on parle de « passage du social à l'économique » ou d'« éducateur-entrepreneur », il faut connaître les réalités que ces expressions recouvrent et mesurer les difficultés que cela implique. Quand on a fait dix ans de social et qu'on ne sait qu'être un spécialiste de la relation, ce n'est pas une petite affaire que de se mettre à la gestion, la comptabilité, la prévision... on ne s'improvise pas chef d'entreprise... » (14).

C'est bien là que se trouve la carence la plus grave que signalent les auteurs du guide pratique pour une autre entreprise. « Des outils pour créer » :

« Il y a l'absence parmi eux de véritables « entrepreneurs » capables d'assumer toutes les difficultés sans perdre le moral, de mobiliser les compétences, de convaincre, et surtout d'aller jusqu'au bout de la mise en œuvre » (15).

Le social et/ou l'économique ?

N'est-il pas paradoxal de vouloir mener simultanément action sociale et action économique puisque, comme le signale Michel Rocard, « il est bien connu que le social, c'est ce qui coûte et l'économie, c'est ce qui produit ». (16)

La quasi-totalité des expérimentations visant à articuler les deux champs se trouve enfermées dans cette difficulté. Bien qu'il n'y ait pas, c'est important de le souligner, de contradiction entre les deux approches, elles soulèvent cependant une ambiguïté relative au domaine qui est défini comme prioritaire. Privilégier le social, c'est adapter la production au rythme du public, aménager le travail non en fonction des impératifs économiques mais des capacités et des désirs des jeunes. Dans cette vue, l'« entreprise » est le lieu de la (ré)adaptation, de la (ré)acclimatation aux réalités du monde du travail, et c'est sans conteste une des pièces fondamentales de l'insertion des jeunes. Au-delà, il est permis de s'interroger sur l'impact économique de ces expériences.

N'assiste-t-on pas à un transfert de l'action sociale vers de nouveaux lieux visant à corriger le décalage entre la pratique du travail social traditionnel et les questions posées par la crise ?

Le Directeur d'une association de travail social fait remarquer :
« C'est la crise qui nous a poussés à cette action : la crise aussi de notre profession, car notre crédibilité en prenait un coup, il fallait apparaître plus sérieux par rapport à notre clientèle, plus efficace, plus à la hauteur des préoccupations actuelles que sont le chômage, la formation. » (17)

Alors caricaturalement, l'économique ne serait que l'outil, le faire-valoir de l'action sociale.

Privilégier l'économique, au contraire, peut conduire, pour des motifs de rentabilité, à détourner l'entreprise des objectifs sociaux, en embauchant des jeunes plus aisément adaptables à une situation de travail. Cela ne doit cependant pas être exclu, mais au contraire encouragé.

Pour éviter ce dualisme, la formation nous semble devoir constituer un outil fondamental, assurant le lien entre l'économique et le social. « Sans cela, le mariage du social et de l'économique est une belle utopie ». déclare A. Merley (18).

La formation ne doit plus être considérée comme faisant partie de la panoplie de l'aide et de la régulation sociale, mais comme un outil opératoire d'accès à l'emploi et à la maîtrise de cet emploi.

Pour R. Bonneville de la S.F.V.P. :

« (La finalité de l'entreprise intermédiaire) est de créer pour le jeune un temps suffisamment autonomisant, de lui garnir son « portefeuille » de connaissances de vécus divers, de lui créer des points de repères, de lui amener des éléments de réflexions constitutifs d'un « état d'esprit », de permettre à ce jeune d'être plus confiant, mieux armé par sa capacité d'adaptation, sa diversité technique, de se projeter dans un avenir à court ou long terme,

de se positionner avec « son potentiel » dans un ensemble économique ou de formation certes difficile dans la conjoncture actuelle, mais encore plus impossible à pénétrer s'il l'aborde avec « fatalisme » (19).

Dans cette conception, si l'importance de la formation est très largement reconnue, elle est souvent limitée à l'acquisition d'un savoir faire simple. Or, pour des jeunes sans capital scolaire, une intégration effective passe impérativement par l'acquisition d'une qualification correspondant à des possibilités réelles sur un marché de l'emploi en complète mutation. Le seul fait de permettre une exigence d'une situation de travail particulière constitue-t-il une réponse suffisante ?

Si l'intérêt et l'utilité des entreprises intermédiaires n'est pas contestable pour les jeunes marginalisés au sens où l'entend R. Bonneville (20), il peut être dangereux de vouloir étendre ces expériences à un public large que l'on pourrait définir, de manière bien peu satisfaisante, comme étant composé de jeunes qui, dans un contexte économique plus favorable, auraient trouvé du travail dans une entreprise traditionnelle. Pour ces jeunes, il ne convient pas de créer des lieux spécifiques qui peuvent l'enfermer dans une situation de marginalisation. Cela ne signifie pas qu'il faille se satisfaire d'une situation de chômage qui, immanquablement, débouchera à un moment ou un autre sur l'exclusion.

Il est indispensable de mettre en œuvre pour ces jeunes des situations d'adaptation basées sur l'alternance, permettant une réelle confrontation à l'économie en leur permettant d'accéder simultanément à une qualification et à un emploi. D'où la nécessité d'une réelle prise en charge par les entreprises, y compris et surtout celles en situation de modernisation, du problème de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, prise en charge suivie et soutenue par une institution éducative, et contrôlée par des instances de concertation au sein desquelles les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs locaux concernés soient présents. D'où, aussi, la pertinence de la création d'entreprises, formant et embauchant des jeunes sans diplôme ni qualification, mais garantissant l'emploi et la rémunération, entreprises qui soient des partenaires économiques à part entière, majeurs et de pleine capacité, reconnus comme tels par les milieux économiques et financiers, entre autres (21).

Car finalement, toute la difficulté, tout l'enjeu des entreprises, intermédiaires ou à part entière, qui se créent pour favoriser l'insertion sociale et (ou) la formation professionnelle des jeunes, réside dans leur capacité à faire disparaître ce qui a entraîné leur création.

François Mornet

Danièle Pénet

Yannick Théhorel

INFREP

(1) « Bide partiel pour la formation des jeunes », Jean-Michel Baer, *Libération*, 10 mai 1984.

(2) Titre d'un article d'Anne Potier, paru dans « *Actualités Sociales Hebdomadaires* », 23 mars 84.

(3) « Représentations et territoires du social », étude réalisée par le D.F.C. de l'Université de Strasbourg II pour le Commissariat Général au Plan, par Mes Dujardin, Hintermeyer et Watier, 1983.

(4) Robert Fossaert in « La Société », tome 3, chap. 9, Ed. Seuil, 1978. (Robert Fossaert est actuellement Président-Directeur-Général de la banque Scalbert-Dupont)

(5) Charles Gide, Cours d'Économie Politique, 4^e édition, Tome 1. Librairie de la Société du recueil Sirey, 1918.

(6) « Jeunes, créez vos entreprises ». Philippe Bernard, rubrique informations. Le Monde, 10 mai 1984.

(7) Promoteurs qui tentent de se rassembler en un collectif des Entreprises Intermédiaires et Alternatives (CEIA — 64, rue des Marots — 93100 Montreuil) ou en Union Régionale des Entreprises Intermédiaires (UREI).

Les journées d'études et de propositions des 30-31 mars 84 organisées par le CIEJ, le CIDJ, le CREA Ile de France et l'UFJT à Paris témoignent de leur volonté de mettre en commun leurs réflexions et expériences afin de développer les entreprises intermédiaires et d'obtenir des moyens plus conséquents et mieux adaptés de la part des pouvoirs publics.

(8) Documents préparatoires aux Journées d'études et de propositions du CIEJ Ile de France. Rapport de l'Atelier 4 sur « Les coûts et financements des entreprises intermédiaires ». p.4.

(9) Roger Bonneville, Gérard Etmerzogiau in Education et Société n°3, juin-juillet 83, Edilig (Article concernant la SFVP à St Etienne).

(10) Entretien avec Gérard Etmerzogiau, Directeur de la SFVP, in « Jeune assisté ou entrepreneur ? » Culture au quotidien. Centre de Création Industrielle, Centre Georges Pompidou, décembre 83.

(11) François Soulage dans son intervention au Carrefour A.E.M.O de Grenoble, en mars 1983.

(12) « Informatique et micro-électronique à Londres » par Anthony Hoskyn, in Education et Société N° 3. EDILIG, juin 83.

(13) François Soulage, Intervention au Carrefour AEMO, Mars 83.

(14) Entretien avec Dominique Bourget, éducateur-entrepreneur, in Education et Société N° 2, septembre-octobre 1982, p. 74.

(15) « Des outils pour créer ». ARIANE, 1982, p.9

(16) « Economie sociale : l'homme responsable », Revue Humanisme, N° 147, Août 82, op. cit., p.8.

(17) Entretien avec le responsable d'une association de travail social, cité dans une étude réalisée par l'INFREP sur « Les facteurs favorisant l'articulation entre travail social, formation et développement économique », déc. 83, pour le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale.

(18) A. Merley in « Autrement », N° 34, oct. 81, p. 91.

(19) R. Bonneville dans Education et Société n° 3, juin-juillet 83, EDILIG, « Une expérience de création d'activité à St Etienne » p.43.

(20) R. Bonneville, op. cit.

(21) cf. expériences d'entreprises de ce type décrites par Gérard Voisine : « Une SCOP de reproduction vidéo à Nevers », et Marc Goujard : « Une SCOP de production artisanale de verre et textile au sein de l'Ecomusée de Fourmies » dans Education et Société N° 3, EDILIG, juin-juillet 83.

Ce projet d'études issu de l'Institut National d'Éducation Populaire (I.N.E.P.) et du Ludwig Uhland fur empirische Kulturwissenschaft de l'Université de Tubingen (LUI), a été réalisé sous l'égide de l'O.F.A.J. de 1980 à 1983 par une équipe de recherche franco-allemande.

Le travail de formation-recherche s'est effectué par :

— des interviews de responsables de jumelage. Nous nous sommes rendus dans douze villes françaises et douze villes allemandes jumelées entre elles. Les membres français de l'équipe sont allés rencontrer les responsables français (élus municipaux, responsables d'associations, chefs d'établissements scolaires, employés communaux, membres des comités de jumelage, etc.) et nos collègues allemands ont fait le même travail auprès des responsables des villes partenaires dans leur pays.

— des observations participantes dans des rencontres de jeunes organisées par des villes jumelées — observations participantes toujours faites communément par deux chercheurs : un Français et un Allemand.

— un cycle de formation-recherche lié à ce projet. Pour ce cycle, nous nous sommes volontairement limités à des responsables et animateurs qui étaient d'accord pour venir avec leur partenaire habituel de la ville jumelle. Nous pensions qu'il serait plus facile pour les personnes concernées de modifier telle ou telle pratique jugée peu satisfaisante dans les échanges, si les partenaires le décidaient en commun à l'issue de telle ou telle expérience vécue ensemble dans un séminaire. D'autre part, il nous semblait important que le gain, quant à la connaissance réciproque, qui est toujours au bout de ce type de stage, soit réinjecté dans les jumelages. Les participants à ce cycle de formation-recherche ont été choisis parmi les membres de comités de jumelages ou les animateurs employés par les municipalités dont des activités avaient été subventionnées par l'O.F.A.J. dans les cinq dernières années.

243 municipalités ou comités de jumelage ont été contactés pour ce projet (113 en France, 130 Allemagne) et invités à un regroupement national à Tubingen, pour les Allemands, et à Marly-le-Roi (I.N.E.P.) pour les Français.

A partir de ce moment, nous avons travaillé avec ceux qui ont répondu à cette première invitation. 24 villes allemandes étaient représentées à Tubingen, 17 villes françaises à Marly-le-Roi.

A l'issue de ces deux réunions et compte-tenu de notre décision de travailler avec seulement des partenaires, nous avons réalisé le cycle de formation avec des personnes venant de douze jumelages différents.

Nous avons centré le premier séminaire sur un jeu de rôle dont le but était de restituer la complexité des facteurs entrant en jeu dans les jumelages, le second sur des analyses de cas présentées par les participants et des méthodes de découvertes axées sur un apprentissage interculturel, enfin le troisième séminaire était centré sur le sentiment de l'histoire chez les Français et les Allemands, ainsi que sur le problème de la « médiation », nécessaire ou non, pour appréhender une autre culture.

Des jumelages franco-allemands Pourquoi faire ?

Françoise Fouquet
Chantal Guérin
Cornélie Wollenhaupt

Prologue

A un moment quelconque de l'après-guerre, deux villes, l'une en France, l'autre en R.F.A., se retrouvent plus ou moins au hasard. Bien qu'elles ne se connaissent qu'à peine, elles négocient un traité d'amitié et se jumellent pour une durée illimitée.

Le problème est que ces « villes », qui viennent de se déclarer « jumelles », sont issues de la relation historiquement perturbée entre la France et l'Allemagne. C'est pourquoi, elles se donnent pour tâche d'assurer la coexistence pacifique et même des perspectives d'avenir commun par delà les frontières au moyen d'échanges réciproques, pour la compréhension et l'amitié.

Pour renforcer cette idée, on invite des personnalités importantes des deux communes et ce plus particulièrement lors des 15^e ou 20^e anniversaire du jumelage. Plus les hôtes sont nombreux, plus le succès de l'idée de rapprochement semble certain. On échange régulièrement des cadeaux qui symbolisent l'engagement inépuisable pour le maintien sans faille du jumelage. Lors des festivités régulières qui jalonnent la vie de ce jumelage, chacun fait assaut d'efforts pour montrer ses bons côtés. L'organisation est parfaite, les spécialités gastronomiques régionales abondent, le programme des divertissements intègre toutes les classes d'âge (match de football, théâtre, concert, feu d'artifice) et occulte souvent la difficulté que l'on a à vraiment faire quelque chose ensemble, à vraiment se comprendre. On est très attentif à l'enrichissement culturel (groupes folkloriques, chœurs...) et des excursions communes en bus sont là pour donner une impression de la région.

A la fin des cérémonies d'une telle rencontre, tous sont plus ou moins épuisés, les uns parce qu'ils ont réalisé le programme tel qu'ils l'avaient prévu, les autres parce qu'ils l'ont consommé ainsi qu'ils le devaient. Pour terminer, on se confond en remerciements, on échange des documents officiels pour sceller l'amitié réciproque et on rappelle l'invitation en retour. Bien sûr l'événement est consigné sur un papier solennel et va rejoindre dans les archives ceux qui l'ont précédé, traces ineffaçables d'une compréhension internationale prouvée. Si l'on regarde superficiellement les

choses c'est à peu près ainsi que se présente un jumelage franco-allemand qui « marche bien ».

L'article qu'on va lire reprend les principaux éléments d'un rapport en cours de publication à l'O.F.A.J. Ce rapport rend compte d'un long travail de formation-recherche dont le déroulement et la méthode ont brièvement été décrits plus haut. Il suffira, ici, d'indiquer en quelques lignes comment une telle question s'est inscrite dans les préoccupations de l'I.N.E.P. et donc de cette revue. Au départ, outre une curiosité pour ces pratiques courantes mais que l'on n'étudie pas ou peu, nous pensions que, dans la question des jumelages se croisaient trois des grandes problématiques de l'action culturelle et ou de l'éducation populaire. Tout d'abord, celle des pouvoirs locaux et des associations, puisque la « théorie » des jumelages repose tout entière sur l'idée que la commune est le bon niveau d'organisation sociale pour progresser en profondeur dans la compréhension internationale ; comment un tel objectif était-il repris ou impulsé par des associations ? Les comités de jumelages, associations exclusivement locales font peu parler d'eux dans l'ensemble, et nous avons envie de construire — si modestement soit-il — un peu de connaissance sur ce morceau-là de monde associatif.

Ensuite, s'agissant d'échanges de jeunes essentiellement, il nous semblait d'emblée que s'imposait un abord du sujet en terme de démocratisation culturelle. Schématiquement, il s'agissait d'examiner les échanges à la lumière de la question simple : qui participe ?

La dernière perspective, enfin, était celle de l'éducation interculturelle. Nous pensions que si l'éducation populaire pouvait conserver, en Europe, un quelconque sens, c'était en ce qu'elle admettait comme priorité de préparer la population et surtout les jeunes à vivre dans une société interculturelle et inter-ethnique. Finalement notre travail a porté surtout sur cette dernière problématique puisqu'elle seule concernait les français et les allemands à des niveaux comparables.

Les communes dans une « affaire d'État »

Institutionnellement, les jumelages sont plus ou moins étroitement liés à la politique communale. Leur forme juridique est très variable. Dans certains cas, les activités sont organisées par un comité de jumelage dont la composition et le statut varient d'un pays à l'autre, d'une ville à l'autre : association déclarée, groupement d'intérêts, commission extra-municipale..., ceci est plus fréquent dans les petites villes et en France. Dans d'autres cas, c'est l'administration municipale qui s'occupe de toute l'organisation (les jumelages sont alors rattachés à des services divers : presse, culture, questions scolaires...) c'est le cas le plus fréquent dans les villes moyennes et les grandes villes et en Allemagne.

Les jumelages sont souvent considérés — dans les deux pays — comme un objet de prestige au service des forces politiques locales. Pour une commune, avoir des « relations internationales » fait toujours bonne impression, mais l'effort que chaque municipalité est prête à fournir pour promouvoir les activités du jumelage, plus particulièrement en ce qui

concerne leur financement, n'est pas sans relations avec la tendance politique au pouvoir. A ceci, il faut ajouter la rivalité qui existe entre les différentes associations qui toutes veulent que leurs échanges soient subventionnés. Il découle de tout ceci qu'en raison de leur situation institutionnelle, les jumelages, côté français et côté allemand, sont plus ou moins directement dépendants de décisions politiques. Or les organisateurs s'efforcent d'exclure ce facteur des relations bi-latérales alors que cela représenterait un élément de compréhension important. Dans la plupart des cas toute discussion politique est bannie de la pratique des échanges. La politique est de fait un des plus grands tabous des rencontres.

■ S'il est facile de tomber d'accord pour dire que la finalité des jumelages est d'éviter des guerres au moins à l'échelle européenne, il est plus difficile de continuer à parler d'amitié quand on se heurte à des intérêts différents voire divergents. Jusqu'où croit-on pouvoir aller dans l'expression de points de vue divergents sans craindre de manquer de courtoisie vis-à-vis d'hôtes à qui on veut faire aimer sa ville et sa région ?

■ De la même manière, se modelant sur la forme extérieure des relations diplomatiques officielles, on a en général tendance à éviter la moindre critique sur ce qui est considéré comme les « affaires intérieures » du partenaire. Tout au plus glisse-t-on un petit mot laissant entendre qu'il doit y avoir des problèmes sur tel ou tel sujet chez l'autre, mais que cela ne regarde pas la ville jumelle.

■ On évite d'avoir à prendre parti sur des situations que l'on craint de mal connaître et cela n'aide pas à essayer de comprendre des modes de fonctionnement différents des siens. Et surtout, à force de sujets à éviter, on ne sait plus très bien ce que l'on a à se dire. Les élus français que nous avons rencontrés nous ont tous dit que le seul problème du jumelage était leur ignorance de l'autre langue, sauf un : Professeur d'allemand, celui-ci ne pouvait se réfugier derrière cette explication pratique. Interrogé sur les rencontres entre élus, ou entre comités, il a clairement dit qu'après expérience, de telles réunions étaient désormais évitées, parce qu'on « n'avait rien à se dire » ; ou plus exactement rien qui puisse se dire facilement. Déjà entre élus français il n'est pas sûr que l'on soit d'accord sur tous les points et le but de telles rencontres n'est pas de faire étalage de ses désaccords.

■ Néanmoins il est courant que les représentants des deux comités se réunissent une fois par an pour établir le programme d'activités, chaque échange étant ensuite toujours ou presque, préparé unilatéralement. Le groupe qui reçoit détermine les règles d'organisation et de programmation de la rencontre. Ceux qui sont accueillis s'adaptent plus ou moins facilement à ce qui est imposé. On est poli, aimable et par moment aussi insécurisé. Chaque groupe se perçoit comme le représentant de son groupe national, de sa commune, de son institution, sans cependant savoir exactement à quoi ressemble le comportement d'un « représentant ».

■ La mystification qui consiste à croire qu'il y aurait une bonne et une seule bonne façon de se comporter dans ces sortes de circonstances enveloppe la rencontre d'une atmosphère d'attente et de réserve polie à l'égard de l'autre.

■ Le faux pas semble guetter partout ceux qui pensent ne pas avoir fait suffisamment leurs, les habitudes des autres (ce qui renvoie davantage à

un problème d'identité allemand). Dans tel climat, l'alcool a un rôle non négligeable, car il semble aider à dépasser les craintes et les blocages.

Ces craintes réciproques expliquent sûrement aussi en partie le fait que l'on s'en tienne à des déroulements de rencontres stéréotypés et pratiqués depuis de longues années. La peur d'une imprévisible dynamique de groupe binationale qui pourrait découler de programmes moins standardisés empêche apparemment l'essor de formes de rencontres alternatives, plus ouvertes, qui laisseraient sûrement plus d'espace pour des expériences personnelles moins superficielles. Les membres des comités de jumelage, qui sont souvent engagés depuis des années dans les échanges, sont largement persuadés que chaque visite en soi renforce les relations amicales. De là, il n'y a pas loin à mettre son amour-propre dans la réalisation du plus grand nombre de rencontres pour le plus grand nombre de participants. On mesure le succès d'un jumelage d'abord par l'importance quantitative des échanges. On est fier lorsque toutes les associations et groupements divers participent plus ou moins régulièrement aux échanges annuels.

D'une façon générale les relations entre les partenaires — et pas seulement les maires — sont — quoi qu'on en dise parfois — empreintes de bien des réserves diplomatiques.

Ne peut-on s'efforcer de délimiter des normes de politesse et de courtoisie semblables à celles qui ont cours à l'intérieur d'un groupe national, repenser les fonctionnements automatiques qui consistent à attendre poliment que les autres aient fini de discuter quand ils ne sont pas d'accord entre eux, sans s'autoriser à intervenir ; à dire « nous réglerons ça plus tard » quand on sent que des désaccords vont se faire jour à l'intérieur du groupe national qu'il ne faut pas laisser paraître aux autres ?

Ces comportements qui semblent être adoptés très spontanément, ne sont-ils pas pourtant contraires aux objectifs des échanges ?

N'est-il pas clair, en effet, que ces comportements aboutissent à toujours considérer l'autre comme étranger face à ce qui constitue une unité qui n'existe qu'en sa présence, alors que toutes sortes de divisions et réunions sont possibles autrement, suivant d'autres lignes de clivage qui ne passent pas par les frontières nationales ? Il suffirait, peut-être, de se demander pourquoi, dans certains cas, on est aussi « diplomatique » pour comprendre que l'enjeu n'est pas le même que dans la vraie diplomatie et qu'il autorise des relations différentes. On peut agir dans un moins grand formalisme, s'engager dans des relations réelles, prendre des risques de désaccord, en somme, pour parler familièrement, « mettre un peu plus les problèmes sur la table ».

Le jumelage. Quel enjeu pour la commune ?

Même si le jumelage, après tout n'est pas une affaire d'État, il peut être une importante affaire de « clocher ». Est-il ressenti comme un enjeu réel de politique intérieure communale ?...

A cette question, on ne peut apporter, après étude, qu'une réponse nuancée et circonstanciée. La grande ligne de clivage est, dans ce domaine comme dans tant d'autres, mais plus en France qu'en Allemagne, la taille des communes.

Dans les grandes villes françaises les pouvoirs politiques locaux nous ont paru assez indifférents. Les élus responsables des jumelages nous ont souvent fait part de leur difficulté à faire partager leur intérêt, à mobiliser leurs collègues élus. Ils ne déplorent pas tant l'opposition manifeste que l'indifférence polie avec laquelle on traite leurs propositions.

Les convaincus du jumelage, qu'ils soient dans la municipalité ou seulement dans les comités s'inquiètent des signes (dans les relations diplomatiques, ils importent autant que les faits) ; le maire ira-t-il ? sera-t-il présent à tel ou tel accueil ? En France on craint que les Allemands ne perçoivent l'indifférence et la dissymétrie des investissements.

On nous a cité plusieurs cas de personnalités officielles allemandes arrivant dans la ville jumelle, sans être accueillies du tout ou accueillies de façon, certes amicale, mais par des personnes non investies de représentation officielle. Les Allemands se sentent maltraités, les Français, quand ils accueillent, sentent qu'ils maltraitent malgré eux.

Cette indifférence du politique au jumelage est d'autant plus nette qu'un comité de jumelage ou qu'une association bi-nationale gère, impulse et facilite les échanges ; alors souvent la municipalité se contente de financer (généralement de façon modique) et de participer aux réunions.

Mais quand il n'y a pas de comité, cela semble encore pire. Les échanges sont administrativement gérés par un service municipal. Celui-ci est tenté d'agir dans le pire des cas comme une sorte de bureau de voyages dont les interlocuteurs les plus réguliers sont les organismes de transport, dans le meilleur comme un service municipal de jeunesse.

Dans ces divers cas, on constate une absence de pensée politique, comme de pensée pédagogique, d'ailleurs. Dans le champ politique local, le jumelage n'a pas une position claire. Sa valeur électorale serait à démontrer. Peut-être est-il dans la représentation des politiques locaux, plus important pour des minorités (et sont-elles influentes ?) que pour la masse de la population. Quant au bénéfice symbolique, le prestige ou le supplément qu'un jumelage avec l'Allemagne apporterait à la représentation que les habitants se font de leur ville, rien, en fait, ne l'assure.

Les jumelages ne sont pas reliés à un enjeu politique national qui pourrait les constituer comme objets de luttes. Certes, ils peuvent, en théorie, devenir enjeu de luttes locales, comme terrain possible d'influence de telle ou telle force constituée dans la commune, mais cela ne semble guère être le cas. Ils font partie du terrain mineur des investissements éducatifs volontaires ; ils n'ont pas de répondants ministériels, ni administratifs, ne nécessitent ni investissement coûteux, ni arbitrage entre des goûts antagonistes, comme c'est le cas pour l'action culturelle par exemple. Ils nécessitent surtout un important travail humain et il importe donc en priorité de ne pas décourager ceux qui veulent bien faire... !

Hors du champ politique, hors des grands enjeux politiques nationaux, hors des grandes masses financières, les jumelages n'intéressent pas vraiment les élus dans les grandes villes.

Dans les petites villes, les choses sont bien différentes. Cela n'étonnera personne ; pourtant l'importance de cette indifférence équivaut presque à un changement de nature. On peut dire : dans les grandes villes c'est très difficile, « ça ne marche pas bien » ; dans les petites, « ça marche... », mais il nous paraîtrait plus juste de dire que « ça » n'est pas la même chose.

Alors que dans les grandes villes le jumelage est une activité parmi d'autres qui correspond peu ou prou à des lignes de fraction dans la population, dans les petites villes il joue un rôle essentiel d'animation locale. Il fournit sans doute parmi les plus belles occasions de rassemblements, de fêtes, de manifestations diverses, de préparations communes, etc. Recevoir ensemble des étrangers est certainement fortement constitutif d'une identité collective surtout là où elle n'a pas beaucoup d'autres occasions de se vivre et de s'éprouver.

C'est là que nous trouvons l'aspect « populaire » des jumelages. Bien entendu, il est difficile de dire jusqu'à quel point un jumelage est populaire, mais on voit bien qu'il rassemble plus qu'il ne divise la population. Il nous est même apparu comme créateur de relations et de vie communale dans une commune dortoir. Si tant est qu'il exerce un effet de division, il semblerait que ce soit vers le haut car seules les couches les plus bourgeoises de la population s'excluent sauf lorsqu'elles sont elles-mêmes à l'origine des échanges.

Dans les petites villes, les enfants ont quelques chances d'échapper aux déterminismes qui pèsent sur les voix et les apprentissages linguistiques. C'est là aussi que l'on voit des gens partir sans possibilité de parler l'allemand et certains se mettre à l'apprendre. C'est là que se créent parfois des cours pour adultes plus ou moins pérennes, que les hébergements se font toujours en famille, que les contributions bénévoles sont importantes, que les coûts pour la puissance publique sont presque toujours dérisoires.

C'est de là enfin que venaient nos stagiaires, sauf un ou deux. Et réflexion faite, ils ne pouvaient guère venir d'ailleurs. Qui dans une grande ville est suffisamment engagé ? Quelques militants dans les comités sans doute ; mais ils sont engagés aussi ailleurs et ne sont guère disponibles.

Echanger ; mais quoi ?

— des formes de vie quotidienne

Les échanges dans le cadre des jumelages sont presque toujours réalisés avec hébergement familial. Cela nécessite un lourd travail d'organisation ; il n'est pas toujours facile, surtout s'il s'agit de groupes importants en nombre, de trouver suffisamment de familles d'accueil, prêtes à laisser pénétrer dans leur intimité des étrangers qui de plus ne parlent pas leur langue. Cependant il semblerait que les partenaires français rencontrent moins de difficultés que leurs homologues allemands. Ils offrent plus spontanément leur hospitalité, alors que les Allemands ont des difficultés lors d'un premier contact.

Il semble caractéristique qu'en Allemagne se soient essentiellement des familles très largement logées (chambre d'amis avec sanitaire indépendant...) qui soient prêtes à accueillir les visiteurs, il en résulte une sélection sociale manifeste. Alors qu'en France, le « seuil de confort » serait moins déterminant et les Français accepteraient plus facilement d'improviser largement en la matière.

Quand les Français vont pour la première fois en R.F.A., ils admirent le confort des intérieurs allemands, mais ils perdent aussi leur facilité à offrir l'hospitalité à des Allemands car ils se croient obligés d'offrir le même confort. A l'inverse, les Allemands ont des réticences à accueillir des hôtes français car ils pensent ne pas être à la hauteur des exigences françaises en matière de cuisine. L'hébergement familial est d'abord considéré comme moins coûteux. Mais on insiste aussi toujours sur l'avantage irremplaçable qu'il offre pour vraiment faire connaissance et nouer des amitiés. Faire l'expérience vécue d'une autre forme de vie quotidienne, n'est ni suffisamment pris en compte, ni suffisamment problématisé, bien qu'une telle possibilité n'existe guère que dans le cadre des jumelages. Les difficultés et les potentialités d'une confrontation aussi étroite avec un quotidien différent ne sont quasiment jamais le point de départ d'une thématisation commune quant aux différences perçues dans les habitudes de vie quotidienne des uns et des autres. Les différentes familles partenaires sont le plus souvent laissées à elles-mêmes quelles que soient leurs capacités linguistiques. Les expériences et les questions personnelles, ce qui a été perçu et ressenti en positif (sécurité), comme en négatif (insécurité voire même impuissance) ne peut être mis en commun et relativé par l'échange sur place au sein du groupe. Chacun essaie d'éviter autant que faire se peut que la gêne et le silence ne s'instaurent entre les différentes activités prévues au programme. A la fin d'une telle rencontre, on a souvent le sentiment que tous les participants ont fait en sorte qu'il y ait compréhension (sans savoir exactement ce que cela signifie), mais que par égard et prudence personne n'a montré ouvertement ce qu'il ressentait, ce qu'il pensait de l'autre, de celui qui est étranger et différent. La conséquence est que, pour les participants, le temps passant sur de telles rencontres, les manifestations de l'altérité sont nivelées, stéréotypées, rejoignent les purs et simples préjugés.

— des pédagogies ?

Les animateurs (accompagnateurs) d'échanges sont presque toujours bénévoles et ne sont pour ainsi dire jamais préparés à ce qui les attend. Dans les meilleurs des cas, ils sont soit professeurs de langue, soit animateurs formés, professionnels ou bénévoles, au niveau municipal.

S'ils sont professeurs de langue, ils sont souvent peu à l'aise dans une pédagogie extra-scolaire destinée à un groupe de jeunes « séjournant hors du domicile familial », d'autre part, ils sont souvent essentiellement motivés par les « progrès » linguistiques de ceux qu'ils accompagnent.

S'ils sont animateurs, pédagogues de l'extra-scolaire, axés sur des pédagogies de groupe, ils sont souvent persuadés que leur pédagogie, ancrée dans un contexte national, est universelle, ce qui ne facilite pas les relations avec les collègues de l'autre pays.

Dans les deux cas, ils se sentent souvent moins à l'aise que dans leurs activités habituelles, moins sûrs d'eux-mêmes et de leurs méthodes. A l'étranger, avec un groupe de jeunes, ils ont souvent pour principal souci — ce qui est tout à leur honneur — qu'il n'arrive aucun incident fâcheux tant par rapport aux hôtes qu'aux parents qui leur ont plus ou moins confié

leurs enfants. Il n'est pas rare de voir des adultes, pédagogues professionnels, qui dans leur propre pays auraient une attitude pédagogique cohérente, devenir soit beaucoup plus rigides (en général ce sont plutôt les Français), soit complètement laxistes (plutôt les Allemands). Les craintes ne sont pas seulement issues de la responsabilité face aux jeunes, elles sont souvent fortement liées (sans doute plus chez les Français) à la mission dont les responsables d'échanges se sentent investis face à la ville jumelle. On a peur que tout « écart de conduite » soit perçu comme caractéristique nationale ou régionale. Un des avantages des rencontres en « tiers lieu » est de nettement diminuer ce phénomène. Ceux qui accueillent se sentent aussi moins obligés de faire tout pour que les « autres » gardent la meilleure impression possible de leur ville et de leur région. Les animateurs sont alors confrontés, bon gré mal gré, à l'élaboration d'une pédagogie plus ou moins concertée. Mais les rencontres en « tiers lieu » ne représentent qu'une toute petite minorité des échanges entre villes jumelées.

En l'absence d'objectifs pédagogiques, les seuls critères d'évaluation sont la satisfaction des participants pour les enfants et les jeunes comme pour les adultes. Le principe directeur, de façon générale, serait « qu'est-ce qui va leur plaire ? » ; jamais « qu'est-ce que nous aimerions leur dire, leur permettre de connaître ou de comprendre ? ».

On pourrait tout à fait approuver cette opposition : ne pas avoir d'intention pédagogique sur des jeunes qui sont l'objet constant des pédagogies scolaires et familiales. L'idée est évoquée d'ailleurs, surtout par les Allemands (ou par l'idée que les Français se font de la sensibilité allemande sur ce point) que l'on doit contraindre les jeunes le moins possible pendant les échanges, que ce temps doit échapper à trop d'obligations, et surtout ne pas ressembler à l'école.

Mais l'absence d'intention pédagogique n'aide pas à résoudre les problèmes pédagogiques. Ceux-ci apparaissent sous la forme d'abus d'alcool, de transgressions multiples et variées (l'imagination est fertile et les orgueils nationaux parfois mis à rude épreuve !) de désintérêt manifeste pour les programmes qu'ont construits les autres, etc.

Les animateurs allemands tendent plus à des attitudes « laisser-faire » et formulent seulement le souhait moral que les jeunes Allemands se tiennent correctement à l'étranger. Ce qui irrite les animateurs français — qu'il s'agisse d'un séjour en France ou en R.F.A. — car ceux-ci, en raison de leur système d'éducation plus strict, ont tendance à avoir un style éducatif plus rigide. Les animateurs allemands interviennent moins quant à la discipline lors de séjours en France car les Français ont déjà pré-structuré le champ pédagogique (y compris pour les jeunes allemands).

Lors de séjours en Allemagne, les animateurs français sont encore plus stricts qu'en France en ce qui concerne le maintien de la discipline. Ils imposent des règles précises de comportement pour leur groupe et menacent de renvoyer à la maison ceux qui ne les respecteraient pas.

Les deux types d'attitude pédagogique qui s'expriment ainsi sont liés à la place différente que tient la famille dans les deux pays. Les jeunes français sont plus fixés sur la cohésion familiale que les jeunes allemands. Leur emploi du temps dominé par une journée scolaire complète suivie de temps familiaux ne laisse que peu de temps pour des loisirs « extra-institutionnels », tels que les jeunes allemands les connaissent par les

centres et les clubs de jeunes en tous genres ainsi que par l'habitude qu'ils ont d'organiser eux-mêmes leurs après-midi.

Pour cette raison, il n'existe pas de pédagogie des loisirs dans le sens allemand du terme. Les animateurs allemands ont en conséquence tendance à laisser plus de liberté aux jeunes pour qu'ils puissent prendre leurs responsabilités et développer leurs propres activités, alors que les pédagogues français ont davantage tendance à transposer leurs attitudes scolaires sur des situations de loisirs. Mais il n'y a pas plus de confrontation à ce sujet entre les partenaires qu'il y en a sur la préparation et le contenu des différents échanges.

Mis à part l'accord sur le moment et sur l'organisation, il n'y a pas de préparation bi-nationale, et rarement nationale des programmes. Les jeunes ne sont pas informés de ce qui les attend, encore moins associés à la fabrication du programme.

— Une culture ?

Tout curiosité est découragée pour plusieurs raisons qui tiennent aux processus de communication. Le premier élément est la langue. D'habitude, on dit à peu près cela : « bien sûr il y a un problème de langue, mais ça n'est pas le plus important ». Certes... Mais dire cela permet d'évacuer ce problème comme secondaire, et de ne plus s'attacher avec l'attention qui serait souhaitable à améliorer les possibilités de communication. C'est ainsi que l'accompagnateur allemand parle un français plus qu'approximatif. Ces difficultés de traduction donnent aux dialogues une lenteur telle qu'ils ne peuvent être poursuivis longtemps. On s'habitue ainsi à comprendre à moitié, souvent pas du tout, à ne poser aucune question car il est bien rare que l'on arrive à avoir une réponse. Voilà comment s'est passée, par exemple, la visite de Charlottenburg. Le guide allemand donne des explications très « à la berlinoise », l'accompagnateur traduit, son débit est lent, sa voix de faible portée. Trois ou quatre personnes seulement peuvent entendre. Ce qu'il dit n'est souvent pas très compréhensible, soit parce que les phrases françaises n'ont pas de sens, soit par manque de connaissances historiques élémentaires ».

Des constatations équivalentes ont été faites à Bayreuth, Heidelberg, et semble-t-il dans tous les cas que nous avons vus où les jeunes visitaient en Allemagne des lieux touristiques historiques. Malheureusement, nous n'avons pas eu l'opportunité d'observer une situation symétrique en France.

Comme les visites d'usines sans questions préalables, les visites de château sans aucun commentaire perdent tout sens. Pourquoi voir ce château plutôt qu'aller à la piscine ? Dépenser de l'argent pour un car dans lequel les jeunes s'ennuient, dorment ou font des bêtises, si ce qui compte est seulement qu'ils se rencontrent et qu'ils soient contents !

Pourquoi personne ne souhaite-t-il transmettre un peu de son savoir et de sa culture à ces jeunes ? Pourquoi cette réserve ? Car il nous est difficile de croire que c'est pure inculture, et même si l'on a un faible bagage historique au départ, ne peut-on à la longue se documenter et apprendre ? Il y a bien là quelque chose de l'ordre de la résistance. A nos

questions : « Mais pourquoi ne donnez-vous aucune explication ? », la réponse a toujours été « Mais cela ne les intéresse pas... » Mais qu'est-ce qui ne les intéresse pas ?

En travaillant sur cette question dans les séminaires nous avons cru comprendre que ces animateurs ne pouvaient pas envisager une transmission culturelle autrement que comme une transmission de savoir ex cathedra ou presque, transmission qui dans leur esprit requiert des professionnels. Si cela est vrai, alors on peut comprendre que cela n'intéresse pas les jeunes. Mais des adultes qui parlent avec des jeunes de ce qu'ils aiment, connaissent, avec familiarité plutôt qu'érudition, peuvent, bien entendu, laisser certains jeunes indifférents, mais ce ne n'est pas ce qui se passe en général.

Par contre, à coup sûr, ne rien dire renforce le désintérêt et désamorce les tentatives de curiosité. A force de penser qu'ils ne s'intéressent à rien et de ne pas chercher à les intéresser on finit par les désintéresser tout à fait, ce qui confirme bien que... Pour comprendre une telle attitude, peut-être faut-il faire appel pour les Français à la crainte de l'école et pour les Allemands...

Là les choses deviennent trop complexes. Nous laissons la parole à celle de notre équipe qui a pleine légitimité pour en parler.

Une parole allemande par Cornélie Wollenhaupt

Relation à l'histoire

« Nous la terminons tous les 30 ans » — « Nous commençons à zéro ; notre histoire commence en 1945 et 1918 ».

Cette citation tirée de l'interview d'un chef des services de jeunesse, aussi responsable du jumelage franco-allemand dans sa commune, touche à l'endroit le plus sensible. Il s'agit de la relation perturbée que les Allemands ont à leur propre histoire. Pour comprendre leur propre histoire, les Allemands ne se réfèrent pas à une continuité, mais toujours à des époques sans liens entre elles. Les différentes périodes sont jalonnées par des guerres, toujours considérées par les Allemands comme « heure zéro » à partir desquelles ils redémarrent. Les événements antérieurs sont largement niés et la question des causes ne se pose pas ni celles des relations avec la période actuelle. Le nouveau départ n'a apparemment rien à voir avec ce qui s'est passé auparavant. Cette manière a-historique de considérer l'histoire se perpétue au travers des générations dans la façon dont on enseigne l'histoire à l'école et dans la vie quotidienne. On n'est pas capable d'en tirer des enseignements car on refoule la question des origines directes ou indirectes.

Au contraire, le sentiment de l'histoire chez les Français est fondé sur la continuité. L'histoire est pour eux une succession d'événements glorieux liés à leur passé national. Cette conscience est cultivée avec fierté. Le sentiment national est étroitement lié à cette conception de l'histoire. Pour les Allemands, le concept de nation est ambivalent. D'un côté, un sentiment national unitaire n'a jamais vraiment pu s'imposer car jusqu'à

l'heure actuelle, l'Allemagne a toujours connu une organisation fédérale. Par ailleurs, les moments de forte conscience nationale ont été marqués par un nationalisme extrémiste, qui a toujours conduit à la guerre (empire Wilhelminien, National Socialisme).

La relation des Allemands à leur propre histoire et à leur identité nationale détermine profondément la relation franco-allemande. Les Allemands sont bien conscients d'avoir une longue histoire commune avec les Français, mais ils sont loin d'être conscients du rôle qu'ils ont joué dans cette histoire. A « l'heure zéro » de 1945, à la guerre perdue suivie de l'idée immédiate de reconstruction s'est jointe sans aucune faille la nouvelle idée de compréhension entre les peuples et ceci sans prendre en compte la situation pour le moins peu claire de la configuration étatique de l'Allemagne dans l'immédiat après-guerre. Cela a fortement marqué l'institutionnalisation des jumelages. Le premier d'entre eux date de 1949.

Le profond sentiment de culpabilité des Allemands a rapidement été recouvert par l'idée d'amitié. Ce qui avait eu lieu devait être refoulé, rendu nul et non avenu par le nouvel avenir fait de réconciliation et de compréhension. L'image de l'ennemi s'est vite transformée en image de l'ami. La difficulté venait de ce que les Français de leur côté réagissaient avec précaution et méfiance face à ce retournement allemand. Ceci s'est clairement exprimé dans les entretiens que nous avons eus avec des militants allemands des jumelages, qui avaient dû composer avec les ressentiments des Français, dubitatifs devant la « conversion » allemande.

L'étude historique des différents jumelages montre que les Allemands, marqués par leur culpabilité, sont allés vers les Français avec des attitudes de soumission et de demande. Mais cette attitude ne les a pas amenés à discuter de façon controversée quant à la manière dont chacun des partenaires avait été concerné par l'histoire commune. Bien au contraire, par cette demande et cette soumission, ils essayaient d'éviter la confrontation. C'est pourquoi il leur était difficile de supporter la réserve, la réticence des Français à leur égard. On ne répondait pas avec chaleur et enthousiasme aux premiers pas qu'ils venaient de faire. La réserve française fut rapidement caractérisée d'arrogance typiquement française, mais que l'on devait bien accepter puisqu'on était dans le rôle de celui qui avait à se faire pardonner. C'est aussi la faible distance des Allemands face aux différences culturelles qui s'exprime dans ce jugement de l'attitude française. Comment avoir de la distance face aux autres quand on n'en a pas vis-à-vis de soi-même et de sa propre histoire ? Quand on a toujours évité de réfléchir à fond sur ce « drame » historique et qu'on a utilisé toute l'énergie aux fins d'une énorme entreprise de refoulement national ?

Un problème de génération

Se confronter avec les deux sentiments de l'histoire, surtout celui des Allemands se déterminant pour les relations franco-allemandes, est aussi affaire de générations. Les associations d'anciens combattants ont été un des éléments moteurs des premiers jumelages. Mais leurs adhérents n'auraient pu que très difficilement arriver à surmonter ensemble leurs expériences d'anciens ennemis de combats.

On ne pouvait que se promettre de ne plus jamais tirer les uns sur les autres. La relation était marquée par une implication profonde jamais exprimée : les combattants français et allemands avaient fait dans leur chair l'expérience de ce qu'est la guerre, et cette expérience commune créait la base la plus solide pour se comprendre. Mais les blessures étaient encore trop fraîches pour qu'on y touche. C'est pourquoi les espoirs étaient mis dans la jeunesse qui, grâce aux jumelages, devait grandir dans l'amitié réciproque et empêcher ainsi que le passé ne se répète.

Même au plan national allemand, aucun processus pour surmonter et intégrer l'histoire n'a eu lieu. Le passé récent a été secoué dans la fièvre de la reconstruction. On bâtit une puissance économique et ceci servit à créer une nouvelle image de soi. Mais cette image n'était pas encore suffisamment solide pour risquer la confrontation avec d'autres nationalités. On se limitait à soi-même, d'autant plus que différentes nations contrôlaient la puissance étatique allemande en tant que forces d'occupation et déterminaient largement la vie quotidienne. Mais parce que ces nations étaient forces d'occupation, vaincus et vainqueurs devaient se démarquer les uns des autres. Là encore, il ne pouvait y avoir confrontation avec des cultures nationales différentes.

La génération de la reconstruction (celle qui est née pendant l'époque national-socialiste) a reçu dans son héritage une donnée essentielle quant à l'histoire : on ne pose pas de questions, le passé récent est tabou, celui qu'elle a vécu en partie personnellement, pendant son enfance, elle n'a plus le droit de s'en souvenir. Cette génération a fait l'expérience d'une nation qui s'est elle-même coupée de ses propres racines et elle a grandi dans un vide identitaire que « l'américan way of life » a commencé à remplir (ceci sans parler des interdépendances économiques fondamentales avec les U.S.A.).

La génération du miracle économique (celle de l'immédiat après-guerre) a été gavée des biens de consommation nouvellement produits. Malgré cela, elle a ressenti un manque, un vide. Les jeunes eux-mêmes n'avaient plus de problèmes d'existence matérielle, et ils pouvaient s'ouvrir sur l'extérieur. Cela fit naître un besoin de confrontation. Ils commencèrent à remettre en question les valeurs de la génération précédente. Ils brisèrent le tabou de l'histoire allemande et du passé nazi. Ils se heurtèrent à des personnes durement concernées et n'obtinrent aucune réponse à leurs questions. A l'école, le thème du national-socialisme était largement éludé.

En 1963, De Gaulle et Adenauer signèrent le traité d'amitié franco-allemande. L'idée de réconciliation y était officiellement proclamée. Et surtout on commença à aplanir les chemins pour que les jeunes des deux pays puissent entrer dans une dynamique d'échanges (création de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse). Le silence des parents stimulait chez les jeunes le désir de savoir, de comprendre et de chercher de nouvelles valeurs. Cela amena tout d'abord à saisir les possibilités existantes pour rencontrer des hommes et des femmes d'autres nations.

Les jumelages qui furent abondamment créés à cette époque, insistèrent dès leur origine sur les échanges scolaires. Pour les jeunes, ces premiers échanges vécus furent la toute première confrontation avec leur identité allemande, leur germanité. Ils durent se faire à l'évidence qu'on les

identifiait à une histoire allemande qui leur était restée largement cachée. Comment ? Ils ne se sentaient pas responsables de cette histoire, mais on leur avait transmis le complexe de culpabilité de leurs parents dans leur éducation. L'expérience de l'abîme qui les séparait de leurs partenaires ne leur permettait pas de faire simplement leurs valeurs des autres. Ils furent renvoyés à eux-mêmes et firent l'expérience de leur mutisme.

Une identité incertaine

A la suite du choc culturel national ou plutôt du choc identitaire, on essaya de compenser l'incapacité à s'exprimer soi-même par l'apprentissage d'une langue étrangère, en pensant trouver ainsi plus facilement accès à l'autre. L'apprentissage linguistique est considéré cependant comme une aide technique : on espère qu'avec la compréhension linguistique, on fera l'apprentissage d'une autre culture sans avoir eu à élaborer un point de vue national propre. Cette problématique fondamentale se reflète jusqu'à aujourd'hui dans les échanges entre villes jumelées.

Les Allemands ont tendance à s'appropriier des attributs caractéristiques de l'autre culture, à les adopter pour se fabriquer une identité faite de pièces rapportées. Ils ne considèrent leur identité, ni comme le produit d'un développement historique, ni comme nationale, mais comme une identité éclose dans l'après-guerre, une identité « d'heure zéro », qui est sans doute la suite d'un processus historique déterminé mais qui n'est jamais prise en compte en tant que telle. Elle est coupée de ses racines historiques.

Pour cette raison, les différences nationales réelles qui existent entre nos deux cultures ne peuvent être reconnues pour telles. Elles sont ou bien stéréotypées et généralisées sous forme de préjugés ou bien elles ne sont tout simplement pas perçues, et donc pas non plus prises en considération. Or, travailler sur les différences est la base de tout rapprochement et de toute compréhension réelle.

« Pour cela, il faudrait avoir une opinion personnelle, une culture, il faudrait être culturellement « chargé » (1), et en ce moment nous sommes heureux quand nous ne sommes pas sans arrêt en train de nous donner des coups de pied dans le derrière les uns des autres. Nous n'avons aucune culture de la relation humaine. Nous sommes dans des espaces a-culturels ; d'où cette culture pourrait-elle venir ? C'est un travail de Sisyphe. Là-bas derrière (dans la ville jumelle française) nous essayons. Je vais bientôt y partir avec 13 bus et 600 personnes (sic !). Le miracle économique s'est un peu fait au prix de notre culture ». (*citation tirée d'un interview*).

La génération du miracle économique était motivée pour apprendre plus sur le partenaire, poser des questions, recevoir des explications. Cet

(1) *Kulturgeladen*

intérêt a été bloqué du côté allemand par la génération précédente. Parce que la peur d'avoir à se confronter à sa propre histoire était trop forte. Ils agissaient en pensant réaliser l'amitié par l'harmonie externe, sans être conscients que des relations d'amitié ne peuvent se construire sans moments de confrontation. Etapes qui ont leur importance tout autant pour les relations nationales qu'internationales. C'est pour cette raison que les chances offertes par les jumelages dans la pratique des échanges internationaux n'ont que peu été saisies par les Allemands qui les ont trop souvent réduites à des offres de loisirs internationaux subventionnés qui intégraient l'apprentissage de la langue comme bénéfice secondaire. Lors d'entretiens que nous avons eus avec des membres français de comités de jumelage on nous laissa timidement entendre que l'on était un peu déçu de ne pas dépasser une certaine superficialité lors des rencontres, alors que soi-même on aurait bien voulu aller plus loin. Chez certains perçait même une certaine fatigue quant au jumelage.

La jeune génération, celle qui se présente actuellement en R.F.A. comme « no-future generation » ressent de moins en moins le besoin d'une confrontation culturelle internationale. Sa motivation principale pour prendre part aux échanges est essentiellement liée à la réussite scolaire (de meilleures notes) ce qui est de plus fortement encouragé par les parents. On se préoccupe de moins en moins des questions d'identité culturelle ; elles semblent refoulées par un monde tendant à l'uniformisation, au règne de la technique, à l'abstrait, un monde dominé par la vidéo et l'informatique, qui amène un appauvrissement psychique, physique et culturel.

*
* * *

En conclusion, il serait tentant de poser la question « alors que faire ? » Et tout d'abord, faut-il faire quelque chose ? Car enfin, ces échanges ont lieu, les traités d'amitié perdurent, les anniversaires sont célébrés, un peu partout on s'ennorgueillit même de mariages mixtes ! Et tout cela se fait sans beaucoup d'argent, dans une grande bonne volonté, et généralement aussi dans la bonne humeur.

Dans les vingt dernières années les échanges franco-allemands se sont largement transformés. L'idée de « Réconciliation » qui était le centre des rencontres des premières années de l'après-guerre et de la signature du traité de coopération franco-allemand de 1963 (dont est issu l'Office franco-allemand pour la jeunesse) s'estompe de plus en plus. Les relations entre les deux États et leurs populations sont rentrées dans les habitudes des uns et des autres. Beaucoup de participants aux échanges dans les années 1950-1960 avaient eux-mêmes connu la guerre et l'immédiat après-guerre. Tout ce qui pouvait contribuer à éviter un autre conflit armé entre la France et l'Allemagne les motivait pleinement. Tout ce qui pouvait contribuer à développer la compréhension et la coopération leur paraissait essentiel. La plupart des jumelages datent de cette première période. Mais plus le temps passe et plus cet épisode « rentre dans l'histoire », plus la question du pourquoi des rencontres franco-allemandes se pose.

Comment redonner vie et sens à des rencontres qui ne tirent plus leur signification d'un passé immédiat particulièrement tragique ?

Tout cet article a montré — nous l'espérons du moins — qu'après l'urgence de la réconciliation il y en avait désormais une autre, celle de l'apprentissage inter-culturel. Bien sûr, cette urgence-là n'est pas spécifiquement franco-allemande mais puisque les relations franco-allemandes existent, sont fortement implantées dans les deux populations, il importe de s'en saisir dans cet objectif. Ne nous y trompons pas il n'y en a pas d'autre.

Françoise Fouquet
chargée de formation à l'INEP
Chantal Guerin
chargée de recherche à l'INEP
Cornélie Wollenhaupt
Université Populaire de Brühl RFA

L'insertion sociale et culturelle des jeunes

COMPTE-RENDU DES JOURNÉES
D'ÉTUDES I.N.E.P.
7-8-9 JUIN 1983

Chantal Guérin
Isabelle Mazel

Le chômage des jeunes a révélé la grande fragilité dans laquelle nombre d'entre eux se trouvent ; sans formation, sans perspective d'avenir, ces jeunes sont à **insérer**. Ce terme récent est à présent dans tous les textes, les discours, les circulaires ; il révèle qu'une grande partie de la jeunesse est, en tant que groupe d'âge, aujourd'hui marginalisée dans la société. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place un dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans. Nous souhaitons réfléchir sur les questions que cette tentative de mobilisation met en lumière et sur celles qui restent dans l'ombre, les aspects culturels de l'insertion des jeunes par exemple.

Qu'en est-il du rôle des associations dans ce dispositif qui requiert un travail commun d'institutions et de professionnels différents ?

Document de l'INEP N° 3 — Prix : 40 francs. Service des publications, INEP, 78160 Marly-le-Roi.

LES CAHIERS DE LA FFMJC

REVUE TRIMESTRIELLE D'ÉDUCATION POPULAIRE

N° 19 — SEPTEMBRE 1984 — 20 francs

■ Palente : une
MJC entreprenante

■ Formation et
Éducation populaire

■ Éducation aux
Droits de l'homme

■ Images négociées :
Michel Semeniako

■ Agriculture en
Bretagne : bilan

FFMJC — 15, rue de la Condamine — 75017 Paris

La genèse de la F.F.M.J.C.

Claude Paquin

DANS une étude précédente publiée en 1980 (1), nous nous sommes attaché à montrer en quoi les années 1930 marquent une étape décisive dans la genèse de l'Éducation Populaire : « de nouvelles synthèses idéologiques et politiques se font jour aussi bien dans les milieux conservateurs que dans les milieux progressistes. Les difficultés que connaît le système capitaliste dans son ensemble et qui trouveront leur expression la plus forte dans la dépression économique de 1929-30, la montée du fascisme en Allemagne et en Italie, vont donner naissance à de nouvelles conceptions : l'État doit désormais jouer un rôle régulateur dans le champ économique ; ses prérogatives doivent donc être étendues ainsi que ses moyens d'intervention. Il devient à la fois l'enjeu immédiat de la lutte des classes, comme l'avènement du Front Populaire va le montrer, et le garant de la cohésion nationale et de l'intérêt général » ; et de considérer « que la phase d'institutionnalisation (des organisations d'Éducation Populaire), qui commence dans les années 30 et qui se poursuivra jusqu'en 1965, passe (...) par une période de « neutralisation » des organisations de jeunesse et d'Éducation Populaire (...) afin de les intégrer à la stratégie propre de l'État de régulation des tensions sociales et d'occultation/compensation des inégalités sociales et culturelles qui s'appliquera à grande échelle à partir du début des années 60 ». La F.F.M.J.C.* est ainsi considérée comme le produit de ce « réarrangement structural de longue durée » (2) qui affecte le champ éducatif extra-scolaire.

Pour donner une matière pertinente à l'étude, nous avons reconstitué, partiellement, l'itinéraire politique du fondateur en titre de la F.F.M.J.C. et son président jusqu'en 1968 : André Philip, socialiste, se référait volontiers à Proudhon et au socialisme municipal. Protestant, attentif aux questions éducatives, économiste spécialiste des démocraties anglo-saxonnes, comme nous l'avons souligné, son engagement politique était indissociable d'un engagement moral. Nous n'avions alors que pressenti à quel point l'histoire de son engagement personnel est significatif à la fois des

* Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture.

mutations profondes à l'œuvre dans l'entre-deux guerres et également des logiques complexes qui sous-tendent l'action militante à caractère éducatif et culturel dans la mesure où « l'enjeu éducatif » est au confluent de l'idéologique, du politique et de l'économique, de l'étatique et du non-étatique (pour ne pas dire de la société civile). Cet enjeu est inséparable aussi des questions éthiques, des passions humanistes et de la foi, de quelque nature qu'elle soit. Deux ouvrages parus récemment, parmi d'autres (3 à 6) tout aussi importants, nous ont particulièrement conforté dans le choix ainsi opéré de s'attarder sur la biographie d'A. Philip : les travaux de Luc Boltanski sur les cadres, auxquels nous ferons référence dans la première partie de cet article et ceux d'Evelyne Ritaine. Cette dernière montre en effet que « l'engagement culturel se définit dans une tension entre militantisme politique et exigence morale » et par une « sensibilité particulière à l'anomie » et de citer les entretiens de Francis Jeanson et André Philip en 1970-71, où elle voit ce dernier « toujours en lutte contre l'absence de solidarité. Dans une vision beaucoup plus éthique, il combat contre la permanente entropie du Social »*.

Nous nous proposons donc par cet article, tout en reprenant certains éléments de l'étude de 1980, de continuer notre investigation sur les conditions générales qui ont permis la création de la F.F.M.J.C. en 1944, en consacrant une première partie à la conjoncture historique des années 30 et à l'action d'André Philip et une seconde partie à la genèse des Maisons de Jeunes proprement dites**.

Un président dans le vent... de l'histoire

Trois périodes de l'engagement d'André Philip retiennent l'attention. Il conviendrait d'ajouter s'il s'agissait de réaliser une étude biographique exhaustive, les années 50 au cours desquelles A. Philip est exclu de la S.F.I.O. en raison de son désaccord avec la politique de Guy Mollet en Algérie***, puis soutient la création du Parti Socialiste Autonome (qui devait donner naissance au P.S.U.), pour ensuite se situer dans le champ d'influence du gaullisme dans les années 60.

Les trois périodes considérées sont donc l'Entre-deux-guerres, les quatre années de la guerre et la période de la Libération jusqu'en 1947. Ces deux dernières, sans pouvoir nous y attarder ici, sont caractérisées par

* A. Philip : « le mal c'est la séparation des hommes, leur agressivité. Le mal n'a pas de réalité ontologique, il est une certaine orientation de la volonté. L'autre orientation de la volonté, la bonne est celle qui doit être retenue par tout homme digne de ce nom ». « A. Philip par lui-même ou les voies de la liberté », Paris, Aubier-Montaigne, 1971 p. 250 (entretien avec Francis Jeanson, cité par E. Ritaine, p. 143).

** La lecture d'ouvrages pourtant récents tel celui d'E. Ritaine et celui de C. Gilbert et Guy Saez, montre à quel point sont méconnues la période de la guerre (1940-44) et singulièrement les conditions dans lesquelles et par lesquelles les Maisons de Jeunes sont nées, à quel point il est nécessaire d'interroger l'explication emblématique du type « issu de la Résistance ». Et cette remarque ne vaut pas seulement pour les Maisons de Jeunes.

*** Les circonstances en sont rappelées par un de ses fils, Loïc Philip, dans un article du Monde en mai 1978 : A. Philip, alors membre du comité directeur de la S.F.I.O., avait condamné publiquement le détournement de l'avion de Ben Bella que le gouvernement dirigé par Guy Mollet avait pour sa part approuvé.

les responsabilités gouvernementales confiées à A. Philip, à savoir le commissariat à l'Intérieur à Londres puis à Alger à partir de juillet 1942* dans le cadre duquel il a en charge la politique de la jeunesse (voir la seconde partie de cette étude) et le ministère de l'Économie et des Finances en 1946-47**.

Durant l'Entre-deux-guerres, A. Philip participe, selon les termes de Jean Touchard, à la « réflexion sur l'adaptation du socialisme à l'évolution de la société capitaliste » (7) qui traverse l'ensemble du mouvement socialiste européen. Il s'inspire de l'œuvre du socialiste belge Henri de Man dont A. Philip est le « vulgarisateur » pour la France. Les socialistes favorables aux thèses de De Man constituent le groupe « Revolution constructive » qui restera nettement minoritaire dans les années 30 au sein de la S.F.I.O. A Philip explicite ainsi ces thèses dans un livre paru en 1967 (8) :

« Il faut prendre en compte la dimension psychologique des motifs des hommes qui adhèrent au socialisme et au mouvement ouvrier (...). Le socialisme est une revendication des droits de tous les hommes au développement intégral de leur personnalité ; c'est en fait une condamnation du capitalisme au nom du christianisme (...) Le socialisme (lui), est moins un tout social futur qu'une réalité morale présente, par un changement révolutionnaire de chacun dans sa façon de vivre » ;

. A partir du souci de prêter au socialisme un « caractère technique et de rechercher l'efficacité » est montrée la nécessité d'élaborer un plan « c'est-à-dire un ensemble de mesures équilibrées, échelonnées dans le temps, en vue d'atteindre un but précis ».

Ainsi le volonté de concilier socialisme et christianisme, dans la tradition de Charles Gide et du mouvement protestant du « Christianisme social », la promotion du « planisme » en France comme expression d'un développement rationnel de l'économie, corrélativement au grand intérêt suscité par les démocraties anglo-saxonnes, enfin l'influence de la tradition proudhonienne (7) constituent les traits essentiels de la personnalité politique d'André Philip.

Mais en quoi ces préoccupations sont-elles significatives des mutations politiques et idéologiques à l'œuvre dans les années 30 et de leurs implications dans le champ éducatif ? Deux études récentes peuvent permettre d'esquisser quelques éléments de réponses : la thèse de sociologie de Luc Boltanski sur « les cadres : la formation d'un groupe social » (2) et une

* La publication aux éditions du CNRS des actes de la journée d'études du 9 juin 1983 consacrée à « Jean Moulin et le Conseil National de la Résistance » ainsi que d'une étude du secrétaire de Jean Moulin, Daniel Condier sur ce sujet, précise le rôle d'A. Philip à Londres, notamment la mission que lui avait confiée le Général de Gaulle « d'appuyer par tous les moyens dont nous disposons en fait de matériel, de personnel, de propagande, la mission confiée à Jean Moulin », in Ch. de Gaulle : Mémoire de guerre, tome I, Plon, 1962, p. 18.

** Jacques Kergoat, auteur d'un ouvrage sur le « Parti socialiste » publié récemment aux éditions Sycomore, dans un article du 20 juillet 1984 du Monde mentionne « la politique d'austérité » mise en œuvre par le gouvernement Ramadier et son ministre de l'Économie et des Finances A. Philip.

recherche d'Alain Pessin s'intitulant « du socialisme municipal au planisme et au Front populaire : le problème de la souveraineté socialiste » (9). L'introduction de cette étude en montre bien tout l'intérêt :

« Un examen attentif de la construction de l'idéologie planiste et de ses conséquences pour le mouvement social français et européen, présente un intérêt historique certain pour saisir la signification et l'usage contemporains du terme de service public. Il faut pour cela accepter de pénétrer dans le détail des faits et des idées, car ces propositions et tentatives qui ne seront jamais majoritaires dans le mouvement socialiste, impulsent à l'occasion de leurs mouvances, de leurs avancées et de leurs replis, bien des débats et des réflexions, suscitent nombre de transferts idéologiques, d'où vont sortir les contenus modernes de l'intérêt général, de la planification, et de la coloration même du sentiment de progressisme étatique. Nous nous proposons donc de retracer les histoires du Service public pour les socialistes du XX^e siècle, à travers les idées et les expériences d'hommes qui faisant fond sur la tradition-réformiste issue du socialisme municipal, se voulurent les tenants d'une progression planifiée vers un socialisme non étatique, bien que se forgeant sans doute les armes de leur propre défaite.

Il renvient en ce sens d'analyser les mouvances, théoriques et politiques particulières qui accompagnent les réflexions d'Henri De Man ; le passage dans les programmes de la C.G.T. de la « régie directe » à la « nationalisation industrialisée », à quoi on peut ajouter une réflexion complémentaire visant à la rénovation de la théorie économique-sociale du socialisme, celle d'André Philip ».

Ces travaux nous éclairent sur trois points :

- La lente modification de l'attitude d'une partie du mouvement ouvrier, du catholicisme social et de l'intelligentsia (ou future intelligentsia des décennies 50-60, voir « la production de l'idéologie dominante — les aventures d'une avant-garde », Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, n° 23, juin 76) vis-à-vis de l'État et de son rôle dans la société à travers la découverte et l'affermissement progressif de la souveraineté abstraite de l'intérêt général » (10). Cette notion d'intérêt général devant se substituer notamment pour André Philip (11) à la notion marxiste d'intérêt de classe ; on verra dans la seconde partie, pour ce dossier, que cette attitude vis-à-vis de l'État, ne va pas sans ambivalence lorsqu'il s'agit d'éducation ;
- L'apparition de la question des « classe moyennes » comme enjeu social de première importance ; bien sûr ce phénomène est dû en partie à la conjoncture historique et particulièrement à la politique des régimes fascistes italien et allemand vis-à-vis de ces catégories sociales mais il n'y a pas que la crainte du fascisme qui l'explique en France : « (...) loin d'être un

problème purement scientifique, sociologique ou statistique, le dénombrement des classes moyennes constitue, en effet un enjeu majeur de la lutte idéologique entre les classes »*.

• L'émergence, enfin, de conceptions idéologiques et politiques qui expriment une volonté d'agir sur les « modes de vie », les « genres de vie » particulièrement ceux des « masses » : là encore on retrouve Henri de Man influencé par les applications de la psycho-sociologie américaine dans la production industrielle qu'il entend utiliser pour « réviser le marxisme traditionnel » et alimenter sa quête spiritualiste**. Des convergences de plus en plus affirmées apparaissent à la fin des années 30 entre ces conceptions et celles des dirigeants du catholicisme social, ou d'une partie d'entre-eux, ce qui aura des implications non négligeables dans l'élaboration des « techniques d'intervention » dans le champ du travail social et de l'animation au cours des décennies postérieures à la guerre.

La création des maisons des jeunes

Les tentatives de rénovation de la doctrine socialiste dans les années 30 ont été soutenues par Albert Thomas, alors directeur du Bureau International du Travail. Il a été, peut-on affirmer, l'inspirateur de Léo Lagrange et pour partie d'André Philip pour leurs initiatives en matière d'organisation des loisirs et de politique de la Jeunesse. Pour ce dernier il convient aussi de considérer la connaissance qu'il avait des réalisations des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens, ainsi que la Maison pour Tous de la Rue Mouffetard à Paris. En effet, Albert Thomas, encouragea la création en 1920, des premiers lieux neutres et interclassistes à vocation de loisirs dans le prolongement de son action en tant que sous-secrétaire d'État à l'armement durant la première guerre mondiale et un des principaux de l'Union sacrée. En 1936, Léo Lagrange s'y réfère explicitement dans un texte consacré à la « conception du club de loisirs » et Georges Lefranc dans son « histoire du Front Populaire » note que la commission internationale des loisirs créée par le B.I.T. à Genève eut à connaître des divergences apparues au sein du comité interministériel des loisirs du gouvernement de Front Populaire quant à la conception de ces clubs :

. « les uns songeaient surtout aux loisirs physiques.

D'autres pensaient plus aux loisirs culturels ;

* Après avoir indiqué que « l'appel aux classes moyennes » est « le plus souvent solidaire, historiquement » du « nationalisme » L. Boltanski analyse les conceptions de Déat, de Man et B. de Jouvenel, qui ont tous trois évolué vers le fascisme, pour tenter de « dégager un paradigme commun centré autour de l'abandon de la lutte des classes et surtout de la suprématie du prolétariat dans la lutte des classes : à l'opposition entre « le capitalisme et l'ouvrier » se substitue l'opposition entre « le capitalisme et l'ensemble de la collectivité ». « L'Intérêt général », qui mène à l'intérêt national est ainsi constitué contre « l'intérêt de classe ». L'unité primaire de mobilisation n'est plus la « classe » mais la « nation », Luc Boltanski, p.90-91.

** Alain Pessin : op. cit p. 4. On pourra lire dans les « Cahiers de la prison » d'Antonio Gramsci (1931-32) une sévère réfutation des thèses d'Henri de Man. « A. Gramsci dans le texte », Paris, Editions Sociales, 1977, p. 298 à 301 et p. 206.

En 1936, la culture et sa diffusion sont encore perçues comme une affaire privée, un semblant de vocation ou de volonté. Lagrange souhaite personnellement que ce soient les travailleurs eux-mêmes, qui, conseillés et orientés, prennent en compte l'aménagement de leurs loisirs culturels. Il considère alors que sa conception du Club de loisirs constitue un excellent élément de réponse. Lors d'un entretien avec des dirigeants de mouvement de jeunesse, il définit ses intentions :

« Comment peut-on, dans les conditions actuelles de la vie sociale française, collaborer efficacement à l'organisation des loisirs des travailleurs ? En créant des Clubs de loisirs. Comment doit-on constituer ces clubs ? Quels en doivent être les aménagements essentiels ? Quels sont les écueils qu'il convient d'éviter ? Le Club des loisirs n'est point en France une chose nouvelle. A l'appel d'Albert Thomas, les coopérateurs ont su grouper de nombreux travailleurs dans des comités de loisirs dont l'action heureuse n'a pas toujours reçu les encouragements qu'elle méritait. Avec beaucoup d'enthousiasme et une salle petite ou grande que les adhérents auront le plus souvent décorée eux-mêmes, il est possible de constituer un Club des loisirs. Il convient d'assurer, immédiatement, la vie permanente du Club par des heures régulières d'ouverture et de fermeture, de façon à créer, puis à maintenir, l'atmosphère accueillante et fraternelle du foyer. Une salle aménagée par les usagers, eux-mêmes, gérée par eux, régulièrement ouverte, il n'en faut pas plus pour assurer au Club une vie prospère. Que mettra-t-on dans la salle ? Qu'y fera-t-on ? Des tables pour jouer et pour lire, des journaux, des revues, des livres, des photos et des affiches aux murs, ici un phonographe et des disques, là un poste de radio, ailleurs un ping-pong pour les jeunes ou un billard pour les vieux, tout cela constituant l'embryon d'une propriété collective destinée à la joie commune. Au Club, on viendra d'abord pour lire, pour se distraire, pour jouer, pour réunir la chorale, pour préparer une fête, pour organiser la sortie du dimanche ou les vacances heureuses. On y viendra, ensuite, pour échanger, sans contrainte, les fruits des expériences différentes. Le mineur et l'artisan, le maçon et l'employé, l'instituteur et le paysan, sentiront peu à peu, plus profonde au-delà de la diversité des techniques, l'unité du travail humain. Le Club organisera des conférences, des visites de musées, de villes, d'usines. Il sera le protecteur bienveillant et naturel des Auberges de la jeunesse, dont ses jeunes adhérents seront les hôtes ; il sera l'animateur nécessaire d'une vie sportive ouverte aux masses populaires de notre pays. Le Club des loisirs sera bientôt, à mon sens, aussi nécessaire aux travailleurs que le syndicat lui-même, dont il doit devenir le complément. Mais il serait détourné de son rôle et mériterait un rapide échec s'il devenait une sorte de patronage pour adultes, recherchant un équilibre savant entre la pédagogie et la bienfaisance, pour préparer une insipide corvée de joie et de culture. Le Club des loisirs ne doit vivre qu'en étant une manifestation nouvelle de la maturité sociale des masses populaires. C'est aux travailleurs eux-mêmes qu'il appartient de le créer, de le diriger, de le faire vivre sans contrainte, sinon sans appui. Et l'État remplira son rôle en suscitant les initiatives, en aidant les bonnes volontés, en coordonnant les efforts. La joie ne s'impose pas : elle s'acquiert et se mérite. Le Club des loisirs sera pour l'ouvrier, le paysan et le chômeur un moyen nouveau d'acquérir la joie de vivre et de conquérir la dignité ».

Faute de temps, mais surtout de crédits, ces projets ne seront que partiellement réalisés. Les Clubs de loisirs sont à vrai dire les véritables ancêtres des maisons de jeunes et de la culture. Ils deviennent par la suite, les « Clubs ou foyers Léo Lagrange », réalisant ainsi, grâce à l'action des militants du Temps Libre, le plan du Club de loisirs directement conçu par Léo Lagrange.

Extrait de CHAPPAT (Jean-Louis) ou « Les chemins de l'espoir ou combats de Léo Lagrange ». Edition Fédération Léo Lagrange, 1983.

. les uns voulaient une liberté totale pour les mouvements existants et ne demandaient à l'État que des subventions. D'autres pensaient au contraire que rien de massif ne se ferait sans l'État (12) ».

A ces alternatives, dont les termes resteront longtemps d'actualité, il convient d'ajouter que la création de lieux neutres, c'est-à-dire en dehors des mouvements à affinités idéologiques qui sont en position hégémonique à cette époque, a déjà été envisagée quelques années avant 36, dans le cadre de projets d'urbanisme, les cités-jardins de la région parisienne sous l'inspiration d'Henri Sellier, le ministre de la Santé du Front Populaire. La conception de ces lieux, dont les clubs de loisirs, paraît tout aussi significative que la volonté de mettre en place une administration centrale pour l'Éducation Populaire apparue en 1936 puis confirmée par Vichy et par le comité français de libération nationale d'Alger en 1943. Ce que révèle cette volonté politique ainsi objectivée en France, c'est « un problème (...) de gestion et d'éducation des masses dont les termes, les modalités seuls différent (5) » selon les forces politiques qui portent cette volonté et selon les conditions nationales spécifiques dans lesquelles elle s'exprime, puisque le phénomène est au moins européen. Pour résumer, en France, dans les dessins du Front populaire et les mesures et réalisations de la Libération, on peut tenter de saisir trois constantes :

- dépasser ou mieux utiliser le clivage traditionnel laïque-confessionnel pour alimenter la dynamique des pratiques éducatives extra-scolaires ;
- substituer aux intérêts de classe la logique de l'intérêt général, à la spécification de l'« objet pédagogique » en terme de classe sociale la référence plus indistincte au peuple, aux masses, à la jeunesse puis plus tard à la population et au public, enfin à la relation établie sur l'incultation idéologique, une relation à finalité de développement global de la personne et d'engagement civique ;
- complémentaiement, face au libre jeu des rapports de forces dans le champ éducatif et à la « demande sociale » en matière de loisirs sportifs et éducatifs, l'État doit intervenir certes pour « aider » et pour « coordonner » mais aussi pour « susciter des initiatives » (Léo Lagrange : conception du club de loisirs) et surtout pour garantir la laïcité des actions menées et assurer le bon développement et le bon usage des « services » proposés par les organisations privées (ordonnance d'octobre 43 du c.f.l.n. préparée par André Philip).

Les Maisons de jeunes de Vichy

Comment se situe la politique menée sous l'égide des gouvernements successifs de Vichy dans ce domaine ? La question vaut d'être posée nous semble-t-il non seulement en raison de la création des premières maisons de jeunes, mais aussi parce que c'est la première fois que les mouvements et organisations de jeunesse, du moins ceux qui sont autorisés, vont avoir à se déterminer par rapport à une politique d'État ayant les moyens (!) de s'appliquer. Il n'est évidemment pas dans notre propos d'assimiler sans

plus d'analyse l'ensemble des initiatives, des déclarations d'intention et encore moins des acteurs de cette époque à la politique du régime de Vichy en direction de la jeunesse. De récentes journées d'études de l'I.N.E.P. consacrées à ce sujet (13) ont montré combien ces initiatives étaient diverses dans leurs attendus idéologiques et politiques et comment une grande partie d'entre-elles ont pu entrer en symbiose, sur fond d'évolution des rapports de forces nationaux et internationaux, avec les objectifs et les réalisations propres de la Résistance intérieure et extérieure.

Cependant plusieurs autres questions peuvent être formulées, sans bien entendu trouver matière, dans cette contribution, à des réponses suffisantes : si on s'accorde à considérer que durant les deux premières années de la guerre, l'hostilité du régime de Vichy au parlementarisme et aux partis politiques et son objectif « éducatif », constitutif de l'ordre vichyssois, ont pu permettre d'établir une base commune d'accord entre les Services de la Jeunesse et un certain nombre d'organisations privées, quel est l'apport spécifique de ces organisations à la mise en œuvre du dispositif qui s'élabore dès juillet 40 et comment les stratégies propres aux mouvements s'articulent-elles à la politique de Vichy ? Quels vont être les effets à long terme, d'une part de l'apprentissage par les mouvements privés d'un nouveau mode de relation, obligé, avec une instance étatique, le secrétariat général à la Jeunesse, dirigé par Georges Lamirand, le leader du mouvement des ingénieurs et cadres des années 30, et d'autre part de la nouvelle logique d'intervention sociale fondée sur le « service » et l'« ouverture à tous », qui trouve à s'appliquer massivement à cette époque ? L'étude des Maisons de Jeunes de Vichy peut permettre d'apporter quelques éléments de réponse et aussi de percevoir les continuités et les ruptures des politiques de Vichy et de celle de la Libération présentées commodément le plus souvent comme tout à fait opposées. En premier lieu, elles font partie d'un réseau d'« institutions » particulièrement dense. Elles sont pour les jeunes restés au pays ce que les Chantiers de jeunesse sont aux jeunes démobilisés. Dans les « règles d'action » élaborées par le Secrétariat Général à la Jeunesse début 42, il est indiqué que celui-ci agit « par ses délégués régionaux et départementaux (...), par ses écoles de cadres » (dont la direction de dix d'entre-elles est confiée au scoutisme français et cinq à la Jeunesse Ouvrière Catholique) « et par ses Maisons des Jeunes qui doivent fournir des volontaires (maisons citadines) et faciliter le placement (maisons rurales) » le rôle du chef de maison est donc de « collaborer à la mise en action du service civique rural en agissant directement sur les jeunes (...) de persuader les jeunes que ce service est pour les volontaires un service d'honneur ».

Le « bulletin des chefs de maisons de jeunes » Fenêtre Ouverte fait nettement apparaître par son contenu deux périodes distinctes : la première qui prend fin au milieu de 1943, la publication étant réalisée au Grand Casino de Vichy, la seconde période correspondant au transfert de la rédaction du bulletin à Lyon où se trouve également une partie du secrétariat général à la Jeunesse. Jusqu'en juin 43 donc, la plupart des textes sont fortement imprégnés des conceptions vichystes, insistant sur l'importance des campagnes, de la corporation paysanne, de l'action des mouvements de jeunesse catholique. De nombreuses citations du Maréchal Pétain et de Georges Lamirand accompagnent les articles. Les « règles d'action »

sont sous diverses formes reprises longuement et les Maisons de Jeunes qui le mettent en œuvre sont citées en exemple, compte-rendu de réalisation à l'appui, laissant entendre par là-même qu'elles ne sont pas appliquées aveuglément par toutes les maisons.

A partir de l'été 43, l'accent est mis sur l'associationnisme et le mutualisme et sur la Maison de Jeunes considérée comme « bourse de la jeunesse » en référence explicite au syndicalisme du début du siècle.

L'association des Amis des Maisons des Jeunes*, présidée à partir de l'automne 43 par M. André, Président de l'Union Générale des Mutualistes du Rhône et vice-président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, est de plus en plus présentée comme la préfiguration d'une fédération nationale des Maisons de Jeunes. Une « réunion centrale » tenue les 27 et 28 mai 1943 convient « de créer des associations locales et départementales en vue d'aboutir à une assemblée nationale constitutive d'une Fédération Nationale des Maisons de Jeunes » (14). Dans les mois qui suivent cette décision et sans doute aussi en raison de l'hostilité de nombre de maisons de jeunes à l'égard de certaines mesures du pouvoir vichyste, dont le S.T.O., à l'application desquelles elles doivent contribuer, « l'habilitation administrative et financière de gestion » est retirée à l'association des Amis des Maisons de Jeunes sans qu'il y ait pour cela réelle rupture entre l'association et les services de la jeunesse comme l'indique clairement le second conseil national du 27 mars 1944. Les thèmes les plus constants de la doctrine des maisons de jeunes 1941-1944, sans pouvoir développer ici, sont l'union de la jeunesse et le développement des « services ». Dès mars 1941, cette thématique est exposée par André Lefèvre, ancien responsable de la Maison pour Tous de la rue Mouffetard à Paris et délégué général pour quelques mois encore des Maisons de Jeunes, devant la première promotion des chefs de maisons de jeunes de l'école des cadres de jeunesse de Chamarge. En juin 1943, la Maison des Jeunes est autoproclamée — en quelque sorte — « l'institution digne de réaliser la plus puissante union de la jeunesse, sans nuire à la diversité de ses tendances » (14). La réaffirmation de cette vocation à unifier prend tout de même un singulier relief au moment où un chargé de mission du comité français de libération nationale et plus précisément envoyé par le commissaire de l'Intérieur André Philip, parachève son travail qui consiste à aider à la création des Forces Unies de la Jeunesse Patriotique (F.U.J.P.) « appelées à regrouper dans l'esprit patriotique de la Résistance, l'ensemble de la jeunesse patriotique » (15) et à assurer du soutien des mouvements de jeunesse autorisés aux objectifs de la Résistance (16).

De la République des Jeunes à la F.F.M.J.C.

Le 2 octobre 1943 est promulguée à Alger une ordonnance élaborée par André Philip, « portant statut provisoire des groupements sportifs et de

* On peut noter au passage que le conseiller juridique de l'association lyonnaise est Jean Rous, futur conseiller juridique de la République des Jeunes (se transformant en F.F.M.J.C. en janvier 1948) et auteur d'un article consacré à « La Maison des Jeunes » paru dans la revue *Esprit* en octobre.

jeunesse ». Cette ordonnance, analysée dans le précédent article (1), établit les modalités des relations entre l'État et les organisations privées à vocation éducative telles qu'elles vont s'appliquer à partir de la Libération. Un an plus tard sont déposés à la Préfecture de Lyon les statuts d'une association dénommée « République des Jeunes ». Son conseil d'administration jusqu'aux premiers mois de 1946 est composé* de ces « divers mouvements politiques, syndicaux, laïques et confessionnels (qui ont) devancé les pouvoirs publics en matière d'éducation populaire et d'activités socio-culturelles (17) » auxquels viennent s'ajouter les F.U.J.P. De plus à partir de janvier 1946, la direction des mouvements d'éducation populaire, rattachée alors au ministère de l'Éducation Nationale est représentée au conseil d'administration de la nouvelle organisation et y met à disposition un de ces inspecteurs pour assurer la fonction de délégué général (jusqu'en 1961).

Selon les témoignages recueillis**, la création de la République des Jeunes a été décidée conjointement par André Philip, René Porte, alors secrétaire général des Jeunesses de Libération Nationale qui y délègue un représentant et André Basdevant, secrétaire général du scoutisme français de 1940 à 43 et chargé de mission à la jeunesse auprès du Conseil National de la Résistance. Cette décision est prise avec l'actif soutien des responsables des maisons des jeunes créées durant la guerre et de dirigeants de l'association des Amis des Maisons de Jeunes. La République des Jeunes va donc reprendre le patrimoine de la quarantaine de maisons de jeunes existantes.

Dans un texte publié en juillet 1945 dans le premier bulletin national d'information des Maisons de Jeunes, André Philip justifie ainsi la création de la République des jeunes : « cette jeunesse diverse, libre et responsable ne doit pas se répartir en mouvements rivaux s'ignorant les uns les autres, d'où la nécessité d'institutions ayant pour but de rapprocher les diverses organisations en vue d'une coopération féconde ; et de mettre à leurs dispositions à tous certains moyens d'action ».

De plus le résumé d'une lettre adressée par André Philip au ministre de l'Instruction publique, René Capitant, et lue au cours du premier Conseil d'Administration de la République des jeunes, le 4 octobre 1944, fait apparaître les principes de fonctionnement et les objectifs de la nouvelle organisation :

— *Orientation de liberté. Pas de mouvement unique mais une libre fédération où chaque mouvement désigne son représentant ;*

* Le Conseil d'Administration de la République des jeunes est composé des Eclaireurs de France, du Conseil protestant de la Jeunesse, des Scouts de France, de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, de la Ligue de l'Enseignement et du Syndicat National des Instituteurs, du Mouvement laïque des Auberges de Jeunesse et de l'Union Française des Auberges de Jeunesse, de l'Union de la Jeunesse Républicaine de France (communiste), des Jeunesses Socialistes représentées par Madeleine Lagrange, enfin de la C.G.T. et de la Confédération Générale de l'Agriculture.

** Les témoignages de René Porte et de son représentant Jean Kounitsky. Celui-ci quittera la F.F.M.J.C. en 1949. Paul Janssen complète leurs informations en indiquant que c'est lors d'une réunion des responsables de la République des Jeunes à Montry en février 1945 que le véritable départ de la nouvelle organisation a été donné.

- *gestion associationniste de foyers, maisons et cercles. Pas d'étatisme. L'État contrôlera par des commissaires délégués ;*
- *Pas de paternalisme. L'activité de la jeunesse sera dirigée par les jeunes eux-mêmes, élisant leurs conseils par maison. Le Conseil d'Administration de la personne morale aura un rôle de soutien dans tous les domaines.*
- (...) *L'Association fédérative « la République des Jeunes » doit être la fédération d'institutions (« la Fédération des Bourses de Travail de la Jeunesse ») qui sera partie intégrante d'une plus vaste confédération de la jeunesse.*

L'Union de la Jeunesse Républicaine de France exprimera très rapidement son hostilité à un organe national des Maisons des Jeunes considéré comme concurrent de la direction des mouvements de jeunesse et d'Éducation Populaire, rejoint en cela par une partie des inspecteurs de la direction dont Pierre Arents, lié par ailleurs à la Ligue de l'Enseignement.

Le retrait de l'A.C.J.F. pour sa part est dû à son désaccord avec les modalités d'intervention des Maisons de Jeunes auprès de la jeunesse, en opposition évidente avec les siennes propres basées sur le principe des mouvements spécialisés par milieux sociaux : ouvriers, agriculteurs, étudiants.

S'agissant de la Ligue de l'Enseignement et du S.N.I., le désaccord s'établit sur la question de la laïcité et de l'éducation dans son ensemble. Les militants laïques considèrent qu'André Philip joue le jeu du confessionnalisme et ils ont quelque raison pour cela puisqu'en 1945 en tant que Président de la Commission quadripartite (gouvernement, Conseil National de la Résistance, école publique, école privée) chargée d'étudier, entre autre, le financement des écoles privées, A. Philip a montré son hostilité à leurs thèses et a soutenu celles du démocrate chrétien René Capitant, ce qui, du reste, correspond à ses convictions de toujours comme l'indique Georges Lefranc (18) à propos des débats internes à la S.F.I.O. en 1929. Sur la laïcité, la Ligue de l'Enseignement et le S.N.I. relèvent « une confusion regrettable entre les notions de laïcité et de neutralité » (lettre de démission du 8 mars 1946) à quoi A. Philip répond par la notion de « laïcité ouverte », notion typiquement protestante qu'il illustre ainsi : « nous prévoyons dans nos programmes une formation civique résolument républicaine en faisant pratiquer la démocratie par les activités et dans l'organisation des maisons et une formation objective sur les problèmes sociaux, politiques et moraux qui sont posés à notre époque » (lettre en réponse du 21 mars 1946).

* *

*

Si la création de la fédération des Maisons de Jeunes est donc bien significative des mutations à l'œuvre dans le champ éducatif extra-scolaire à cette époque, l'échec partiel qu'elle va connaître dans ses premières années d'existence montre également la subsistance de désaccords profonds, qui vont continuer à structurer ce champ de pratiques éducatives jusqu'à nos jours. La nouvelle organisation a pour ambition rien moins que d'être une « fédération d'institutions ». Le retrait de l'A.C.J.F. et de la Ligue

Claude Paquin

de l'Enseignement (ainsi que du S.N.I.) du Conseil d'Administration National, va mettre un terme à ces objectifs du moins sous la forme prévue à l'origine.

Claude Paquin
Formateur
Centre public de formation
professionnelle de directeurs d'équipements
socio-éducatifs
C.R.E.P. de Chatenay-Malabry

-
- (1) Claude Paquin : *approche historique de la F.F.M.J.C., les Cahiers de la F.F.M.J.C. n° 4, déc. 1980, p. 5 à 16.*
- (2) Luc Boltanski : *les cadres — la formation d'un groupe social, Paris, Ed. de Minuit, 1982.*
- (3) Evelyne Ritaine : *les stratèges de la culture, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1983.*
- (4) Pierre Bourdieu : *la distinction, Paris, Ed. de Minuit, 1983.*
- (5) Claude Gilbert et Guy Saëz : *l'État sans qualités, Paris, P.U.F. 1982*
- (6) Jean Lojkine et collectif : *classe ouvrière et sociale — démocratie : Lille et Marseille, Paris, Ed. sociales, 1981.*
- (7) Jean Touchard, *la gauche en France depuis 1980, Paris, Seuil, 1977.*
- (8) A. Philip : *les socialistes, Paris, Seuil, coll. points-politique, 1967.*
- (9) Recherche menée sous la direction d'A. Bruston, *équipe de sociologie urbaine de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble, avril 80, doc. dactylo, 59 p.*
- (10) André Pessin : *idem, p. 53*
- (11) André Philip : *Henri de Man et la crise doctrinale du socialisme, Paris, Gamber, 1928.*
- (12) Georges Lefranc : *histoire du Front Populaire, Paris, Payot, 1965, p. 340.*
- (13) « *Éducation populaire et jeunesse sous le Gouvernement de Vichy* », journées d'études organisées par l'I.N.E.P. en décembre 1983, in *Les Cahiers de l'Animation n° 49, à paraître.*
- (14) *Fenêtre ouverte n° 10, été 1943, p. 2 (Archives F.F.M.J.C.).*
- (15) René Hostache : *le C.N.R. — Les institutions de la Résistance, Paris, P.U.F., 1958, p. 354.*
- (16) *Voir le second rapport du chargé de mission, M. Franal, au C.F.L.N. daté d'octobre 43. (Archives du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale. Institut d'Histoire du Temps Présent).*
- (17) A.H. Mesnard : *la politique culturelle de l'État, Paris, P.U.F., 1974, p. 31.*
- (18) Georges Lefranc : *le mouvement socialiste sous la III^e République (1875-1940), Paris, Payot, 1963, p. 283.*

Les jardins familiaux : un équipement à animer

Marc Genève

LES ensembles de jardins ouvriers ou familiaux sont apparus à la fin du XIX^e siècle dans les régions nouvellement urbanisées en particulier dans les zones minières du Nord, de l'Est et du Centre de la France.

La plupart des associations de jardins ouvriers s'accordent pour reconnaître à l'Abbé Lemire la paternité de l'initiative de ces jardins. Mais, s'il est vrai qu'il développa une théorie sur cette pratique et qu'il créa en 1896 « La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer » il n'est pas le seul précurseur dans ce domaine. La revue « Études » dans des numéros de 1896 et de 1904 relatent des expériences dont aucune ne fait référence à l'Abbé Lemire. Ainsi dans le « bulletin d'économie sociale de cette revue (n° 7.8.9. 1904) on peut retrouver ce bref rappel historique :

- décembre 1889 — Mme Hervieu loue le premier jardin à Sedan
- 1893 — mise en place de l'organisation des jardins de Sedan
- 1894 — mise en place de l'organisation des jardins de Montreuil sur mer avec l'Abbé Fourcy
- 1895 — création de l'œuvre de St Etienne par le R.P. Volpette
- organisation d'un congrès à Nancy

Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale les jardins ouvriers ont connu une expansion importante liée à des préoccupations sociales et économiques ce qui a amené les gouvernements de la première moitié du XX^e siècle à légiférer et réglementer leur développement. La période de l'après-guerre avec ses efforts de reconstruction, d'urbanisation semblait avoir sonné le glas de ces jardins.

Pourtant les exemples étrangers (Allemagne, Suisse, Grande-Bretagne notamment) montraient que la pratique du jardinage collectif survivait aux changements intervenus dans les modes de vie. Ces pays avaient transformé l'initiative sociale initiale en une pratique de loisirs à dimension culturelle et récréative. Les jardins familiaux s'étaient alors transformés en éléments d'une politique d'aménagement du temps et de l'espace et constituaient un des équipements des loisirs de proximité.

LES JARDINS FAMILIAUX EN CHIFFRES

- Aux congrès des jardins familiaux de Nancy :
 - en 1898, on relevait 47 œuvres (associations antérieures à la loi de 1901), soit 2 000 jardins,
 - en 1903, on relevait 134 œuvres, soit 6 592 jardins couvrant une surface de 269 hectares et touchant environ 40 000 personnes — *Source : Bulletin économie sociale in Etudes n° 7, 8, 9 — 1904, p. 554.*
- Lyon a perdu 6 000 jardins après la guerre ; Paris est passé de 20 000 jardins en 1945 à 2 500 en 1970, les deux tiers de ces derniers étant de création récente ; Strasbourg comptait 7 000 jardins en 1950, contre 4 500 en 1955 — *Source : Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Délégation à la Qualité de la Vie, 1979.*
- Les associations de jardins ouvriers regroupent environ 1 500 000 adhérents :
 - dont l'âge moyen est 38 ans ; le plus fort pourcentage se situe chez les plus de 50 ans (37 %), le plus faible chez les moins de 30 ans (8 %), (1).
 - dont 80 % relève de la population active,
 - qui cultivent en moyenne des parcelles de 200 m².

Source : Rapport de M. Denis à l'Assemblée Nationale, séance du 11 décembre 1975, n° 2052.

- En 1981, 55 départements sur 95 comportent des jardins familiaux avec de fortes densités dans le Nord, la Picardie, l'Alsace, la Région Parisienne, la région Lyonnaise, la région de Tours.
285 associations ont été recensées. Elles sont regroupées pour la plupart au sein de deux associations nationales :
 - . la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer,
 - . la Fédération Nationale des Jardins Familiaux.

- La superficie totale recensée des jardins familiaux était de 2182 ha dont 645 ha en propriété.

Le nombre de jardins étaient de 64 929.

La loi du 10 novembre 1976 avait donné lieu à la création de 8 182 jardins représentant 246 ha avec des projets de création ou d'extension de 5 300 jardins pour une superficie de 150 ha.

Source : Enquête du Service des Structures et de la Modernisation des Exploitations auprès des DDA.

(1) — Ceci peut s'expliquer par les statuts ou le règlement intérieur qui prévoit une répartition des jardins en fonction de l'âge, de la taille du foyer et de la compétence en matière de jardinage.

En novembre 1976, le parlement français votait une loi relative à la création et à la protection des jardins familiaux. Si cette loi avait été votée à l'unanimité, sous la pression conjointe des associations de jardins familiaux et des mouvements écologiques, il a fallu cependant attendre 1979 pour voir sortir les décrets d'application. Ce fut le temps nécessaire pour permettre aux jardins familiaux ou à leurs interlocuteurs administratifs et politiques d'évoluer. Ainsi, le décret du 30 novembre 1979 était accompagné d'une brochure éditée par le ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Délégation à la Qualité de la vie intitulée « Améliorons le cadre de vie : Les jardins familiaux ». Dans cette brochure la notion de jardin familial se transforme et l'on parle d'ensembles de jardins familiaux présentant des caractéristiques exemplaires au regard de l'environnement :

- meilleure insertion dans l'habitat existant ou au voisinage des constructions nouvelles des ensembles de jardins,
- ouverture des parties communes des ensembles au public et aménagement des espaces collectifs pour des activités de détente (boules, jeux d'enfants, promenade...)
- insertion d'équipements socio-éducatifs pour les jeunes ou les handicapés,
- meilleur aménagement paysager des ensembles, notamment en ce qui concerne le choix des abris, le nombre des plantations d'arbres et d'espaces verts, l'adaptation au terrain et au milieu (urbain et naturel) ».

et l'introduction conclut : « Il apparaît désormais que le rôle des « ensembles de jardins familiaux » ne se limite plus à la seule production maraîchère. Cette politique constitue, aujourd'hui, un élément social important en faveur de la qualité de la vie. »

Du point de vue du résultat, cette (re)connaissance des jardins familiaux va leur permettre de redémarrer et de connaître une nouvelle jeunesse. Le 24 janvier 1982 le Bulletin d'Information du ministère de l'Agriculture (BIMA n° 967) publiait une carte de France (ci-jointe) des jardins familiaux dans un article intitulé « La Renaissance des jardins familiaux ». Cette réhabilitation, voulue par le mouvement associatif des jardins familiaux lui-même a donné à cette pratique un sens nouveau et a élargi le champ des bénéficiaires (bénéficiaires primaires, ceux qui cultivent, bénéficiaires secondaires, ceux qui fréquentent les ensembles considérés comme lieux de promenade ou de détente) et a obligé les élus et les administrations locales à reconsidérer leur point de vue sur ces ensembles.

Dans ce contexte on peut s'interroger sur la nécessité et la manière d'animer ce nouvel équipement. Pour cela, j'ai associé à ma réflexion un groupe de stagiaires en formation DEFA dans l'unité de formation « Environnement social de l'animation », à l'Institut Inter Régional d'Éducation Permanente de Dreux.

A partir d'une documentation préparée par M. Lucien Margoulet, et de quelques informations théoriques en particulier sur l'historique du mouvement, ces stagiaires sont partis par petits groupes à la découverte des jardins de la Basse-Normandie. Auparavant chacun avait donné son point

de vue sur les jardins familiaux. A l'issue de leur travail de découverte une exploitation collective a été entreprise, et cet article rend en partie compte des résultats.

Un phénomène marginal pour l'animation et les animateurs

La première impression qui prévaut lorsqu'on parle de jardins familiaux, est leur méconnaissance. La plupart des animateurs ignoraient leur existence et surtout leur structure. Il s'agissait pour beaucoup de « terrains vagues à l'extérieur des villes » terrains sur lesquels une « population défavorisée ou âgée » exerçait une activité ordinaire pour satisfaire un « besoin », assurer « le minimum vital » d'un foyer ou « une source de revenus supplémentaires ».

Un deuxième groupe évoquait la corrélation de ces jardins avec les notions d'exode rural, et de concentration urbaine. Pour eux ces jardins constituaient une passerelle entre l'origine rurale de la plupart des travailleurs urbains et les exigences de la ville. Au-delà de cette « fonction culturelle traditionnelle », apparaissent quelques réflexions à caractère écologique sur « la satisfaction de manger des produits naturels », « le plaisir de faire soi-même des produits frais » ou encore « la recherche de contacts avec la terre ».

Un troisième groupe liait cette pratique aux conditions de travail elles-mêmes. L'entreprise ou le patron semblait jouer dans la création de ces jardins un rôle fondamental : « une activité mise en place par des entreprises pour les ouvriers qui avaient un travail pénible ou encore des terrains obtenus par relation ou par son entreprise ».

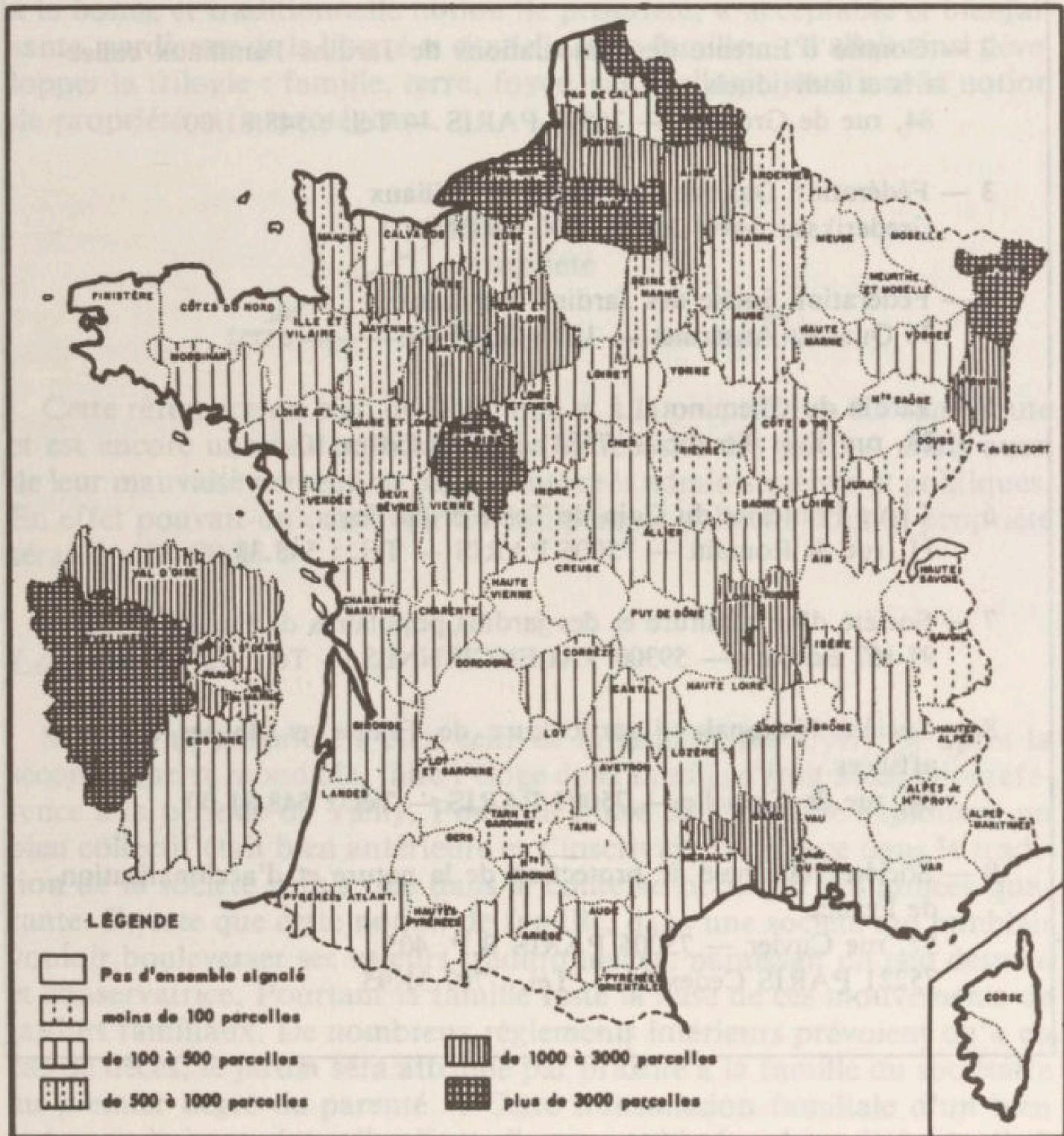
Sans aller jusqu'à proposer une forme de travail alternatif, certains parlent cependant d'« un lieu de création » ou encore d'« un travail à soi ».

Enfin un dernier groupe considérait ces espaces de jardins comme des lieux de « plaisir » ou de « loisir » assurant une fonction sociale, celle d'une offre de loisir, même si ce loisir pouvait avoir des incidences économiques.

Ce petit test réalisé auprès des vingt stagiaires s'est avéré assez révélateur des opinions généralement répandues sur ces jardins : D'abord une fonction économique de subsistance, celle-là même qui faisait dire aux auteurs de la plaquette de la Délégation à la Qualité de la Vie que « ces ensembles ne se limitent plus à la seule production maraîchère », mais que « l'État continuera à encourager la pratique du jardinage familial, qui permet à de nombreuses familles de conjuguer à moindre coût des activités de loisirs avec la satisfaction de consommer leurs propres produits ».

Ensuite, mais avec une fréquence relativement faible, une fonction sociale de loisirs à vocation collective reposant sur un équipement collectif. Cette « non-perception » de ces ensembles comme équipement collectif, alors que depuis très longtemps l'idée a été intégrée à l'étranger, mérite une réflexion.

LES JARDINS FAMILIAUX EN 1981



Est-ce une solution à proposer dans le cadre du développement de l'initiative individuelle et de l'esprit d'entreprise ?

La production

La pratique du jardinage ne définit pas des fonctions d'animation ou d'entretien.

Reproduit avec l'aimable autorisation du BIMA (bulletin d'information du ministère de l'Agriculture) n° 967.

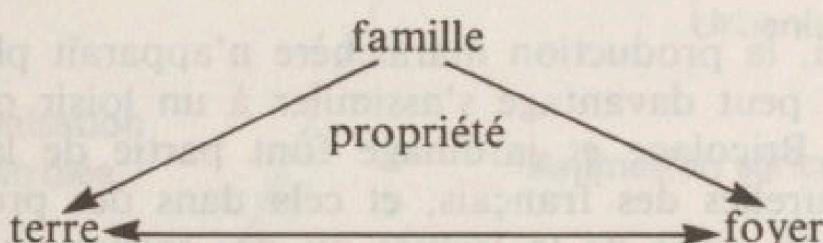
LES ASSOCIATIONS

- 1 — Burdesverband Deutscher Garten freunde e.v. Nägelirstr 15
D 70000 STUTTGART 80
- 2 — Comité d'Entente des Associations de Jardins Familiaux collec-
tifs et individuels
84, rue de Grenelle — 75007 PARIS — Tél. : 548.81.00
- 3 — Fédération Danoise des Jardins Familiaux
Grederikssurdovej 308 B 2700 BRØNSØJ
- 4 — Fédération Suisse des Jardins Familiaux
36 Quai E. Ansermet — 1205 GENÈVE
- 5 — Jardin du Cheminot
23, rue Yves Toudic — 75841 PARIS Cedex 10
- 6 — Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer
11, rue St Romain — 75006 PARIS — Tél. : 548.33.08
- 7 — Société d'horticulture et des jardins populaires de France
97-107 Bd Saly — 59300 VALENCIENNES — Tél. : (20) 46.37.50
- 8 — Société Nationale d'horticulture de France et de ses sociétés
affiliées.
84, rue de Grenelle — 75007 PARIS — Tél. : 548.81.00
- 9 — Société Nationale de protection de la nature et d'acclimatation
de France
57, rue Cuvier — 75005 PARIS B.P. 405
75221 PARIS Cedex 05 — Tél. : 707.31.95

Les poids d'un héritage

La propriété

Le projet de l'Abbé Lemire était de « faire en sorte que toute la famille puisse jouir au moins d'un coin de terre pour cultiver et s'y garder elle-même ». Il développait ainsi l'idée d'un « bien de famille », alternative à la bonne et traditionnelle notion de propriété, « acceptable et bienfaisante, gardienne de la liberté et citadelle de la famille ». Il allait ainsi développer la trilogie : famille, terre, foyer, cette trilogie justifiant la notion de propriété et la protégeant.



Cette référence au bien de la famille et à la propriété, a été sans doute et est encore une des explications de la réussite des jardins, mais aussi de leur mauvaise perception par les autorités administratives et politiques. En effet pouvait-on concevoir un équipement collectif dont la propriété serait individuelle ?

La famille

S'il y avait propriété c'était celle de la famille, du foyer. Or après la seconde guerre mondiale, faire l'éloge de la famille c'était aussi faire référence à la période de Vichy. Pourtant l'idée de la famille exploitant un bien collectif était bien antérieure et s'inscrivait davantage dans la tradition de la société rurale que dans le contexte politique des années quarante. Il reste que cette notion de famille, dans une société qui semblait vouloir bouleverser ses valeurs traditionnelles, paraissait un peu désuète et conservatrice. Pourtant la famille reste la base de ces mouvements de jardins familiaux. De nombreux règlements intérieurs prévoient qu'« en cas de décès, le jardin sera attribué par priorité à la famille du sociétaire au premier degré de parenté ». Cette transmission familiale d'un bien qu'on souhaite rendre collectif est-elle concevable dans la société actuelle ? Est-ce une solution à proposer dans le cadre du développement de l'initiative individuelle et de l'esprit d'entreprise ?

La production

La pratique du jardinage au-delà des fonctions d'assistance ou d'intégration (l'animation est-elle exempte de ces fonctions ?) était fondée sur la notion de production et non de consommation. C'est sans doute cet

aspect qui est apparu jusqu'ici le plus subversif par rapport au schéma traditionnel de l'animation. Dans les activités proposées au sein des structures d'animation, il est souvent fait référence à la création, au faire faire. Mais quelle création ?

Dans les jardins ouvriers, survie oblige, le jardinier créait son « loisir » mais assurait aussi son revenu. Dans une société de pénurie cette pratique se concevait, bien que déjà en 1896, L. Roure (1) écrivait à propos des jardins de St Etienne : « Comment se fait-il qu'un ouvrier qui travaille ait besoin d'assistance ? Si la condition des travailleurs est aussi bonne que des économistes le prétendent, un ouvrier parce qu'il est marié, parce qu'il a des enfants ou parce qu'il est chargé de son vieux père ou de sa vieille mère ne devrait pas être réduit à tendre la main ».

Aujourd'hui, la production maraîchère n'apparaît plus comme une nécessité. Elle peut davantage s'assimiler à un loisir qui ressemble à du bricolage. Bricolage et jardinage font partie de la panoplie des pratiques culturelles des français, et cela dans des proportions aussi importantes que celles de la lecture ou des sorties au théâtre. Reste cependant une différence de nature entre un loisir de production de biens, un loisir de production de savoirs et un loisir de consommation de biens ou de savoirs.

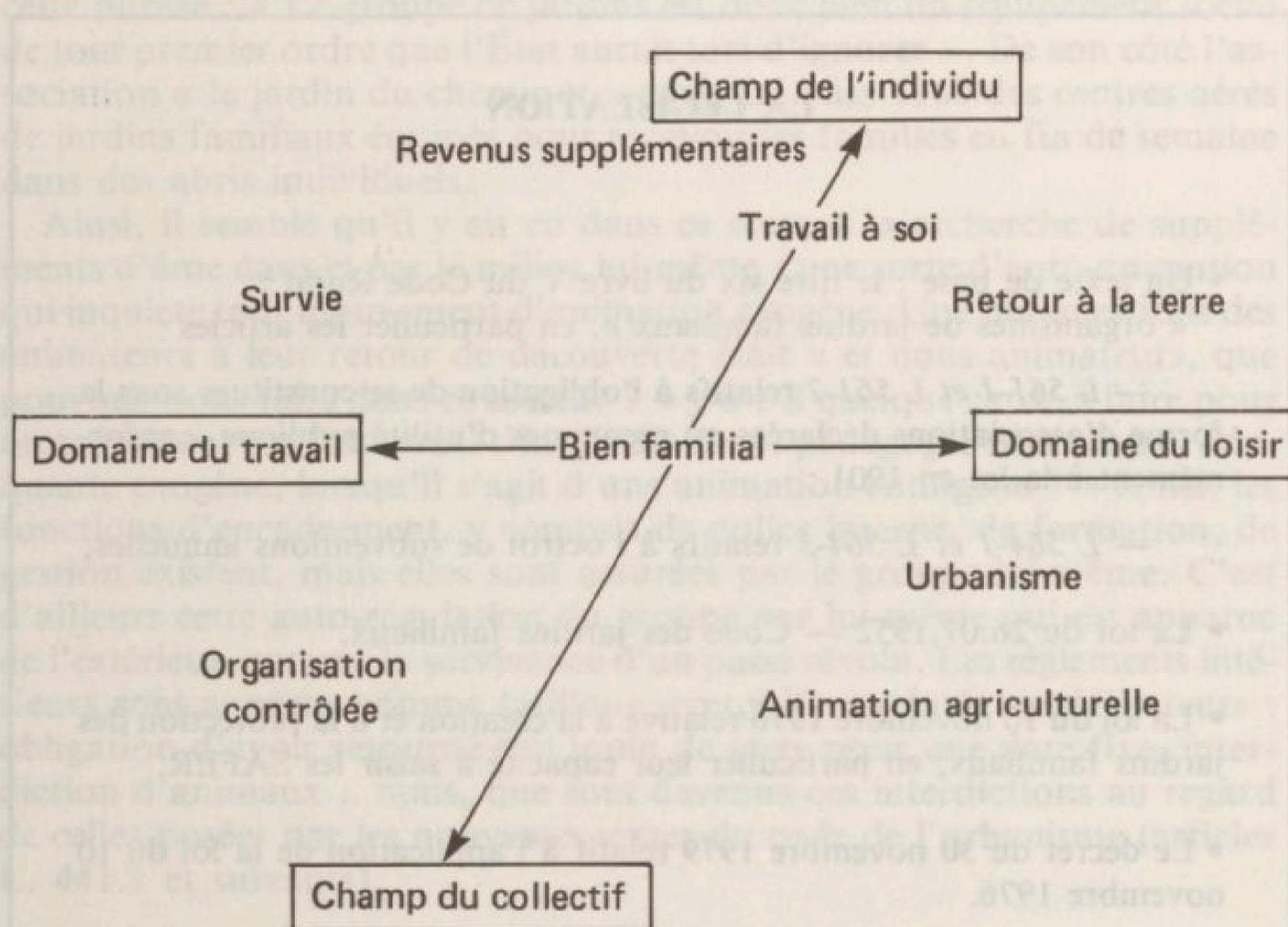
Dans ce cas, nous sommes bien loin du « terrianisme » cette théorie construite par le docteur Lacry en 1896, pour qui la possession et l'exploitation d'une parcelle de terre était source de bienfaits sanitaires et moraux. (2).

Quelles pratiques pour l'avenir ?

Nos enfants croiront avoir de l'imagination. Ils n'auront que des réminiscences ». H. de Simon.

(1) Dans un article de la revue *Etudes* de 1896, (Tome 69), L. Roure raconte ce qu'il voit : un jésuite qui a acquis un champ de 12000 m² et qui l'a partagé entre 28 familles. Son article s'intitule : un exemple d'assistance par le travail.

(2) Le Docteur Lacry, médecin établi à Dunkerque avait constaté que la population d'une banlieue de la ville, Fort Mardyck présentait des caractères de bonne santé exceptionnelle malgré une pratique habituelle de mariages consanguins. Or, cette ville avait une caractéristique importante : ville de pêcheurs, elle avait été créée par Louis XIV qui, pour en faciliter l'implantation, avait décrété que tout nouveau foyer obtiendrait la jouissance de 24 ares de terre qu'il cultiverait et sur lesquels il édifierait sa maison.



essai de synthèse sur les perceptions du jardin familial

Un modèle d'animation ?

Contrairement à la politique d'animation des équipements socio-culturels, celle des ensembles de jardins familiaux a fait précéder les actes sur les équipements. Le législateur a suivi depuis l'origine du mouvement, les actions déjà réalisées. Certes il a octroyé au mouvement des prérogatives importantes, le droit de préemption des terrains, par exemple. Mais le faisant, il régularisait une situation, plus qu'il ne la précédait. Pour la loi de novembre 1976 et les décrets de 79, là encore les pouvoirs publics ont suivi la demande, avec d'ailleurs beaucoup de lenteurs, puisqu'il a fallu trois ans pour traduire dans des décrets les options de 1976 (1). Pourtant dès 1974 de M. Jacques Marquis directeur des Services Techniques et Espaces verts de la ville de Lille et Président de la société d'horticulture du Nord de la France au Congrès des jardins familiaux évoquait déjà l'idée de groupes de jardins familiaux considérés comme des équipements publics, des lieux de découverte de la nature, des lieux de formation à l'environnement pour jeunes et adultes. Son intervention se concluait par

(1) Il est cependant intéressant de constater que la brochure éditée fin 79 sous le titre « Améliorer le cadre de vie », les jardins familiaux, a été établie avec la participation du ministère de l'Agriculture (Direction de l'Aménagement), du ministère de l'Intérieur (Direction des Collectivités Locales) et du ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (Direction de l'Urbanisme et des paysages — Délégation à la Qualité de la Vie).

LA LÉGISLATION

- Un texte de base : le titre six du livre V du Code Rural :
« organismes de jardins familiaux », en particulier les articles
 - *L 561-1 et L 561-2* relatifs à l'obligation de se constituer sous la forme d'associations déclarées ou reconnues d'utilité publique, conformément à la loi en 1901 ;
 - *L 564-1 et L 564-3* relatifs à l'octroi de subventions annuelles,
- La loi du 26.07.1952 — Code des jardins familiaux.
- La loi du 10 novembre 1976 relative à la création et à la protection des jardins familiaux, en particulier leur capacité à saisir les SAFER.
- Le décret du 30 novembre 1979 relatif à l'application de la loi du 10 novembre 1976.
- Les décrets du 18 mars 1981 codifiant dans le livre V du nouveau code rural l'ensemble des textes sur les jardins familiaux.
- L'article 1394 (6) du Code des Impôts qui permet aux communes de plus de 5 000 habitants l'exonération des contributions foncières pour les zones de jardins familiaux.
- L'article 208 (5) de Code des Impôts qui exonère de l'impôt sur le bénéfice des sociétés les organismes de jardins familiaux « lorsque leur activité considérée dans son ensemble s'exerce dans des conditions telles qu'elle peut être tenue pour désintéressée.

Deux documents méritent d'être signalés :

- une brochure éditée par le ministère de l'Environnement en 1979 intitulée « Améliorons le cadre de Vie, les jardins familiaux.
- Guide pratique par la Fédération Nationale des jardins familiaux, édité en 1981.

cette phrase : « Le groupe de jardins est donc bien un équipement social de tout premier ordre que l'État aurait tort d'ignorer ». De son côté l'association « le jardin du cheminot » avait créé dès 1960 des centres aérés de jardins familiaux équipés pour recevoir les familles en fin de semaine dans des abris individuels.

Ainsi, il semble qu'il y ait eu dans ce secteur la recherche de suppléments d'âme dans et par le milieu lui-même : une sorte d'auto-animation qui inquiète tout mouvement d'animation exogène. Une des questions des animateurs à leur retour de découverte était « et nous animateurs, que pouvons-nous faire dans ce secteur ? » y-a-t-il quelque chose à faire pour un animateur professionnel s'inspirant d'une pédagogie éducative et éduquante exogène, lorsqu'il s'agit d'une animation endogène ? » Ainsi, les fonctions d'encadrement, y compris de police interne, de formation, de gestion existent, mais elles sont assurées par le groupe lui-même. C'est d'ailleurs cette auto-régulation du groupe par lui-même qui est apparue de l'extérieur, comme la survivance d'un passé révolu. Les règlements intérieurs sont apparus comme tatillons, coercitifs et plutôt modélisateurs : obligation d'avoir retourné son lopin de terre pour une date fixe, interdiction d'animaux... mais, que sont devenus ces interdictions au regard de celles posées par les nouveaux textes du code de l'urbanisme (articles L. 441.1 et suivants).

un modèle d'entreprise du temps libre ?

Sorti de la bienfaisance, c'est-à-dire la création de jardins pour des bourgeois sociaux, plus soucieux de maintenir la situation antérieure tout en l'amendant que de la modifier, (1) le mouvement des jardins ouvriers est apparu comme un mouvement d'intendance, c'est-à-dire une association coopérative ou mutualiste. Dans le bulletin d'économie sociale de la revue « Études » n° 7, 8 9 de 1904 on relève le passage suivant : « (les jardins) institution de relèvement social... qui semblait devoir être singulièrement étroite et uniforme fait preuve d'une souplesse, d'une puissance d'adaptation et aussi d'une fécondité merveilleuse. Elle a donné lieu à des créations nouvelles et imprévues : mutuelles, coopératives, conférences ou cercles d'études, cours de culture, concours de légumes, de fleurs, école de cuisine, de maisons de famille, de jardinets scolaires, balcons fleuris... » Sa force a résidé dans cette capacité d'adaptation à des situations nouvelles, adaptation qui semble échapper complètement à l'observateur externe.

Cette adaptabilité a permis aux jardiniers de découvrir les innovations technologiques spécifiques à leurs pratiques et de là d'avoir une ouverture sur l'évolution technologique contemporaine. C'est donc la notion de loisir « global », reconstituant de la personnalité du travailleur déchiré

(1) L. Roure écrivait dans l'article déjà cité : « ne pourrait-on pas d'abord établir autour de nos centres d'industrie de ces champs ouvriers. Ce serait la ligne de circonvallation de la bienfaisance contre la misère et le socialisme ».

COMPARAISON ENTRE UN TERRAIN DE FOOTBALL ET UN GROUPE DE JARDINS FAMILIAUX

Chiffres cités par M. Jacques MARQUIS lors du congrès des jardins familiaux de fin 1974.

Utilisation :

1 terrain de foot et abords immédiats.....	10 000 m ²
40 jardins familiaux 250 m ²	10 000 m ²

Les jardins sont utilisés par 40 familles (minimum 3 personnes) soit 120 utilisateurs réels, ce qui correspond à 10 équipes de football ; mais 10 équipes peuvent-elles jouer et s'entraîner sur un seul terrain ?

Création :

Si l'aménagement correct d'un jardin peut être évalué à 5 000 F., 40 coûteront 200 000 F. (20 millions d'anciens francs).

Or l'aménagement sommaire d'un terrain de football coûte entre 200 000 et 500 000 F. (20 et 50 millions d'anciens francs). Un aménagement correct 1 000 000 F. (100 millions d'anciens francs) et il y a mieux, beaucoup mieux pour 5 000 000 (soit 500 millions d'anciens francs).

Entretien :

Le terrain de sport devra être entretenu, gardienné. Ses annexes également (vestiaires - douches, etc...) et ceci en permanence.

Le groupe de jardins familiaux ne demande de la part de la collectivité aucun entretien.

par une vie professionnelle spécialisée qui peut expliquer les listes d'attentes des candidats à l'octroi d'une parcelle de terre. C'est aussi la possibilité d'avoir « l'initiative de son travail », de « décider de sa production », « d'accepter les contraintes liées aux récoltes », de « redécouvrir les aléas naturels » et surtout le « besoin de se former ».

Cependant, ces derniers critères pourraient être ceux énoncés par tout jardinier, ceux qui expliquent le succès d'une presse spécialisée dans le jardinage (presse écrite ou radiotélévisée). Le jardin familial repose quant à lui sur une structure collective. Cette structure est-elle source d'« embrigadement » de « contraintes » de « domestication » ou de « socialisations », de « liberté » et de « création » ? Les associations gestionnaires de jardins familiaux sont assez peu bavardes sur ce sujet. Quant au travail de réflexion avec le groupe de stagiaires, il n'a pas permis de dégager de réponse significative. Il semble toutefois que les jardins ont pu, grâce à leurs associations, développer des pratiques collectives de gestion, de formation et de solidarité. Mais de nos jours le mouvement associatif des jardins familiaux semble touché lui aussi, par une baisse de participation active à la vie de l'association. L'entreprise « jardin familial » tend à se conjuguer davantage au singulier qu'au pluriel. En ce sens les mesures de 1976 et 1979 en situant les jardins dans une politique d'urbanisme, constituent davantage une incitation au repli individuel de ceux qui produisent face aux « doryphores » des aires de loisirs.

Si ces ensembles de jardins constituaient des modèles d'entreprise du temps libre, avec un esprit, une règle de vie, une identité, l'avenir risque de les banaliser. Quel pourra être dans ce cas l'apport d'une politique d'animation : celui d'une gestion de type maison de jeunes, celui d'une création de type centre d'action culturelle, celui de surveillance de type gardien de square ? A moins que ne soient inventées des formes nouvelles d'animation endogène privilégiant les animateurs du groupe, les initiatives du groupe lui-même et la notion de bien social à effectif réduit. Le contraire de l'équipement polyvalent.

La richesse des jardins familiaux résidait dans leur globalité, production-formation — détente d'un côté, propriété individuelle et environnement collectif de l'autre. Le danger des textes de 1979 c'est l'absence des deux ministères, celui de l'Éducation et de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (dénomination 1979). Cette absence, même dûe au hasard, laisse planer une inquiétude quant à une politique d'animation et d'éducation (à l'environnement ou à la nature) et au danger d'avoir d'une part un équipement, de l'autre des actions d'animation ou encore d'un côté une population préoccupée par une nature pourvoyeuse de revenus, de l'autre une population soucieuse d'une nature récréative.

Les jardins familiaux : L'animation contre-institutionnelle

Depuis l'Abbé Lemire, les jardins ouvriers ont évolué : bonne conscience des capitalistes locaux, ils ont été le moyen économique utilisé par les gouvernements de guerre et d'après-guerre pour limiter la hausse des prix des produits agricoles. Dans tous les cas, ce mouvement n'a jamais connu

d'animation institutionnelle. Cette forme d'animation qui s'appuie à la fois sur une dimension économique et sur des valeurs culturelles traditionnelles constitue une expérience intéressante.

Pour conclure je ne retiendrai que la notion de propriété. Cette propriété, assez proche des exemples de copropriétés immobilières, a permis le développement d'une conscience d'appartenance à un groupe et donc l'acceptation d'un minimum de règles de vie en commun. Il est vrai que les listes d'attente pour l'octroi d'un lopin de terre font peut-être plus pour le respect de ces règles que la conscience du bien collectif. En tout état de cause, le sentiment de devoir postuler, d'être accepté, constitue, sans aucun doute l'originalité de ce type d'animation. Cette acceptation semble cependant avoir une importance considérable dans la vie du groupe. D'autres formes de jardinages existent, y compris des formes collectives. Dans aucune d'elles les rôles d'auto-formation, d'auto-discipline ne sont aussi développés. Ce sont ces constats qui faisaient dire aux stagiaires « Quelle place pourrait avoir un animateur dans ce mouvement » ?

Au-delà c'est aussi une interrogation sur les nouvelles formes d'animation qui se mettent en place avec les ateliers de bricolage qui se constituent autour de garagistes, de plombiers, de menuisiers. Quelle place auront-elles dans la politique d'animation ou du temps libre de demain, celle du besoin économique ou celle de l'auto-réalisation ? Et avec quels médiateurs, des animateurs, des professionnels recyclés ou des pairs plus chevronnés ? Les jardins familiaux avaient, quant à eux, opté pour la satisfaction de besoins économiques s'inscrivant dans une entraide collective, une appropriation populaire et un espace auto-contrôlé.

Marce Genève

Chargé de Formation

MEDIA-IMAGES

L'ÉPILATION DES FAITS EN RÉGION COMMUNIQUE

Le 12 septembre 1984, le journal régional a publié un article intitulé "L'Épilation des faits en région communiqué". Cet article traitait de la manière dont les médias régionaux traitent les nouvelles et les faits locaux. L'auteur soulignait que les médias régionaux ont souvent tendance à simplifier les faits et à les présenter de manière sensationnaliste. Il mentionnait également que les médias régionaux ont souvent tendance à se concentrer sur les faits négatifs et à négliger les faits positifs.

Le 12 septembre 1984, le journal régional a publié un article intitulé "L'Épilation des faits en région communiqué". Cet article traitait de la manière dont les médias régionaux traitent les nouvelles et les faits locaux. L'auteur soulignait que les médias régionaux ont souvent tendance à simplifier les faits et à les présenter de manière sensationnaliste. Il mentionnait également que les médias régionaux ont souvent tendance à se concentrer sur les faits négatifs et à négliger les faits positifs.

Chroniques

Le 12 septembre 1984, le journal régional a publié un article intitulé "L'Épilation des faits en région communiqué". Cet article traitait de la manière dont les médias régionaux traitent les nouvelles et les faits locaux. L'auteur soulignait que les médias régionaux ont souvent tendance à simplifier les faits et à les présenter de manière sensationnaliste. Il mentionnait également que les médias régionaux ont souvent tendance à se concentrer sur les faits négatifs et à négliger les faits positifs.

Le 12 septembre 1984, le journal régional a publié un article intitulé "L'Épilation des faits en région communiqué". Cet article traitait de la manière dont les médias régionaux traitent les nouvelles et les faits locaux. L'auteur soulignait que les médias régionaux ont souvent tendance à simplifier les faits et à les présenter de manière sensationnaliste. Il mentionnait également que les médias régionaux ont souvent tendance à se concentrer sur les faits négatifs et à négliger les faits positifs.

Le 12 septembre 1984, le journal régional a publié un article intitulé "L'Épilation des faits en région communiqué". Cet article traitait de la manière dont les médias régionaux traitent les nouvelles et les faits locaux. L'auteur soulignait que les médias régionaux ont souvent tendance à simplifier les faits et à les présenter de manière sensationnaliste. Il mentionnait également que les médias régionaux ont souvent tendance à se concentrer sur les faits négatifs et à négliger les faits positifs.

Le 12 septembre 1984, le journal régional a publié un article intitulé "L'Épilation des faits en région communiqué". Cet article traitait de la manière dont les médias régionaux traitent les nouvelles et les faits locaux. L'auteur soulignait que les médias régionaux ont souvent tendance à simplifier les faits et à les présenter de manière sensationnaliste. Il mentionnait également que les médias régionaux ont souvent tendance à se concentrer sur les faits négatifs et à négliger les faits positifs.

L'AQUITAINE COMMUNIQUER EN RÉGION : L'ÉPREUVE DES FAITS

Du 26 août au 1^{er} septembre 1984 s'est tenue la 5^e université d'été de la communication organisée par le CREPAC d'Aquitaine sur le thème « communiquer en région : l'épreuve des faits ».

Le CREPAC émanation régionale de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'éducation permanente avait mobilisé non seulement les énergies régionales politiques : conseil régional d'Aquitaine, des médias : Sud-Ouest FR 3 Aquitaine, institutionnelles ; mais aussi les ressources nationales puisque différents ministères et institutions parainaient la manifestation ainsi que le quotidien *Le Monde* qui couvrira largement l'événement (1) contribuant à lui donner une dimension nationale.

Ainsi on alternera durant cinq jours entre les aspects spécifiquement aquitains de la communication et les problèmes des médias tels qu'ils se posent à l'ensemble de la société française.

L'Aquitaine : communiquer en région

Deux moments forts ont mis cette région, terre d'innovation pour les médias, à l'honneur.

(1) Cf. *Le Monde* du 26-27-29-30-31/8/1984 et 4/9/1984.

Le premier était la présentation de l'enquête conçue par le CESTA (2) et réalisée par l'IFOP, le second était l'annonce par le président du conseil régional du plan de développement aquitain pour les médias.

Le sondage d'opinion du CESTA portait à la fois sur l'actualité des pratiques et opinions des aquitains en matière de communication et sur leurs attentes, laissant ainsi entrevoir l'accueil que pourrait rencontrer l'implantation de nouvelles technologies et dessinant l'imaginaire social des aquitains.

Avant de mentionner ici quelques points forts qui ressortent de ce sondage fort complet, nous voudrions signaler que nous regrettons vivement de ne pas disposer à l'heure actuelle de l'ensemble des résultats de cette enquête dont nous souhaitons la publication rapide. Les chiffres dont nous ferons état ici ont été notés à l'occasion de l'exposé qui fut fait devant les participants à l'université d'été ou repris dans la presse.

Réalités d'aujourd'hui...

Les aquitains comme l'ensemble des français regardent beaucoup la télévision, 86,7 % déclarent regarder tous les jours ou presque l'une ou l'autre chaîne (3). Quant à la radio, le sondage fait apparaître une très nette poussée de l'ensemble de la bande FM alors que les stations « périphériques » voient leur audience se réduire face à la concurrence des radios locales qu'elles soient

(2) CESTA : Centre d'Études des Systèmes et des Technologies Avancées.

(3) Population totale de l'Aquitaine : 2.100.000 personnes (1 % = 21 000 personnes).

d'initiative privée — pour l'essentiel — ou stations décentralisées du service public — dans une moindre mesure.

Radio France conserve globalement son audience, récupérant en FM les auditeurs qu'elle perd en grandes ondes.

Il faut noter que cette tendance vers l'écoute des radios locales n'est peut-être pas encore aboutie dans la mesure où seuls 18 % des foyers aquitains sont équipés d'un récepteur FM et qu'il faudra attendre le renouvellement du parc de récepteurs pour juger de l'évolution.

Parmi les diverses fonctions des médias de masse, le CESTA s'est particulièrement attaché à approfondir le rôle spécifique des différents supports en matière d'information.

La télévision reste le média le plus utilisé pour s'informer sur la vie nationale, régionale et internationale ; 87,7 % des habitants de la région aquitaine déclarent utiliser la télévision pour s'informer sur la vie nationale 87,9 % pour la vie internationale et 68,3 % pour la vie régionale.

Pour ce qui concerne la vie locale, les aquitains déclarent utiliser le journal, en l'occurrence Sud-Ouest qui retient à lui seul presque 90 % des lecteurs de quotidiens régionaux.

La radio ne semble pas être considérée comme un média d'information, et malgré la percée des radios locales, elle ne paraît pas trouver sa crédibilité dans l'information locale et régionale qui reste le domaine incontesté de la presse quotidienne écrite.

On sait que FR 3 Aquitaine fut une station pilote dans l'information en proposant depuis mars 1982, cinq jours par semaine, un journal télévisé régional à la mi-journée : le « 12-13. » Cet effort touche quotidiennement 5,5 % des aquitains, téléspectateurs âgés de 65 ans et plus, essentiellement des inactifs. Quant au journal télévisé régional de 19 heures, 18 % de la population déclare le regarder tous les jours ou presque.

On voit bien avec ce sondage qu'il reste à la radio — même lorsqu'elle est locale — et à la télévision — même lorsqu'elle est régionale — à conquérir leur public sur l'information spécifique à la région et au canton.

... et de demain

Une large partie du sondage concernait l'intérêt des aquitains pour les médias de demain. On sait que Biarritz sera la vitrine de la fibre optique, un des lieux d'expérimentation de la télévision par câble et de la télématique. Cette perspective, objet de déclarations et d'articles nombreux n'a pas l'air de mobiliser massivement les attentes des aquitains dont 67 % pensent qu'ils utiliseront dans les prochaines années les mêmes moyens d'information qu'aujourd'hui. Parmi les 30 % qui pensent qu'ils utiliseront d'autres moyens, 15,4 % pensent que ce sera la télévision locale.

Quant aux nouveaux moyens de communication ils sont 71,6 % à penser qu'ils utiliseront les mêmes et 24,5 % qu'ils en utiliseront de nouveaux. Parmi ces derniers 48,4 % pensent que ce sera le visiophone. Résignation ou fantasme ?

On peut se poser la question quand on sait que peu nombreux sont ceux qui ont eu l'occasion de le voir fonctionner... ce qui les en détournerait peut-être !

Les jeunes montrent une attitude tranchée dans la pratique et l'audience de l'ensemble des médias par rapport à leurs aînés : ils sont presque 90 % à avoir abandonné la station de radio qu'ils écoutaient pour une autre, alors que chez les 50 ans et plus la moitié n'ont pas modifié leurs habitudes. Seuls 12,9 % des moins de 25 ans s'intéressent (et encore une à deux fois par semaine) à la télévision alors que les aquitains de plus de 50 ans sont 91,9 % à la regarder tous les jours.

C'est sans surprise que le sondage fait apparaître un intérêt plus grand pour les nouvelles technologies chez les jeunes que chez les plus âgés, chez les catégories aisées plutôt que les autres et chez les habitants des milieux urbains plutôt que chez les ruraux.

Les chiffres montrent une plus grande notoriété des moyens d'information et de communication chez les plus jeunes que chez les plus âgés. Néanmoins on peut se demander si les premiers moments de fascination passés les jeunes vont réellement intégrer la pratique de ces nouveaux médias dans leur vie quotidienne, laissant leurs aînés sur les marges du progrès ou si peu à peu ils ne vont pas infléchir leur comportement se rapprochant de celui de leurs aînés. Les médias nouveaux ne vont-ils pas se modéliser sur les anciens : qu'y aura-t-il de très différent entre une radio locale privée très musicale, pour ne pas dire « boum, boum », comme elles furent appelées tout au long de ces journées, diffusant des spots publicitaires et une station périphérique pour peu que celle-ci actualise légèrement son style ?

Quel programme proposera le câble ? Force est de reconnaître que si cette année il fut largement débattu des problèmes financiers de démarrage et de survie de ces nouveaux médias on a bien oublié le contenu des programmes. Peut-être arrivera-t-on à savoir comment financer le câble mais on ne sait pas ce qu'il diffusera : les autres chaînes, les télévisions étrangères, ... des programmes locaux ? Ne diffèreront-ils pas plus des actuels programmes du service public que FR 3 ne diffère des deux autres chaînes ? Suffit-il d'être télévision locale par câble pour n'être pas de la « télé » ?

Des projets, une volonté politique

Comment les aquitains, jeunes et moins jeunes, cible des attentions des

expérimentateurs de nouvelles technologies, pour l'instant pas trop rebelles voire moyennement enthousiastes devant les catalogues des nouveaux services, vont-ils accepter le plan volontariste de développement annoncé par le président de leur conseil régional ?

L'objectif prioritaire de ce plan annoncé lors de l'université d'été est de faire de la communication une industrie rentable et compétitive. On remarquera que le développement économique fut la seule justification des mesures prises, on était cette année loin des discours sur la communication sociale, sur l'expression des groupes, la participation de la population. Il fut par contre fort question de partenaires publics et privés et de financeurs.

Pour réaliser cet objectif ambitieux de faire de l'Aquitaine une « terre d'innovation » la palette des dispositions prises va de l'aide à la recherche à l'aide à la création d'industries.

Pour affirmer son effort dans le domaine des médias, le conseil régional a ouvert en 1984 une ligne budgétaire de 5 millions de Francs, dont trois sont consacrés à l'information pour financer des ateliers d'initiation et de formation à la micro-informatique.

La création d'une ZIRST — Zone d'Innovation et de Recherche Scientifique et Technique — devrait logiquement structurer les différentes initiatives en ce domaine. La première sera la création d'un centre de recherches sur les images numérisées, ce centre devant être un lien entre les universités et les entreprises.

L'aide à la recherche, c'est aussi le financement, à hauteur de 30 % de leur coût, des études de faisabilité pour le câblage des villes d'Aquitaine.

Pour conseiller ceux qui souhaitent entreprendre des actions dans le domaine de la communication, pour les aider à organiser les dossiers d'intervention des pouvoirs publics, une

agence de conseil sera à leur disposition, qu'ils relèvent du secteur associatif, des institutions ou des entreprises.

Il est question de favoriser la production audio-visuelle locale. D'ores et déjà des équipements ont été financés pour compléter le studio régional de FR 3 et l'aider dans la transmission de l'information.

Mais il s'agit aussi de susciter l'émergence d'autres productions régionales car ainsi que le faisait remarquer une enquête de l'INA sur les pratiques audio-visuelles en Aquitaine « à quoi cela servirait-il de câbler une ville avec un réseau susceptible de transmettre 15 voire 30 canaux de télévision si une programmation spécifique n'était pas testée ».

Pour aider les producteurs régionaux la région s'engage à créer un véritable centre de production audio-visuelle à partir des ressources techniques de FR 3, avec le concours d'Urba 2000 (1), la mission câble et l'INA qui est sollicité aussi pour étudier la mise en place d'une vidéothèque régionale.

Producteurs privés, associations, institutions devraient trouver avec ce pool de matériel, l'occasion de travailler sur du matériel performant.

La télématique est aussi l'objet d'efforts de la part du conseil régional et c'est en aidant les éditeurs que le conseil régional choisit d'agir pour développer ce nouveau média.

A ces éditeurs il est conseillé de se regrouper dans une société de distribution pour réduire les coûts, disposer d'une structure de conseil et engager une politique commerciale dynamique. Sage conseil quand on sait que ces éditeurs ont à affronter dans le domaine de la télématique l'antériorité du groupe Sud-Ouest.

(1) *Urba 2000* : petite équipe implantée à Bayonne chargée d'étudier les usages des nouveaux médias et leur complémentarité.

Enfin seront soutenues les entreprises de logiciels qui se verront aidées, à hauteur de 40 % du coût de leur réalisation, quand ils correspondront à des projets d'intérêt public ou professionnel.

Pour faire de l'Aquitaine une terre d'innovation des médias, le conseil régional a choisi d'aider ce qui se mettra en œuvre plutôt que de réaliser lui-même ; pour réussir son pari le président du conseil régional entend mobiliser l'ensemble des partenaires publics et privés et il compte tout à la fois « sur les grandes entreprises aquitaines : ELF, AERO SPATIAL et DASSAULT et sur « le secteur associatif » dont le CREPAC !

L'épreuve des faits en Aquitaine et ailleurs

C'est média par média que fut tracé le bilan : cinéma, télématique, télévision publique et privée, radio ; tout fut abordé lors des cinq journées denses de l'université d'été.

Le plan câble : est bien l'un des domaines où espoirs et projets sont confrontés à l'épreuve des faits : l'argent manque, les programmes aussi, les discours deviennent réalistes et les chiffres prennent le pas sur les objectifs.

On a rappelé que lorsqu'on parle du plan câble on parle de 3 ou 4 villes qui en 1985 seront en mesure de diffuser sur leur canal propre. On sait que le plan câble c'est une prévision de 50.000 abonnés en 1986, le double en 1987. Certains estiment qu'il faudra 6 ans à un réseau lancé sur fonds publics pour pouvoir commencer à rembourser ses investissements et 15 ans pour y par-

venir et l'on se querelle sur la rentabilité du câble, sur les seuils critiques de nombres d'abonnés, sur les durées d'amortissements mais on est d'accord pour constater la pénurie de programmes malgré les accords passés avec FR 3 ; malgré le fond incitation de la mission qui ne recueille que des projets « pauvres »...

Les radios locales : A l'inverse du câble où l'on en est encore à supposer, estimer, les radios locales peuvent faire l'objet d'un bilan : l'écoute de la bande FM augmente, l'audience des radios locales privées augmente, les radios musicales « disco » se taillent la part du lion. Force est de reconnaître qu'une intervention d'une radio associative faisant état de 1.000 auditeurs qui se sont « exprimés avec une attitude non plus passive mais d'auteurs » était en net décalage avec les préoccupations ambiantes. Et le délégué de l'INA ne s'y est pas trompé, qui remarquait que le discours sur la communication sociale devient incantatoire.

Les radios qui furent à l'honneur tout au moins par la place qu'elles occupèrent dans les débats sont sans conteste les radios « boum-boum ». Signe des temps, bien que leur style soit loin d'emporter l'adhésion des participants... on les a laissés occuper le devant de la scène, l'antenne... et certaines que nous ne nommerons pas pour ne pas ajouter à leur promotion, clament haut et fort qu'elles sont regroupées en réseau, qu'elles reçoivent les programmes, enfin les disques, clefs en main. Des radios en franchise, comme les boutiques de prêt à porter.

Les réseaux de radios sont illégaux mais bien commodes pour les annonceurs qui sont désarmés devant la dispersion, l'éclatement des stations de radios locales évaluées au nombre de 1000 à l'heure actuelle.

A l'évidence avoir un seul interlocuteur bien structuré, informé par des

sondages sur l'audience et le type de public faciliterait les choses.

Dans ce concert d'appels aux « partenaires privés », il a fallu la voix du représentant du Secrétariat d'État à la Communication pour faire entendre celle des radios associatives. Devant les annonceurs déconcertés par la prolifération des stations il annonce... « pour nous mille radios ce n'est pas trop, les pouvoirs publics ont la volonté de maintenir le secteur associatif militant de la communication sociale ».

Mais combien de radios conserveront la forme associative dès lors qu'elles n'y sont plus contraintes et que la loi les autorise à opter pour le statut commercial et parmi celles qui resteront associatives combien auront un projet de communication sociale ?

L'épreuve des faits pour les radios : c'est la forme associative qui régresse, la recherche des financements qui se fait âpre — certaines stations diffusent 35 minutes de publicité par heure de programme... pourtant une voix s'élève lors de l'université d'été du CREPAC pour clamer « il faut que le secteur associatif arrête de geindre ».

Justement, c'est le parti pris par la Ligue de l'Enseignement. Forte de ses milliers d'associations adhérentes, affirmant qu'être une grosse institution n'est pas pour autant signe de passivité, qu'une association n'a pas pour vocation de « relayer le bras séculier de l'État », la Ligue française de l'Enseignement et de l'Éducation permanente va de l'avant. Certes, son engagement dans le secteur des médias n'est pas nouveau, on connaît en particulier son expérience en matière de ciné-clubs. Mais dorénavant les initiatives se multiplient et se diversifient : vers la télématique en Aquitaine, vers les radios locales, environ 80 en France pour lesquelles la Ligue essaie de structurer ses services. Ce qui apparaît nouveau par contre c'est le lancement en 1985 d'une agence de production et de

diffusion de programmes vidéo mais c'est surtout la position selon laquelle l'objet de l'action prime sur le statut des structures qui la mettent en œuvre. Autrement dit, ce qui est important c'est la pluralité des entreprises de communication qu'elles soient associatives ou non. La Ligue envisage donc une série d'interventions qui dépassent la forme associative traditionnelle pour relever d'entreprises de type société anonyme par exemple, qui auront à s'intégrer dans une économie de marché, à rechercher la rentabilité, à se tourner vers des partenaires nouveaux publics et privés.

Voilà bien un discours qui collait à l'air du temps qui régnait hors de cette université d'été sur la communication.

« Communiquer en région : l'épreuve des faits » : la communication sociale (1) n'était pas à l'ordre du jour personne ne s'est trop inquiété de savoir qui communique à qui. Le débat est dépassé, c'est à de nouvelles questions qu'il faut maintenant répondre, qui paiera, qui achètera, qui vendra.

Annie Oberti

TÉLÉVISION RÉGIONALE : PROFESSIONNELS ET ANIMATEURS UNE EXPÉRIENCE EN ALSACE

L'Alsace au mois de juillet... un petit village, Ittlenheim dans le Kochers

(1) Ce qui semble se confirmer à l'échelon national quand on voit, par exemple que le Ministère de la Jeunesse et des Sports et celui des affaires sociales sont tous deux absents de différentes instances qui vont constituer la Mission Câble (arrêtés du 22.6.84 publiés au J.O. du 13.7.84).

berg : Paul Sonnendrucker, C.T.P. — théâtre, monte avec les comédiens-stagiaires une adaptation de Guillaume Tell. Un C.T.P. en audio-visuel, Jean-Luc Nachbauer a l'heureuse idée d'organiser conjointement à ce stage de théâtre un stage de réalisation vidéo dont l'ambition est multiple :

. Établir dans la pure tradition de la vidéo-animation des liens privilégiés avec la population locale grâce à la production et à la diffusion d'un télé-journal local quotidien, journal réalisé par les stagiaires bien sûr.

. Rendre compte par ces images vidéo du télé-journal, non seulement de l'actualité des deux stages (théâtre et vidéo) mais des rencontres avec le public, les habitants d'Ittlenheim et bien sûr de l'élaboration collective du spectacle théâtral.

. Enfin considérer le stage vidéo non seulement comme lieu de rencontre et d'apprentissage mais comme lieu de production et de réalisation d'un produit qualitativement diffusable à l'antenne.

A cet effet, J.L. Nachbauer avait proposé à FR 3 le projet d'un moyen métrage de 52 minutes dont il avait signé le scénario avec Hélène Sturm et dont il comptait assumer la réalisation. Ce projet proposait une mémoire sur l'événement (le spectacle et sa préparation), un travail sur l'actualité du mythe de Guillaume Tell et aussi une réflexion sur l'approche possible de l'art théâtral par la vidéo. Outre l'intérêt de son contenu même, il était passionnant en ce qu'il offrait aux stagiaires impliqués dans sa réalisation une préparation réelle aux ouvertures télévisuelles régionales tant prônées dans les discours officiels. On avait là l'occasion d'expérimenter une réelle collaboration entre une chaîne régionale et des réalisateurs proches du terrain confrontés enfin aux exigences de production professionnelle riches encore de cette tradition de vidéo-animation.

La rencontre n'a pas vraiment eu lieu. Le projet a été singulièrement amputé : de 52 minutes, il est passé à 26 minutes, tourné en 16 mm et bien sûr par une équipe désignée par FR 3, c'est-à-dire par une équipe de professionnels de FR 3, avec un réalisateur dûment muni de sa carte de professionnel de la télévision. J.L. Nachbauer gardait cependant la fonction de producteur délégué. Malgré la bonne volonté évidente de part et d'autre (les stagiaires d'une patience à toute épreuve, les techniciens FR 3 somme toute attentifs et respectueux) les contradictions de ce système de « fausse collaboration » ne pouvaient qu'éclater : les images de FR 3 pouvaient-elles vraiment rendre compte du projet initial alors que les équipes se rencontraient trop vite, mal, que les uns considéraient les autres comme des amateurs (le réalisateur ayant avoué qu'un reportage sur ce stage vidéo était pour lui de même nature que n'importe quel autre reportage), que les autres considéraient les dits professionnels comme des gêneurs dans leur travail d'approche plus lent, plus réfléchi, que les stagiaires se sentaient utilisés comme « acteurs » puisque FR 3 leur demandait simplement de figurer dans sa mise en scène quitte pour eux à simuler le travail de tournage avec une caméra vide ?... Cela n'a pas bien sûr empêché des échanges individuels, des sympathies, des conseils (légitimes) des professionnels vers les autres, mais le travail rapide, distant, spectaculaire sans doute des professionnels de la télévision aurait-il perdu de son efficacité à intégrer d'une manière ou d'une autre la réflexion quotidienne élaborée par les stagiaires au vu de leurs images, de leur rush (1), surtout

(1) Jamais l'équipe de FR 3 n'a demandé à visionner les images des stagiaires sur le spectacle théâtral, sur la vie locale, sur leur stage. Il n'est pas question de critiquer les individus mais de s'interroger sur un mode de fonctionnement professionnel plus ou moins fonctionnarisé par rapport à une approche toute différente.

lorsque l'on sait que dans l'équipe d'encadrement se trouvaient des professionnels free-lance amenés à travailler souvent à la station régionale en tant que techniciens ? L'observation du travail de ces deux équipes permet de supposer que l'idée proposée par le concepteur du stage n'a pas vraiment été « réalisée » par FR 3 et que la collaboration avec des interlocuteurs extérieurs à la télévision ne peut se faire qu'au prix d'une sévère interrogation sur les habitudes de travail de ce qui reste une « forteresse ».

Chantal de Linares

UNE EXPÉRIENCE DE TÉLÉVISION LOCALE : TÉLÉ-COMMUNE

A LUSSAS en ARDÈCHE du 20 au 23 avril 1984 durant le 6^e Festival de Cinéma des pays et régions et des cultures immigrées.

*Une expérience de télévision locale :
« télé-commune »*

LUSSAS est câblé en quelques points :

- L'accueil du Festival
- Le chapiteau où l'on mène les débats, où l'on peut boire et manger, où l'on a installé 8 postes de T.V. constituant un mur d'images.
- Trois bistrots : KOBEL, CHARLIE, LE CAFÉ DE LA POSTE.

Un studio et un plateau sont installés, dans le foyer des jeunes.

Plusieurs équipes s'y retrouvent :

- Télé Saugeais
- Cinétine
- Ardèche - Image
- Un groupe de Bourgogne

Elles ont une pratique de la Télévision locale dans leurs régions.

TÉLÉCOMMUNE :

Il diffuse deux fois par jour : 12 h-13 h et 19 h-20 h.

Quels sont leurs projets ?

— Une télévision différente : trouver et faire accepter un style (se démarquer d'Antenne 2 ou FR 3).

— S'intégrer au Festival en informant, et peut-être en le complétant.

— Toucher une population en majorité d'agriculteurs, qui se sent plus ou moins concernée, plus ou moins étrangère au Festival.

Quels sont les publics ?

D'évidence, il y a deux publics absolument différents :

— Les habitants de LUSSAS et de la proche région

— Les festivaliers

Ils se mêlent peu, les lieux qu'ils fréquentent confirment ce clivage.

Le point de vue des habitants

Surtout des hommes, très peu de femmes, très peu de très jeunes.

Nous les rencontrons « Chez CHARLIE » et au Café de la Poste essentiellement, lieux habituels de leurs rencontres où les postes de T.V. avaient disparu depuis dix ans.

Ils sont de 10 à 30 selon les jours.

Nous avons noté au cours des émissions quelques commentaires :

« *Tout ça c'est du vent* »

« *Vous savez ce qu'il fallait nous montrer : le concours de boules, la cave coopérative, le petit marché, etc...* »

« *Il faut avoir les pieds sur terre* »

« *Ça aussi, ça ne tient pas bien le coup* ».

Un petit reportage de type « culturel » dans le clocher de LUSSAS est ressenti très positivement en dépit d'une certaine abstraction des images, le « Musée bizarre » qu'ils connaissent retient l'attention :

« *C'est mieux que nature* »

— Le retard fréquent du début d'émission démobilise les spectateurs. Il est ressenti comme un signe d'amateurisme.

— Un conseiller général approuve l'initiative, il voit l'avenir de « Télé-commune » avant tout comme Télévision de service.

De toute façon les gens sont là pour se rencontrer pour converser, les voix couvrent le son des émissions.

Sous le chapiteau

Le chapiteau-brasserie avec son mur-écran de T.V. va-t-il renouveler le café concert ?

Il faudrait que la Télévision soit spectacle, lanterne magique, fonction que remplit encore le cinéma.

Dans le chapiteau, l'attention ne va se manifester que de façon discontinue, les festivaliers qui font l'essentiel du public sont venus pour s'informer sur des produits nouveaux : ainsi « la Peinture à l'eau » a séduit d'aucuns par ses effets et ses connotations homosexuelles.

Les discours les ont peu motivés.

Côté plateau

Un forum d'idées et une forêt de câbles. D'un côté la richesse d'équipes multiples et de personnalités qui s'entrechoquent, de l'autre, l'impératif de réaliser chaque jour deux programmes.

Chaque émission va constituer une expérience.

Après avoir réalisé un studio avec fond d'affiche du Festival et perçu que ce n'était pas le meilleur moyen d'atteindre le public de LUSSAS, d'autres essais ont été faits à l'extérieur en utilisant les ressources du décor naturel.

Limité par la longueur des câbles, le registre évolue entre le maintien du plateau traditionnel et un style reportage. Ceci amène trop souvent ceux qui parlent comme ceux qui les présentent à

ignorer le troisième partenaire : le public. Même si regarder la caméra renvoie à une rhétorique trop connue.

Quels enseignements peut-on retenir de cette expérience ?

Le câblage est une solution de sauvetage qui a beaucoup modifié l'expérience.

A l'origine la diffusion devait se faire par voie hertzienne. (L'autorisation fut refusée).

Diffuser, aujourd'hui, dans des lieux publics tels que les bistros transforme singulièrement le projet.

De la part de cette population témoin, quelles auraient été les attitudes d'écoute de chaînes nationales et régionales dans des circonstances analogues ?

Le bistro n'est plus le forum.

Il ne s'agirait donc plus ici de renouveler une habitude, mais de créer un événement.

Peut-on imaginer un style propre à ces « télécommune » ?

S'agit-il réellement de donner la parole ?

S'agit-il réellement d'une télévision de discours (celui du maire ou de tout autre) ?

La « Télé-commune » n'invite-t-elle pas plus au portrait qu'à l'interview ?

Est-ce que sur un mode actuel la vidéo peut créer et instituer un système de représentation comme la « photo de mariage », comme la carte postale.

S'agit-il de réinventer l'Almanach, (gestion d'un temps marqué par les foires, par les fêtes, le marché aux bestiaux comme le moto-cross). Qui créera à son tour l'« ANGELUS DE MILLET ? »

*Edmée Cloquet
Serge Lagrange*

Documents de l'INEP

LE CINÉMA DANS LA COMMUNE
Education populaire, action culturelle
et cinéma

Document de l'INEP N° 43

Ce document présente un ensemble de textes sur la promotion éducative et culturelle du cinéma, sur la profession cinématographique, avec une étude de Rémi Dujardin.

Prix : 45 F

INEP
Service des Publications
78160 MARLY-LE-ROI

L'ÉCONOMIE SOCIALE EST MORTE ; VIVE L'ÉCONOMIE SOCIALE !

Depuis mai 1981, l'ensemble des entreprises dites « à but non lucratif » voire « non marchand » constituait le secteur de l'économie sociale. Chapeauté par une Délégation Interministérielle à l'économie sociale (1), ce secteur se définissait surtout par la nature juridique de la personne morale des entreprises qui le composaient : coopératives, mutuelles et associations.

Si l'idée d'une économie dite sociale n'était pas nouvelle (2), si les pratiques économiques relevant de ce qualificatif existaient (3), il a fallu attendre les expériences d'après mai 68 pour qu'elles connaissent une certaine publicité et qu'elle obtiennent une reconnaissance publique. La création d'une délégation interministérielle à l'économie sociale en mai 1981 consacrait leur légitimité sociale et économique et essayait de créer une nouvelle famille. La base de cette famille économique n'aurait pas été la finalité économique (comme l'artisanat, le bâtiment, la pêche...) mais la structure juridique qui définissait les liens entre les travailleurs eux-mêmes, entre les travailleurs et les capitaux, les travailleurs et les consommateurs, les travailleurs et les objectifs de leur entreprise.

Trois ans plus tard, cette perspective « juridique » semble abandonnée. La D.I.E.S. laisse un héritage important. Entre autre, l'élévation au rang de ministère de cette « discipline », mais aussi une loi relative au développement de certaines activités d'économie sociale (4) et deux décrets relatifs à la

création d'unions d'économie sociale. Elle demeure au sein du secrétariat d'État à l'économie sociale, mais son élargissement témoigne d'une nouvelle orientation, orientation qui se retrouve dans les attributions du ministre et les moyens mis à sa disposition.

Les attributions du Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre M. Jean Gatel (6) sont à cet égard significatives. Il « traite par délégation » du Premier Ministre l'ensemble des questions qui se rapportent à l'économie sociale. Il a notamment pour mission d'étudier, de proposer et de coordonner la mise en œuvre des mesures propres à :

- promouvoir l'action des coopératives, des mutuelles et des associations qui interviennent dans le domaine de l'économie sociale. « Ceci laisse supposer que la référence à la structure juridique ne constitue plus « Le » critère de l'économie sociale et qu'il existe un domaine de l'économie sociale dans lequel certaines coopératives, mutuelles ou associations peuvent œuvrer.

- « encourager l'esprit d'entreprise, stimuler les initiatives et les innovations et soutenir la création de formes nouvelles d'activité, notamment lorsque celles-ci contribuent au développement des économies locales ». Cet alinéa explicite très clairement que le « domaine de l'économie sociale » comprend désormais une économie pluri-sectorielle, polarisée sur des expérimentations de « faire autrement », non exclusive en matière de statuts juridiques. L'économie sociale s'ouvre ainsi aux expériences alternatives, écologiques, aux réseaux d'entreprises intermédiaires, aux créations d'entreprises quel que soit le support juridique donné à ces entreprises. A ce titre, la loi sur le développement de l'initiative

économique (7) devrait figurer dans l'arsenal des moyens législatifs de l'économie sociale.

De plus cet « esprit d'entreprise », le nouveau décret souhaite son ancrage dans l'économie locale (8), proposant ainsi des modèles de micro entreprises de préférence aux géants industriels privés ou publics. Les emplois d'initiative locale devraient ainsi prendre un nouveau départ, ainsi que certains projets de « jeunes volontaires » ou d'« entreprises intermédiaires ».

Les moyens dont dispose M. Gatel pour l'exercice de ses attributions confirment cette évolution. En effet, outre la délégation à l'Économie sociale « il fait appel aux services des départements ministériels intéressés et, en particulier, à la délégation à l'emploi, à la délégation interministérielle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, à la sous-direction de la vie associative de la direction du temps libre et de l'éducation populaire, ainsi qu'à la direction de l'action sociale et à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ».

Le secteur des associations, de l'éducation populaire se trouve donc directement concerné par le domaine de l'économie sociale. Jusqu'ici le label « associations d'éducation populaire » insistait davantage sur le second terme que sur le premier et l'aspect associatif découlait de la finalité. Aujourd'hui la finalité elle-même des associations d'éducation populaire peut contribuer au développement de l'économie sociale en privilégiant l'innovation sociale d'un « travailler autrement » qui s'exprimerait autant dans la recherche au sein de l'entreprise d'une autre autorité, d'un autre pouvoir, d'une autre répartition des tâches du temps de travail, et du profit (social ou économique) que dans la recherche d'un nouveau produit, d'un nouveau marché ou d'un nouvel emploi.

L'insertion dans les moyens du secrétariat chargé de l'économie

sociale, de la sous-direction de la vie associative du ministère de la Jeunesse et des Sports situe le temps libre et l'éducation populaire dans le champ économique et social et non plus seulement dans le domaine du loisir ou de la qualité de la vie en dehors des temps de travail (9).

Marc Genève

(1) D.I.E.S. — rue de Varenne, PARIS.

(2) En 1830, Charles Duroyer publiait un « Nouveau traité d'économie sociale » ; il était suivi quelques années plus tard par « Économie sociale des Intérêts et de la civilisation en général » de Constantin Pecqueur, puis par des manuels ou des traités signés Auguste Ott, Léon Walras, François Vidal, Benoît Malon, Marcel Mauss, Charles Gide ou Jean Jaurès...

(3) Les expositions universelles de 1867, 1878, 1889, 1900 comportèrent un pavillon de l'Économie sociale qui exposait ou racontait des expériences de coopératives, de mutuelles, d'associations à caractère philanthropique, social, mutuel ou économique (bien que la loi de 1901 n'aie pas encore été votée).

(4) Loi n° 83 657 du 20 juillet 1983, J.O. du 21 juillet, p. 2242.

(5) Décret n° 84 267 du 9 avril 1984 relatif à l'autorisation préalable des participations prises par des unions d'économie sociale (J.O. du 13 avril) et décret n° 84 275 du 9 avril 1984, relatif à l'inscription sur une liste des unions d'économie sociale.

(6) Décret n° 84 758 du 7 août 1984 relatif aux attributions du Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de l'économie sociale — J.O. du 8 août, p. 260).

(7) Loi n° 84 578 du 8 juillet 1984 sur le développement de l'initiative économique, J.O. du 11 juillet, p. 203.

(8) Des colloques organisés avec l'aide de la D.I.E.S. en 1983 et 1984 avaient déjà souligné l'importance de l'économie sociale dans le développement local. Parmi eux, citons celui organisé par la municipalité de la Roche-sur-Yon les 12, 13 et 14 avril intitulé : « 1^{re} journées d'économie sociale : économie sociale et développement local » et celui organisé par le Conseil Régional de Picardie sur le thème : l'économie sociale « un essai à transformer » les 19, 20 et 21 octobre 1983.

(9) Voir les anciennes dénominations du ministère de la Jeunesse et des Sports :

. Secrétariat d'État la Jeunesse et aux Sports auprès du Ministre de la Qualité de la Vie.

. Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

. Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports.

LES ASSOCIATIONS DANS LA STATISTIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale a bien répondu à sa mission en organisant un colloque sur les statistiques concernant les associations. La salle Charles Gide était pleine de permanents associatifs et de chercheurs. Parler des associations en chiffres n'a pas rebuté, bien que ceux qui en parlaient, débroussaillaient un terrain où le discours volontariste l'emporte le plus souvent sur la rigueur des faits.

La création d'un compte satellite de l'économie sociale exige une meilleure connaissance statistique des associations, partie la plus mal connue jusqu'ici de l'économie sociale. C'est donc bien par sa prise en compte dans l'économie et donc par les économistes que l'objet association peut enfin être pris au sérieux, même si, comme le soulignait Edith Archambault, considérer les associations comme des producteurs de services marchands ou non marchands n'épuise évidemment pas la réalité de la vie associative.

Pour améliorer la connaissance du « stock » des associations, des études ont été faites sur des territoires limités. Deux de ces études ont été présentées dans ce colloque : celle effectuée à l'initiative de la Direction de la Prévision (1983) portant sur les associations de la région d'Orléans et que présenta Jacques Horaist et celle du Centre d'études de l'emploi (1983) portant sur les associations employeurs de Seine et Marne et qu'Emmanuelle Marchal présenta (1). L'approche économique

est commandée par des préoccupations générales d'emploi ; or, insista Jacques Horaist, « davantage peut-être que leur capacité à « créer de l'emploi » au sens habituel du terme, ce qui est en jeu, c'est la signification économique du bénévolat partiel et total, et ses interactions avec la sphère économique — notamment son interaction avec le travail rémunéré sous d'autres formes que le salariat, le plein temps, l'emploi stable et/ou l'employeur unique ».

Ce sujet un peu tabou depuis une dizaine d'années — qu'on pense aux réactions négatives de certains travailleurs sociaux à la lecture des « exclus » de René Lenoir — est de nouveau d'actualité et restauré — les plus réticents auront toujours la possibilité de baptiser le bénévolat du nom d'action volontaire ou de volontariat, mais il faudra bien qu'ils en tiennent compte.

On s'en doutait, l'association n'est pas une entreprise comme les autres. Ici, précise E. Marchal, il n'y a pas rupture entre le salariat permanent ni entre le salariat et le bénévolat. Le passage de l'un à l'autre se fait insensiblement « d'où le danger d'utiliser des catégories abstraites et la nécessité de créer des concepts plus proches de la réalité associative ».

Et puis il y a association et association est Dominique Deruelle a eu raison de poser « la question de la construction d'un système de classement des associations, en raison tant de l'incapacité des nomenclatures existantes à en décrire le champ d'activité, que de la multiplicité des études entreprises qui rend cette construction urgente afin d'assurer la comparabilité des résultats ».

Une nomenclature unique est-elle possible ? Chaque approche, économique, sociologique, anthropologique ou politique nécessite une nomenclature appropriée à son objet. Cette question n'a pas encore été abordée et nous la

(1) Voir aussi l'article d'Irène Kandel et Emmanuelle Marchal paru dans le numéro 46 des Cahiers de l'Animation.

proposons volontiers comme thème pour le prochain colloque de l'A.D.D.E.S.

Soucis des catégories, restauration du bénévolat — essence même de la vie associative, des exigences plus grandes pour évaluer le phénomène associatif. Le colloque de l'A.D.D.E.S. a précédé sur ces points le mouvement des idées.

G. Poujol

FEU LE COMMISSAIRE À L'INTÉRIEUR...

Un décret du 4 juillet 1984 (1) abroge à l'article 6 de l'ordonnance du 2 octobre 1943 portant statut provisoire des groupements de jeunesse, les mots : « par le commissaire à l'Intérieur ».

Le même décret insère les dispositions suivantes : « Les associations à caractère régional, départemental ou local sont agréées par le commissaire de la République du lieu du siège social de l'association sur rapport du directeur départemental Temps Libre, Jeunesse et Sports ».

Cette mesure attendue depuis longtemps par de nombreuses associations locales va permettre à bon nombre de clarifier leur situation et de bénéficier des avantages attachés au label jeunesse et sports.

(1) Décret n° 84 567 du 4 juillet 1984 modifiant l'ordonnance du 2 octobre 1943 (art. 6) modifiée, relative au statut des groupements de jeunesse en ce qui concerne l'agrément des associations à caractère régional, départemental ou local. J.O. du 6 juillet, p. 2 131.

SOCIÉTÉ SPORTIVES :

Banalisation économique ou innovation sociale

La nouvelle loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (1) prévoit dans son article 11 que « lorsqu'un groupement sportif... participe habituellement à l'organisation de manifestations sportives payantes procurant des recettes d'un montant supérieur à un seuil fixé par le décret en Conseil d'État et qu'il emploie des sportifs contre des rémunérations dont le montant global... il doit, pour la gestion de ces activités constituer une société anonyme régie par la loi n° 66.537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Cette société adopte le régime juridique d'une société à objet sportif ou d'une société d'économie mixte sportive locale ».

L'originalité de la loi concernée réside dans ses articles 12 et 13, l'un prévoyant que ces sociétés peuvent mener des actions en relation avec la gestion et l'animation d'activités, notamment des actions de formations au profit des sportifs participant à leurs activités, l'autre quant à la constitution de réserves non distribuables à partir du bénéfice réalisé au cours de l'exercice.

Solution hybride entre la société commerciale (possibilité de se doter d'un capital social) et l'association loi de 1901 (but non lucratif, non rémunération des membres élus...) cette société anonyme à objet sportif se rapproche des sociétés commerciales à but non lucratif qui permettent à nos voisins européens de gérer des activités à caractère social ou culturel et qui permettent également de substituer à la notion de subvention celle de coût

(1) Loi n° 84610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives — JO du 17 juillet p. 2288.

du service rendu. L'avenir nous dira si ces nouvelles sociétés introduisent des nouveaux comportements dans la pratique des transferts sociaux.

D'autres aspects de cette loi méritent également attention : l'article 46 qui prévoit un « service public de formation » comprenant l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique et les établissements nationaux et régionaux relevant du ministre chargé des Sports et ceux relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale ; l'article 50 qui donne à des personnes morales de droit public et ou à des personnes morales de droit privé la possibilité de créer des groupements d'intérêt public dotés de la personne morale et de l'autonomie financière pour exercer ensemble pendant une durée déterminée des activités d'intérêts commun en rapport avec l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives. L'article 46, qui restreint le service public de formation aux seuls services de l'État mais étend cependant la compétence de formation au ministère de la Jeunesse et des Sports et ne la restreint pas au seul ministère de l'Éducation Nationale. L'article 50 quant à lui, ouvre des possibilités de coopération importantes entre les services publics, les associations et les sociétés. La possibilité d'autonomie financière, l'octroi de la personnalité morale et la durée déterminée donnés aux groupements ainsi constitués, leur assureront peut-être souplesse et indépendance tout en facilitant les possibilités de coopération.

Marc Genève

PROJET ASSOCIATIF RÉGIONAL

En application du contrat de plan entre l'État et la région Provence Alpes-Côte d'Azur (contrat particulier), l'État et la région Provence Côte-d'Azur ont décidé de s'engager dans un contrat de Plan sur le « développement associatif » permettant de conjuguer sur des objectifs communs, les moyens qu'ils affectent au secteur associatif afin de dépasser l'aide au coup par coup pour privilégier des programmes d'intérêt régional mobilisant les associations sur des projets d'actions concertées.

Objectifs

La politique associative engagée conjointement par l'État et la Région répond à cinq objectifs complémentaires qui déterminent cinq programmes.

A. Favoriser la participation des associations au développement local dans le cadre de contrats régionaux d'initiative associative (CRIA) par le groupement d'associations autour de projets d'actions concertées.

B. Développer le bénévolat associatif en liaison avec la politique d'aménagement régional et plus particulièrement la participation des jeunes à l'action régionale, par la promotion des chantiers de volontaires.

C. Relancer le rôle éducatif des associations spécialement en direction des publics défavorisés, des jeunes, et des bénévoles des associations, par la création d'un Fonds Régional des Formations Associatives.

D. Appuyer l'initiative associative dans le domaine social au travers de contrats locaux d'initiative sociale (CLIS) privilégiant la participation des

usagers à la conception et à la gestion des politiques sociales (Cf. Article 25 du Contrat Général « Développement Social des Quartiers » et Contrat Particulier correspondant).

E. Mieux prendre en compte le rôle du secteur associatif comme partenaire de l'économie sociale en améliorant ses capacités de gestion et en facilitant son accès aux circuits financiers

**REVUE TRIMESTRIELLE
17^e ANNEE
1984**

*Ni partisane, ni neutre,
une nouvelle formule qui propose:*

- un réseau international d'information
- un outil de documentation indispensable
- un espace de débats et de recherches

N° 15: LA GAUCHE MALADROITE

Quelle(s) politique(s) pour l'autogestion?

N° 16: PARTIES DE CAMPAGNE

Mouvements paysans et agricultures différentes.

N° 17: LA DEMOCRATIE SOUTERRAINE

Chili 1973-84: résistances culturelles et mouvements sociaux

Vendue en librairie: 40 F/numéro

Abonnement (4 n°/an):

Individuel: France 136 F, Etranger 180 F

Institutions: France 164 F, Etranger 240 F

Commandes et abonnements à adresser à:

Editions **Privat** 14, rue des Arts - 31000 Toulouse

AUTOGESTIONS

FORMATION SUPÉRIEURE DES RESPONSABLES DE L'ANIMATION

L'Institut National d'Éducation Populaire organise de Janvier 1985 à Décembre 1986 une formation supérieure des responsables de l'animation (Éducation populaire-Jeunesse). Cette formation, agréée au titre de la formation professionnelle s'adresse à des animateurs en situation depuis au moins 3 ans, âgés de plus de 25 ans et titulaire du DEFA ou d'un diplôme estimé équivalent.

Le projet de programme (Contenus — Méthodes — Déroulement) ainsi que le dossier de candidature sont à demander à l'Institut National d'Éducation Populaire — 11, rue Willy Blumenthal — 78160 Marly-le-Roi.

FORMATION À LA PHOTOGRAPHIE

Le foyer régional d'éducation permanente recrute 15 stagiaires pour son nouveau cycle de formation à la photographie : PRO'IMAGE.

Ce stage est destiné aux personnes désirant utiliser la photographie dans leur activité professionnelle et compte pour 3 unités de formation du DEFA.

PRO'IMAGE est organisé conformément à la loi sur la formation professionnelle continue et ouvre droit à rémunération.

Durée de la formation en continue : 693 heures.

Du 20 janvier au 24 mai 1985.

Envoi du dossier d'inscription sur demande accompagnée de timbres à 10,70 Frs.

Renseignements : F.R.E.P. (PRO'-IMAGE) cidex 242 Crolles 38190 BRIGNOUD - Tél. : (76) 08.00.74.

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATÉRIEL VIDÉO

Ce stage se déroulera à :
L'Institut National d'Éducation Populaire
11, rue Willy Blumenthal
78160 Marly le Roi
(25 mn de la gare St Lazare)
du : 10 décembre 1984
au 14 décembre 1984

Le prix, hébergement compris, est de :

- 1.300 F pour le stagiaire s'inscrivant à titre individuel,
- 2.600 F formation prise en charge par l'employeur.

Renseignements et inscriptions, écrire à : Média et Vie Sociale, 39, rue de Chateaudun, 75009 Paris

Renseignements administratifs et pédagogiques : Tél. : 16 (1) 874.88.78.

ASPECTS CULTURELS D'UNE CIVILISATION L'INFORMATION : UN FAIT DE SOCIÉTÉ

Stage agréé D.E.F.A. — U.F. « D »
(ouvert à tout public)

Responsable : Madame GELAS
— du 19 au 24 novembre 1984 à l'ADER
— 16, rue de la Motte — B.P. 710
71100 Châlon-sur-Saône

— du 10 au 16 décembre 1984 au CREPS de Mirande — 15, rue Pierre de Coubertin — 21100 Dijon

— du 7 au 13 janvier 1985 à Paris — Maison de l'U.N.E.S.C.O. — 43, rue de la Glacière 75012 Paris.

— Candidats DEFA : 2 300 F (repas compris) ; 2 600 F (hébergement complet)

— Candidats non DEFA : 2 700 F (repas compris) ; 3 000 F (hébergement complet)

Renseignements Direction Régionale du Temps Libre — Jeunesse et Sports — Centre de Recherche et d'Application des Techniques d'Éducation Populaire et Sportive (C.R.A.T.E.P.S.) — 22, rue Audra — B.P. 1530 — 21034 Dijon Cédex — Tél. : (80) 30.47.73.

TRAVAIL ET CULTURE

L'association Travail et Culture s'attache à favoriser le développement des pratiques culturelles, prioritairement à l'entreprise.

Prioritairement, mais sans exclusive.

Ses stages sont à considérer comme des outils fondamentaux pour tous ceux qui dans l'entreprise, élus, militants ou professionnels, ont la responsabilité du développement des activités culturelles.

Bien entendu, de par la nature même des champs envisagés, élus locaux et professionnels des collectivités locales y trouvent tout naturellement leur place.

Ce brassage, cette possibilité de confronter des différences, semblent une donnée essentielle pour ces moments intenses de réflexion et de découverte.

• Découverte de la création action culturelle

Ce stage est ce que l'on peut appeler le stage de base, ou le stage fondamental du secteur formation. C'est autour de lui que s'articulent tous les autres stages. La démarche globale de ce stage est de situer le plus précisément possible la fonction sociale de la création.

— Montrer comment elle participe au mouvement de l'histoire et quel est son apport spécifique dans le processus de développement de la société (l'acte de création est un acte spécifiquement « culturel » qui procède de l'histoire humaine).

— Mettre à jour les conditions actuelles de la production et de la diffusion artistique et analyser les causes et les implications du caractère marchand de la culture aujourd'hui.

— Cerner les rapports qu'entretiennent la création et le travail.

— Aborder ce que recouvre la notion d'« écart » entre la création et les publics, ainsi que la notion de « médiation ».

24 au 28/09/84 Paris

28/01 au 2/02/85 Tours

18 au 22/02/85 Bourg en Bresse

18 au 22/03/85 Metz

• Action culturelle et animation culturelle

Ce stage est le prolongement du stage « Découverte de la création et action culturelle ». Il a pour objet d'approfondir les notions de création, d'action culturelle, d'animation. Quelles sont les voies de l'action culturelle ? Comment contribuer à la rencontre des œuvres et du public ? Il vise aussi à permettre aux stagiaires de mieux cerner leur rôle de militant culturel au sein de l'entreprise, dans les commissions culturelles, leur rôle, entre autres, de

médiateur entre la création et les travailleurs.

8 au 12/10/84 Paris
26 au 30/11/84 Grenoble
23 au 27/09/85 Angers
21 au 25/10/85 Lille
18 au 22/11/85 Lyon

• **Bibliothèque et création littéraire**

Ce stage veut permettre à tous ceux qui sont confrontés aux problèmes de la lecture publique de mieux mesurer les enjeux de la bataille pour le livre.

La bibliothèque n'est pas seulement un lieu où s'accumulent les livres.

C'est aussi un lieu de médiation entre les auteurs, les œuvres, les lecteurs.

Qu'est-ce que lire ?

- Qu'est-ce que l'acte d'écrire ?
- Y a-t-il une ou des littératures ?

A partir des pratiques des stagiaires, amener un public de plus en plus large aux livres et à la lecture.

15 au 19/10/84 Angers
3 au 7/06/85 Grenoble
15 au 18/10/85 Paris

Renseignements : Travail et Culture,
17, rue Froment — 75011 Paris —
Tél. : (1) 355.48.00.

I.N.F.A.C. OPÉRATION PORTES OUVERTES

Les vitrines de l'Agence Nationale pour l'information Touristique (A.N.I.T.) accueillent, depuis sa création, des expositions présentant l'activité touristique française.

Le groupe des Instituts INFAC (INFAC — CREAR — INFATH — IDA) créateur-animateur depuis plus de 20 ans d'actions de formation professionnelle pour adultes a présenté ses multiples stages (du 17 septembre au 27 octobre 1984) sous le thème :

« Les métiers du tourisme et de l'hôtellerie, de l'animation et de la communication »

Avec 3.500 stagiaires en formation de longue durée, 8.500 stagiaires en formation de courte durée, soit 4.430.000 heures de formation en 1983 le groupe INFAC fait partie des plus importants organismes de formation.

La présence de M. Michel Crépeau, ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme au vernissage de cette exposition témoigne l'intérêt des pouvoirs publics pour ces formations. Se faire mieux connaître au grand public tel était l'objectif principal de l'opération « Portes ouvertes » de l'INFAC.

UN CONGRÈS MONDIAL SUR LE TEMPS LIBRE ET LE LOISIR

Aujourd'hui dans la plupart des sociétés industrielles le temps libre est déjà supérieur au temps de travail. L'avenir accentuera encore cette évolution. De la manière dont ce temps sera vécu, des activités qui y prendront place, des valeurs sociales qui en naîtront, dépendront pour une grande part les principaux caractères de la société de demain.

L'Institut National d'Education Populaire de Marly-le-Roi a été le cadre du *congrès mondial de recherche sur le temps libre et le loisir* du 24 au 28 septembre 1984. Ce congrès était organisé par l'association mondiale pour le loisir et la récréation (W.L.R.A.) et placé sous les auspices du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les meilleurs spécialistes de 26 pays du monde entier y ont participé, venus des pays de l'Ouest, de l'Est ou des pays en voie de développement.

La France avait été choisie pour cette grande confrontation en raison de la qualité des travaux qui y sont menés et de l'attention toute particulière que les pouvoirs publics accordent à ces questions.

Outre la confrontation internationale, cette manifestation a permis la rencontre de multiples disciplines (économie, sociologie, politique, urbanisme, etc...) qui voient dans l'évolution du temps libre et des activités de loisir un des phénomènes les plus importants de cette fin de siècle et l'une des questions essentielles pour l'avenir de nos sociétés.

Les actes du congrès seront publiés en 1985 s'adresser à :

Mme Madeleine Romer, Centre d'Études Sociologiques, 82 rue Cardinet, 75017 Paris.

ASSISES INTERNATIONALES SUR LA CULTURE POPULAIRE

Mutations technologiques et mutations culturelles dans l'Europe du nord-ouest.

Lille — Palais des Congrès 27-28 février — 1^{er} mars 1985.

Contacts :

• Direction du Développement Culturel
Mme Viviane Chenault
C.S.T. 2, rue Jean Lantier — 75001 Paris — Tél. : (1) 233.99.84.

• Office Régional de la Culture et de l'Éducation Permanente (ORCEP)
M. Gilles Pette
185, Boulevard de la Liberté — 59000 Lille — Tél. : (20) 30.82.81.

CHANGEMENTS SOCIAUX ET ACTIONS COMMUNAUTAIRES

Toulouse ; 23-25 janvier 1985

Un collectif — créé en 1979 par des travailleurs sociaux exerçant leurs activités dans différentes organisations d'Action Sociale représentatives en Midi-Pyrénées et dans les centres de formation d'assistants sociaux — est rattaché à la Mission à la Formation

Continue de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Le Collectif organise les 23, 24 et 25 janvier 1985 des Journées Inter-régionales ouvertes aux multiples acteurs de l'Action Sociale.

Pour tout renseignement, s'adresser à Centre de promotion de la recherche scientifique

Université de Toulouse-Le Mirail — 109 bis, rue Vauquelin - 31058 Toulouse Cedex — Tél. : (61) 41.11.05 postes 468-595

LES RENCONTRES AUDIOVISUELLES

L'INRP, la revue du cinéma, cinémaction, présentent avec le concours du CRDP de Paris

Cinéma des régions Bretagne et Pays d'Oc

Les Rencontres Audiovisuelles du 29, rue d'Ulm consacrent trois semaines en novembre 1984 à un panorama de la production audiovisuelle en Bretagne et dans les pays d'Oc.

Le programme montre la variété des nouvelles réalisations dont les axes sont multiples : quête des racines et de la langue originelle, reflet d'une réalité contemporaine mouvante et des problèmes sociaux, expression du vécu d'un groupe ou de l'imaginaire d'un auteur, recherche esthétique ou désir de conter une histoire d'audience nationale ou internationale.

Rencontres audiovisuelles du 29, rue d'Ulm
29, rue d'Ulm - Paris 5^e -
Tél. : 329.21.64 poste 332 ; 377.

Sommaire

Le métier aujourd'hui : quelles connaissances ?

- 1 • De nouveaux animateurs, G. Pujol.
- 5 • Devenirs professionnels de cinq promotions d'animateurs dans le Nord Pas-de-Calais, J. Eloy, P. Gantier, E. Samyn.
- 23 • Arrêt sur méthodologie — La construction d'itinéraires, A. Dubus.
- 27 • Quoi de neuf ?, G. Pujol, N. Precas.
- 43 • Les animateurs à Strasbourg, C. Sageot.
- 59 • Métiers d'animation, formations d'animateurs ?, Jean-Louis Plé, Claude Chosson.

Les pratiques aujourd'hui : quelles cultures ?

- 71 • Animation : de la diffusion culturelle à la création, R. Fabert.
- 83 • Le devenir des animateurs, M. Simonot.

Le développement aujourd'hui : pour quel monde rural ?

- 91 • Des personnages en quête d'identité : les agents de développement, B. Patoureaux, M. Rebillet, C. Veleine.
- 103 • Du mythe fondateur aux contrats de plan : nouvelles perspectives pour l'éducation socio-culturelle dans l'enseignement agricole public, B. Patoureaux, M. Rebillet, C. Veleine.

Un point de vue

- 113 • Pour une approche anthropologique du métier de l'animateur, N. Precas.

Un bilan

- 119 • Les emplois d'initiative locale : 1981-1983.

la culture est un enjeu stratégique majeur. Elle est au cœur de la compétitivité des territoires et de la cohésion sociale. Les politiques culturelles doivent donc être conçues de manière globale et transversale, impliquant tous les acteurs concernés. C'est pourquoi il est essentiel de favoriser la coopération entre les différents acteurs du secteur culturel, public et privé, afin de créer un véritable écosystème culturel dynamique et innovant. Les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans ce processus, en favorisant l'émergence de projets culturels ambitieux et en soutenant les initiatives locales. Enfin, il est important de veiller à ce que les politiques culturelles soient équitables et inclusives, permettant à tous les citoyens de bénéficier de la culture et de participer à sa création.

Le jeu du catalogue. Les contraintes de l'action culturelle dans les villes. par Erhard Friedberg et Philippe Urfel. Les politiques culturelles des municipalités passent de plus en plus d'une logique de projet à une logique de gestion. Cette évolution est le résultat de la décentralisation des compétences et de la prise en compte des enjeux économiques et sociaux. Les collectivités territoriales doivent donc adapter leurs politiques culturelles à ces nouvelles contraintes. Cela implique de développer des partenariats innovants, de favoriser l'entrepreneuriat culturel et de renforcer les capacités des acteurs locaux. Enfin, il est essentiel de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation efficaces, afin de mesurer l'impact des actions culturelles et d'ajuster les politiques en conséquence.

Au fil des lectures

Le jeu du catalogue. Les contraintes de l'action culturelle dans les villes,
par Erhard Friedberg
et Philippe Urfalino

Les politiques culturelles des municipalités prennent de plus en plus d'importance dans une démarche accentuée par la décentralisation. De plus en plus d'importance par les sommes consacrées, par l'attention que commencent à y porter les élus, et les enjeux qu'elles recouvrent. C'est aussi un secteur où l'on dispose encore de peu d'outils d'analyse ou de prospective.

D'où l'intérêt du rapport présenté qui rend compte des résultats d'une enquête sur les mécanismes présidant aux prises de décisions municipales dans le domaine culturel, et sur les relations entre les mairies et les acteurs culturels à Amiens, Montpellier et Rennes. Il comporte la présentation des caractéristiques essentielles des politiques culturelles de ces trois communes, la structuration du champ culturel municipal, et le « jeu du catalogue », c'est-à-dire le mode de régulation entre les différents partenaires.

Il ressort de cette étude des clarifications, des remises en cause d'idées reçues, des confirmations de problèmes et surtout la mise en évidence logique de points à approfondir. Les politiques étudiées ont des caractéristiques communes. Elles font l'objet d'une « mise en scène ». Exposées, elles sont affaire, autant de communication que d'action, portées par des discours larges et ambitieux. D'une façon générale, diversifiées dans leurs contenus et très éclectiques, elles ont un point commun : « les politiques culturelles se présentent comme une série d'apports matériels consentis par les élus et les

services culturels de la commune à des producteurs culturels ». Sur le marché du culturel, si nous pouvons parler en terme de marché, il est mis en place une politique de soutien à l'offre (des producteurs de la culture) et non à la demande culturelle. Encore aurait-on pu distinguer la demande des élus et celle des consommateurs...

Cette idée est cependant très intéressante parce qu'elle suscite une investigation à faire dans le secteur de la demande, et des outils à imaginer pour la structurer... La conséquence de ce silence sur la demande culturelle entraîne une autre caractéristique commune aux trois politiques : elles se développent par adjonction successive d'éléments nouveaux, sur lesquels pèse le poids de l'« instant », héritage des municipalités passées.

Les structures d'élaboration et de mise en œuvre des politiques culturelles des trois villes sont plus ou moins diversifiées ou formalisées. Mais dans tous les cas, quatre catégories d'acteurs culturels peuvent être identifiés : les institutions municipales, les associations gestionnaires des équipements mis à disposition par la mairie, les associations conventionnées et les autres associations. Il ressort des relations entre la mairie et ses partenaires une atomisation du champ culturel (division du milieu, pas de collaboration, morcellement des relations) ; des relations financières et économiques qui servent à allouer des ressources plus qu'à définir une action culturelle en terme de contenu ; le poids du niveau national dans la constitution du système de relation (notamment par la nomination de responsable) et l'absence de contrôle et de mesure de l'action culturelle aidée.

Ce dernier paramètre ouvre aussi la nécessité d'un approfondissement. Quels contrats passer entre municipalité et associations ou partenaires culturels ? Comment évaluer l'action réalisée ? L'étude montre que le contrôle est uniquement financier. Il porte l'utilisation des crédits non sur les contenus ; non sur les résultats. On ne peut parler d'autre part de censure, ou de contraintes imposées, même s'il existe des phénomènes d'influence indirects.

Enfin, le jeu du catalogue, qui se caractérise par « un face à face entre d'une part, un agrégat d'acteurs culturels concurrents, offreurs d'un produit qu'ils s'efforcent de rendre aussi unique que possible, d'autre part, un alloueur de ressources (en dernière instance les élus) qui, pour accomplir sa volonté de développer une politique culturelle doit, en quelque sorte, *acheter ses produits* sans les mélanger ».

Les auteurs découvrent ce jeu de relations, jeu de catalogue, car les partenaires mettent des stratégies en place qui aboutissent à réduire les politiques culturelles municipales à « la composition d'un catalogue d'activités juxtaposées ».

Ils édifient les acteurs culturels en position de force dans la négociation de leurs actions, en tant qu'offreur de produits culturels, l'intervention des élus étant constamment menacée du risque d'un déficit de légitimité.

Les auteurs relèvent trois types de réponses des élus aux problèmes posés par le jeu du catalogue :

- définir des politiques dans un projet pédagogique avec consultation des acteurs culturels,
- afficher plus ou moins ouvertement un mécénat public et l'arbitraire de ses choix.
- chercher dans la satisfaction des publics les critères de choix.

La seconde partie du rapport présente les monographies de l'étude sur les trois villes. Elle ne manque pas

d'intérêt sur le contenu et la méthode, la lecture en serait recommandée notamment pour des animateurs en formation.

Jean-Louis PLÉ

Erhard FRIEDBERG, Philippe URFALINO.
Le Jeu du Catalogue. Les contraintes de l'action culturelle dans les villes. — C.N.R.S. — Centre de sociologie des organisations — La Documentation Française — Paris — 1984 — 153 pages.

Itinéraires d'animateur, par Alain Dubus

Ce travail possède une histoire singulière. D'abord associé à une enquête relativement classique de débouchés en qualité de « conseiller scientifique et technique » l'auteur a vu apparaître l'opportunité de recueillir en outre des données propices à l'application d'une démarche méthodologique alors (et d'ailleurs encore) en cours d'élaboration. Cette tentative de greffe, on le verra, n'a été qu'une réussite partielle, mais il semble possible d'affirmer qu'elle a permis, pour les différents protagonistes de l'expérience, un enrichissement notable des points de vue, et qu'en définitive les méthodes d'investigations sociologiques elles-mêmes peuvent bénéficier des enseignements tirés des difficultés rencontrées.

Même en laissant provisoirement de côté les aspects méthodologiques particuliers de la démarche, l'aventure présente quelques traits qui la font ressembler quelque peu à une recherche-action. Outre l'auteur, participaient à l'expérience deux chercheurs de l'I.N.E.P. et au moins un représentant de chacun des centres de formation d'animateurs dont on étudiait les

anciens élèves. Il n'est déjà pas ordinaire que ces centres aient pu surmonter leurs différences et peut-être leurs rivalités pour analyser collectivement les débouchés professionnels de leurs formations. Cette concertation s'est accompagnée d'un refus de la division du travail heuristique entre prescripteurs, praticiens, chercheurs et enquêteurs : l'ensemble de l'équipe a couvert la totalité des opérations, de l'élaboration du questionnaire en passant par l'héroïque séance de codage collectif, jusqu'au traitement ad libitum des données, rendu possible par l'utilisation de micro-ordinateurs et d'un logiciel de traitement construit expressément pour permettre l'exploitation par des non-informaticiens. L'interprétation des résultats, elle aussi, s'est faite collectivement pour une part, chaque participant gardant la possibilité d'exploiter et d'interpréter les aspects qui l'intéressaient particulièrement.

Le traitement des données en forme d'itinéraires n'a pu, quant à lui, être opéré collectivement, puisque la stratégie d'exploitation n'était pas arrêtée à l'avance, et que les logiciels ont donc été construits au fur et à mesure. Le présent rapport complémentaire, rédigé à la demande de l'I.N.E.P., constitue le résultat de ce travail, solitaire par la force des choses.

Il apparaît que l'insertion professionnelle après un passage en formation est progressive et marquée par des essais et erreurs. Au cours des années la fréquence des situations stables immédiates est plus faible. La méthode ici utilisée permet de reconstituer des itinéraires qui tiennent compte de la branche d'activité, de la fonction et du statut. Une typologie des littéraires est proposée, fondée sur l'analyse des transitions et qui tient compte à la fois de l'opposition inter-branches et des trois positions possibles dans le registre des

avantages : la perte, l'équilibre et le gain.

*Document de l'INEP N° 4, Prix : 40 francs.
Service des publications, INEP.*

Une « Maison des Associations » au musée de la Villette, par Jean Lavergnat

A deux ans de son ouverture, le Musée National des sciences, des techniques et des industries entend constituer un réseau de partenaires avec lesquels le centre à venir pourra fructueusement collaborer : partenaires culturels ou industriels, organismes régionaux et internationaux. Le monde des associations, potentiellement, appartient à ce réseau et très tôt il fut contacté.

Au fil du temps (1981-1982) une idée a germé, destinée à conforter l'action du Musée auprès des associations : pourquoi ne pas inspirer à la Villette des Maisons des Associations existant aujourd'hui un peu partout, et retenir un espace à cette fin ? La surface nécessaire fut réservée dans les programmes de construction : 2 000 m² au maximum, une fois l'ensemble de l'équipement terminé.

Une étude fut entreprise pour donner corps à l'intuition initiale et la confronter aux diverses contraintes existantes ; le rapport de Jean Lavergnat rassemble les résultats de la recherche menée selon une double exigence :

— élucider la notion de « Maison des Associations » appliquée au futur Musée des sciences, des techniques et des industries,

— préciser les axes d'une politique active vis-à-vis des associations.

La première tâche consistait à discerner un peu mieux dans le monde associatif, les partenaires à privilégier. Et pour cela une étude fournissant un

panorama des associations scientifiques était indispensable.

La seconde tâche était imposée par la nature du fait associatif : il convenait d'associer au mieux les futurs bénéficiaires de la « Maison des Associations » à la définition de cette réalisation.

La méthode adoptée fut d'enquêtes et d'entretiens, afin de recueillir les avis et les besoins des groupements intéressés par l'équipement en projet.

La troisième tâche relevait d'une autre faculté ; après voir et entendre il importait d'imaginer : qu'est-ce que la « Maison des Associations » rassemblera comme services, comme personnes, et en quels lieux ? Et quel sera son nom ? : ce sera le MAS, sigle de Maison des Associations Scientifiques.

L'ensemble des résultats des deux enquêtes et les propositions avancées, ont été présentées et discutées au

cours de deux réunions rassemblant des responsables d'associations. La faisabilité technique de l'ensemble a été plusieurs fois débattue avec les divers services chargés de programmer les réalisations du musée. Le rapport esquisse des perspectives d'actions souhaitables, dans le cadre d'une « Maison des Associations » dont les activités s'ajouteront à celles du Centre de Ressources et à celles de la Base Technique des clubs scientifiques.

Une « **Maison des Associations** » au musée de la Villette, les études n° 9. Rapport de Jean Lavergnat, janvier 1984 — 101 pages + annexes.

Pour tous renseignements sur la Maison des Associations au Musée de la Villette :
Jean LAVERGNAT, Musée national des sciences, des techniques et des industries.
211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris — Tél. 240.27.28 poste 1242.

LIVRES REÇUS

ASSOCIATION

- Comment créer votre association. — Paris : Crédit Mutuel, 1984. — 20 p.

- Comment faire connaître votre association. — Paris : Crédit Mutuel, 1984. — 24 p.

Deux guides proposant une série d'informations et de conseils pratiques. Ils sont diffusés gratuitement par les caisses locales du

Crédit Mutuel où en écrivant à :

Confédération Nationale
du Crédit Mutuel
Relations avec les associations
(M. Francis TEYNIER)
88-90, rue Cardinet
75017 Paris

- Et la Presse associative ? — Paris : Centre Pompidou, 1984. — 80 p. — (Culture au Quotidien).

Cette publication décrit treize expériences originales et significatives en matière de presse associative et se présente aussi comme un guide pour aider l'éditeur associatif à se repérer dans les définitions et les démarches juridiques et administratives.

- PUYRAVEAU (Paul). — Associations et fiscalité : création, fonctionnement, dissolution. — Levallois : Nouvelles Eds. Fiduciaires, 1984. — 95 p. — (La Réponse des Praticiens).

Cet ouvrage, réalisé par un fiscaliste réputé, s'adresse particulièrement aux responsables et gestionnaires d'asso-

ciations ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent à leur fonctionnement.

CINÉMA

• Le Cinéma japonais au présent : 1959-1984/dossier collectif coordonné par Max Tessier. — Paris : P. Lherminier/Filméditations ; 1984. — 219 p. (Cinéma d'Aujourd'hui/Dossiers).

A des études très documentées sur les divers aspects du cinéma japonais contemporain, cet ouvrage ajoute une importante suite filmographique, où est présentée la carrière des trente cinq cinéastes les plus marquants du Japon actuel.

• Jean Dréville : 40 ans de cinéma/élaboration et présentation : Emmanuel Papillon et Claude Guiguet. — Aulnay-sous-Bois : Les Amis de Cinéma-sous-Bois, 1984. — 52 p., 30 cm.

Biographie et filmographie du cinéaste Jean Dréville.

• Villain (Dominique). — L'œil à la caméra. — Paris : Ed. de l'Étoile/Cahiers du Cinéma, 1984. — 165 p. : ill. — (Coll. Essais).

Dans cet essai, Dominique Villain cherche à comprendre ce qui se passe pendant l'opération du cadrage.

COMMUNICATION

• BOUILLIN-DARTEVELLE (Rose-lyne). — La Génération éclatée : Loisirs et communication des adolescents. — Bruxelles (Belgique) : Eds de l'Université, 1984. — 272 p.

Enquête sur les adolescents face au temps libre et à la communication sociale.

• DO BIECKI (Bernard). — Guide pratique pour communiquer par écrit. — Paris : Les Ed. Ouvrières, 1984. — 206 p. + annexes.

Guide pratique pour maîtriser soi-même la communication personnelle et sociale.

• Guide des diffuseurs de films et vidéogrammes scientifiques, techniques et industriels. — Paris : Musée National des Sciences et des industries de la Villette, 1984. — 561 p.

Diffusé par la Documentation Française, à tous ceux qui croient à l'image comme support d'information : animateurs, enseignants, formateurs, documentalistes, étudiants ou chercheurs...

Le guide des diffuseurs de films et vidéogrammes scientifiques techniques et industriels offre un panorama de la production audiovisuelle disponible en France dans ce domaine.

CULTURE

• BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Exposition, Paris, 1^{er} février — 23 avril 1984. — Carnavals et fêtes d'hiver. — Paris : Centre Georges Pompidou, 1984. — 94 p. : ill.

Recueil de photographies et d'iconographies anciennes sur les fêtes d'hiver et les carnavals à travers l'Europe.

• CLUZEL (Jean). — Les Pouvoirs publics et la transmission de la culture. — Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1984. — 183 p. — (Coll. de Législation contemporaine. 4).

Cet ouvrage fait le point sur les projets de loi dans les domaines étroitement liés de la communication, de l'éducation et de la culture.

• Guide pratique des créateurs et organisateurs de spectacles dans le département du Calvados et dans la région/Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados (O.D.A.C.C.). — Caen : Editec 14, 1984. — 261 p.

Guide s'adressant aux communes, associations, artistes professionnels

ou amateurs... du Calvados, qui travaillent à créer spectacles et manifestations culturelles de tous ordres.

- L'Offre du livre à Paris. — Paris : Centre Georges Pompidou, 1982. — Vol. 1 et 2 : Approche typologique/Nelly Fenerhahn ; Paula Lew-Fai. — 224 p. Vol.3 : Analyse cartographique et socio-culturelle/Martine Bom ; Nelly Fenerhahn ; Alexandra Laclan. — 85 p. + annexe.

JEUNES

- BORN (Michel). — Jeunes déviants ou délinquants juvéniles ? — Bruxelles (Belgique) : Pierre Mardaga, Ed., 1984. — 157 p. — (Psychologie et Sciences Humaines. 128).

Cet ouvrage nous aide à mieux comprendre les jeunes face à la délinquance.

- Les Enfants et la Publicité télévisée. — Bruxelles : CRIOC/Vie Ouvrière, 1983. — 153 p. — (Recherches et Enquêtes).

Etude publiée par le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs Belge (C.R.I.O.C.)

- Les jeunes et le travail : mai 1981 — Mars 1983/dossier réalisé par le Centre de Formation de l'Éducation Surveillée. — Vaucresson : C.F.R.S., 1983. — 193 p. — (Marginalités. Dossier de presse n° 3, juin 1983).

Dossier de presse centré sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la politique gouvernementale et les partenaires sociaux des jeunes.

- LURCAT (Liliane). Le jeune enfant devant les apparences télévisuelles. — Paris : Les Ed. E.S.F., 1984. — 163 p. — (Science de l'Éducation).

L'auteur aborde dans cet ouvrage un domaine peu exploré jusqu'à présent :

celui des représentations que les jeunes enfants se font de la télévision.

- PACKARD (Vance). — Nos enfants en danger. — Paris : Calmann-Levy, 1984. — 296 p.

S'adressant aux parents et à tous ceux qui, par leur profession, sont en contact quotidien avec les enfants, Vance Packard effectue ici un plaidoyer chaleureux, riche en conseils et en suggestions, pour que l'enfant ne soit plus le grand oublié de notre civilisation.

MUSIQUE

- BEMBA (Sylvain). — Cinquante ans de musique du Congo-Zaïre (1920-1970) de Paul Kamba à Tabuley. — Paris : Présence Africaine, 1984. — 188 p.

Une enquête qui se lit comme un roman : cinquante ans d'histoire celle des hommes et des femmes de la rue qui ont conquis l'Afrique.

- CHAILLEY (Jacques). — Histoire musicale du Moyen-Age. — Paris : P.U.F., 1950. — 336 p. — (Quadrige 55).

- KREMER (Joseph-François). — Les Formes symboliques de la musique. — Paris Klincksieck, 1984. — 134 p.

- VIAN (Boris). — Chansons. — Paris : Christian Bourgois Ed., 1984. — 733 p.

Recueil de chansons de Boris Vian.

SPORT ET LOISIR

- FÉDÉRATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL. — Pour un sport ouvert sur la vie. IV^e Colloque international de la Fédération sportive et gymnique du travail. Paris. 11-14 mai

1983. — Paris : Sport et Plein Air, 1984. — 170 p.

Allocutions de M. René Moustard et de Mme Edwige Avice.

• LEIF (Joseph). — Temps libre et temps à soi : l'enjeu éducatif et culturel. — Paris : Les Ed. E.S.F., 1984. — 128 p.

Passage du Temps Libre à la notion de temps à soi, notion qui ne prendra sens que dans la mesure où l'individu pourra disposer réellement de son temps libéré qui deviendrait ainsi un temps à soi. D'où une nécessaire préparation individuelle, au moins dès l'enfance, à l'emploi d'un temps libre.

• VIARD (Jean). — Penser les vacances : essai. — Paris : Ed. Actes Sud, 1984. — 203 p.

SOCIÉTÉ

• AIGUEPERSE (Henri). — Cent ans de syndicalisme : Le mouvement syndical en France de la Première Internationale à 1970. — Paris : Ed. Martinsart, 1977. — 219 p.

Cet ouvrage retrace un siècle de l'histoire du mouvement syndical.

• CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL. — Le Comité d'Entreprise. — Paris : Montholon-Services, 1984. — 243 p. — (C.F.D.T./Pratique syndicale).

Guide pratique pour mieux faire connaître le Comité d'Entreprise : statut, compétence, législation.

• CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL. — Formation continue : la C.F.D.T. répond à vos questions. — Paris : Montholon-Services, 1984. — 30 p.

Conseils pratiques pour suivre une formation.

• HALEVY (Ran). — Les Loges maçonniques dans la France d'Ancien

Régime : aux origines de la sociabilité démocratique. — Paris : Librairie Armand Colin, 1984. — 118 p. — (Cahiers des Annales. 40).

L'ouvrage de Ran Halévy réouvre un débat en s'interrogeant sur ce que la franc-maçonnerie du XVIII^e siècle a d'inédit : « un mode original de sociabilité, qu'on peut appeler démocratique, car fondé sur le principe d'égalité sociale.

• PARINI (Philippe). — Les Institutions politiques. — Paris : Armand Colin, 1984. — 263 p. — (Coll. U)

Cet ouvrage se présente comme un outil pédagogique simple et accessible, permettant d'acquérir des connaissances indispensables sur le Droit Constitutionnel, les divers régimes politiques, l'histoire institutionnelle de la France et de la Constitution de la 5^e République.

TIERS-MONDE

• CHALIAND (Gérard). — Les Faubourgs de l'histoire : tiers-mondismes et tiers-monde. — Paris : Calmann-Levy, 1984. — 270 p.

Etude politique du Tiers-Monde : idéologie, révolution, terrorisme, minorité.

• DEFEBVRE (Christian). — Le Tiers-Monde : dossier pédagogique. — Paris : Le Centurion, 1984. — 103 p.

Cet ouvrage s'efforce de clarifier l'histoire récente et la géographie des Tiers-Mondes.

Nous remercions vivement les inspecteurs stagiaires des Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports (promotion 1983-1984) qui ont bien voulu nous envoyer un exemplaire de leur mémoire de fin d'études et précisons qu'ils sont consultables sur place à la bibliothèque.

Martine Bouteux

**LISTE DES MÉMOIRES DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS D'AFRIQUE ET DE L'OCÉAN INDIEN
PROMOTION 1982/1984**

DIARRA (Souleymane). — Formes et structures d'animation traditionnelles et « modernes » au Mali : confrontation ou enrichissement ? — INEP, 1984, mémoire, 134 p.

DJALDI MADI (Damtongoye). — De l'animation sportive comme moyen privilégié d'éducation de la jeunesse Tchadienne. — INEP, 1984, mémoire, 44 p.

EMANE NZE (Marcel). — Le football au Gabon : un moyen de promotion de l'identité nationale. — INEP, 1984, mémoire, 76 p.

GASSAMA (Boubou). — Les associations traditionnelles des jeunes au Mali : survivance du passé ou structures d'avenir ? — INEP, 1984, mémoire, 96 p. + annexes.

KAMAL Abdoulwahab). — Pour une meilleure participation de la jeunesse comorienne au développement du pays. — INEP, 1984, mémoire, 77 p.

KAREMERA (Pierre). — L'éducation populaire au Rwanda. — INEP, 1984, mémoire, 168 p.

KEITA (Mamoutou). — Les chantiers de jeunes au Mali : de l'expression d'un besoin à une action d'enthousiasme. — INEP, 1984, mémoire, 120 p.

MINLAMEZE (Emile). — L'exode rural au Gabon : fatalité ou phénomène maîtrisable ? Exemple de la province du Woleu-Ntem. — INEP, 1984, mémoire, 101 p. + annexes.

NDUWAYEZU (Faustin). — Pour une politique de développement des activités physiques et sportives au Rwanda. — INEP, 1984, mémoire, 107 p.

OUEDOULGUE (Brahim). — Approche du mouvement sportif tchadien. — INEP, 1984, mémoire, 58 p. + annexes.

OULD SALECK (Mohamed). — Prise en compte de l'ethnomotricité en éducation physique. L'exemple du Mali (Boucle du Niger). — INEP, 1984, mémoire, 251 p. + annexes.

SAID (Mze Abdou). — Place de l'éducation physique dans le système scolaire — Comores — (analyse et propositions). — INEP, 1984, mémoire, 43 p. + annexes.



Résumés

Michel Forsé

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS : UN INDICATEUR DE CHANGEMENT SOCIAL

En se centrant sur les créations d'associations, cet article se veut une étape dans la recherche des liens entre mouvement associatif et changement social. Grâce à des données statistiques élaborées à partir des déclarations au Journal Officiel pour les années 1937, 1960, 1977 et 1982, il montre les évolutions des flux d'associations créées dans le temps, dans l'espace et selon leur divers types.

La croissance importante de ces flux depuis les années 60-70, où la diversité des types se maintient (ce qui infirme la thèse d'une culture commune au mouvement associatif), est expliquée par deux séries de causes : la relocalisation de la société française et la modification de la stratification sociale, notamment par la multiplication des strates intermédiaires.

Michel Chauvière, Bruno Duriez

LES MILITANTS DE LA C.S.F.

Les résultats d'une enquête auprès des militants de la C.S.F. font apparaître que le recrutement de l'organisation se maintient d'année en année. Il s'agit d'une population au trois quart féminine, âgée de 35 à 50 ans, ayant des enfants à charge, le plus souvent propriétaire, d'appartenance sociale largement populaire plus diplômée que l'ensemble des français. Les militants engagés sur le plan religieux et social le sont souvent sur le plan politique et plus particulièrement à gauche.

Summaries



Michel Forsé

THE CREATIONS OF ASSOCIATIONS : AN INDICATION OF SOCIAL CHANGE

This article, centered on the creations of associations, wants to be a stage in the research for the relationships between associative movement and social change. Thanks to statistical data developed from statements in the Journal Officiel for the years 1937, 1977 and 1982, it shows the evolutions of the tides of associations created in time, in space and according to their various types.

The significant increase of these tides since the sixties and seventies, where the diversification of types is maintained. (which weakens the thesis of a culture common to the associative movement), can be explained by two series of causes : the relocating of French society and the modification of social stratification, among others by the multiplication of intermediate strata.

Michel Chauvière and Bruno Duriez

THE MILITANTS OF THE C.S.F.

The results of an enquiry carried out among militants of the C.S.F. show that recruiting of the organisation is stable from one year to the other. It concerns a population of which three quarters are women, aged 35-50, with children, most of the time house-owners, belonging to a modest social class, with more diploma than most French people. The militants implicated on religious and social level are also quite often implicated politically and more especially left wing.

Bernard Roudet

RÉSEAUX D'ASSOCIATIONS, RÉSEAUX DE MILITANTS, UNE ÉTUDE DE CAS

Il s'agit dans cet article de réaliser une approche de la vie associative au niveau d'une commune. C'est une approche statique, synchronique établissant une photographie de l'organisation des associations et du positionnement des militants. Dans un premier temps l'auteur précise sa méthodologie.

Dans un second temps il indique les principales caractéristiques de la participation aux associations de la commune étudiée : Meylan. Enfin, il examine l'organisation du champ associatif qui se présente comme constitué de réseaux d'associations et de réseaux militants.

François Mornet, Danièle Penet, Yannick Tréhorel

LES ENTREPRISES INTERMÉDIAIRES AU BANC D'ESSAI

De nouvelles structures inventées par des travailleurs sociaux veulent tenter de supprimer la frontière entre le « social » et « l'économie ». Destinées à participer à la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes, ces nouvelles entreprises se heurtent à des problèmes de marché et de rentabilité. Le but final des entreprises intermédiaires est de mettre en œuvre des situations d'adaptation basées sur l'alternance (formation, travail) pour permettre à certains jeunes d'accéder simultanément à une qualification et à un emploi.

Françoise Fouquet, Chantal Guérin, Cornélie Wollenhaupt

DES JUMELAGES FRANCO-ALLEMANDS : POURQUOI FAIRE ?

Les jumelages font partie des enjeux mineurs sur le plan politique comme sur le plan éducatif. Les élus locaux s'y intéressent peu et les relations entre les villes jumelées se résument à une diplomatie codée même si elles fournissent des occasions de manifestations diverses. Les échanges dans le cadre des jumelages se heurtent à des différences de sociabilité (pour les familles d'accueil) ou de pédagogie (pour les animateurs) et enfin de culture nationale. Ainsi la relation des allemands à leur propre histoire et à leur identité nationale est très différente de celle des Français. Pour venir à bout de cette différence l'apprentissage linguistique ne peut suffire. Cet article pose le problème de l'apprentissage interculturel. Celui-ci est-il possible ?

Bernard Roudet

NETWORKS OF ASSOCIATIONS, NETWORKS OF MILITANTS,

This article wants to be an approach of the associative life at the level of a small community. It is a static, synchronic approach producing a picture of the organisation of the associations and the positioning of the militants. Firstly the author specifies his methodology, secondly he enounces the main characteristics of the participation to the associations of the little town under study : Meylan. Lastly he examines the organisation of the associative field which appears as constituted by networks of associations and militant networks.

Françoise Mornet, Danièle Pénet, Yannick Trehorel

INTERMEDIATE ENTERPRISES ON TEST BENCH

New structures invented by social workers are an attempt to suppressing the frontier between the « social » and the « economical ». These new enterprises devoted to participating to the social and professional reinser-tion of young people are confronted with problems of market and profitability. The final aim of the intermediate enterprises is to develop adaptation situations based on an alternating system (training and work) to make it possible for young people to get at the same time training and a job.

Françoise Fouquet, Chantal Guérin, Cornélie Wollenhaupt

FRANCO-GERMAN TWINNING. WHAT'S THE AIM ?

Twinning is part of minor stakes at the political as well as the educational level. Local councillors are little interested in it and the relationships between twin towns are nothing but coded diplomacy even if they provide opportunities for varioux manifestations. Exchanges taking place within the framework of twinning are confronted with differences of sociability (for host families) or pedagogies (for the animators) and finally national culture. The relationships of the Germans with their own history and their national identity is thus very different from that of the French. To overcome this difference, learning the language is not sufficient. This article sets the problem of intercultural apprenticeship. Is it actually possible ?

Claude Paquin

LA GENÈSE DE LA F.F.M.J.C.

L'auteur retrace l'itinéraire politique du fondateur en titre de la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture, André Philip. Il décrit la genèse des Maisons de Jeunes après avoir retracé la conjoncture historique des années 30 et les conditions générales qui ont permis la création de la Fédération en 1944. L'apparition de cette nouvelle Fédération ne fut pas chose aisée, l'échec partiel qu'elle va connaître dans ses premières années d'existence montre la subsistance de désaccords profonds avec d'autres mouvements de jeunes.

Marc Genève

LES JARDINS FAMILIAUX, UN ÉQUIPEMENT À ANIMER

L'œuvre des jardins ouvriers ou familiaux, institution quasi centenaire, a eu au cours de son histoire des finalités variées : œuvre de bienfaisance et de lutte contre la pauvreté, la malnutrition, la tuberculose, l'alcoolisme voire les tendances libertaires ou socialisantes des ouvriers, elle est devenue un équipement urbain réglementé et banalisé après avoir été un instrument de lutte contre les restrictions alimentaires et la hausse des prix des produits agricoles dans les périodes de guerre et d'après guerre. En devenant équipement collectif sous la tutelle des services de l'urbanisme, cette œuvre ne risque-t-elle pas de se figer dans des normes de construction au détriment de ceux qui en bénéficient jusqu'ici ? Pourtant les jardins familiaux avaient peut-être un héritage important à léguer aux futurs équipements sociaux d'une société consommatrice de temps libre : ils proposaient des micro-structures à usage spécifique s'appuyant sur la cellule familiale restreinte, autorisaient la privatisation d'une parcelle d'un équipement collectif et ceci en vue de favoriser la réalisation d'un loisir de production. Autant d'éléments susceptibles d'intéresser une société qui réfléchit à ses nouvelles manières de vivre, de produire, d'entreprendre, de créer ou de consommer.

Résumés

Claude Paquin

THE GENESIS OF THE F.F.M.J.C.

The author retraces the political itinerary of Andre Philip, the founder member of the Federation Française des Maisons de Jeunes et de la Culture. He describes the genesis of the Maisons de Jeunes after having retraced the historical context of the thirties and the general conditions that enabled the creation of the Federation in 1944. The appearance of this new Federation was not an easy thing ; the partial setback it will encounter during its first years of existence shows that deep disagreements with other movements for youth were still prevalent.

Marc Genève

FAMILY ALLOTMENT GARDENS, AN EQUIPMENT TO BE ANIMATED

Worker's of family allotment gardens, practically and hundred years old institution, had along the years of its history various finalities : : from charitable work and fight against poverty, malnutrition, tuberculosis, alcoholism, even the libertary or socialising tendencies of the workers, it has become a controlled and standardised urban equipment, after having been a tool for fighting food restrictions and the price increase of agricultural products in war and post-war periods. By becoming collective equipment under the control of urbanism departments, doesn't this work run the risk of getting paralysed in construction standards detrimental to those who benefited from it up to now ? However family allotment gardens may be had an important inheritance to transmit to future social equipment of a spare time consuming society : they offered micro-structures with specific use, based on the restricted family cell, authorised a small part of collective equipment to become private and this, in order to promote a production leisure. As many elements liable to interest a society reflecting upon its new ways of living, producing, under taking, creating or consuming.

DOCUMENTS DE L'INEP

- | | | |
|-----------------------|--|------|
| XXI
1976 | Eléments pour l'histoire pour l'éducation populaire - Actes du Colloque. I.N.E.P. 1975 | 26 F |
| XXIII
1976 | Entre la lyre et le compas. Note pour une scénographie de l'espace ludique. — Jean Hermann. | 32 F |
| XXXI
1980 | Pour connaître la télévision. Choix de textes. — Annie Oberti. | 37 F |
| XXXIX
1981 | Des organismes d'aide aux associations locales. — Annie Oberti. | 37 F |
| XL
1982 | La presse d'éducation populaire de 1830 à 1960 - Guide documentaire par Arlette Boulogne et Sylvie Fayet - Scribe (sous la direction de Raymond Labourie). | 85 F |
| XLI
1983 | Décentralisation et communication sociale locale. Actes du Colloque de Pau 1982. (Co-édition Ligue de l'enseignement. - I.N.E.P.). | 35 F |
| XLIII
1983 | Le cinéma dans la commune. Choix de textes par Rémi Dujardin. | 45 F |
| <i>Nouvelle série</i> | | |
| 1
1983 | Action culturelle, action socio-culturelle. Recherches. — Geneviève Poujol. | 37 F |
| 2
1983 | Informatique, éducation populaire, vie associative, Actes du Colloque I.N.E.P. 1983. | 50 F |
| 3
1984 | L'insertion sociale et culturelle des jeunes. Compte rendu des journées d'études I.N.E.P. — Chantal Guérin et Isabelle Mazel - 1983. | 40 F |
| 4
1984 | Itinéraires d'animateurs. — Alain Dubus. | 40 F |

Commande à adresser à :
I.N.E.P. - Service des Publications
Val Flory, 78160 MARLY-LE-ROI.

**Attention le numéro de téléphone
 du Service des Publications de l'I.N.E.P. a changé
 Appelez le (3) 958-49-11**

LES CAHIERS DE L'ANIMATION

- Numéro 18 : Jeunesse, animation et développement en Afrique noire** 15 F
1977
- La jeunesse africaine et les problèmes de son insertion dans le développement (A. Cruiziat)
 - Les services civiques de jeunesse dans le développement de l'Afrique rurale (A. Gillette)
 - La renaissance des Samaria au Niger (P. Gallaud)
- Numéro 21 :** — Action municipale et loisirs : vacances d'enfants et d'adolescents (H. Collet) 20 F
1978
- La fonction socio-culturelle des équipements de quartier (C. Fabrizio) 20 F
 - Quelques aspects de la politique de la jeunesse en Grande-Bretagne (P. Gallaud et A. Dozol)
 - Un stage de réalisation de l'I.N.E.P. à Villeneuve-lez-Avignon
 - Où en est la télévision par câble (A. Oberti)
- Numéro 31 :** — Chômage-maladie ou chômage-banalisé (J. Le Mouel) 30 F
1981
- Aide à la création d'emplois d'utilité collective (P. Moulinier)
 - Les dépenses culturelles des départements en 1975 (O. Timbart, L. Bonnet)
- Numéro 33 :** — Jeunesse au pluriel (P. Gallaud, B. Jung) 30 F
1981
- Théâtre et authenticité au Mali (A. Dreyfus)
 - Une ville se raconte, une ville se rencontre (C. Fridel)
 - Le cinéma dans la commune (R. Dujardin)
 - Vers la laïcisation des loisirs au Québec (J.-P. Augustin)
 - Une animation à l'américaine (M. Bellefleur)
 - L'alarme à l'œil (O. Gagnier)
- Numéro 34 : L'éducation populaire aujourd'hui** 40 F
1981
- L'éducation populaire en propos (O. Gagnier, C. Guérin, J.-L. Jacquet, R. Labourie, G. Poujol, C. Sageot)
 - L'éducation populaire en actes (P. Gallaud, M. Giry, J. Hedoux, M. Lefeuvre, P.E.C. - Auvergne)
 - En ouvrant les frontières (E. Gelpi, C. Titmus)
- Numéro 35 :** — Le Ministre du Temps Libre n'est pas le Père Noël 37 F
1982
- L'association reconnue d'utilité sociale : une réforme socialement utile ? (Y. Tanguy)
 - Les boutiques de gestion : c'est facile, c'est pas cher mais à qui ça rapporte ? (J.-L. Plé et D. Desgues)
 - Activités socio-éducatives et animation culturelle au Portugal (J.-M. Mignon)
- Numéro 37 :** — De l'animation à l'économie sociale : une nouvelle donne 37 F
1982
- (J.-L. Plé)
 - Les pouvoirs politiques et l'éducation populaire (A. Léon)
 - Les Universités Populaires sont de retour (G. Poujol)
 - La lecture dans les comités d'entreprise (A. Pansu)

- Numéro 38 : Citoyens, citoyennetés...* 37 F
1982 — Leçons de citoyenneté à l'usage du présent (G. Saez, J. Leca)
— Les miroirs du citoyen ; du hussard noir au militant local (J. Ion, S. Chassagne, C. Granier, A. Thoby, L. Fauconnet)
— Citoyens, entendez-vous la ville ? (B. Sachs, P. Gallaud, F. Fouquet, C. Guérin)
- Numéro 39 : — Insertion sociale des jeunes et création d'activités* 40 F
1983 (F. Mornet)
— Une nouvelle politique pour les jeunes (P. Gallaud)
— Les associations au Québec (R. Levasseur)
— La dynamique sociale des associations (G. Poujol)
- Numéro 41 : Décideurs culturels et pratiques sociales* 40 F
1983 — Décideurs, éducation populaire et action culturelle (G. Poujol, C. Sageot, M. Simonot)
— Des pratiques culturelles (B. Simonot-Dierick, J. Blouin-Le Baron, Kerbrat)
— Des politiques culturelles (G. Saez)
- Numéro 42 : Le renouveau des Universités Populaires* 40 F
1983 — Les publics (J.-M. Moeckli, V. Borbein, M. Descolonges-Morville)
— Les enseignants (J.-L. Hoffet, Dr Eppenberger, A. Claude)
— Les contenus (M. Thorel, J. Solinger, Dr E. Haupt, Dr Reiske)
— Réflexions (R. Sainsaulieu, L. Arabin, L. Caul Futy, G. Poujol)
- Numéro 43 : Nouveaux enjeux associatifs* (J.-P. Augustin) 40 F
1983 — Politique d'innovation culturelle et vie associative (J.-M. Djian)
— Mouvement alternatif et animation contre-institutionnelle (D. Gros)
— Jeunesse africaine, crainte et convoitée (J.-M. Mignon)
— L'éducation populaire en Grèce (N. Precas)
— Jeunesse et action culturelle (J. Hurstel)
- Numéro 44-45 : animateurs aujourd'hui ?* 50 F
1984 — Le métier aujourd'hui : quelles connaissances ? (C. Chosson, A. Dubus, J. Eloy, P. Gantier, J.-L. Plé, G. Poujol, N. Precas, C. Sageot, E. Samyn)
— Les pratiques aujourd'hui : quelles cultures ? (R. Fabert, M. Simonot)
— Le développement aujourd'hui : pour quel monde rural ? (B. Patoureaux, M. Rebillet, C. Veleine)
— Pour une approche anthropologique du métier de l'animateur (N. Precas)

Numéros disponibles au 1^{er} juillet 1984

Abonnez-vous

Abonnez-vous

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre



Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

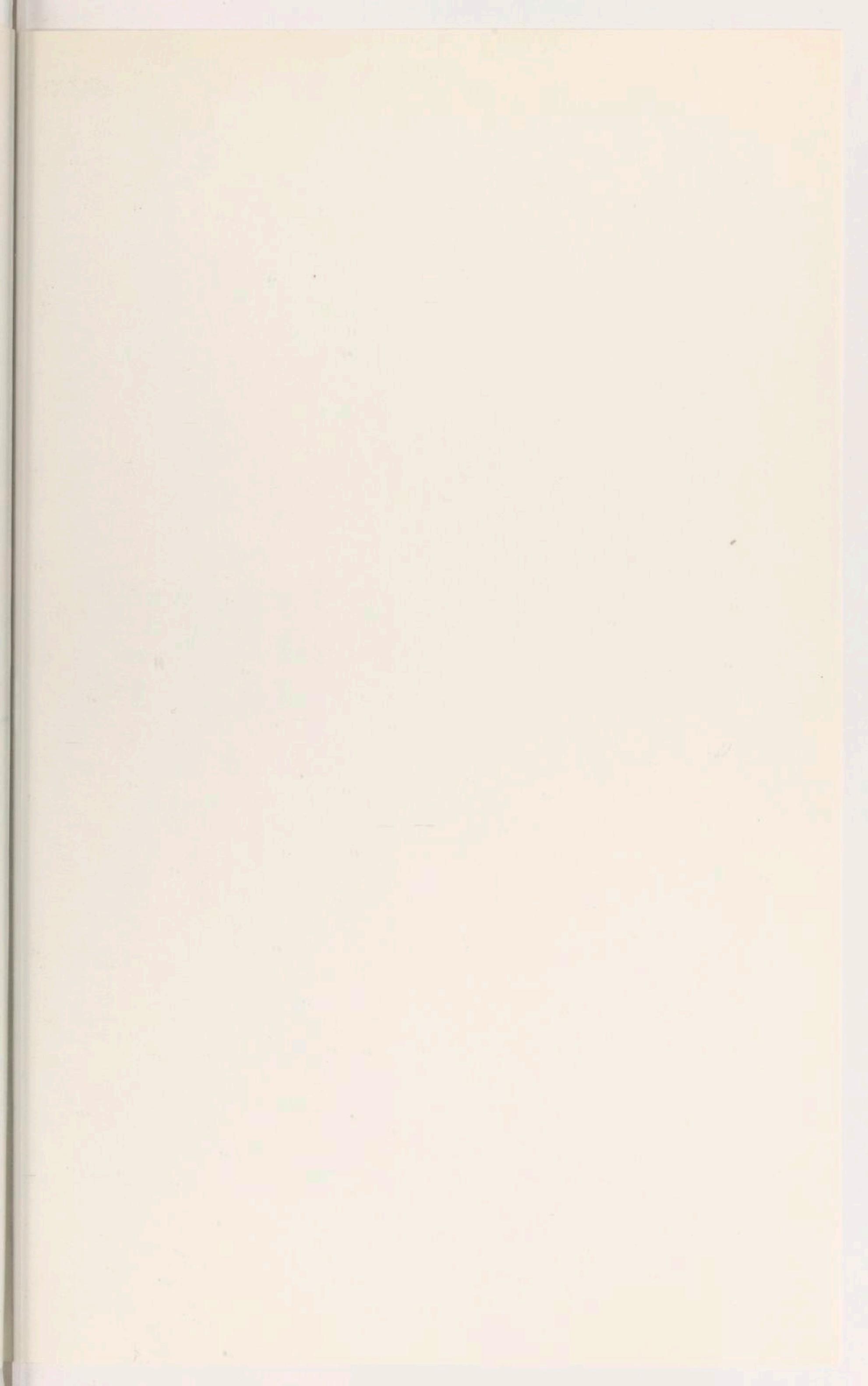
Les 12 février, 12 avril, 12 juin, 12 août, 12 octobre et 12 décembre

Bulletin d'abonnement

Nom										
Prénom										
Adresse (rue)										
Ville										
Code postal										
Pays (seulement si vous habitez hors de France)										

Tout abonnement part du 1er janvier de l'année en cours.
 Joindre à ce bulletin un chèque à l'ordre de M. l'Intendant de l'INFP.
 Pour l'étranger, envoyer un mandat en francs suisses à l'ordre de M. l'Intendant de l'INFP ou un mandat international.

149



ISSN 0291-8404

LES CAHIERS

DE L'ANIMATION

N° 47

PRIX : 45 FRANCS

Octobre 1984

INSTITUT NATIONAL
D'ÉDUCATION POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS